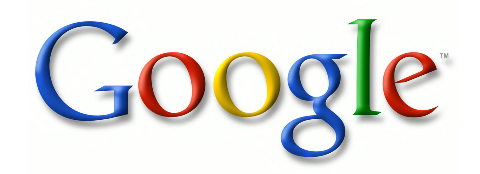
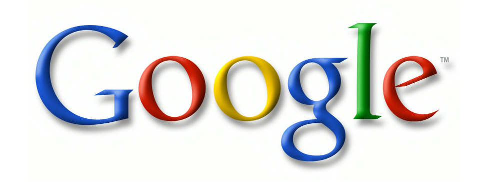
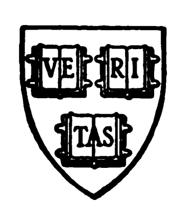







VE RI
TAS



OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AUGMENTÉES

DE FRAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX

ET PRÉCÉDÉES

D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. JULES CLARETIE

TOME SECOND

PARIS



ŒUVRES

DE

AMILLE DESMOULINS

II

Paris. — Impr. VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins.



OEUVRES

DE

ILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AUGMENTÉES

RAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX

ET PRÉCÉDÉES

'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. JULES CLARETIE

TOME SECOND

PARIS

ARPENTIER ET C[IE], LIBRAIRES-ÉDITEURS

28, QUAI DU LOUVRE, 28

1874

DISCOURS DIVERS

Camille Desmoulins, secrétaire du ministère de la justice au lendemain du 10 août, avait été élu député à la Convention nationale pour le département de Paris [1]. Camille ne devait briller comme orateur ni à la Convention ni dans les clubs. Une sorte de bégaiement, dû plutôt à un certain embarras qu'à une infirmité, l'empêchait d'être jamais un personnage à la tribune. Aussi bien avait-il essayé de demeurer journaliste tout en entrant à la Convention. Son cri personnel était toujours son fameux : *A moi, mon écritoire!*

Il avait fondé, en octobre 1792, avec Merlin de Thionville, un journal *quotidien* auquel, dit M. E. Hatin [2], il continua le titre de sa première feuille : *Révolutions de France et de Brabant, seconde partie*, par Camille Desmoulins et Merlin de Thionville, membres de la Convention (55 numéros in-8. Octobre à décembre 1792). Ce journal réussit fort peu. Camille dut alors se contenter de sa situation à l'Assemblée.

En qualité de conventionnel, Desmoulins *écrivit* plutôt qu'il ne prononça deux Discours importants dans la

1. Voir à l'*Appendice* le récit de la journée du 10 *août*, tiré du *Portefeuille* de Lucile Desmoulins.

2. *Bibliographie de la presse périodique.*

terrible question du procès de Louis XVI. Ce sont là deux pièces historiques d'un intérêt capital et que nous recueillons à ce titre seul. — Je ferai remarquer l'étrange et curieuse note qui se trouve en tête du premier de ces *Discours* : « *Canaille*, *populace*, dit Camille Desmoulins, « nom dont appellent tous les jours *le peuple* la plupart « de ceux qui aujourd'hui *appellent hypocritement* au « *peuple.* » Ces quelques lignes ne sont-elles pas encore aujourd'hui d'une étonnante actualité?

Disons tout de suite, pour ne point multiplier les notes et explications, que Camille, votant la mort du roi, souleva des protestations dans la Convention même en s'écriant: « Je vote la mort *trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale.* » Était-ce là la froideur et le calme du juge? — C'était encore un de ces mots que l'intempérance de Desmoulins devait lui faire regretter un jour.

On a aussi publié de Camille Desmoulins les Discours suivants que nous ne pouvons donner, faute de place, dans l'édition présente :

DISCOURS SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION, à l'ouverture de la seconde session de l'Assemblée nationale, prononcé à la *Société des amis de la Constitution*, dans la séance du 21 octobre, par CAMILLE DESMOULINS (avec cette épigraphe :

Contentus paucis lectoribus. HOR.

Moins l'Assemblée est grande et plus elle a d'oreilles.)
(Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791.)

Société des amis de la Constitution séante aux Jacobins, à *Paris.* — DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS, no-

table au Conseil général de la Commune, dans la séance du 24 juillet, l'an IV de la liberté, SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE. (Imprimé par ordre de la Société.)

Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins, à *Paris*. — DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS sur le parti que l'Assemblée doit prendre relativement à la PROPOSITION DE GUERRE annoncée par le pouvoir exécutif, prononcé à la Société le 25 décembre 1791 [1].

DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS, député à la Convention, sur le DÉCRET DU BANNISSEMENT DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, et sur la question si l'Assemblée nationale pouvait exclure de son sein PHILIPPE-ÉGALITÉ, représentant du peuple (de l'imprimerie L. Potier, de Lille, rue Favart, n° 5. 1792).

Camille, dans ce discours, conclut ainsi :

« Je rappelle la Convention à la reconnaissance, à la justice, à la rougeur et à la crainte d'une ignominie éternelle si elle poursuivait Philippe-Égalité plus que n'a fait le traitre Lafayette ; si, au lieu de leur châtiment, elle préparait des jouissances à Charles IX et à sa Médicis; si elle rendait le jugement dont le seul projet a couvert d'infamie le Châtelet. Je demande le rapport du décret. »

Camille a longtemps passé pour l'ami du duc de Chartres, le futur roi Louis-Philippe.

.... De Chartres même honoré comme un frère,

dit un alexandrin du temps en parlant de Camille. La vérité est que le portrait de Desmoulins est un des rares

1. Voy. le beau livre de M. Marc Dufraisse, *Histoire du Droit de guerre et de paix*.

portraits de conventionnels (avec, je crois, ceux de Fal
d'Eglantine et de Barère de Vieuzac, qui, dans sa vie
lesse, adressait des vers à Louis-Philippe), que le fils
Philippe-Égalité ait fait placer dans les galeries de V
sailles lorsqu'il fonda ce Musée national. Mais ce n'é
là, assure-t-on, qu'affaire de sympathie littéraire[1].

Le discours de Desmoulins se termine par cet *ext*
du procès-verbal :

La Société a arrêté l'impression de ce discours, *a*
sa séance du 15 *décembre* 1792, *l'an premier de la R*
blique française :

Dubois-Crancé, *président*, député ; Sam
vice-président ; Monestier, député du I
de-Dôme; Sijas; J. Peyron d'Her
Coïndre; Maure, député d'Yonne; (
nier de Saintes, député, *secrétaire*.

1. Voy. à l'Appendice un extrait du *Constitutionnel* de 183

DISCOURS

SUR

LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION

A L'OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PRONONCÉ A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION

DANS LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE

PAR

CAMILLE DESMOULINS

Contentus paucis lectoribus. Hor.
Moins l'Assemblée est grande, et plus elle a d'oreilles.

PARIS
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS
1791

AVIS AUX TRIBUNES

---

avoir concouru pendant deux ans avec les
is patriotes à faire une grande expérience sur
lement du peuple français, fatigué d'une lon-
ration, découragé par l'accroissement sensible
urdité nationale, et faisant réflexion à la fin
e, sous Ponce-Pilate, de celui-là même à qui il
de toucher du bout du doigt une oreille pour
entendre, j'avais cessé d'écrire depuis trois
rsque, appelé à la place de secrétaire de la So-
ai regardé ce choix comme une invitation à
mon silence; et le nombre de près de trois
éputés que j'ai vus parmi nous m'a fait croire
pourrais le rompre utilement. Mais comme il
lus facile de me taire que de ne point parler
anchise et liberté, si cette liberté paraît une
à quelques personnes, je dois prévenir les tri-
ue ce sont mes idées que j'expose et non celles
ociété, qui ne saurait être responsable des
s individuelles de ses membres.

DISCOURS

SUR

LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION

A L'OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Prononcé à la Société des Amis de la Constitution, dans la séance du 21 octobre

PAR CAMILLE DESMOULINS

> Je les ai appelés *citoyens passifs*,
> Et ils se sont crus *morts*.

Machiavel dit quelque part : « Si un peuple accoutumé au joug vient à le briser, il ressemble à une « bête brute, qui, échappée à travers champs, quelque « sauvage qu'elle soit, ne manque pas de redevenir « la proie de son maître ou du premier qui cherche « à s'en emparer. »

Si Machiavel désespérait ainsi qu'un peuple qui avait voulu la liberté et l'avait conquise pût en jouir longtemps, qu'eût-il dit d'une nation dont un enchaînement de circonstances a plutôt détaché les fers qu'elle ne les a brisés elle-même? Nous avons pu chercher à persuader au peuple qu'il avait voulu être libre, et pour lui faire chérir la liberté comme son ouvrage, et parce que, pour une nation, se persuader à elle-même qu'elle avait voulu la liberté, c'était

commencer à la vouloir. Mais devant ce grand no bre de législateurs qui m'écoutent, et, en présence médecins, ce n'est pas le moment de parler comme présence du malade, et il importe de ne rien di muler de son état pour vous mettre à la portée d' pliquer les remèdes les plus propres. Il m'est diffi d'être court en aussi beau sujet de parler, mai paraîtrai bien moins long si je ne suis point in rompu.

Oui, messieurs, pour ceux qui, ainsi que moi, consacré depuis trois ans toutes leurs pensées Révolution, qui ont suivi celle qui s'est faite aux li où elle s'est faite, ce n'est point un paradoxe qu peuple ne la demandait point, qu'il n'est point au-devant de la liberté, mais qu'on l'y a cond L'après-dînée du 12 juillet, et mieux encore tout nuit suivante, j'ai été à la source de l'insurrection je l'ai bien observée. Les véritables patriotes se s servis des premiers instruments qui leur tombai sous la main, comme le ciel se servait d'Attila; e liberté avait alors, parmi ses restaurateurs, des h mes à qui il était facile, à l'aide du progrès de l struction et du ferment de la philosophie, de f des révolutions qu'ils eussent faites dans des siè d'ignorance par la seule force de leur génie. Mai n'est pas temps encore de rendre gloire à tous ce qui il appartient, et de venger les *machinistes* de la volution de ce que j'appellerais l'ingratitude de nation, si la nation avait voulu ce nouvel ordre choses. Ce que vous ne devez pas perdre de vue p juger sainement notre état politique, c'est que, qu que obligation qu'on ait à ces fondateurs de la libe l'impéritie et les lourdes méprises des aristocrates avaient si fort avancé les fondements qu'ils n'avai

re-révolution, au milieu des clameurs univer-
ontre ses brigandages, donnant à la nation un
e ralliement dans l'Assemblée des notables; et
Brienne, sur une motion stupide dans la bou-
Déprémesnil, le plus fougueux des aristocrates,
ttant les États-Généraux. Qui ne voit que ce
us ces aristocrates qui ont conduit comme par
n à l'insurrection un peuple indifférent? Enfin,
et autre arc-boutant de l'aristocratie, ce fou, ce
de Coppet, qui, par la double représentation
rs, avance si fort l'œuvre de la liberté dans un
it où le *Contrat Social* était entre les mains de
monde, qu'il laisse bien moins de peine aux
et aux Robespierre à faire le reste qu'aux Cha-
et aux Dandré à le défaire. Vous voyez, mes-
que la nation n'a été révolutionnaire que par
coup, que le mouvement vers la liberté lui a
primé par des aristocrates; et je vous laisse à
si, lorsque l'impulsion lui avait été donnée si
ent sur un chemin frayé par les Mably et les

des travaux du législateur patriote qui veut
la Révolution. Les racines de notre liberté s
cratiques ; le peuple de Paris n'a été que l'i
de la Révolution, l'histoire nous dira quels
les ingénieurs; et celui qui a ébloui tant d
son mot favori : « Pour qu'un peuple soi
suffit qu'il le veuille, » n'a eu si souvent à
cette sentence, que parce que, plus à porté
sonne de savoir si Paris voulait la liberté
expression de Normand il contentait tout
et se montrait le général et de ceux qui v
liberté et de ceux qui ne la voulaient pas.

Ce n'est point faire de notre Révolution
lution à part, c'est, au contraire, la faire
à presque toutes les autres, que de dire q
point le peuple qui l'a voulue, qui l'a faite
c'est le petit nombre, deux ou trois citoyen
fait les révolutions. Un Pélopidas à Thèbes
modius et un Aristogiton, ou un Thrasibule à
et comme le peuple parisien affamé, allan
à Versailles celui qu'il appelait le Boul
peuple romain ne se retire sur le mont Sacr
se soustraire aux usures des marchands d'
quand son hôtel de la Force regorge d'un
population détenue pour dettes. Partout
sont affranchis par peu ; mais l'art du légis
veut maintenir cet affranchissement est d'
la multitude à maintenir l'ouvrage du peti
C'est la marche que suivit l'Assemblée nati
qu'elle fut environnée de dangers. Voye
après l'insurrection du 14 juillet, ces repr
depuis si avares envers la nation, s'empre
l'intéresser à la Révolution par les prodig
nuit du 4 août, et d'épuiser en un moment

d'abondance sur toute l'étendue de l'empire. De ce moment, la contre-révolution devint impossible. Le despotisme fut atterré, et tous les efforts qu'il pouvait faire pour se relever ne devaient tourner que contre lui-même, comme il arriva la nuit du 5 au 6 octobre; mais aussi, de ce moment où les meneurs de l'Assemblée nationale n'ont plus craint la victoire du despotisme et l'ont tenu en échec, ils ne se sont plus appliqués qu'à faire rétrograder la Révolution; les toiles qu'ils avaient faites en un jour et où ils avaient enlacé le despotisme, ils n'ont fait ensuite que consumer vingt-quatre mois à les défaire, ou du moins à y ménager des défauts pour qu'il passât au travers; et il a été facile à l'observateur attentif de reconnaître que tous ces ministériels, tous ces modérés, tous ces 89, tous ces Feuillants, n'étaient que d'ambitieux aristocrates, qui, éloignés par leur naissance ou repoussés par une disgrâce des honneurs et des places auxquelles ils aspiraient, n'avaient voulu que faire peur de la nation au despotisme, comme une mère fait peur du loup à son enfant afin de s'en faire caresser.

Mais qu'est-il arrivé? Le peuple était accoutumé au joug. Pour le faire sortir de l'ornière de l'habitude creusée par tant de siècles et où il était enfoncé si avant, il avait fallu le séduire par tous les charmes de la liberté et ne lui rien cacher de ses droits primitifs; il avait fallu en rassembler sous un verre étroit et en offrir à ses regards l'enivrante perspective, et la Déclaration des droits avait été publiée et distribuée à vingt millions d'hommes. Or, cette Déclaration des droits n'était autre chose que les principes que Dieu a gravés dans tous les cœurs, et ayant à la fois force de loi décrétée et innée, ce fut une démence inconcevable dans les ambitieux meneurs de l'Assemblée, que

l'espoir de réussir dans leur projet, de n'en faire ensuite qu'une simple préface de la Constitution qu'ils contredisaient à leur fantaisie dans le corps de l'ouvrage. Il était évident que, quoiqu'on fît une dépense royale en affiches et en journaux pour élever jusqu'aux nues ce corps d'ouvrage, quoiqu'il fût enchâssé dans l'or et les pierreries, quoique ceux qui l'avaient fait s'agenouillassent modestement devant leur chef-d'œuvre et qu'il ne parût en public que porté processionnellement et aussi entouré de gardes et de superstition que l'Alcoran, il était évident, dis-je, que, si l'ouvrage était contradictoire à son introduction, l'autorité de l'ouvrage de Chapelier Biribi et de quelques hommes aussi décriés et corrompus ne résisterait pas longtemps à l'autorité d'une préface divine, d'une charte décrétée à la fois par Dieu et par les hommes, et à des principes que chacun trouvait au fond de sa conscience.

Ajoutez que ces hommes corrompus ne l'étaient pas assez. Je m'explique. Mirabeau répétait souvent cette maxime qu'il tenait de Machiavel, sur laquelle il paraît avoir réglé sa conduite et dont il pourrait bien avoir été la dupe et la victime (car il y a exception à tout); il avait, dis-je, pour maxime, *que le défaut des hommes est de n'être ni assez bons ni assez méchants.* Ainsi, par exemple, je dis que des hommes pour qui je ne trouve point d'expression qui rende toute l'horreur qu'ils m'inspirent, n'étaient point pourtant assez corrompus, qui, après avoir voté des remerciements pour le massacre de Nancy et celui du Champ-de-Mars, devenus tout à coup scrupuleux, s'écriaient que jusqu'à la dernière goutte de leur sang serait versée plutôt que de souffrir qu'il y eût en France des ducs et cela, après avoir décrété, le moment d'avant, qu'i

é corrompue de la législature et l'ont forcée
iver un peu au cours de l'opinion. De tout
est résulté une Constitution destructive, il
, de sa préface, mais qui n'a pas laissé d'em-
· de cette préface tant de choses destructives
nêmes, qu'en même temps que, comme citoyen,
e à cette Constitution, comme citoyen libre de
ster mon opinion, et qui n'ai point renoncé à
du sens commun, à la faculté de comparer les
je dis que cette Constitution est inconstitu-
le, et je me moque du secrétaire Cérutti, ce
eur Pangloss, qui propose gravement de la dé-
par arrêt ou par un décret, *la meilleure consti-*
possible; enfin, comme politique, je ne crains
'en assigner le terme prochain. Je pense qu'elle
posée d'éléments si destructeurs l'un de l'autre,
peut la comparer à une montagne de glaces qui
assise sur le cratère d'un volcan. C'est une né-
que le brasier fasse fondre et se dissiper en
les glaces, ou que les glaces éteignent le bra-

siez du moins tenir prête la chaloupe pour le m
du naufrage? Pour moi, je soutiens qu'il n'y
deux sortes de gens qui, dans la révolution, aier
un système possible : d'un côté, les Maury et les M
de l'autre, les Pétion et les Robespierre. Qua
modérés, je parle de ceux qui ont eu un systèm
que celui de traire la liste civile ; dans leur s
de chercher un milieu entre la liberté et l'esc
ils ont été aussi ridicules que ce philosphe
jours, faisant creuser un grand trou à la ter
chercher le milieu entre les Antipodes.

Ne croyez pas, messieurs, que j'annonce le c
ment dont je parle en charlatan, qui prédit un
lointain, sans nulle responsabilité. Je regarde l
les nuages, et je prédis l'orage du lendemain
crains pas d'avancer que le changement de cet
stitution, dont M. Lavie ajournait le moindre
dement après la grande révolution de Pythag
trente-six mille ans, il n'est pas même possible
semblée nationale, actuellement régnante, de
venir : mais il n'y a point à s'alarmer ; car s'il
pend pas de vous d'empêcher le choc, il dép
vous si nous aurons à en gémir.

L'Assemblée nationale de 1789, si pure à sa
et en sortant de dessous terre, puis corromp
la capitale, enfin si fangeuse et en si mauvaise
au moment où elle allait rentrer dans le sei
nation et se perdre parmi le peuple français, v
finir comme la rivière des Gobelins, qui, apr
traversé les immondices de Paris, n'est plus
égout, comme on sait, en arrivant à la Seine, a
sous de la Gare. Je ne consumerai pas vos m
à suivre le cours de cette Assemblée ; il suffira
présenter rapidement ici quelques-unes de ses

tions, celles qui se lient aux grands événements qui approchent et qui ont préparé et amené ces événements.

A Dieu ne plaise que j'accuse tous vos devanciers de ce système que je vais vous développer! J'aime à croire que nous n'avons à reprocher à la plupart que la faiblesse de leurs vues et leur confiance dans quelques noms qui en imposaient. De tout temps, en ce pays, le peuple (si on peut se servir d'une expression de l'ancien régime) a été esclave de l'autorité et des autorités, et dans tous les corps il y a le peuple; mais ce peuple dans le premier Corps législatif a été quelquefois si ignorant, si aveugle, que l'histoire pourra bien dire: la populace de l'Assemblée constituante; car l'histoire juge les hommes, non sur ce qu'ils ont fait, mais sur ce qu'ils pouvaient faire.

Ce n'est pas faute, du moins, qu'on ne leur ait montré. La Déclaration des droits était un signal donné à toute l'Europe; les despotes, occupés d'ailleurs la plupart à des guerres au dehors, pâlissaient tous sur leurs trônes, et alors surtout redoutaient bien plus, comme on l'a dit, l'invasion de nos principes, que nous ne craignons aujourd'hui l'invasion de leurs armées; toute la France était en armes et debout, dans l'attente des magnifiques promesses de la préface de la Constitution; l'imagination ne s'était pas encore refroidie, en voyant dans le corps de l'ouvrage l'illusion de ses espérances; nous avions et de l'argent et de nombreux otages de *notre repos*; il ne fallait pas laisser aux tyrans le temps de se reconnaître. Nous ne manquions pas de Popilius qui leur auraient fait craindre la première ardeur de l'impétuosité française, et d'une attente qui n'avait point encore été trompée; il fallait suivre la maxime de César: « Ne

« croire rien fait, tant qu'il restait quelqu
« à faire. » Dès le 17 juin, du moment où l
généraux étaient devenus Assemblée natioı
vais dit et imprimé: *Puisque la bête est dans*
qu'on l'assomme! et qu'on ne me calomnie]
core, qu'on ne me dise point que je prêche
blique et qu'il fallait chasser les rois. Ceux (
ont appelés dans les derniers temps des répı
et des ennemis des rois, pour nous diffame
des imbéciles, n'étaient pas de bonne foi; i
bien que nous ne sommes pas assez ignorε
faire consister la liberté à n'avoir point de ı
reconnaissons trop bien la vérité de ce que d
Gracchus aux Romains: « On vous fait accr
« puis les Tarquins, leur disait-il, que vou
« bres, parce que vous n'avez plus de rois; mε
« porte de n'avoir plus de rois, si vous avez
« le faste et l'orgueil, et l'inviolabilité et la s
« neté royale et tous ses vices, entre vos c
« une poignée de faquins. *Regum quidem r*
« *non regia potestas Roma fuit sublata.* » Nou
mandions donc pas que la royauté fût étein
qu'on n'établît point à sa place une tyrannie
la royauté; car, je le demande, quel fut jama
vidu royal assez inviolable pour oser contre c
ce qu'on a osé contre des citoyens à Nan
Champ-de-Mars, sans s'exposer à périr tragi
comme les Néron et les Caligula? Oh! la bell
tution qui vote des remercîments aux m
pour des crimes qui eussent fait égorger l
eux-mêmes!

n thème mot à mot. Je ne veux ici que parcourir de
ng-froid ce qu'elle a fait, développer le système de ses
idés, et vous montrer le piége qu'ils vous ont tendu
le mécanisme du trébuchet où ils vous attendent.
J'ai expliqué ce qui avait nécessité de leur part la
claration des droits, et précipité les bienfaits de la
t du 4 août. Dès lors, il n'y avait plus moyen de
dédire. Il avait bien fallu reconnaître que la
on était le souverain. Et comme avec tous les pu-
stes et tous les dictionnaires, Montesquieu, en son
itre de la démocratie, en donne cette définition :
st une démocratie, lorsque la nation est le souve-
n, » il semblait difficile de ne pas tirer cette con-
nce que la France, puisque la nation était le
rain, pouvait s'appeler une démocratie, et nous
étions appelés républicains dans ce sens; mais
éputés d'alors, à qui rien n'était impossible, et
e métamorphosaient, comme par enchantement
n coup de baguette, d'États généraux en Assem-
constituante, et d'Assemblée nationale consti-
e en Assemblée législative, croyaient que toute
ance leur avait été donnée sur les mots comme
s choses; en conséquence, M. Bailly s'est chargé
faire notre éducation. Les idées que nos précep-
, dans l'enfance, nous avaient fait entrer dans la
vec la férule, sur la signification des mots, l'aca-
cien, le philosophe en écharpe, a entrepris de les
ire sortir avec le drapeau rouge, et il nous a
vé, par des baïonnettes et des décrets de prise de
, que le législateur savait mieux que nous ce qu'il
voulu faire, et que, puisque le législateur avait
faire une monarchie, nous devions dorénavant
ler monarchie ce qui, chez tous les peuples, s'était
é jusqu'alors démocratie.

Monarchie, soit: aussi bien je ne veux pas (
sur les mots, comme un docteur de la Sorbon
quoi ! vous avez aboli les priviléges de la nobl
clergé et des Parlements, et vous prétendez a
une Constitution monarchique! On vous avai
tant rappelé cette maxime de Montesquieu, do
dence est sensible: *Abolissez*, dit-il, *dans une*
chie les prérogatives des seigneurs, *du clergé*
noblesse et des villes, et bientôt vous aurez un Ét
laire ou un État despotique. Cette citation n'e
point les faiseurs d'aller en avant : et ce qui
marquable, c'est que ces mêmes faiseurs, lo
ont dépouillé les hommes de couleur du droi
toyen actif, pour pallier cette injustice révolta
se sont appuyés que de ce même raisonnemen
ont dit comme Montesquieu : Si vous ôtez les
tions politiques tirées de la peau, et la classe i
diaire des hommes de couleur, la royauté d
sur le nègre ne peut pas durer, — tant ils étaie
vaincus de cette maxime de Montesquieu.

Je prie la Société de soutenir son attention,
est la clef du système. Je suis entré tard en n
mais aussi elle a été si avancée par l'introd
que je vais arriver rapidement aux résultats. V
nez de voir que, dans leurs principes mêmes, i
sont pas dissimulé qu'ils faisaient une Cons
impossible, qu'ils plaçaient leur monarchi
l'État populaire et l'État despotique, comme
d'*Ixion*, entre deux pentes rapides, de manière
moindre inclinaison devait la précipiter d'un
de l'autre. Et, en conséquence, ils ont arran
pas une Constitution définitive, mais des pierr
tente pour une Constitution. Encore une fois,
très-bien que ce n'était pas là la pensée de la

ıbel.

é bien plus court, pour les maîtres de l'ate-
je parle, de faire tout de suite la monarchie
squieu, la monarchie possible. Mais voici le
ces messieurs avaient jeté la sonde, et ils
econnu que la nation, .que d'abord il avait
luire comme par la main à une insurrection
: elle ne pensait pas, selon sa coutume de
nencer à pas de géants, avait fait plus de che-
ses conducteurs ne voulaient, et avait telle-
rdu au système d'égalité, que ceux qui di-
aïr le plus les républicains l'étaient eux-
ans le savoir; car c'est l'*égalité* qui est le
des républiques, comme tout le monde sait,
fait la seule différence d'avec les monarchies
fondement est l'inégalité. Montesquieu, par
nent et pour ne pas dire aussi crûment le mot
pâtit la monarchie sur le mot honneur. Mais
ouvrage prouve que le mot qu'il avait à la
t sur les lèvres est le mot inégalité. Nos con-

exposer à tout perdre, donnons-leur pour le mo la monarchie qu'ils demandent, cette monarchie possible et sans intermédiaire, et attendons de m leurs temps, ou plutôt sachons les faire naître, pouvant faire la Constitution que nous voulons, empêcherons du moins les autres de faire la Con tution que nous ne voulons pas ; et puisque, maît par l'opinion, nous sommes obligés de leur faire constitution tellement suspendue entre l'état popul et l'état despotique, que c'est une nécessité qu'elle précipite d'un côté ou de l'autre à la première im sion, lorsque la force de l'opinion la fait pencher l'état populaire, inclinons-la vers l'état despotiq par la force de nos institutions. Peut-être, entre deux extrêmes, parviendrons-nous à la fixer sur l'éq libre de la *Chambre haute* et de la *Cour des Pairs*, est le terme commun de notre ambition ; et si no Constitution retombe dans l'état despotique, com ce sera nous qui l'y aurons poussée, nous somm bien plus sûrs encore de la reconnaissance du de potisme.

C'est vers ce but qu'ils ont dirigé toutes leurs ma nœuvres aussi constamment que savamment ; il vous sera pas permis d'en douter après l'analyse rapid que je vais vous faire et que je vous prie de suivre.

Supposons ensemble qu'après la fameuse nuit d 5 au 6 octobre, supposons que dans la salle de l'As semblée nationale, à la place du côté gauche, qu l'histoire distinguera peu du côté droit, il n'y ait que des aristocrates, des ennemis de la nation, des contre révolutionnaires, mais politiques, mais reconnaissan l'impossibilité d'une contre-révolution à main armée et convaincus qu'on pouvait bien tromper, mais noi pas braver vingt-cinq millions d'hommes. Voici l

ju'aurait tenu dans cette Assemblée le démon
ocratie lui-même :
tte corps à corps nous devient impossible, et
ez bien que c'est une nécessité de plier, si
voulons pas rompre; mais n'est-il pas vrai
serions trop heureux d'accorder aux insur-
Constitution d'Angleterre pour éviter celle
que, dont nous nous rapprochons furieuse-
puis deux mois, et de terminer là cette Révo-
Eh bien, laissez-moi faire, et je vous réponds
ramener, sous trois ans, à la constitution
ou à l'ancien régime, qui est encore bien
r. Voici mon plan :
ibord il faut qu'il y ait un certain nombre
nous qui demeurent aristocrates énergumènes,
ant entendre parler que du despotisme pur et
; ceux-là nous contrediront sans cesse, s'écrie-
e nous sommes des démocrates enragés, iront
protester et déclarer qu'ils ne prennent plus
os séances, ce qui nous fera paraître patriotes
paraison de ces aristocrates.
ur nous, nous nous ferons patriotes modérés,
jacobins; il nous sera aisé de surprendre la
ce des nombreux badauds des quatre-vingt-
épartements, et voici comme je parviens à dé-
ce que nous n'aurions pu déchirer.
st l'insurrection surtout qu'il faut craindre. La
terie sur le mot lanterne nous a fait bien du
ais jusqu'ici il n'y avait qu'à rire pour eux de
ragique des Foulon et Launay. D'abord il faut
ce mot lanterne abominable, et l'insurrection,
saint des devoirs, impossible à remplir, ou c'en
de nous. Pour cela, j'excite une émeute; il y a
tique sûre, et il n'en coûtera même pas une

forte somme. Je fais pendre un innocent; je pendre à notre porte. Ce peuple est bon, il es sterné de ce meurtre; on lui dit que ses représe ne sont plus en sûreté : dans ce moment l'un d tire de sa poche le projet de loi qu'il a prép voilà la loi martiale décrétée d'emblée, et Révolution est enrayée; et avant peu je vous vengé, dans l'étendue du royaume, de cinq à si des plus ardents patriotes, fusillés. C'est toujou tant de moins.

« Ensuite, c'est l'égalité proclamée par la Dé tion des droits, qui a attaché à la Révolution ving millions d'hommes. Si la raison des contrair bonne, c'est donc en introduisant l'inégalité qu les détacherons de la Révolution. Chez un peup veut conserver sa liberté, dit Mably, tous les ci naissent et meurent gardes nationales, plus ou exercés; pour tuer la liberté, il faut donc pren contre-pied. Je divise d'abord les citoyens en tr de ligne et en gardes nationales, première di tion; je donne un uniforme aux gardes natio et voilà les citoyens distingués en citoyens arm non armés : par là, je fais tomber les fatales p et je désarme les redoutables sans-culottes, peuvent se procurer un uniforme complet à 32 l'aune. J'établis l'épaulette d'or, afin qu'il n'y a des riches, nos amis en général, qui puissen officiers. J'établis des grenadiers, des chasseurs fusiliers, nouvelles distinctions, nouveau d'écarter des compagnies privilégiées à grand nets et à élégante chaussure les citoyens moins D'abord la vanité leur fait faire des sacrifices faire valoir leur taille dans ces compagnies; bientôt les frais de l'équipement les éloigne

es pauvres s'obstinent à être gardes nationales, je es tiens sans cesse sur pied, comme si l'ennemi faisait le siége de Paris. Ou il faut qu'ils montent sans cesse leur garde, et leur journée est perdue, ou il faut qu'ils la fassent monter, et c'est un impôt qui n'existait pas. C'est ainsi que je m'arrange de loin pour substituer à la démocratie royale une aristocratie royale.

« Voulez-vous tuer la liberté à coup sûr, dit Mably, établissez des distinctions entre les citoyens armés et non armés, et parmi ceux qui sont armés, entre les citoyens à grands bonnets, et surtout les citoyens à épaulettes; établissez entre les troupes de ligne et les gardes nationales une distinction autre que celle de l'habitude et de la supériorité du maniement des armes.

« Mais si par ces distinctions je ne réussis pas à tuer la liberté et l'esprit d'égalité, je lui prépare une plaie bien plus large : je fais des citoyens actifs et des citoyens passifs. Par là, je tire une ligne de démarcation, et je mets tout à coup hors de la Révolution douze à quinze millions d'hommes qui se demandent où est cette égalité des droits politiques qu'on leur promettait; et, voyant que ce n'est pas pour eux que la Révolution est faite, se promettent de rester les bras croisés, et de laisser les citoyens actifs défendre leurs priviléges, quand je ferai jouer, dans deux ans, sur les bords du Rhin, mon cinquième acte et la grande machine que je garde pour le dénoûment.

« Cependant ceux que cette dégradation civique n'irriterait pas, je les soulèverai par le grand levier de tous les hommes, par leur intérêt. Plus les promesses faites par la Déclaration des droits, à cette partie des citoyens, ont été magnifiques, plus je veux qu'ils soient des nôtres en en reconnaissant l'illusion.

Je m'applique donc, surtout, à ce que le peuple dire: Que m'est-il revenu de cette Révolution? e se réponde : zéro. Le seul décret qu'on m'arra sa faveur, celui de la suppression des entrées, je le rendre nul, en faisant qu'il paye tout plus cl l'égoïsme mercantile seconde bien mes vues. en même temps que je prive le peuple des droit muns et des douceurs de l'égalité, le premie biens, le plus grand plaisir de la vallée de Jos le seul bien qu'il pût recueillir sur le champ Révolution, j'en appesantis sur lui tout le poids aurons un maire qui, j'espère, ne sera pas moi bile que ses devanciers, les lieutenants de po faire enchérir le pain à propos, et même à nous d par ordre une famine, quand il en sera temp aristocrates ont cessé de faire travailler les journ mais ce n'est pas assez; ils consomment encor le pays : je les fais tous émigrer. Le pouvoir e ne peut pas précisément leur conseiller d'ém mais il fait partir ses frères, ses tantes, tout l'environne, et sa famille donne l'exemple du c qu'il faut prendre, jusqu'à ce qu'il le puisse p lui-même. Le clergé répond aux indigents qu' dépouillé de ses biens; s'ils s'adressent à l'Asse riche de trois milliards des biens de l'Église, d quart était affecté au soulagement des malhe pour lui demander seulement du pain et de l'ou la municipalité répond, au nom de la nation, c pendant le drapeau rouge, et en même temps on à leurs oreilles : « Pauvre peuple, quand tu « qu'un roi, tu n'étais pas si à plaindre, » et on partout que le roi prend sur ses revenus, qu'o fort rognés, 50 000 livres qu'il donne aux pa

ɔes et des citoyens actifs.

dix à douze millions de citoyens actifs dont r l'opposition à mon plan.

le ce nombre, il faut d'abord retrancher cent ;ocrates nés, qui aujourd'hui, 6 octobre 1789, 'e toutes les places, toutes les fortunes de qui vont s'agiter de tous côtés dans le sens tre-révolution, enfouir ou emporter tout le e, entraver le commerce et entraîner dans ion un million d'individus, ou créanciers à nt banqueroute, ou marchands et journaliers luxe entretenait, ou chanoines en livrées ırrissaient à ne rien faire, et dont ils étalaient uité dans leur antichambre ou derrière leurs .

ut retrancher cinquante mille prêtres qui r les hauts cris (bien inutilement il est vrai, nt eux que la Providence appelle à payer la la Constitution, soit qu'elle devienne anglaise caine), mais qui ne laisseront pas de fortifier

commandements, toutes les grandes places, et n'élève que d'autres nobles à celles qui ont été ab données. Au lieu de mettre la royauté sous séquest jusqu'à l'achèvement de la Constitution, je laisse le disposer encore du Trésor; j'accorde au ministre t les mois vingt et trente millions, et je décrète de co fiance une contribution patriotique qui s'élève à sommes immenses. Le pouvoir exécutif ne perd po de temps; car, avec son or, il corrompra, et avec corruption, il aura de l'or : il sème de tous côtés l'a gent, surtout les promesses. Bientôt, pour le met en état de tenir ses promesses infinies, c'est une ém lation dans le corps législatif à qui fera du roi source de toutes les grâces. Bientôt, je procla Louis XVI le pouvoir exécutif suprême, le législat suprême qui a le *veto*, le juge suprême au nom de se rendent tous les jugements, le chef suprême l'armée et des gardes nationales et jusqu'à l'archivi suprême. Pour soutenir le rang de toutes ses sup maties, je lui donne trente à quarante millions revenus, tandis que l'entretien du corps législatif t entier ne va pas à sept millions. Par cette seule n sure, j'efface le corps législatif devant le pouvoir e cutif; car, aux yeux du vulgaire, celui-là vaut un n lion à qui on donne un million. Puisqu'on donne roi huit fois plus de revenus qu'à l'Assemblée na nale entière, il pèse donc lui seul dans la bala politique huit fois plus que la nation et ses représ tants. La femme du roi avec ses quatre millions douaire, les deux frères du roi avec leurs quatre n lions, ces trois individus entretenus plus richem que le pouvoir législatif tout entier, ne peuvent le regarder en pitié; et le ministre des affaires étr gères, par exemple, avec ses cinquante mille écus

·ouveraient-ils pas le besoin d'aimer un
.i donne à ses amis cent cinquante mille
ępenser? Comment ne pas mieux aimer
bdélégué d'un délégué de la nation, avec
mille écus de rente, que le premier délé-
tte nation avec six à sept mille livres pen-
ĸ ans? Et dès lors, ne voyez-vous pas que
mbitieux, tous les intrigants, qui ne sui-
tre parti que celui qui enrichit, désertent
ins pour courir à 89, aux Feuillants, chez
tres et partout où j'établis les nouveaux
le la liste civile. Tous ces gens-là sont saisis,
ıstoret, du même besoin d'aimer le roi. Pour
sse acheter tant de monde, je ne cesse de
; mains de places et de dignités à conférer,
r ses poches d'or, de billets rouges, noirs.
ꞁouis XIV, je fais ressource des croix de
.is; j'abandonne à la nomination du roi
ganses d'or, tout le ministère, tous les bu-
utes les places de l'armée; c'est-à-dire cent

vous donne la clef du coffre-fort, mais vous se
bien que vous ne pouvez reconnaître d'autre m
du coffre que celui qui vous en remet la clef.

« Toute nation peut se diviser en deux sortes de g
l'une que vous appelez comme il vous plaira, m
que moi j'appelle les imbéciles; l'autre, que le p
voir exécutif appelle les gens *qui ont des moy*
Quant aux premiers, quoique incomparablemen
plus grand nombre, ce sont ceux dont on aura m
leur marché. Vous avez vu avec quelle facilité j'a
paralysé déjà douze à quinze millions, sans qu'il m'
ait coûté d'autres frais que d'inventer un mot *magi*
JE LES AI APPELÉS CITOYENS PASSIFS, ET ILS SE SONT C
MORTS. Je vous expliquerai tout à l'heure comme
dans les dix millions de citoyens actifs, il ne me s
guère plus difficile de vous débarrasser de ceux q
appartiennent à cette première classe.

« Quant à ceux qui ont des moyens, la plupart, lo
de s'opposer à mon plan, mettront tout en œuvre, et
disputeront l'infamie pour le faire réussir. Les uns,
qui il faut des distinctions et des honneurs, voudro
comme les *Mounier*, les *Lally*, les *Duport*, les *Lamet*
les *Clermont-Tonnerre*, les *Lafayette*, la cour des pai
et une chambre haute; les autres, à qui il faut de l'ar
gent, comme les *Chapelier*, les *Beaumetz*, les *Dandré*,
les *Desmeuniers*, les *Barnave*, éprouveront le même
besoin que Pastoret d'aimer un roi, qui donne cent
mille livres de rentes. Et ne voyez-vous pas que,
dans mon système, le coup de l'art, c'est de faire de
ma royauté un coffre pour tous les gens qui ont quel-
que influence; c'est de n'avoir fait du roi, avec se
quarante millions, que leur receveur, à qui ils affer-
ment la nation pour deux ans? Ne voyez-vous pa
qu'avec la trésorerie, dont il a la clef, et la liste civile

t que la bourse commune de tous les mauvais ;, nous ne pouvons jamais en manquer? Bien-is XVI dira, comme le roi George dans son à Chettenham : « *Le grand nombre d'amis du ie ruine; le parlement est un gouffre, un abîme ond; je ne dîne plus en public; je me suis mis nsion avec la reine* »; et pour tout dire en un Iirabeau, si tu as le bonheur de vivre encore e temps, je veux que Louis XVI aille te deman-lîner. Telle est la royauté constitutionnelle.

rmi les hommes qui ont de l'influence, il ne reste combattre que le bien petit nombre de ceux à ne faut que le témoignage de leur conscience, t nombre de ces citoyens incorruptibles qui, à re de Xercès : *Si tu veux te soumettre, je te don-'empire de la Grèce*, répondent comme Léonidas : *mieux mourir pour ma patrie que de l'asservir.* reste que le petit nombre de ces philanthropes ux, de ces vrais jacobins que Fénelon a dépeints seul mot; car, avant qu'il y eût des jacobins. on en faisait le portrait, quand il disait de lui- : *J'aime mieux ma famille que moi, ma patrie a famille, et l'univers que ma patrie.* Il ne faut pas simuler que, malgré le petit nombre, ces patrio-ar l'ascendant de toute leur probité. par l'as-nent de tous les citoyens actifs ou passifs, éclairés nnêtes gens, et forts de la Déclaration des droits.

l'égalité pour laquelle ils ne se sentent pas fait
ment la libre circulation des pensées pourr
être un besoin pour tant de gens qui ne pense
ou qui ont bien d'autre chose à faire qu'à pen
gouvernement ne change jamais pour cette s
gens; ils gardent toujours la neutralité de l'ân
fable, qui dit : *je ne saurais porter deux bâts;* m
ne se doute point qu'il puisse n'en pas porter d
et qu'en Amérique, par exemple, tous les imp
montent qu'à douze sous par tête.

« Il ne sera point soutenu non plus par cette
tude de gens timides, circonspects, qui se range
jours du côté du plus fort. A peine respiré-je
journée du 6 octobre, que j'en impose à ceux
fais jeter en prison ou décréter les héroïnes d
journée, et *Reine Audu* languira au cachot ving
mois, tandis que j'absous insolemment les *Brog*
Bezenval, les *D'Autichamp,* les *Barentin,* et jus
Lambesc. Les Belges se soulèvent et nous offre
alliance désirée par les deux peuples: un hom
assez hardi et assez puissant pour faire renvo
congrès de Belgique ses lettres sans les ouvr
peur qu'à l'imitation des Belges, les autres p
dans l'espoir de cette alliance, ne tentent une
rection et ne fassent avorter mon plan.

« Comme l'armée de ligne, en général, est com
d'hommes à caractère, c'est surtout l'armée
travaille en mille manières pour l'empêcher d

, pour avoir ma: ... ceux à qui elle devait

it. Les gardes françaises ont pris la Bastille. ι glorieux de gardes françaises, qui aurait dû la récompense des régiments qui se seraient ɩ par quelque exploit fameux, je l'efface des e l'armée ; je me hâte d'en abolir la mémoire, Rome abolissait le nom de Manlius et défen- le porter en haine de son crime. Dès les pre- ours de son généralat, Lafayette, au lieu de ces héros, ne cherche qu'à se débarrasser de urage et de leur patriotisme incommode ; il les à prendre des congés ; il ne peut cacher la ecrète qu'il leur porte ; il licencie, il dégrade irement la compagnie de l'Oratoire. La ven- de la cour poursuit sans relâche les restes de re régiment ; et fiez-vous à elle pour lui faire la conquête de la Bastille : elle se souvient nt les décemvirs, pour se défaire du tribun ɩ *Dentatus*, et de ses vétérans patriotes, les en- sur les frontières, et chargent le général de e tous périr dans une embuscade.

qu'aigrir, la douleur de la perte des biens a
sans cesse le ressentiment de toutes les sangs
l'ancien régime. Je fortifie leur parti de la cupid
tous les boutiquiers, de tous les marchands qu
pirent après leurs créanciers ou leurs acheteurs
grés; Je le fortifie des craintes de tous les rei
dont la peur de la banqueroute a si puissammen
la Révolution, et qui, ne voyant que du papier e
de comptes au dedans, et au dehors des prépara
guerre, s'effrayent d'une banqueroute; je le f
surtout, ce parti, de la lassitude des gardes nati
parisiennes. Depuis deux ans, j'ai soin de tap
tambour du matin au soir, de les tenir, autan
possible, hors de leur comptoir, de leur chemi
de leur lit. Au milieu de la plus profonde paix, l
de la capitale est aussi hérissée de baïonnette
puis deux ans, que si Paris était assiégé par deu
mille Autrichiens. Le Parisien, arraché sans ce
chez lui pour des patrouilles, pour des revues,
des exercices, las d'être transformé en Prussien
mence à préférer son chevet ou son comptoir au
de garde; il croit bonnement (pour adoucir le
que l'Assemblée nationale n'aurait pu faire se
crets sans les soixante bataillons; que c'est seul
après la Révolution que finira l'achèvement de sa
pagne, plus fatigante que la guerre de sept ans. (
finira cette Révolution? quand commencera la C
tution? Nous étions moins las dans l'ancien ré
C'est là où je les attendais tous; deux ans de li
ont préparé l'opinion. J'ai commencé par a
tous les orateurs, tous les journalistes à vendre;
faut d'en trouver un assez grand nombre à mo
des hommes qui m'étaient déjà vendus, j'en a
des orateurs et des journalistes, et j'en ai mên

ıtre-mer. Ne pouvant exaucer la prière co-
Foucaut : « Que le peuple ne sache jamais
i empoisonné la source de ses lectures; il
il achetât les papiers patriotes; j'ai fait pleu-
les matins une manne de papiers aristo-
ndant deux ans, j'ai dit aux marchands : « Ce
s Jacobins qui empêchent le retour de l'a-
ce; » aux rentiers : « Ce sont les Jacobins
pêchent le rétablissement de la paix et de
dans les finances; » aux patrouilles : « Ce
Jacobins qui prolongent, qui éternisent la
tion, pour essayer l'automatie et la mauvaise
de l'armée parisienne contre les patriotes. »
eux-ci sous main à aller démolir Vincennes,
ıe l'armée à une expédition contre les pa-
uis je prends d'elle le serment d'une obéis-
ugle : alors je vois que le grain de la calom-
suffisamment. On avait fait la Révolution
rois mots : *calotin*, *lanterne* et *aristocrate*, je
a revanche, et je ferai ma contre-révolution
leux mots : *factieux* et *républicains*. Ce mot,
r les brigands de Rome, ce beau mot de *ré-*
qui, dans son sens propre, signifie : *celui*
heureux que du bonheur public, ce nom d'une
blime, de la vertu opposée au vice de l'é-
réussis à le diffamer, après avoir, pendant
attisé le royalisme par tous les soufflets de
ile. Comme quelques républiques ont chassé

de l'Europe d'inonder de leurs esclaves enré
les bords du Rhin. Alors je publie un m
Louis XVI, d'Artois, Condé, tous les Bourb
les despotes, offrent de ratifier la Constitu
Chapelier et des *Dandré*, avec quelques lége
dements, tels que le rétablissement de la
haute, de la noblesse, etc.; en un mot, la Con
anglaise. La majorité de l'Assemblée national
Lafayette, Bouillé, Montmorin, tous les géné
pense bien que j'en excepte un ou deux) sont
complot. Tous les orateurs, journalistes, li
barbouilleurs, afficheurs de la liste civile, d
aussitôt: « Les Français ne sont-ils pas bien
d'arriver sans une goutte de sang à cette Con
admirable, qui a coûté aux Anglais dix-sept
civiles ? » L'Assemblée nationale bataille p
corum, et pour se faire payer un peu plus che
dition de la charte constitutionnelle; les
pleuvent à droite et à gauche dans le corp
tuant; enfin le décret est rendu aux acclam
aux illuminations. Alors, ou bien les dépa
conservent pour le décret ce saint respect po
que je me suis tant efforcé de leur prêche
deux ans, ou quelques départements se so
mais tous les chefs de l'armée, Bouillé, l
beau, Lafayette, trahissent : que dis-je, ils
à la loi; ils marchent contre les départements
ils introduisent cent mille Autrichiens, Pr
et il n'en faut pas tant, alors, pour les soum
puis, quand quelques départements seraient
brés de la France, en coûte-t-il rien aux r
parvenir à leurs fins! Charles Ier, outre le pi
Londres, ne promit-il pas à l'armée écossa
nexer au royaume d'Écosse quatre comtés d

s je suppose que le roi soit arrêté dans sa fuite :
ı ! la partie n'est que remise ; et c'est alors
fais voir à tous les despotes que je l'avais bien
rès une arrestation obligée et des arrêts con-
et de bienséance, je ne crains pas de laisser
ceux qui ne sont pas aveugles, que c'est moi
fait partir le roi, puisqu'au lieu de le punir,
sis ce moment pour augmenter la prérogative
pour châtrer la Constitution. En même temps
ıbsous, que je récompense le roi fugitif, je
à la barre de l'Assemblée nationale un de ces
ıux dont le gouvernement n'a jamais manqué,
il a voulu faire périr Socrate, ou le grand pen-
ire de Witt, ou sacrifier votre Dieu ; et je lui
de condamner les patriotes. D'un bout de la
à l'autre, je fais calomnier, décréter les
es dont je redoute le plus l'énergie et les lu-
; j'avais fait pendre un homme pour avoir la
ırtiale ; j'en fais pendre deux pour la mettre à
ion ; je massacre les meilleurs patriotes jusque
ıutel de la patrie [1] ; enfin, je consomme mes

[1] massacre du Champ de Mars a cela de bien plus odieux
nassacre de Nancy, que Bouillé du moins livrait un combat
toyens armés, au lieu que le *héros* des deux mondes et le
he Bailly assassinaient lâchement des femmes, des enfants
multitude sans armes et sans défiance. Ce sont ces modérés,
ırs bayonnettes sanglantes, qui appelaient ma plume incen-
Abominables hypocrites ! S'il y avait des coupables, ils
sans armes ; vous aviez une armée pour vous assurer de
rsonne, et vous les fusillez pour vous épargner l'embarras de
r et de reconnaître leur innocence. Un citoyen échappé de

trahisons par un dernier décret qui ouvre à to contre-révolutionnaires la libre sortie du roya « Allez rejoindre, leur dit l'Assemblée nati allez rejoindre, avec armes et bagages, l'arm conjurés. » Je prouve ainsi à toute l'Europe, (le peuple parisien est le plus stupide de to qu'il demande à grands cris la contre-révol du moins la constitution anglaise, que dem aussi d'Artois, Condé, comme ils s'en sont qués. »

Messieurs, je viens de vous développer le p la plus horrible conjuration qui ait jamais ét contre la liberté, et tel que je n'ai pu mettre c que dans la bouche du démon de l'aristocrat bien! ce plan, je ne dis pas a été proposé par le dré, les Chapelier, les Barnave, les Lameth, l fayette, mais il a été décrété et exécuté d'un l'autre, par vos représentants, à l'exception d' deux faits dont je n'ai pas la preuve matérielle seulement de fortes présomptions ; ce sont leu cès-verbaux que je viens de parcourir. Prost vous donc devant l'Assemblée nationale de 89, cernez à l'heureux Sylla des remercîments, de d'or, des médailles et des statues.

N. B. Instruits par la journée du 21 juin, l(veaux cochers du pouvoir exécutif ont *sa* tourné sur la gauche et changé un peu de route non de but.

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

NOTABLE, AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET, L'AN IV DE LA LIBERTÉ

SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA CONSTITUTION
SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS

DISCOURS
DE CAMILLE DESMOULINS
NOTABLE, AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET, L'AN IV DE LA LIBERTÉ

SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ

C'est le Conseil commun de la ville de Londres, le Conseil général de la commune qui a fait, autant et plus que le Parlement, la plupart des révolutions et contre-révolutions d'Angleterre où le maire de Londres a toujours joué le principal rôle. C'est de vous aussi, Messieurs, après l'Assemblée nationale, qu'il dépend le plus de sauver Paris.

De tout temps la politique a senti qu'une ville immense était bien dangereuse au despotisme. On connaît la réponse du czar Pierre au Régent, qui lui demandait s'il n'admirait pas la grandeur de Paris : *Si j'avais une grande ville, mon premier soin serait de la rendre plus petite de moitié.* Les rois n'ont pas abattu la moitié de Paris; mais, pour diminuer le danger

d'une si grande population, ils ont eu recou moyen fort adroit, qui a été de lier la fortune p à la prospérité et à la tranquillité du tyran. C' profonde politique : autant que les besoins du les dépenses effrénées de la cour qui a inver emprunts multipliés et infinis par l'avantage de allèchant également la richesse et la pauvre maître et le domestique, la jeunesse oisive et la lesse invalide, les despotes ont eu l'art d'hypoth la fortune publique sur leur propre conservation en se faisant de tous les citoyens autant de créanc les ont mis dans la nécessité de soutenir le créd leur débiteur pour n'être pas ruinés ensemble. C ainsi que, de nos jours, nous avons vu Potemki maintenir toute sa vie dans un crédit inébranlabl se frayer un chemin au trône de la Chersonèse, pa qu'il avait eu l'art d'emprunter de l'argent aux tr quarts de la Russie. C'est ainsi que Jules César, Plutarque, voulant être un grand pontife, imagi d'emprunter de tous côtés des sommes énormes, qui lui acquit tous les suffrages : des pauvres, par qu'il les avait achetés ; des riches, parce qu'ils avaie peur de n'être jamais payés. Aussi, disait-il à sa mè le jour de l'élection : « Ce soir vous me verrez gra pontife ou banqueroutier. » C'est ainsi que, lorsqu a été question d'envoyer à Orléans M. Lafayette, fallait voir à la porte de l'Assemblée nationale, co ment la frayeur avait décomposé le visage d'un certa notaire, qui, tout glorieux d'avoir donné la main madame Lafayette, à une bénédiction de drapeau n'avait pu refuser depuis aucune somme, tant fo fût-elle, que le héros des deux mondes lui avait d mandée, et qui tremblait d'être ruiné. C'était u chose curieuse de voir comment le notaire Bricha

ait au général, son débiteur, comme il s'é-

s murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

i aussi, n'en doutons point, ce qui a si fort
aris de royalisme. La division de la France
-vingt-trois départements et une Constitu-
les bases sont toutes républicaines, laissant
dans le lointain une confédération possible
rtements entre eux, un démembrement pos-
l'empire; et ces grands dessèchements de
'ont pu qu'alarmer une capitale toute peuplée
rs qui n'existent que par l'impôt, et de dé-
lont le commerce ne peut se soutenir qu'au-
Paris reste le centre de tous les arts, le ren-
de tous les riches, et la capitale de l'empire;
ils n'ont vu d'autre ciment politique entre
-vingt-trois départements que la royauté,
iches, tous les boutiquiers ont cru qu'ils de-
ppliquer à fortifier ce lien, afin de resserrer
tement toutes les parties de la monarchie,
te indissolubilité garantit leur fortune.
omment les riches, les marchands, les ren-
, par tous pays, ne sont ni patriotes ni aris-
mais seulement propriétaires, boutiquiers,
après avoir fait en 1789 la Révolution avec
contre le roi, pour se soustraire à la ban-
et au brigandage de la cour, voudraient
ourd'hui la contre-révolution avec le roi
peuple pour échapper à un pillage imagi-
sans-culottes. On les a si fort épouvantés de
e d'une loi agraire, on leur a tant parlé des
comme de brigands, que les notaires de Paris

ont plus peur des clubs que des Hulans et
liens.

C'est à ces riches, à ces marchands et à ce
que je vais d'abord exposer en deux mots la
de la capitale, parler le langage de leur in
leurs passions, et leur faire concevoir, à l
leurs frayeurs ridicules, les véritables d
Paris et de leurs propriétés. Ils verront qu
mêmes mesures dont ils se sont avisés pou
la perte de leur fortune, dans la dissolutio
pire, ils n'ont fait que rendre cette perte et
solution inévitables, et que Paris n'a pas qu
à délibérer s'il veut se sauver d'une ruine

Il était facile à la capitale, comme je l'ai
y a quatre ans, de s'élever par la Constitu
çaise, par l'admiration de nos lois et leur a
ce même degré de splendeur et de prosp
sont élevées quelques villes anciennes, pa
gation, le commerce et les conquêtes. Oui,
aujourd'hui les richesses descendraient a
Paris, non pas seulement des sources du V
Sambre, mais de l'Elbe et du Tage; richess
plus honorables pour la capitale qu'elles
viendraient pas mêlées du sang des peup
eût dominés par la législation, par la phil
l'aristocratie des lumières et des bienfaits

t incendiaires, et que les événements ont
n'être tous que prophétiques; si on n'eût pas
n de diffamer notre Constitution chez l'étran-
r le désastre de nos colonies, par les flammes
-tray, par la loi martiale et par nos discordes,
nt de notre alliance et de nos conquêtes une
e pour les Avignonnais et les Belges, et en
nt les patriotes de l'exécration de tous les
lu Pouvoir exécutif et des conspirateurs adroits
commettaient à dessein et exprès, pour le
le les imputer au peuple.

e ans de trahison ont bien changé la face des
du parti de la liberté. Cependant, naguère,
iques du conseil des despotes sentaient bien
combien il serait difficile de nous remettre
joug; ils sentaient bien qu'une nation, qui
le ressusciter aux droits de l'homme et de se
au premier âge des sociétés politiques, ne
it pas ainsi tout à coup de quatre mille ans.
C'est en vain que les émigrés des Tuileries et
es nobles de l'Assemblée constituante, déses-
ce que la prise de la Bastille les avait forcés,
passage de l'ancien régime au nouveau, de
e enjambée sur la Chambre haute, et de pro-
l'égalité, ne cessaient d'appeler les tyrans de
e. Ceux qui ont des nouvelles sûres de Co-
avent quelle désolation s'y peignait, il y a
nois, dans l'allongement de tous les visages.
eres, les supplications de nos aristocrates du
et du dehors n'avaient pu déterminer les puis-
commencer une guerre contre le peuple fran-
est notoire que les émigrés allaient périr de
qu'ils étaient furieux de se voir ainsi aban-
qu'ils ne voyaient de ressources que de venir

chercher la mort en désespérés au milieu de no
teries, quand notre Pouvoir exécutif aussi adro
perfide, afin de forcer les tyrans à venir au seco
ses frères et des émigrés, nous a fait déclarer la
au roi de Hongrie. J'en atteste ici l'opinion, p
guerre offensive, du général Lafayette, lui qui
qu'il l'a eu fait déclarer, n'a jamais voulu seul
mettre le pied sur le territoire autrichien; du
est-il prouvé par les dépositions du comité des
et les dénonciations de Ratteau, qu'il n'a tenu
de prendre Namur et de s'emparer de tout le B
et que la maison d'Autriche vient de devoir
conde fois à ce traître la conservation et l'asse
ment des Pays-Bas.

Afin de déterminer encore plus les rois à r
leur projet de ligue qui était abandonné de
21 juin 1791, voici les illusions chimériques
Comité Autrichien a bercé les despotes, dont Lo
s'est repu, dont sa Cour des Feuillants a cherché
endormir, et dont elle s'est endormie elle
Voici ce qu'ils ont dit aux rois de Hongrie et de
et ce ne sont point ici de vaines conjectures;
parlent, et je suis aussi certain de ce que j'ava
si j'avais assisté au traité secret des despote
ce qui a d'abord été convenu :

« Vous déploierez sur les bords du Rhin le
forces que vous pourrez, afin que la terreur
armes et la disproportion des armées françai
vous aurez en tête dispose à écouter les prop
d'accommodement. En même temps vous fer
France les propositions les plus séduisantes,
de verser un milliard en numéraire dans so
plein de papier et d'ensevelir tout le passé d
amnistie. Vous ne demanderez pas d'abord de

ərté, mais de la circonscrire légèrement. Les rs seront éblouis des espèces sonnantes; les ants seront ébahis de tant de modération; les roiront aux promesses des rois; les pouvoirs tués seront vendus; le peuple sera lassé d'une ution où il n'a vu qu'un déplacement de l'aristo- et un déménagement de l'orgueil des donjons es boutiques, d'une Révolution qui n'en a pas ne pour le peuple qui l'a faite, et où, lorsque avant il était nul dans l'État et couché sur le lit rre de l'indigence, les prétendus médecins du n'ont fait que le retourner d'un autre côté, sur êmes cailloux, et le retrancher également du social. Dans cette disposition des esprits, la on innée du despotisme et de l'aristocratie ne ntrera d'obstacles que dans les Jacobins. Mais le manifeste ne déclare la guerre qu'aux seuls ns. On ne tue, on ne pille qu'eux. On ne pend s municipaux, comme à Quiévrain, à Orchies. fusille que les gardes nationaux sur lesquels le feu de l'ennemi est toujours tombé dans toutes ncontres. C'est ici une guerre du peuple fran- ontre les rois, et le peuple français a un roi pour uprême de ses armées. C'est une guerre des plé- s contre les patriciens, et les armées plébéiennes nt commandées que par des patriciens. Les pa- fanatiques se révoltent dans la Bretagne, le

lités, depuis les sources de l'Oise jusqu'a du Rhône; et dans la cause de Louis XV la cause commune de tous les rois. »

C'est sur ces assurances qui les y attira longtemps et d'après la déclaration de gu y a forcés que se sont avancées contre nous combinées des rois. Il n'est personne q que toutes ces mesures, concertées entre l du dedans et ceux du dehors, sont déjà r le fait en mille manières. Les adresses q de toutes parts à l'Assemblée nationale, des fédérés, l'attitude du peuple frança presque l'affiliation aux Jacobins de la entière; la désertion des généraux traît missions des directoires conspirateurs; la si on décrétera Lafayette, discussion qui, p qu'elle est ouverte dans l'Assemblée nation qu'il a perdu la confiance de la nation et qu'il ne peut plus servir la coalition des qu'il ne lui reste plus que la retraite de C Invalides de nos généraux et de nos minis rateurs, et où déjà madame Lafayette, sa fils l'ont précédé et l'attendent; enfin, l profonde que vous avez faite hier par la s la proclamation (car quel est le citoyen été ému? quel est le cœur français qui n sailli des dangers de la patrie?); le gra

in, montrer à leurs peuples asservis, par l'exem-
un armement si inutile et si dispendieux, qu'il
nt qu'à eux d'en faire autant que les Français,
la ligue de tous les rois ne peut rien contre un
peuple qui veut être libre? La supposition est
de. Ils vont donc pousser leur pointe; et comme
traité secret avec Louis XVI et sa cour de Feuil-
sera rompu par l'inexécution en mille manières,
ois de Hongrie et de Prusse profiteront, pour leur
pte, de la trahison de nos chefs, s'indemniseront
ti mieux mieux des frais de la guerre, et pousse-
t leurs conquêtes, facilitées et préparées par la
fidie des généraux et commandants, par les mau-
ises dispositions du pouvoir exécutif, et par la
périorité du nombre. Aussi bien, qu'importe à ces
obles, à ces prêtres, le démembrement de la France,
pourvu que la dîme, pourvu que le fief ne soient pas
émembrés? N'entendons-nous pas tous les jours
dans les sociétés, dans les spectacles, dans les jour-
naux ce vœu impie : *Que l'Étranger l'emporte, et plutôt les Autrichiens que les Jacobins!* C'est-à-dire, en d'autres termes, plutôt les tyrans que la liberté! Vœu exécrable, et dont la seule émission mérite la mort et l'eût donnée sur-le-champ dans Rome, dans Athènes et chez tout autre peuple que nous, en qui souffrir, depuis quatre ans, des propos et des écrits si criminels n'est pas clémence, mais démence [1], si nous voulons, je ne dis pas être libres, mais n'être pas décimés. Il est donc évident que les étrangers, appelés à grands cris par une partie de la nation, vont pénétrer en Flandre, en Lorraine, en Alsace, en Picardie; et dans

1. Toujours les jeux de mots! Camille n'en proposera pas moins, un jour, et il fera bien, un *Comité de clémence*. (*J. C.*)

d'une si grande population, ils ont eu recours à un moyen fort adroit, qui a été de lier la fortune publique à la prospérité et à la tranquillité du tyran. C'est une profonde politique : autant que les besoins du luxe et les dépenses effrénées de la cour qui a inventé ces emprunts multipliés et infinis par l'avantage desquels alléchant également la richesse et la pauvreté, le maître et le domestique, la jeunesse oisive et la vieillesse invalide, les despotes ont eu l'art d'hypothéquer la fortune publique sur leur propre conservation, et, en se faisant de tous les citoyens autant de créanciers, les ont mis dans la nécessité de soutenir le crédit de leur débiteur pour n'être pas ruinés ensemble. C'est ainsi que, de nos jours, nous avons vu Potemkin se maintenir toute sa vie dans un crédit inébranlable et se frayer un chemin au trône de la Chersonèse, parce qu'il avait eu l'art d'emprunter de l'argent aux trois quarts de la Russie. C'est ainsi que Jules César, dit Plutarque, voulant être un grand pontife, imagina d'emprunter de tous côtés des sommes énormes, ce qui lui acquit tous les suffrages : des pauvres, parce qu'il les avait achetés; des riches, parce qu'ils avaient peur de n'être jamais payés. Aussi, disait-il à sa mère le jour de l'élection : « Ce soir vous me verrez grand pontife ou banqueroutier. » C'est ainsi que, lorsqu'il a été question d'envoyer à Orléans M. Lafayette, il fallait voir à la porte de l'Assemblée nationale, comment la frayeur avait décomposé le visage d'un certain notaire, qui, tout glorieux d'avoir donné la main à madame Lafayette, à une bénédiction de drapeaux n'avait pu refuser depuis aucune somme, tant forte fût-elle, que le héros des deux mondes lui avait demandée, et qui tremblait d'être ruiné. C'était une chose curieuse de voir comment le notaire Brichard

ısait au général, son débiteur, comme il s'é-

les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

là aussi, n'en doutons point, ce qui a si fort Paris de royalisme. La division de la France re-vingt-trois départements et une Constitu-ıt les bases sont toutes républicaines, laissant ir dans le lointain une confédération possible artements entre eux, un démembrement pos-; l'empire; et ces grands dessèchements de n'ont pu qu'alarmer une capitale toute peuplée ers qui n'existent que par l'impôt, et de dé-; dont le commerce ne peut se soutenir qu'au-: Paris reste le centre de tous les arts, le ren-s de tous les riches, et la capitale de l'empire; ae ils n'ont vu d'autre ciment *politique entre* re-vingt-trois départements que la royauté, riches, tous les boutiquiers ont cru qu'ils de-'appliquer à fortifier ce lien, afin de resserrer oitement toutes les parties de la monarchie, ette indissolubilité garantît leur fortune.

comment les riches, les marchands, les ren-ıi, par tous pays, ne sont ni patriotes ni aris-, mais seulement propriétaires, boutiquiers, , après avoir fait en 1789 la Révolution avec le contre le roi, pour se soustraire à la ban-e et au brigandage de la cour, voudraient ıjourd'hui la contre-révolution avec le roi le peuple pour échapper à un pillage imagi-es sans-culottes. On les a si fort épouvantés de ère d'une loi agraire, on leur a tant parlé des s comme de brigands, que les notaires de Paris

ont plus peur des clubs que des Hulans et des Tyro-liens.

C'est à ces riches, à ces marchands et à ces rentiers que je vais d'abord exposer en deux mots la situation de la capitale, parler le langage de leur intérêt et de leurs passions, et leur faire concevoir, à la place de leurs frayeurs ridicules, les véritables dangers de Paris et de leurs propriétés. Ils verront que, par les mêmes mesures dont ils se sont avisés pour prévenir la perte de leur fortune, dans la dissolution de l'empire, ils n'ont fait que rendre cette perte et cette dissolution inévitables, et que Paris n'a pas quinze jours à délibérer s'il veut se sauver d'une ruine entière.

Il était facile à la capitale, comme je l'ai montré il y a quatre ans, de s'élever par la Constitution française, par l'admiration de nos lois et leur adoption, à ce même degré de splendeur et de prospérité où se sont élevées quelques villes anciennes, par la navigation, le commerce et les conquêtes. Oui, messieurs, aujourd'hui les richesses descendraient au sein de Paris, non pas seulement des sources du Var et de la Sambre, mais de l'Elbe et du Tage; richesses d'autant plus honorables pour la capitale qu'elles ne lui parviendraient pas mêlées du sang des peuples qu'elle eût dominés par la législation, par la philosophie et l'aristocratie des lumières et des bienfaits qu'elle eût procurés au monde. Rappelez-vous les beaux jours de Rome et de Carthage, de Tyr et d'Athènes : tel serait l'état florissant de la capitale, si on n'eût pas repoussé, il y a deux ans, l'alliance des Belges et des Liégeois; si les patriotes ne s'étaient pas laissé jeter sans cesse, depuis trois ans, par des guides perfides ou aveugles, dans des routes plus fausses les unes que les autres; si on n'eût pas négligé nos discours, qu'on

t incendiaires, et que les événements ont
n'être tous que prophétiques; si on n'eût pas
n de diffamer notre Constitution chez l'étran-
r le désastre de nos colonies, par les flammes
rtray, par la loi martiale et par nos discordes,
ant de notre alliance et de nos conquêtes une
é pour les Avignonnais et les Belges, et en
int les patriotes de l'exécration de tous les
du Pouvoir exécutif et des conspirateurs adroits
commettaient à dessein et exprès, pour le
de les imputer au peuple.

re ans de trahison ont bien changé la face des
du parti de la liberté. Cependant, naguère,
tiques du conseil des despotes sentaient bien
combien il serait difficile de nous remettre
joug; ils sentaient bien qu'une nation, qui
de ressusciter aux droits de l'homme et de se
r au premier âge des sociétés politiques, ne
iit pas ainsi tout à coup de quatre mille ans.
c'est en vain que les émigrés des Tuileries et
les nobles de l'Assemblée constituante, déses-
e ce que la prise de la Bastille les avait forcés,
passage de l'ancien régime au nouveau, de
ie enjambée sur la Chambre haute, et de pro-
l'égalité, ne cessaient d'appeler les tyrans de
e. Ceux qui ont des nouvelles sûres de Co-
savent quelle désolation s'y peignait, il y a
mois, dans l'allongement de tous les visages.
ères, les supplications de nos aristocrates du
et du dehors n'avaient pu déterminer les puis-
à commencer une guerre contre le peuple fran-
est notoire que les émigrés allaient périr de
qu'ils étaient furieux de se voir ainsi aban-
, qu'ils ne voyaient de ressources que de venir

mêmes de la Constitution, dont le dépôt et l'
bilité est confiée à la garde de la nation entiè
voyez donc que toute capitulation est impossil
quand l'Assemblée nationale l'accepterait, qu
les ci-devant nobles, les riches, les Feuillant
tout le consistoire et le conseil général de
mune l'accepteraient, vous n'auriez fait que
Paris une proie immense entre les Autrichie
Français; puisque trois cent mille hommes se lè
dans cette seule capitale, qui défendraient
toire de la Constitution, et qui, ne pouvant
guerre avec vos bras, la feraient avec vos bi
vos hôtels, avec vos richesses; et je n'appelle
foudre sur mon toit. Moi aussi j'ai des prop
ne m'écrie point : Que Paris périsse; mais je le
trop de certitude : Paris périra plutôt que la
et c'est ici qu'il faut vous dire la vérité tout
Quand même les trois cent mille Jacobins de
tale, quand même nos cinq millions de féd
triotes seraient exterminés, ne craignez-vous
s'en échappe toujours assez pour réduire
cendres comme Sagonte, plutôt que de le re
Autrichiens et au despotisme!

Que vous reste-t-il donc à faire? O riches a
Ce qu'il faut faire? Puisque vous ne pouvez t
sans nous avec l'ennemi, il faut le vaincre av
Votre intérêt majeur, votre intérêt unique,

s des yeux, si ce n'est pas l'infâme action du
ırry, incendiant Courtray, pour rendre la
écrable à ses alliés les Belges? Quand cour-
aux armes? Quand renverserez-vous ce
choque les yeux, et souille la maison com-
ce n'est pas lorsque Luckner vous déclare
na a voulu marcher contre Paris avec son

›yez que le pouvoir exécutif vous trahit. Ce
faire? Ce qu'a fait le parlement d'Angleterre,
ı vu que le pouvoir exécutif le trahissait.
'en 1643, les Anglais, voyant bien que, s'ils
ent enfin une digue, leurs libertés allaient
ıergées par l'action continue du pouvoir exé-
e la liste civile, Londres se leva tout entière
armes. Charles Ier étant aussi, par la Consti-
chef suprême de l'armée, leur Parlement se
ns la même position qu'aujourd'hui l'Assem-
ionale. Il était incontestable que, par la
ıarte, au roi appartenait le droit de nommer

Communes firent indirectement ce qu'elles r
vaient faire directement par la Constitution. I
stitution autorisait le roi à nommer les comma
et il avait nommé le chevalier de Pennington,
Les Communes écrivirent au roi qu'elles ne po
prendre aucune confiance dans cet officier, et
appuya ce vote si efficacement, que le roi fut o
nommer le comte de Warwick. Le roi avait
le colonel Lunsford, lieutenant de la cour. L
munes ne pouvaient s'y opposer; mais elles
que Lunsford n'était pas propre à cet em
autant le roi, usant de son droit constitution
mait d'officiers et de ministres, autant le Pa
en rejetait, usant aussi de son droit cons
nel, répondant au message du roi, que ce
avait nommés n'avaient point la confiance d
tion.

De même, Charles I[er], en sa qualité de chef
de l'armée, voulant se réserver un corps de
au besoin, avait prêté au roi de France l'arm

la haute cour nationale, comme criminel de
tion, pour avoir transporté les troupes. C'est
ıe le Parlement rompit les mesures de despo-
en trouvant toujours dans la Constitution des
s indirects de défendre la Constitution. Et c'est
ue l'Assemblée nationale, si elle le voulait,
manier la Constitution pour la liberté aussi
nent que le pouvoir exécutif sait la manier
elle.

; ainsi encore que le Parlement anglais de 1686,
bien que tout le mal venait de la liste civile,
cette liste civile même n'eût pu suffire à cor-
e tous les jurés et tant de pouvoirs constitués,
i n'eût pas fait des emprunts, vota que quicon-
êterait ou ferait prêter de l'argent au roi, qui-
e achèterait des bois ou domaines du roi, serait
ennemi de l'État, et envoyé à la Tour.

t ainsi que tout ce qui n'est point défendu par
étant permis par la loi, il serait bien facile à
nblée nationale, si elle le voulait, de sauver la
tution. Et si elle ne le veut pas, c'est à nous de
e.

i la Constitution ne défend pas de déclarer les
s de ligne gardes nationales, et cette mesure
empêcherait la division que l'ennemi veut jeter
'armée, en ne faisant feu que sur les gardes
ales, et en donnant, comme vient de le faire le

dignes chefs; d'ailleurs rien n'empêcherait d'ajo les nominations après la bataille. Les anciens o commanderaient provisoirement. Mais quel pi moyen d'émulation, quel aiguillon aux uns po pas descendre, aux autres pour mériter de m Comme l'armée serait ravie d'être investie de c d'hommes libres, de soldats citoyens, de n leurs centurions! comme elle se serait purgée e jours de ses aristocrates[1]!

Lorsque le roi emprunte de tous côtés des s énormes pour supplément de sa liste civile, i sante pour acheter tant de pouvoirs constit entretenir Coblentz depuis quatre ans, la Const ne défend pas à l'Assemblée nationale, à l'e du parlement d'Angleterre, en 1686, de décla nemi de la liberté quiconque prêtera de l'arg roi.

Ainsi la Constitution ne défendait pas à l'Ass nationale, au lieu de donner des passe-ports ceux qui veulent sortir de France, de décla l'exemple des Anglais, ennemis de la patrie le ducteurs des navires et des voitures qui servir les transporter, eux ou leurs effets. Aussi la Co tion ne lui défend pas, à l'exemple de la Suisse le danger de la patrie, de rappeler tous les me du corps politique à la défense de l'État, et de d tous leurs biens saisis et confisqués au trésor p par le seul fait de leur absence et de leur refu service personnel.

Ainsi la Constitution, qui n'a rien statué

1. Illusion dangereuse, est-il besoin de le faire remar n'en est pas moins vrai que les armées ne valent que si casser ou remplacer à temps un chef incapable. Voyez S après Gravelotte. (*J. C.*)

ence du roi, n'a pas prétendu que le pouvoir exé-
, malade d'esprit, continuât de tenir les rênes.
ne défend pas de les lui retirer. Or, il est facile
ouver la démence du roi de la Constitution, par
faits. Je ne voudrais qu'un seul pour l'établir.
xemple, tout le monde conviendra qu'un général
en démence ou traître, pour soulever ses alliés
re son armée, en brûlant leurs villes. Or, le roi
Français a souffert que le général Jarry rendît
rançais exécrables aux Belges, en brûlant Cour-
et en faisant à cette ville alliée et amie tout le
qu'elle aurait pu souffrir de ses plus cruels enne-
Y a-t-il démence ou trahison plus palpable?
s XVI doit être, si c'est démence, suspendu; si
trahison, déchu. Je pourrais citer mille traits
ils. Y a-t-il démence plus manifeste que d'être le
le la Constitution et d'avoir nommé tant d'officiers
e généraux qui ont passé et qui passent tous les
s dans le camp des ennemis de la Constitution?
-t-il démence plus manifeste que d'être le roi de
onstitution et de faire renvoyer des ministres qui
ient marcher la Constitution? Qu'est-ce aujour-
i, que la nomination au ministère dans les mains
roi, sinon, pour me servir de l'expression de
Manuel, une distribution de prix d'aristocratie?
t-il une démence plus manifeste que de renvoyer
ministre pour avoir proposé un camp de vingt
e hommes à Soissons, et le lendemain de venir
oser soi-même un camp de trente-trois mille
mes à Soissons?

e comte de Schatzbury disait très-bien au Parle-
t : « L'esclavage et le papisme sont deux frères
se tiennent toujours par la main; quelquefois
entre dans un pays le premier, quelquefois l'au-

tre, mais toujours ensemble. En Anglete
Stuart ont voulu faire entrer le papisme le
pour préparer la voie au despotisme; en É
ont commencé à introduire le despotisme po
la voie au papisme. » Aussi tous les manifes
les journaux possibles des contre-révolutio
des émigrés et des Prussiens ne parlent qu
mettre la France par la force sous les deux jo
tique et religieux. Et lorsque ce sont les
réfractaires qui, dans les départements, à
grain de la philosophie et de la liberté, sème
du papisme, de la servitude et de la bêtise
ce sont ceux qui arrêtent le plus les progr
Constitution, y a-t-il plus grande démence
roi de la Constitution que d'avoir mis son *v*
décret de la déportation des prêtres. Rappe
Messieurs, le fameux bill du parlement pens
du Parlement de 1665, qui fut appelé l'*act*
mille, contre les prêtres patriotes ou presb
Comme c'était le presbytéranisme qui ava
Révolution, et que les neuf dixièmes de l'É
trois cinquièmes de l'Angleterre étaient presb
il fut dit qu'aucun ministre ou prédicateur
rien ne pourrait ni demeurer, ni même aller
sur le grand chemin, *à cinq milles de distanc*
lieu où il aurait été ministre, s'il n'abjurait
mes politiques et religieux. La rigueur fut
grande en Écosse, où il fut enjoint, par un
mation, à aucun ministre presbytérien, à pei

ılu affermir la Constitution par une mesure
ıs rigoureuse, et que le roi de la Constitu-
nis son *veto*, il a montré à tout le monde
ation totale des facultés intellectuelles, un
ebours, dans le sens de la Constitution, et
commun de la ville de Paris se doit de
à l'Assemblée qu'il soit suspendu comme
u déchu comme traître.
stitution n'a pas défendu cette interdiction
ır; et si elle l'avait défendue, ce seraient les
ıts dont il faudrait déclarer la démence. Or,
suspension du pouvoir exécutif, comme il
urtout à la ville de Paris de conserver la
, l'unité des quatre-vingt-trois départe-
ur conserver cette indivisibilité du corps
je pense que le conseil commun, dans son
l'Assemblée nationale, doit demander qu'il
ıé deux curateurs à la monarchie, qui, pen-
ırrègne, pour cause de démence, et jusqu'à
ıis XVI soit revenu à bon sens, soient térita-
e qu'on a prétendu qu'était Louis XVI, le
peuple, exerçant le *veto* sur le Sénat. Je pré-
ette mesure à celle de faire élire par les dé-
s quatre-vingt-trois membres du pouvoir
ui formeraient le conseil d'État, parce qu'il
aindre qu'ils ne fussent aussi mal choisis
ıatre-vingt-trois grands jurés, que ce ne fût
ıgt-trois roitelets, et on sait qu'il n'y a point
ande tyrannie que celle des petits tyrans; au
i les quatre-vingt-trois départements n'ont à
ue deux curateurs amovibles *ad nutum*, il me
e le choix est déjà fait dans l'opinion, et que
années que nous venons de traverser ont
gné les deux hommes qui méritent le plus

Clément, et on ne manquerait pas de lui trouv
sa poche une carte de Jacobin qui y aurait été
pour nous charger de l'exécration d'un crime
perte; car le roi ne meurt point en France.
tait, c'est tout ce que souhaite Coblentz, ce
congrès de Mayence attend. Je pense que nous
vons trop veiller sur les jours de Louis XVI,
faut le conserver au milieu de nous comme
nelle de notre œil. Ce n'est pas que je n'aie
pesé les rois dans la balance de M. Manuel.
n'est pas question ici de la pesanteur spécifiq
trinsèque d'un roi. C'est dans les balances de
Prusse et de Hongrie que je pèse Louis XVI
nons-nous de la valeur idéale des rois dans l
des esclaves, et quelle rançon a racheté Loui
roi Jean et François I[er]; imitez le conseil com
la ville de Londres, qui, dès qu'il eut reco
Charles I[er] avait des intelligences avec les
d'Irlande, qu'il levait secrètement des troupe
le Parlement, dès qu'il fut devenu justement

e du roi et de sa famille ; si vous le conservez u de nous, par cela seul vous sauvez la capi- empire ; vous vous sauvez vous-même et nous r, dans la balance des despotes, un roi pèse seul que vingt-cinq millions de citoyens. Il c que l'Assemblée nationale, après avoir pro- nterdiction du roi, pour cause de démence, qu'elle le retient, lui et sa famille, pour ôtages de la France.

'il faut faire encore? Quelqu'un a dit que si se faisaient la guerre, c'est qu'ils ne buvaient nsemble. Et moi je dis : si on ose nous atta- st qu'il n'y a qu'orgueil, égoïsme et dureté parmi nous ; c'est que le bourgeois méprise autant que le noble méprisait le bourgeois ; l'égalité des droits n'est que dans la Consti- t non point dans l'opinion ; c'est que nous, actifs, nous nous tenons à une distance plus de nos frères indigents, que les Romains ne de leurs esclaves ; car ces sénateurs de i orgueilleux, qui méprisaient les droits de et qui avaient des esclaves, eh bien ! il y uit jours dans l'année où ils faisaient asseoir laves à table à côté d'eux, où ils changeaient avec eux, où ils payaient les dettes et les es pauvres. Dans cette Rome, la ville de l'a- ie par excellence, il y avait au moins huit ndus à l'égalité et à l'âge d'or. Et nous, dé- x bourgeois, il semble que cette aristocratie, égalité que nous avons bannie de nos lois, se éfugiées tout entières dans nos cœurs. Je le si on ose nous attaquer, c'est que nous ne bu- s ensemble. Eh bien ! faisons pour affermir la ce que César, ce que Crassus ont fait pour

établir le despotisme. Nous ne pouvons pas traiter peuple français comme César, qui traita le peuple main en vingt-deux mille tables, ou comme Crass qui fit un festin au peuple romain, et donna ensui chaque citoyen autant de blé qu'il en pouvait m ger pendant trois mois. Il semble qu'il n'y ait de triotisme et de vertu que dans la pauvreté, du mo dans une fortune médiocre. Mais dressons des tab devant nos portes, s'il est vrai que nous croyons l'égalité ; traitons du moins un jour nos égaux com les Romains traitaient leurs esclaves pendant une maine entière ; célébrons notre délivrance du desp tisme et de l'aristocratie, comme les Juifs célébraie leur délivrance des Pharaon ; mangeons aussi to ensemble, devant nos portes, le gigot national, ain qu'ils mangeaient leur gigot pascal. Viens, respe table artisan, que tes mains, durcies par le travai ne méprisent pas la mienne, qui n'est fatiguée qu d'une plume ; viens, buvons tous ensemble ; embras sons-nous, et les ennemis seront vaincus.

Ce que je propose encore, c'est également l'histoir romaine qui me le fournit. Ceux que nous avons ap pelés citoyens passifs valent bien les esclaves d Rome. Eh bien ! dans les dangers de la patrie, comm dans la guerre punique, dans la guerre de Marius e de Sylla, Rome donnait le droit de cité aux esclaves L'Assemblée nationale a aussi déclaré la patrie en danger ; qu'elle donne aussi le droit de cité aux ci toyens passifs ; qu'elle affranchisse les pauvres d tout impôt, comme dans la guerre des Tarquins, san leur ôter la qualité de citoyen, qu'elle déclare auss que les pauvres payent assez à l'État par l'impôt d leur sang dans les batailles, et voilà tout d'un cou dix millions de bras gagnés à la patrie. Qu'on m

n effet, quelle différence il y a entre nous, qui ppelons patriotes, et les nobles que nous appe- ristocrates, qui ne soit toute à l'avantage des ; si de même qu'ils ne pouvaient qu'établir une ıre haute, que réléguer tout le Tiers-État dans ımbre des Communes; nous, jadis Tiers-État, ıts d'être citoyens actifs, non-seulement nous onstituons aussi en Chambre haute à l'égard te portion du Tiers-État que nous avons ap- citoyens passifs; mais nous ne leur donnons ème une Chambre des Communes, et nous pré- ıs les dépouiller de toute part au gouverne- A Athènes, les pauvres ne payaient point pour toyens et pour aller à la section, mais au con- ils étaient payés; on donnait trois oboles à e citoyen qui allait au Pnyce, à l'assemblée ıple. Il suffit d'indiquer ce point de l'histoire, assailli d'un volume de réflexions. Montes- que les aristocrates s'empressent de mettre de ıord, se récriait d'admiration sur cette loi d'A- s.

rquoi, jusqu'ici, toutes les révolutions ont-elles ır remettre les peuples sous un joug plus pesant ıncien ? C'est que, dans les révolutions, tous les tes, tous les hommes courageux et qui ont de tous les Jacobins volent à la défense de la li-

ments comme hier. Nous sommes tous gard
nales ; il faut décréter que le quart des gard
nales ira aux frontières, et que, pour cet ef
toutes les municipalités, il sera tiré un qua
garde nationale par la voie du sort. Par ce
vous conserverez de la graine de Jacobin, c
roi de Prusse veut conserver si précieuseme
graine d'aristocratie, en ne mettant les nobl
émigrés qu'en troisième ligne, en les laissa
blentz et dans l'intérieur ; par ce moyen, l
lants partageront, avec les Jacobins, les dang
patrie, et le feu tyrolien tombera sur eux co
nous.

Et vous, ô Feuillants, aveugles transfuges d
bins ! sans parler de notre histoire de Franc
ressentiments toujours implacables de nos d
qui firent couler tant de sang à Montpellier
deaux, à Paris, pour châtier des insurrections é
sans parler de tant d'exemples domestiques d
sincérité de la réconciliation de nos rois avec
avaient appelé les peuples à la liberté ; san
des embrassements de Charles IX et de Colign
une révolution plus récente et toute semblab
nos voisins, malgré la digue impuissante de l
tie la plus solennelle, signée à Breda, puis
Londres par Charles II, voyez la colère des r
dant quarante années, de temps à autre romp

z, pendant quarante ans, tout l'or de la liste ɜt la place de grand chancelier d'Angleterre, · la récompense des dénonciateurs et des juges aient l'exécrable talent de faire périr, sous s prétextes, les Feuillants et Jacobins, à qui ; II et Jacques II avaient été obligés de pardon-ɜrime de l'insurrection.

'ante ans après l'insurrection, Algernon Sydney laré coupable de haute trahison, pour un ma- qu'on trouve chez lui, son ouvrage célèbre, ; : *Discours sur le gouvernement*. Ce manuscrit point écrit de sa main; il ne l'avait point pu- . était écrit antérieurement à l'amnistie. N'im- le chancelier Finch dit : qu'*écrire*, *c'était agir ; ere est agere ;* que c'était ce que les Anglais ap- ıt *ower act*, c'est-à-dire démarche pour exécuter sein, et Sydney fut décapité.

ertain lord Howard, perdu de dettes, imagina, 'acquitter de ce qu'il avait emprunté à Sydney, l Russell et à M. Hamden, comme ils le lui re- rent à la confrontation, il imagina, pour payer tes en les faisant périr, et gagner encore de ıt de la liste civile, de dénoncer M. Hamden et Russell, les deux hommes les plus vertueux de eterre, pour des paroles dites par eux en sa pré- En vain ils furent défendus par tout ce qu'il y

dération et l'estime de leurs vertus ne faisaient qu rendre plus populaires et plus redoutables à sa très-g cieuse Majesté. »

Le lord Lisle, un des juges de Charles Ier, av échappé à la vengeance des Stuart. Trente ans apr sa veuve, âgée de quatre-vingts ans, est condam à être étranglée, sous prétexte qu'elle avait r dans sa maison un partisan du duc de Montmou Trois fois les jurés la déclarèrent non coupabl mais Jeffreys les fit revenir aux opinions une q trième fois, jusqu'à ce qu'ils l'eussent condamn

Il ne servit de rien à Richard Baxter, ministre pı bytérien, qui avait refusé l'évêché de Herefort, et meux écrivain révolutionnaire, de s'être fait Fe lant. Jeffreys, le directeur du juré, se souvient de prônes et lui dit, à l'occasion de je ne sais quel pr qu'on lui avait suscité : « Cet homme paraît mai nant fort modeste; mais il y a eu un temps où ı sonne n'était plus prêt que lui à crier : *A vos ten ô Israël, liez ces rois et mettez vos nobles dans des cep fer*. Richard, tu es un vieux homme et un vieux quin ; ç'aurait été un grand bonheur que tu eu été bien fouetté il y a quarante ans. Tu as écrit a de sermons pour en charger un chariot, et cha de ces sermons est plein comme un œuf d'imp pour la personne sacrée du roi. Allons, messieurs jurés, faites votre devoir. » Et Baxter est condamı être pendu.

Un autre membre du club des Feuillants, femme, Élisabeth Gaunt, procure un asile à un Ja bin. Ce scélérat, sachant que le roi Jacques II pard nait plutôt à des rebelles qu'aux modérés qui l avaient donné asile, va dénoncer la bienfaitrice lui avait ouvert sa maison, et elle est pendue.

ville de Taunton avait ouvert ses portes à l'ar-
des insurgés ; le prévôt Kirch, digne assistant de
eys, descend à l'auberge, fait pendre pendant son
s, au bruit des fifres, des hautbois et des tam-
rs, trente des habitants, savoir : dix en buvant à
anté du roi, dix en buvant à la santé de la reine,
lix en buvant à la santé de Jeffreys. Une jeune fille
nt venue se jeter à ses pieds pour obtenir la grâce
son père, il la lui promet si elle se prostitue à lui ;
s, après avoir assouvi sa brutalité, il a la cruauté
la mener à sa fenêtre, où il lui montre son père
'il venait de faire pendre à l'enseigne même de
uberge, et d'où cette fille se précipite de déses-
ir.

Le barbare Jeffreys se vanta, dans cette tournée
1685, d'avoir fait pendre plus de gens lui seul que
us les juges d'Angleterre ensemble, depuis Guil-
ume le Conquérant. Jacques II, ce roi dévot et hon-
te homme, appelait cela la campagne de Jeffreys ;
ssi, au retour de cette expédition, où ce juge l'avait
livré de tant de Feuillants et de Jacobins, le fit-il
and chancelier.

En un mot, le despotisme ne fut satisfait que lors-
l'il eut tiré des veines des Anglais tout le sang ré-
olutionnaire, sans distinction, des Feuillants et des
cobins. Les badauds de Londres, lassés à la fin de
nt d'exécutions de Jeffreys, avaient nommé un grand
ré patriote, et qui, à toutes les accusations inten-
es, sur de misérables prétextes, contre les citoyens
ui avaient eu part aux insurrections, répondait tou-
urs *ignoramus*. La cour appelait, par dérision, ce
rand juré : *le juré ignoramus*, comme nous pourrions
ppeler le grand juré d'Orléans, dans un autre sens,
 juré ignoramus. Mais il y a cette différence que nos

traîtres, acquittés par le juré d'Orléans, échap
châtiment de la loi ; au lieu que ceux qui étai
quittés par le grand juré de Londres n'écha
point à la vengeance royale. Le menuisier Co
qui avait été un des plus chauds patriotes, e
appelait le menuisier protestant, comme on ap
bientôt, en France, tous les patriotes des calv
fut inutilement renvoyé d'accusation par le ju
vain Londres fut illuminé en signe de joie de
lution du menuisier et de l'alderman Cornish :
potisme ne relâche pas si aisément sa proie.
nistre de la justice, l'abominable Jeffreys, ne ma
pas de faire naître des incidents, de prouver d
de forme ; on évoquait la procédure, on tradui
accusés devant le juré d'Oxford ou d'autres aus
plaisants, à qui la cour enjoignait de les t
coupables de complots imaginaires, et le pr
terminait toujours par être pendu ou coupé en
tiers. Voilà la justice, voilà l'amnistie, voilà la
ciliation des rois avec les Jacobins et avec les
lants.

Et vous, ô riches, insensés de croire que le
siens vont défendre vos propriétés ! Vous ne vo
venez donc plus de ce que ces mêmes Prussiens,
même duc de Brunswick, le général des contr
lutions, ont fait il y a si peu de temps dans la
révolution de Hollande. Vous ne vous souvene

ux de l'armée des despotes n'arrêtent la lans leurs troupes qu'en promettant à ces pied et à cheval, le pillage de Paris et le bu- boutiques? Il est vrai qu'ils ne promettent age des boutiques des patriotes. Mais, outre outiquiers ne sont pas en assez grand nom- acobins pour assouvir la soif de tant de ban- rez-vous que, dans un pillage, les plus riches lus ennemis, et les plus belles boutiques se- outiques des Feuillants? C'est le 4 août que iée de brigands fond sur le territoire de la et vous demandez le 24 juillet ce qu'il faut ne vous reste qu'à vous réunir à nous pour le plus promptement, et dans sa naissance, re qui, plus elle se prolongera, plus elle sera et féconde en calamités pour Paris. Il ne te à faire que ce que fit Carthage dans la troi- uerre punique. Après s'être laissé endormir Feuillants carthaginois et par les perfidies du e Rome, Carthage voit tout à coup arriver à tes les légions qui viennent raser ses fonde- En trois jours, Carthage, démantelée, sans sans munitions, sans remparts, a relevé ses armé trois cent mille citoyens. Tout ce qu'il de bras est employé à fabriquer des piques, elots, des machines de guerre; les femmes, dit coupaient leur chevelure pour faire des cor- et en trois jours, Carthage fut armée pour sou- n siége de trois ans. Pour moi, je ne reviens ma surprise sur l'aveuglement inconcevable risiens, et je ne conçois pas comment aujour- n entend autre chose dans les rues que le bruit arteaux qui fabriquent des piques. Si l'Assem- ationale nous abandonne, c'est à vous, mon-

sieur le maire, à nous sauver, à donner l'exemple
autres municipalités. C'est dans l'artillerie que l
nie français surpasse toutes les autres nations; f
fondre en canons les statues des despotes : ce ne
pas le moindre supplice de ces damnés, de comb
après leur mort pour la liberté, contre laquell
combattirent toute leur vie. C'est à l'arme bla
que l'impétuosité française renverse tout; faite
briquer des piques plus longues que les baïonn
autrichiennes; des piques et des canons! App
sionnez Paris de munitions; qu'on veille sur les
gasins d'Essonne. Mais à ce silence, à ce sang-f
à cette tranquillité des Parisiens, je me demande
effroi si Paris est Autrichien. S'il était ainsi, (
sache que, dans cette ville autrichienne, il y a e
trois cent mille Français; qu'on sache que, plutô
de rendre vivante aux impériaux, lorsqu'elle
libre, cette capitale, dont ils n'ont jamais app
lorsqu'elle était esclave, nous ne rendrons aux
tocrates et aux tyrans qu'un monceau de cend
la place où furent leurs hôtels.

Je conclus à ce que le conseil général de la
mune rédige une adresse à l'Assemblée natio
pour qu'elle prenne en considération les mesur
salut public que j'ai indiquées; ou, si l'Assemblé
tionale croit ne pouvoir sauver la Constitution,
qu'elle déclare, aux termes mêmes de la Constitu
et comme chez les Romains, qu'elle en remet le
à chacun des citoyens, individuellement et colle
ment, par le décret *ut quisque reipublicæ consulat.*
sitôt on sonne le tocsin, toute la nation s'assen
chacun, comme à Rome, est investi du droit de p
de mort les conspirateurs reconnus; et, pour l'
missement de la liberté et le salut de la patrie, ur

narchie fera plus que quatre ans d'Assemblée
le.

*ciété, dans sa séance du 25 juillet 1792, l'an IV de
é, a arrêté l'impression de ce discours, la distribution
mbres de l'Assemblée nationale, à ceux des corps
és, aux 48 sections, à toutes les Sociétés affiliées, aux
et à ses membres.*

ANTHOINE, *président ;* DÉSUTIÈRES, FORCEL,
GIREY-DUPRÉ, CHEPY, CHÉNIER, *secrétaires.*

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇAIS
PLACE DU THÉATRE ITALIEN.

DISCOURS

DE

AMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE DÉCRET DU BANNISSEMENT
E LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, ET SUR LA QUESTION
SI L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUVAIT EXCLURE DE SON SEIN PHILIPPE ÉGALITÉ,
REPRÉSENTANT DU PEUPLE

SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

SÉANTE AUX CI-DEVANT JACOBINS SAINT-HONORÉ, A PARIS

DISCOURS

DE CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE DÉCRET DU BANNISSEMENT
DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, ET SUR LA QUESTION
SI L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUVAIT EXCLURE DE SON SEIN PHILIPPE ÉGALITÉ,
REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Ce n'est point la cause de Philippe-Égalité que je viens défendre, c'est la cause de la Convention qu'on déshonore, la cause de la liberté qu'on trahit, la cause des représentants du peuple dans laquelle on attaque le dernier rempart de la République contre l'anarchie. Le véritable patriote ne connaît point les personnes, il ne connaît que les principes, et je défends un député comme j'aurais défendu Louvet lui-même.

Quant à l'individu Philippe-Égalité (et la position difficile où nous ont mis la calomnie et l'intrigue rend ce préliminaire indispensable), lui, il n'a peut-être que ce qu'il mérite : et voici ses griefs à mes yeux. Lorsqu'il a vu, en 1791, les 25 millions de la liste civile, et, en 1792, les 24 millions du ministre

de l'intérieur servir à charrier chaque jour dans les quarante-huit mille municipalités de nouvelles calomnies et les immondices de la presse; lorsqu'un ministre s'arrogeait d'établir chez lui un bureau de formation de l'esprit public, et se créait ainsi un ministère de l'opinion que vous ne lui avez point donné; lorsque j'ai entendu, en présence de douze cents témoins, un officier municipal, le journaliste Hébert, dire que Roland lui avait offert de lui prendre deux mille abonnements, dans l'espoir de le corrompre; au milieu de cette corruption de tous les journaux, dans cet envahissement de toutes les presses, et lorsque tant d'intrigues ruineuses nous obligeaient de quitter la plume et d'abandonner l'honneur des patriotes de la Montagne au pillage de la calomnie[1], qu'on me cite un seul des écrivains incorruptibles dont Philippe-Égalité, au sein des richesses, soit venu au secours, ou plutôt au secours de la vérité et du patriotisme? Au contraire, il a paru rechercher les intrigants et les faux patriotes. C'est parmi les intrigants et les faux patriotes que vivaient ses amis les plus connus; et nous avons vu Sillery, aux Jacobins, se montrer perpétuellement le champion de Louvet, etc. Aujourd'hui, Philippe-Égalité est proscrit par Louvet et par ceux qu'il recherchait : que pouvait-il attendre de traîtres, que la trahison? Il n'a que ce qu'il s'est attiré.

Mais il n'en est pas moins vrai que nous devons repousser de la Convention le déshonneur qu'on veut lui imprimer. Oui, citoyens représentants, le décret qu'on vous propose serait l'opprobre éternel du nom

1. La Société vient d'expulser le rédacteur de *son Journal des débats*, aposté par Roland, pour défigurer les séances. On conviendra que toutes les finesses des Dandré et des Malouet étaient sottise, auprès de cette ruse du bonhomme Roland.

nçais et de la République ! De quels déserts arri-
:-vous donc? et à quelle solitude si inaccessible aux
rits de la Révolution vos commettants vous ont-ils
rachés, pour que vous ayez pu ignorer que la mo-
n, qui vous a tant séduits de Brutus-Louvet, de
utus-Buzot, n'est autre chose que la motion repro-
ite tous les jours, pendant quatre ans, par Brutus-
fayette, Brutus-Durozoy, Brutus-Peltier, et Brutus-
-Châtelet? Que dis-je, et quelle matière aux réflexions?
e traître Lafayette, le plus odieux des contre-révolu-
onnaires, le plus scélérat des conspirateurs roya-
stes, n'a pas poursuivi Philippe-Égalité avec autant
e fureur, que le font aujourd'hui ceux qui se vantent
'être les plus purs républicains, les plus ardents ré-
olutionnaires. Lafayette ne punissait sa popularité
ue de l'exil ; et on dirait que Buzot et Louvet veulent
a punir de mort, puisqu'il n'y a pas dans toute l'Eu-
rope un coin de terre où Philippe-Égalité ne ren-
contre les poignards des émigrés ou l'échafaud des
rois dont notre Révolution a fait chanceler tous les
trônes.

Au nom des dieux, monsieur Louvet, vous qui avez de l'instruction, où était votre bonne foi de citer l'exemple de Brutus, et de venir dire que les circonstances sont absolument les mêmes? Vous savez bien pourtant qu'il n'y avait qu'une ville grande comme Saint-Denis dont fut banni Collatin; qu'il n'y avait qu'un pays grand comme un district, ou, si l'on veut, un département, dans lequel il put craindre de rencontrer Tarquin, et que tout le reste de l'univers lui était ouvert et lui offrait l'hospitalité. Vous savez bien que Collatin ne fut chassé que parce que ses neveux, les Aquiliens, étaient à la tête de la conjuration avec les deux fils de Brutus, et que lui, Collatin, avait voulu

les sauver de la hache; vous savez bien
chassé, parce qu'il s'était rendu suspect e
faisant passer dans le Sénat un décret qui
Tarquin ses biens. Est-ce que Philippe-l
plaidé ainsi la cause du tyran? Est-ce qu'il
sauver de la proscription des neveux consp
Est-ce que ses enfants sont à la tête des émi
bravent-ils pas, au contraire, la mort tous
pour repousser les émigrés? Enfin, vous sa
que toute la famille de Tarquin ne fut pas b
Rome, puisque Brutus était petit-fils de Tarq
cien, et qu'il demeura consul. Qu'y a-t-il
commun entre Philippe et Collatin? Où est l
de citer, contre votre conscience, un exem
disparate, aussi inapplicable, et de venir dir
circonstances sont absolument les mêmes?
excuser un mensonge officieux, mais le m
pour perdre un citoyen, pour livrer aux ass
citoyen qui a bien mérité de la patrie, c'est
mie et une ingratitude abominable!

Buzot a parlé de l'ostracisme; mais sait-i
c'était que l'ostracisme? sait-il qu'il n'y a
l'Assemblée du peuple, la nation en perso
pût ostraciser un citoyen? Sait-il qu'il fallait
coquilles pour prononcer cette peine, c'est-à
votes d'environ le tiers des citoyens, puisque

'ous ne me parlez plus de la loi, de la justice, anité, de forme et figure de procès; dès que lléguez que la raison d'État, quand il est des Tarquins libérateurs, — pourquoi donc, est question des Tarquins conspirateurs, me ous de loi, d'humanité, de procédures? Pour-lez-vous un conseil pour le tyran? Pourquoi irlez-vous plus de raison d'État? Votre raison donc deux poids et deux mesures? Puis-je ndre plus sur le fait? Peut-on vous convaincre ertement d'être des royalistes déguisés?

oi! en effet, ce pourraient être des patriotes, ent des républicains qui ont demandé que, par ion et d'enthousiasme, on exilât, on envoyât faud de Coblentz un citoyen qui avait bien e la Révolution; tandis qu'ils délibèrent gra- depuis trois mois, s'ils frapperont le tyran; 1'ils donnent un conseil à Charles IX, et que ille perpétuellement ouverte à ses avocats cesse à l'affût d'une justification impossible! Et nt des patriotes, ce seraient des républicains, , au lieu d'ajourner au moins cette discussion rès le jugement de Louis XVI, brûlaient d'im- de lui donner, et à Antoinette, au fond de son, cette joie, cet aspect délicieux de voir sous les cent mille poignards des émigrés, ce- s regardent comme le premier auteur de leurs

Brutus, ayant ébloui un moment la majorit
Convention, voulaient l'entraîner à présente
toinette ce bouquet, le plus agréable qu'elle
de sa vie, et bien digne de lui être offert par l
Louvet? Non: le masque est tombé, et tant qu'i
des républicains, ils ne pourront voir, dans c
ont proposé un pareil décret, que des traîtres
plus furieux ennemis de la Révolution!

Est-ce donc à la veille d'avoir à soutenir, a
temps, les derniers efforts de tous les tyran
rope; lorsqu'on enrégimente les cent mille l
de milices aristocratiques d'Angleterre;
Francfort on assassine les Français; lorsque
grave donne douze livres de chaque tête d
çais, qu'il faut s'empresser de payer si mal les
des patriotes et des généraux, et de déshon
loyauté nationale par une si noire ingratitud
qui vous croyez exclusivement politiques, ex
ment hommes d'État, et qui répétez sans ce
l'ingratitude est une vertu élémentaire des r
ques, parce que vous savez bien que la rép
n'aura jamais à payer votre fidélité et vos s
vous qui faites semblant de ne pas vous souven
que disait Aristide dans une république: *L
d'État conseille, mais la justice défend d'écouter
position de Thémistocle;* vous qui faites sembl
gnorer que la justice est le meilleur fondem

sauveur, Buzot a ajouté un amendement au delà de toute expression, par lequel il fureur le mécontentement du clergé et des Brabant, en les excluant de toutes les fonc- avons, par cette mesure, poussé notre en- lespoir, contre toutes les règles de la saine nous avons, pour ainsi dire, brûlé ses t ses équipages; nous avons dit aux prêtres ines si nombreux et si puissants dans ce vous reste plus qu'à imiter le magistrat de et c'est lorsque notre impolitique a levé mille couteaux sur le sein des Français, gique; lorsque notre armée est déjà si fort r les siéges, les combats, les fatigues d'une d'hiver, la nudité et la disette de tout; de renforcer à l'instant cette armée, comme fait la motion, pour se mettre en mesure privilégiés et les fanatiques, nous inter- ous nos travaux, et nous prenons un jour is pour consommer précipitamment l'injus- te de bannir un général qui, chaque jour, e plus en plus la bienveillance de ses frères en partageant leurs dangers et leurs tra- s indisposons, nous aigrissons, par le sen- l'injustice, de braves soldats qui ne con- oint ce principe de l'ingratitude, ce fon- s républiques, dont on vous a parlé; et pour décret, on saisit le moment où Lanjuinais vous a dit que les plus chauds partisans Valence et Biron, commandent les armées; Lanjuinais, avec beaucoup de bonhomie, a te remarque, un argument contre nous, qui is l'ajournement de la discussion. Et je ne notre armée, que des généraux ci-devant

nobles, pour faire exécuter aux Belges ce d
leur défend de donner aucune fonction à de
et je remarque que cette motion, si souvent
Ramond, et le vœu le plus ardent de ce rus
révolutionnaire, cette motion de supprimer
rément le traitement des curés constitutionn
motion, reproduite par un membre accrédit
Convention, et accueillie d'abord avec la pl
faveur, a failli incendier la moitié des cam
aliéner, sans retour, l'Espagne, l'Italie, le Br
soulevant contre nous les prêtres démocr
bien que les aristocrates, les presbytériens
que les épiscopaux? A ce comble de l'im
dans cette multitude de bévues de nos faise
ment voulez-vous que, nous que l'on traite d'
et de factieux, mais dont toutes les pensées
objet que l'affermissement de la liberté, la
de nos armes, l'unité de la république fra
bonheur du peuple, et surtout d'épargn
de nos frères d'armes; comment voulez-
nous ne nous demandions pas avec inqu
ceux qui nous traitent de désorganisateurs
pas désorganiser l'armée, et si, lorsque
Prusse a annoncé *que nous aurions la guerre ci*
semaines, il avait connaissance de leurs pr
nous vous le demandons avec terreur : y a-
nous des Catilina qui égarent une majorité
qui conspirent la ruine de la liberté qui s

ux à qui j'en ai fait part m'assurent que
ritable. Il leur paraît évident que ce décret
. été proposé que pour sauver le tyran; et
nent, par cette mesure, il échappait en ef-
e châtiment de tant de complots.
ıe que 2 et 2 font 4 n'est pas plus incontes-
le principe, qu'un mandat ne peut être re-
ar ceux qui l'ont donné. On se rappelle que
semblée constituante, lorsqu'il fut question
r Maury, Dupont de Nemours ayant préten-
'Assemblée avait le droit d'en faire justice
ulter les commettants, cela fut repoussé à
ɔar toute cette Assemblée, comme une mon-
hérésie. En effet, soutenir que vous pouvez
ıer d'être ce que je suis, le représentant de
je représente; prétendre que c'est un tiers,
vous et non celui qui m'a donné sa procura-
peut me la reprendre; prétendre que vous
ı'empêcher d'être le représentant de ceux
présente, c'est la chose la plus extravagante;
soutenir en face que je ne suis pas le vrai

nblée constituante a été plus loin, et la mo-
éputé Guillaume, d'écrire au bailliage de Pé-
ur qu'il révoquât Maury, a été rejetée égale-
ce principe, décrété cent fois : *qu'un député*
ent plus à son département, mais à la nation ;
plus le mandataire de son département, mais
on; et qu'ainsi il ne peut être rappelé que
tion entière.
i ne voit que c'est cet appel à la nation qu'on
rovoquer dans la cause de Philippe-Égalité,
tendre ensuite et le rendre commun à
I? Et ce détour est le comble de l'art de ces

royalistes qui siégent parmi nous, et qui veulent à tout prix le sauver. Ils ont bien senti que s'ils demandaient directement cet appel au peuple, du jugement de la Convention dans le procès de Louis XVI, l'artifice serait grossier et indignerait tous les patriotes; car le tribunal d'appel, pouvant interroger l'accusé aussi bien que les juges de première instance, avant d'avoir fait ambuler Louis dans les quatre-vingt-quatre départements, il pouvait s'écouler cinquante années, et c'était évidemment un appel dérisoire et interminable. Plus adroits que Guadet, lorsqu'il proposait, il y a huit jours, de convoquer les assemblées primaires, et qu'il se démasquait si bêtement, Buzot et Louvet s'y sont mieux pris, en provoquant cet appel au peuple sur Philippe-Égalité, afin de l'avoir sur le tyran. Et la jointure de ces deux appels, Barrère l'a fait toucher au doigt l'autre jour, quand il a observé, *trop tôt*, que comme Égalité était représentant de la nation, Louis était aussi *représentant héréditaire*. Citoyens, c'est avoir levé assez haut, je pense, la visière de leur masque. Apprenez, par l'exemple d'un seul, à connaître toutes les intrigues de ces honnêtes gens, et ouvrez les yeux sur cette motion de Brutus, qui n'était autre chose que la motion de Marc-Antoine et de royalistes désespérés qui font ressource de tout pour sauver César, *et font des vœux pour le roi en attendant qu'ils puissent faire des efforts pour la royauté*.

Je rappelle la Convention à la reconnaissance, à la justice, à la rougeur et la crainte d'une ignominie éternelle, si elle poursuivait Philippe-Égalité plus que n'a fait le traître Lafayette ; si, au lieu de leur châtiment, elle préparait des jouissances à Charles IX et à sa Médicis ; si elle rendait le jugement dont le

projet a couvert d'infamie le Châtelet. Je de-
de le rapport du décret.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Société a arrêté l'impression de ce discours, dans sa ce du 15 décembre 1792, l'an premier de la République çaise.

DUBOIS-CRANCÉ, *président*, député ;
SAMBAT, *vice-président*.

MONESTIER, député du Puy-de-Dôme ; SIJAS ; J. PEYREN D'HERVAL ; COINDRE ; MAURE, député d'Yonne ; GARNIER DE SAINTES, député, *secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE DE L. POTIER DE LILLE
RUE FAVART, N° 5
1792

CONVENTION NATIONALE

DISCOURS

DE

MILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE PARIS

DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI
UR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

La canaille
Quand je passe, m'insulte et me siffle souvent.
J'entre, j'ouvre mon coffre, et puis mon cher argent
Me console.....

DE L'IMPRIMERIE DU RÉPUBLICAIN
R. VATAR ET ASS., RUE DE L'UNIVERSITÉ, N° 139 OU 926
PRÈS CELLE DE BEAUNE
S.

CONVENTION NATIONALE

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI
SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

La *canaille*[1]
Quand je passe, m'insulte et me siffle souvent.
J'entre, j'ouvre mon coffre, et puis mon cher argent
Me console....

La France sera-t-elle une république, ou cherchera-t-elle, dans la monarchie, le repos de sa lassitude des trahisons éternelles de ses représentants? Faisons-nous partie de la monarchie prussienne ou autrichienne, ou la France ne sera-t-elle démembrée qu'en républiques fédératives? Paris, pour prix de son civisme et de ses sacrifices, nagera-t-il dans le sang? Allez-vous décréter son entière destruction, la dépopulation des 84 départements, et peut-être 50 ans de guerres civiles? Sera-ce une question si les fondateurs ne sont pas dignes de mort? Que dis-je? Sera-ce vous-mêmes qui prononcerez que vous

1. Canaille, populace, nom dont appellent tous les jours le peuple la plupart de ceux qui aujourd'hui appellent hypocritement au peuple. (*C. D.*)

avez mérité l'échafaud? Telle est l'étrange dis sion que je soutiens, qu'on est parvenu à me à l'ordre du jour; tels sont les jours de paix, d'o et de bonheur, qu'on vous propose de donner à la tion fatiguée; tel est l'arrêt qu'on vous dema contre vous-mêmes.

J'entends parler sans cesse des regards de l'Eu et de la postérité : de bonne foi, connaissons-n donc nous-mêmes. S'il est vrai que l'Europe et la térité contemplent beaucoup d'entre nous; comm ne sera-ce pas, je ne dirai point de la part de l' rope (dans son état d'avilissement, elle n'a le droi mépriser personne), mais de la part de la postér comment ne sera-ce pas avec le plus grand mép Quoi! nous nous disons la Convention national France, c'est-à-dire la représentation révolutionna et jusqu'au VETO du souverain, toute-puissante 24 millions d'hommes! Au milieu de nous pré l'image du premier des Brutus, nous recueillons r gieusement dans les ruines de l'antiquité les vest les plus incertains de leurs paroles, et il a suffi de nom pour faire adopter d'enthousiasme les plus justes motions. Différant entre nous d'opinions, n nous accordons tous à nous disputer à l'envi le nom de Brutus, et voilà 4 mois que 740 Brutus d bèrent gravement si un tyran n'est pas inviolable Brutus de Nancy, Salle, délibère : écoutez, citoy ce sont ses expressions : *Si ce n'est pas souiller sa moire d'un régicide abominable ;* et le Brutus de Pe gnan, Biroteau, ne pouvant même imaginer comn des républicains demandent la mort de Louis, *p qu'il fut roi*, appelle élégamment cette opinion de ancêtres Brutus, *les criailleries des grenouilles de rais.*

ats interminables de nos Brutes et de nos qui *le cri de leur conscience* ne permet pas de r un roi parjure, qui fut à la fois César et out ensemble, aura eu du moins ce bon effet ettre à ceux qu'on appelait les tyrans de la 'obtenir une fois la parole. Étrange part de de triumvirat, de dictatoriat, que la mienne, assemblée où, pour qu'il ne me fût possible, uatre mois, de dire une fois mon opinion, il 'allu moins qu'un appel nominal de tous les . Il m'est donc permis de monter une fois à la et de m'élever à la hauteur de Lanjuinais et de qui Edme petit ne reproche que d'être trop e viens à mon tour, et je n'ai garde de laisser r cette occasion unique de vous exposer ce pense de notre situation politique, si étroi- liée à cette discussion, que je n'aurai pas le sortir de la question et de l'ordre du jour.

s loin de me livrer au découragement. Ouvrez ales de tous les peuples, et voyez quel petit d'hommes de bien a suffi pour balancer les s, la puissance et la multitude des mauvais ci- Voyez, sur le penchant de sa ruine, la Répu- outenue si longtemps par un Barnevelt, et les orneille et Jean de Witt, en Hollande; par amden, et Jean Hollis, en Angleterre; par Ca- icéron, à Rome. Voyez Caton, lui seul, luttant e génie et les victoires de César, uniquement forces de la probité et du patriotisme. Rap-

naires de Georges, mais ce parti de l'opposi
n'est qu'une comédie et un simulacre de Pu
pour ôter au peuple anglais la pensée de se r
des défenseurs, en lui faisant croire qu'il en a
communes; et dites quelles espérances ne c
concevoir la patrie et la génération en compta
cette assemblée, non pas seulement un ou de
pas seulement dix, mais bien plus de cent n
déterminés, comme l'a dit Robespierre, à défe
cause de la liberté à la manière des Hamde
Sydney, et à porter leur tête sur l'échafaud pl
de la trahir.

Cependant, je dois l'avouer, je n'ai jamai
espéré la république, que depuis que nou
la République. Qu'est-ce, en effet, qui c
la République ? Montesquieu vous l'a dit
l'*égalité des droits*; et l'Assemblée constitua
avait proclamé cette égalité, qui avait dit : La
qu'elle protége, soit qu'elle punisse, est ég
tous, avait fait de la France une république,

rt, vous lui réservez l'appel au peuple,
es autres malfaiteurs, les autres conspira-
égaux en droits, pouvaient appeler au peu-
nez plus me dire que vous êtes des répu-
ue vous portez dans le cœur la haine de la
ous des républicains! Vous ne le croyez pas
es. Vous savez bien que, devant le républi-
les hommes sont égaux. Je me trompe :
z bien qu'il n'y a qu'un seul homme que le
républicain ne saurait regarder comme un
n qui il ne peut voir, comme Homère,
ton, qu'un bipède anthropophage, et que
ennemie, c'est un roi. Nous ne demandons
comme Caton, vous ravaliez Louis Capet
s de l'espèce humaine, et que vous le mettiez
es animaux féroces, du moins n'en faites pas
privilégié et d'une nature supérieure. Et ne
point de raison d'État : car, dès que vous
de la France une république, et après que
z condamné à mort Louis Capet pour ses
'est attenter à l'égalité, c'est renverser la ré-
et votre ouvrage, que d'introduire pour
privilége d'un appel qui n'est point ouvert
es malfaiteurs. Et certes la première raison
est pour nous de maintenir la république.
u de sentir au fond de nos cœurs cette haine
républicain poursuit le tyran, vous inventez
un privilége, si vous ne regardez pas un
nme un échafaud enchanté, autour duquel le
voit le malheureux qu'il pille et qu'il assas-
lieu de le frapper de la hache, se prosterner
ler à ses pieds, c'est le vil sang des esclaves
elui de Brutus, qui coule dans nos veines, et
rejette parmi ces aristocrates, ces Feuillants

honteux, qui, s'étant levés royalistes, se sont co
républicains, le 21 septembre.

Vous vous efforcez en vain de pallier ce roya
par un dilemme qu'on a fait sonner bien haut :
nation veut que Louis meure, ou elle ne le veut
au premier cas le jugement sera confirmé, au se
le souverain a droit de le casser.

D'abord ce dilemme se rétorque contre ceux
l'ont proposé. Ou ils croient que la nation ve
mort du tyran, et alors l'appel est inutile ; o
doutent si elle la veut : c'est-à-dire si tous les cito
veulent que la justice soit la même pour tous, c'e
dire si le peuple français est républicain ; mais
doutent qu'il soit républicain, comment ceux q
fectent un si grand respect pour la volonté du p
souverain, dans ce cas où ils doutaient de cett
lonté, n'ont-ils pas craint de la blesser en décr
la république ? Pourquoi n'ont-ils pas fait alors
lemme ? Ou le peuple veut la république, ou il
veut pas. Pourquoi, quand il s'agit de poursuivr
scélérat convaincu de mille forfaits, comme
mêmes l'avouent, cet appel nominal de la n
qu'ils n'ont pas demandé, quand il s'est agi de
ger son gouvernement et de déraciner une mona
de quinze siècles ? Pourquoi ? Le voici, et c'est ce
importe surtout de faire sentir.

C'est que le 21 septembre 1792, les aristo
étaient encore contenus par la crainte, qui est d
les maîtres celui dont les leçons sont le plus oub
et qu'aujourd'hui partout le royalisme comme
lever une tête insolente. Tous ses almanachs p
sent qu'un *roi captif sera humilié jusqu'à la conf*
mais qu'il reprendra la couronne des lys, et le fe
tisme même, contre son caractère de reptile et c

re, menace les Jacobins, fond sur la Montagne des cannes à épée et conspire à découvert. C'est le 21 septembre un député aurait eu honte de e le même dilemme que le traître Monck, quand il it aussi : *Ou le peuple anglais veut le rétablissement la royauté, ou il ne le veut pas.* C'est que, comme ick, quand il faisait ce raisonnement, s'était ncé à la tête de son armée contre le reste des indé- dants, et cette poignée d'hommes libres qui, appés aux guerres civiles et aux persécutions de mwell, tenaient encore l'étendard de la Républi- , Roland s'est avancé à la tête de cent mille li- les contre les plus zélés fondateurs de la Répu- que de France, et qu'on juge qu'il a assez dépravé pinion des départements pour tenter l'expérience n premier appel nominal des Jacobins et des Feuil- its, des patriotes et des aristocrates; c'est, en un ot, que le 21 septembre on n'avait pas encore mûri guerre civile et le fédéralisme.

Qui ne voit, en effet, qu'entre les deux alternatives dilemme, il y en a une troisième dont on ne parle s, qui est pourtant inévitable et qui nous mène oit à la guerre civile? Le vice le plus grossier cet absurde dilemme est de supposer, ce qui est ipossible, que toute la nation voudra ou ne voudra is, et de ne pas supposer, ce qui est imman- iable, qu'une partie de la nation voudra et une autre voudra pas la mort du tyran. Rabaut, qui trouve le isonnement de Salle irréfutable, n'a pas vu qu'il ianquait au dilemme ce troisième pied, faute duquel ne pouvait se soutenir. On ne peut pas nous con- ester la possibilité de cette alternative : que telle sec- ion, tel département votera *blanc* et tel autre *noir*. Et, dès lors, nous voilà jetés sur une mer qui n'a ni

public, de déterminer la majorité ou la minor
les assemblées primitives et élémentaires. Voy
bien de questions on fait naître, toutes plu
physiques et plus désorganisatrices les unes
autres? Dans ce moment de l'origine fictive d
ciété qu'il s'agit de fermer, y a-t-il majorité c
rité dans les assemblées primaires, et dans un
tenant, tout entier et en personne, sa con
Première question.

Ensuite, en supposant une majorité et une r
préexistantes au pacte social, combien faut-il
combien de lieues carrées pour que ceux q
pent le territoire puissent former une souve
N'est-il pas vrai que le peuple du Comtat l'a
et cette année le peuple savoisien, avant la r
composait un souverain tout entier? Les G
c'est-à-dire l'équivalent de quatre à cinq sec
Paris, forment à eux seuls un souverain; c
qui était souverain hier, que dis-je? celui qui l
temps de Jules César, ne peut-il le redevenir
d'hui, et reconnaîtra-t-il une majorité relativ

s une assemblée primaire, et les républicains
e autre, que le tyran soit condamné à Mar-
t absous à Nancy, que dans l'Orient il soit
t guillotiné à l'Occident de la France, dans la
ition des esprits, n'y aura-t-il point de roya-
oint d'aristocrates, point d'ambitieux, point
llons, point de pensionnaires de Londres ou
ye, de Vienne ou de Madrid, point de républi-
ême fédéralistes de bonne foi et non pour
es guinées de Pitt, qui soutiennent qu'une
ninorité, comme celle du Nord ou du Midi, est
dans son territoire.
erait-ce si dans les assemblées primaires, les
chauffaient autant que dans la Convention, où
ons vu tour à tour la Montagne se précipiter
reau, et le reflux plus violent encore de l'ex-
opposée venir, couvrir la Montagne de ses
nements et prêt à la submerger, où nous
u des législateurs proposer [1] le combat de
te contre cinquante au bois de Boulogne.
iaud et Brissot seront-ils alors des dieux qui
dire à ces flots mutilés: *Vous viendrez jus-
et vous n'irez pas plus loin?* Opposeront-ils à
mpête le grain de sable de leur décret qui ne
e la nation pour délibérer que sur la *nature
eine?*
les orateurs qui ont parlé avant moi dans le
ens n'ont pas manqué de relever ici l'insigne
se foi de ces *appelants* qui, colorant de leur
pour le souverain un décret de guerre civile,
ent eux-mêmes si grossièrement, que dans le
lécret ils ne craignent pas de circonscrire au

[1] Dubois-Crancé.

peuple la matière de ses délibérations et d'enl
la nation dans le cercle de Popilius. Quelle pitié
citera pas cet ordre du jour imposé par les délé
leurs commettants? comme les assemblées pri
répondront à Vergniaud, Gensonné, Buzot et I
Qui êtes-vous aujourd'hui? Ignorez-vous que l
voir des représentants cesse du moment que le
senté paraît, et que la fiction disparaît de
réalité? Cette maxime que répète J.-J. Rousse
triviale, si incontestable, que même dans les plu
jours du règne de l'aristocratie, c'est-à-dire d
du sénat de Rome, tout l'orgueil des pères c
n'avait pu en obscurcir l'évidence, et il ne
pas y avoir d'assemblée du sénat le jour des co
peuple ne pouvant reconnaître un autre
coexistant et une autre volonté à côté de la
du moment où il se lève et étend sur tout l'e
main souveraine.

C'est donc une précaution dérisoire contre
gers d'une guerre civile, que de restrein
assemblées primaires dans la délibération sur
à infliger. Combien j'ai déjà montré qu'il
naître de discussions de cette seule question
on recueillera les voix? Que sera-ce donc si le
blées primaires sortent de la question? Si
disent, comme elles en ont le droit, comme

le rétablissement de la royauté, ne sommes-
inondés d'écrits où on soutient que la ré-
i'est que *provisoire?* Doutez-vous qu'il ne se
mauvais citoyens qui plaident la cause de la
même temps que celle du roi, dans vos as-
rimaires, du moins dans quelques-unes de
blées, où vous aviez de moins cent mille
ui ont péri aux frontières, et de plus, deux
, ou aristocrates qui, n'espérant plus de
lu dehors, attendent tout de l'ennemi du
se rendent dans leurs sections, ou émigrés
nt de toutes parts, dont Paris est plein, et
illés de tout, combattront en désespérés pour
e la monarchie et de leur fortune.

ans les lieux publics, entendez comme ils
repris toute leur audace du mois de juil-
omme ils traitent la Convention d'assemblée
ls et de scélérats; comme ils répètent que la
e n'est que provisoire; comme ils ne pren-
a peine de dissimuler leurs espérances du
nent de la royauté, comme ils demandent
ands cris, avec Buzot, Brissot, Vergniaud,
ensonné, l'appel au peuple du jugement de
I et de la journée du 10 août! Comment
atriote peut-il ainsi vouloir, avec cette mul-
tisons de royalisme, incendier nos sections,
républicains?

onc, cent mille de nos frères morts n'au-
leur sang que pour laisser aux aristocrates
libre et la domination des assemblées pri-
on, ce n'est point lorsque les plus généreux
s de la république l'ont scellée de leur sang,
it remettre en question la république. Les
sont plus entières, et quand l'épée est tirée,

la discussion ne peut être ouverte; ou bien, si appelez à la nation sur le crime du tyran et sur publique, si vous voulez compter les voix, fait vivre les héros du 14 juillet et du 10 août, de et de Jemmapes.

J'ai montré la liaison de toutes ces questio fait voir qu'elles découlaient toutes de l'ap peuple, qu'on vous propose. J'ai montré qu'app peuple c'était convoquer tous les royalistes, t Feuillants, tous les intrigants, tous les fana tous les agitateurs, tous les émissaires des c souffler la guerre civile, à démembrer l'em à se disputer à l'envi les ducats, les piastres guinées des rois. Ne pas voir toutes ces suite tables d'un appel au peuple, quelle impolitiq voir, et cependant les proposer, quelle trahiso

Maintenant je demande si la fureur ingéni Pitt et de Calonne contre la révolution pouv inspirer une motion plus infernale? Je dem c'est le discours d'un Malouet, que Salle no comme il lisait contre son opinion, dit-il (ce encore bien plus lâche), le rapport d'un Chap lendemain du massacre du Champ de Mars?

Et, remarquez bien, citoyens, dans quelle stance on provoque cet appel au peuple, que le ne revendique point. C'est lorsque les tyran rope, voyant qu'ils sont perdus, s'ils ne nous p voyant, comme le disait dernièrement le lord borough, à la Chambre des Pairs : *Que votre d 15 novembre est hostile contre tous les gouvernen distribue à tous les rebelles des poignards sur desquels est écrit :* POINT DE ROIS! Instruits d plaines de Champagne et de Mons qu'ils fero contre vous avec vingt millions employés à rer

n, qu'avec un milliard employé à de nou-
npagnes, ils s'occupent bien moins à lever des
ne des agitateurs. Par ce mot, on sent bien
: désigne point ici ceux qu'on appelle de ce
uis quatre mois, comme Mirabeau et La
ppelaient les Jacobins des factieux; on sent
je ne désigne point ces prétendus agitateurs,
ndus émissaires dès despotes, qui sont l'exé-
es despotes, mais ces véritables agitateurs,
ables désorganisateurs, ces bons amis de
t les papiers ministériels anglais font l'éloge,
tt, à la Chambre des communes, appelait des
yens. Il est inconcevable qu'on n'ait pas fait
d'attention à une phrase du discours de ce
à la Chambre des communes, dans la séance
cembre.

hambre peut être convaincue, disait-il, que
oyens imaginables ont été employés pour dé-
le dessus la tête de Louis XVI le sort affreux
enace, ainsi que sa famille, et que tous les
yens doivent conjurer; mais il y a dans l'As-
les *hommes cruels et inflexibles;* et ces moyens
sans fruit. » Pitt ne pouvait pas être assez
c ses amis, pour dire, en termes exprès : J'ai
corrompre la Convention. Mais si nous tra-
en style familier ce langage ministériel et
ique, n'est-ce pas dire clairement :

ne me demanderez pas, Messieurs, compte
nses secrètes. Vous sentez que le roi d'Angle-
ous les potentats ont dû épuiser plutôt leurs
solliciter efficacement dans le procès de leur
ouis Capet, et à empêcher un arrêt de mort
erait commun et à toutes les têtes couron-
si Dundas et moi n'y avons pas épargné les

guinées, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans
Convention en a rempli ses poches. On trouve de
messieurs, comme le dit Sainte-Foy, tout autres d
le tête-à-tête que dans l'Assemblée, et s'ils sont
avancés pour ne pas condamner à mort, du moins
teront-ils pour l'appel au peuple; ce qui fait en
bien mieux nos affaires. Cependant je ne peux
vous dissimuler que j'ai trouvé dans la Conver
beaucoup d'hommes cruels et inflexibles et autour d
j'ai vainement tourné, avec nos billets de banq
nos guinées éblouissantes. »

N'est-ce point là pour le lecteur, à qui il n'es
besoin de tout dire, la signification probable du
cours officiel de Pitt? Grâce au ciel, le peuple fra
peut donc mieux espérer de nous! Nous ne son
pas aussi pervers que les deux Assemblées préc
tes, et il y a parmi nous beaucoup d'hommes qu
appelle *cruels et inflexibles*, comme on appelait Br
comme on appelait Caton, c'est-à-dire intraitab
incorruptibles.

Cependant je frémis, quand venant à réfléc
cette urgence, pour les tyrans, de bouleverser l
publique; songeant à la corruption de nos m
et à notre égoïsme, je crois voir rôder tous ces t
et leurs agents de corruption dans nos villes
times, influencer dans les sociétés des Jacobins,
nos armées, dans nos murs, et surtout dans la
vention, partout y acheter à tout prix tout ce qui
pas incorruptible, s'adresser tour à tour au royal
à la cupidité, à la peur, au fanatisme, à l'amour
pre, à la jalousie, à la haine, au patriotisme
qu'ils égarent, et liguer, coaliser tous ces int
toutes ces passions, contre notre patrie: « Cor
vous faut-il, vous, pour empêcher que tous les r

damnés à l'échafaud et effigiés en un seul, des efforts pour le roi, en attendant que iez faire des vœux pour la royauté? Et vous, mier la ville à un million d'yeux en pré- ui il vous sera impossible de faire jamais tution aristocratique? Combien voulez-vous e cette ville, la terreur des intrigants? Et vous idre et désaffilier cette coalition des sociétés ns, la terreur des Rois? Et vous, pour faire re département et transporter la Conven- deaux? Et vous, pour vous venger de ceux nt démasqués, en vous aidant à renverser soutiens de la République? Et vous, pour x qui n'oublieront jamais vos négociations rry et Sainte-Foy, et votre opposition à la 10 août? Et vous, agitateurs de popularité, nts de patriotisme, pour perdre ceux qui forcés d'être sérieusement républicains, et vous ont ravi vos spéculations sur la liste voulez-vous pour vous en venger en les it pour les journées des 2 et 3 septembre[1], vous savez bien que les députés de Paris t eu de part, dont ils se sont cent fois justi- ieusement, et pour renouveler contre les a procédure des 5 et 6 octobre?. . . . . . . iges pusillanimes, qui avez devant les yeux ique des juges de Charles Ier, combien vou- our vous guérir de la peur, pour vous dé- la responsabilité par l'appel au peuple, et les cas vous ménager une retraite à Lon- econdant Pitt à obtenir cet appel?. . . . . hypocrites, d'une philosophie à contre-

uadet en a fait la motion.

temps et désorganisatrice, que voulez-vous mettre dans vos intérêts les hypocrites de reli en parlant de supprimer le traitement du prêtre stitutionnel, et en le poussant à agiter, non p peuple des villes, mais celui des campagnes, non le peuple des sections, mais celui des paroisses, ajouter à la fermentation, en lui disant que l'Ass blée nationale qui n'a encore rien fait pour puisqu'ils sont également grevés des impôts, veut ôter les espérances de la religion, lorsqu'ils n'ont core que des espérances?. . . . . Et vous enfin, la complicité avec le tyran ne peut manquer d' révélée tôt ou tard, et a déjà transpiré de l'armoir fer, malgré les précautions de Roland, et par la d gnation des *seize membres influents*, et par ce malh reux indice qu'il a oublié de soustraire[1], dans ce ment où la calomnie est à son point de maturité, o La Fayette civil a endormi tous les département ses Biroteau et de ses Louvet tirés à deux cent soix mille exemplaires[2], lorsque, depuis quatre mois, plu sans discontinuer des calomnies contre les zélés républicains, lorsque ce déluge de lib inonde la France, pendant que la vérité, cette lombe de l'arche, n'a pas encore où reposer le parlez, combien vous faut-il pour achever d'acc nos ennemis communs, en vous hâtant de convo en ce moment nos assemblées primaires? »

Ainsi, prenez garde, citoyens, comme ils se h de convoquer les assemblées primaires, et coml en effet, le moment est favorable et urgent pour C'est lorsqu'à force de tactique, en nous oblig

1. On ne s'avise jamais de tout.

2. Voyez la lettre de Lacoste, député du Cantal, à ses co tants.

aques continuelles, à songer à notre propre
ı nous écartant des comités, et en ne nous
t pas d'approcher de la tribune, on nous a
'impossibilité de rien faire pour la Répu-
ɛst lorsque, depuis quatre mois, la Conven-
nale, l'espoir de l'univers, et qui devait être
de son affranchissement, n'a été presque
ju'une arène de gladiateurs, et une chambre
yer où maître Scévola tenant 30 audiences,
x heures du soir, pour plaider l'inviolabilité
, nous a couverts de ridicule dans la posté-
t lorsque depuis quatre mois ces véritables
qui négociaient avec le roi, ces seize mem-
ıt parle la correspondance de Sainte-Foy, se
liqués avec une opiniâtreté sans exemple à
r les meilleurs citoyens, à éconduire de la
sous le nom de *Maratistes* tous ceux dont ils
ɛnt le bon sens et le patriotisme rectiligne, à
r de toutes les délibérations, à jeter l'Assem-
s des mesures grossièrement impolitiques, et
sidérer une convention de républicains par
ırs du procès du tyran, et les législateurs, les
ıscrits par un enthousiasme d'écolier, par une
e de décrets injustes obtenus de la légèreté,
hés par la passion et rapportés le lendemain
ɛflexion et la pudeur. N'est-il pas évident que
arrivé à ces Messieurs, toujours maîtres du
de nommer quelques commissaires patriotes,
té que dans les mêmes vues que le Sénat de
nvoyait Gracchus commissaire à Carthage, et
la faction de César et de Pompée réconciliés
t Caton commissaire en Chypre pour se dé-
r de leur surveillance et de leur popularité
ne, et pour préparer la ruine de la liberté?

N'est-il pas vrai que comme les Maury et les M
les Ramond et les Dumolard, on a parlé dans l
vention, sur le même ton, des tribunes des Ja
des démagogues, des agitateurs, des factieux,
pulace et de populacier, et que toutes ces expr
parties du même côté, dans les trois Assemblé
toujours désigné les mêmes personnes, les ami
liberté et de l'égalité!

Peut-on nier que les choix de nos présidents et
secrétaires n'auraient pas été faits autrement (p
plupart) par le club électoral de la Sainte-Cha
Niera-t-on que dès qu'un membre avait
contre les patriotes incorruptibles un libell
calomnieux, comme Louvet, dès que dans son o
à la tribune il s'était dessiné en royaliste
comme Salle, ou le réviseur Rabaud, dès qu'il
paru apostasier les principes, comme Manuel
nomme à regret, mais qui fait tache à la dép
de Paris), dès qu'il avait donné des preuves écl
de feuillantisme, par sa signature au bas de q
pétition fameuse, comme Camus et Lanthenas;
mot, dès qu'on avait fait quelque infamie, o
nommé secrétaire, et comblé des faveurs de l
vention.

N'est-ce pas se traîner grossièrement, il est
de loin, mais autant qu'il est possible, sur les
la politique de Cromwell, quand le génie de cet
tieux voulant détourner les regards du peuple
de dessus les communes, pour les reporter
victoires, et avilir la représentation nationale, i
habilement ce moyen, après avoir chassé le par
fondateur de la république, de le remplacer
parlement de Barebone (ainsi appelé du no
tanneur, je crois, qu'il en fit l'orateur et le pré

ui était composé de cent quarante-quatre membres
Cromwell avait fait nommer parmi ce qu'il y avait
plus ridicule ou de plus vénal, de plus ignorant ou
plus corrompu en Angleterre; ce parlement au
t de quatre mois avait déjà lassé la nation du
ctacle de sa nullité et de son avilissement, et ses
nces lui avaient inspiré à lui-même du dégoût, et
ivie de se rapprocher de l'ancien gouvernement,
faisant un roi sous le nom de protecteur. Qu'on
se attention à l'énorme différence entre ce parle-
ent de Barebone et la Convention, où la France voit
e réunion de tant de talents et la plupart des prin-
paux fondateurs de la République, et qu'on juge
mbien il a fallu de perfidie et d'habileté à ces intri-
nts, pour amener le peuple français presque au
ême dégoût de sa Convention, que le peuple anglais
e son parlement de Barebone.

Il me fut facile de pressentir tous ces maux, dès que
vis passer, sur la motion de Gensonné, ce décret
erfide, rendu il y a trois mois, ce décret avant-cou-
eur des guinées de Pitt, et préliminaire indispensable
e la sollicitation du procès de Louis XVI. Il ne fallait
as être bien clairvoyant pour deviner le ravage que
rait dans l'assemblée ce décret, qui, après la clôture
e la Convention, interdisait le député de toute fonc-
on publique, puisque la vertu même est mercenaire,
t que la religion ne fait marcher ses saints mêmes
ans la voie étroite qu'en leur montrant le ciel. Je
oulus en vain lire un discours pour faire rapporter
e décret qui disait si clairement à tout ce qu'il y a de
nembres qui ne sont pas incorruptibles : « Hâtez-vous
e prendre les guinées, les piastres, les ducats, soyez
raîtres, autrement six années de besoins vous atten-
ent; et si vous voulez sottement demeurer fidèle au

peuple, il sera défendu au peuple de se souv
pendant six ans de votre fidélité. »

On sait l'effet que fit dans l'Assemblée constitu
un pareil décret; je ne dirai pas qu'il produisit
désertion encore plus grande dans les Jacobins d
Convention; je n'accuse personne. Mais qu'avons-n
fait depuis quatre mois? Parmi tant de décrets d'
thousiasme, en a-t-il été rendu beaucoup pour le
lagement de la nation et qui fussent propres à l'a
cher à la République? On n'a pas même décrét
principe proposé vingt fois, que *désormais l'impôt*
serait plus réparti également, mais en raison des fortu
comme à Athènes, où Montesquieu ne trouvait r
d'admirable comme cette institution, *qui faisait*, di
que les richesses y étaient à charge, aussi bien que la
vreté. Quel espoir peut conserver le peuple, qui, mal
les milliards de la vente des biens du clergé et
émigrés, voit qu'il est plus foulé de l'impôt sous la
publique que sous la monarchie? Quand l'em
reur Julien vint dans les Gaules, nos pères payai
vingt-cinq écus par tête, il suffisait de sept quand
s'en alla. Voilà comme on prouve qu'on est patri

Ce n'est pas nous du moins qu'on peut accuser
si la Convention n'a rien fait pour la République
nous a absous en faisant de nous une *minorité imp*
sante. Grâces en soient donc rendues à Vergniaud
ceux qui, s'intitulant la *majorité*, nous ont mis à c
vert de l'indignation publique, et ont si bien pri
peine de nous justifier par ce seul mot devant les
semblées primaires, l'Europe et la postérité!

Voici mon projet de décret :

« La Convention nationale déclare que Louis C
a mérité la mort ;

« Décrète qu'à cet effet il sera dressé un échaf

ıce du Carrousel, où Louis sera conduit
:riteau avec ces mots devant : *Parjure et nation*, et derrière : *Roi*, afin de montrer à
ıples que l'avilissement ne saurait prescrire
le crime de la royauté, par un laps de
ne de 1,500 ans ;

e, en outre, que le caveau des rois à Saint-
désormais la sépulture des brigands, des
t des traîtres ;

› le ministre de la justice et le commandant
le nationale de lui rendre compte, dans
ıuatre heures, de l'exécution du présent

ı *post-scriptum* de *Poultier, député du Nord*,
opinion sur la même affaire, qu'on ne sau-
faire connaître.

s inscrit le vingt-cinquième pour prononcer
inion à la tribune. Le bureau prévaricateur
ırsé la liste des orateurs ; il a mis les roya-
ı avant. La carrière leur étant ouverte exclu-
ıt, ils ont demandé la clôture de la discus-
uand ils ont vu leur liste épuisée et celle des
es ouverte. On nous éconduit ainsi sans cesse
ibune. Il faut pour parler avoir prêté foi et
ıge à M. Roland, et avoir baisé la main de
e son épouse ; il faut encore avoir juré haine
e, s'être engagé à le poursuivre dans les co-
t à la Convention. Ces préliminaires remplis,
ous présentez devant le président ; Buzot lui
signe de tête, et la parole vous est donnée
-champ. Quand donc finira cette affreuse
ie, qui ôte à ceux qui ne savent ni ne veulent

« plier l'occasion de prouver à leurs commett
« qu'ils s'occupent aussi de leurs intérêts, et q
« ont des moyens pour les défendre? Nous gémis
« longtemps sous le despotisme de Roland; i
« tout-puissant: comment ne le serait-il pas? Il
« disposer de vingt-quatre millions. Les député
« forment sa cour sont des gens avides, gourma
« Roland a toujours une table abondante et dél
« et la dame Roland en fait merveilleuseme
« honneurs. Je crains bien que quelque évén
« ne renverse un jour la table et les convives.

Il manque à la naïveté de ce post-scriptum un additionnelle. D'abord Poultier n'est pas le se ait eu à se plaindre des infidélités de l'*honorab* reau composé de Salle, Louvet, Valazé, Manue Couthon a été rejeté de même par ces censeu queue du régiment brissotin. Pour ma part, l j'allai m'inscrire pour parler, Manuel, qui m'avai me dit que j'étais le quarantième sur la liste c Quatre jours après, et dix dans l'intervalle ayant ce qui avait dû faire avancer mon n° 40, la lis inscrits, pour et contre, ayant été lue à la tribu fus bien surpris de me trouver encore le qu tième; et ce qui me surprit davantage fut d Brissot et Gensonné inscrits sur la liste *contre* *à la tête de la colonne* où on les avait intercalés dant qu'on avait mis Couthon, Fabre d'Églan Robert à la queue de la liste *pour*. Il est bon de trer, en passant, cet échantillon des espiègleries savoir-faire de ce bureau dévergondé. Tout cel concerté, comme on voit, pour intercaler à la t deux listes, autant que faire se pourrait, tous ryphées du côté droit, et les faire monter à la tr après quoi il n'y aurait plus qu'à tirer l'échelle

entendre rien de neuf, de républicain et
t, après que tous ces grands hommes, Bar-
Buzot, Salle, Gensonné, Brissot et Jérôme
vaient parlé; après que Vergniaud avait
que, dans la famine qui allait justement
a malheureuse ville de Paris pour avoir
es députés républicains et patriotes incor-
il ne resterait à ces députés, pour nourrir
citoyens, que de boulanger le pain avec le
s cadavres déterrés du 2 septembre, image si
sublime, et par laquelle le prophète Ver-
issait si loin derrière lui le prophète Ézé-
, le lendemain, Brissot se réservant seule-
re le *Solon* n'a pu s'empêcher de proclamer
d le *Démosthène* des Brissotins.

à ce commentaire sur le post-scriptum de
qu'il ne faut pas croire qu'il n'y ait à la table
re que les députés *gourmands*, et que la Circé
e sache que changer en pourceaux les com-
le Barbaroux; elle a recours à d'autres en-
nts qui, à son âge et avec si peu de beauté,
t une bien plus grande magicienne; et ces
nières classes de convives ne laissent pas que
ne société nombreuse et suffisent pour oc-
n des cuisiniers.

n'est là qu'une première vue de la table de
Poultier aurait pu en offrir au public une
en y faisant asseoir tout ce qu'il y a de roya-
e Feuillants capables, et qui ne peuvent man-
être bien reçus, puisque le *vertueux* s'est
autement Mylord Protecteur de ces deux or-
nous nous flattions à tort d'avoir vaincus le
et réunis au tiers, à l'ordre des sans-culottes
publicains.

Ce sont ceux qui sont assis au haut bout de cette table, et qui en tiennent la sonnette, qu'il importe surtout de faire connaître au public. C'est *ce pauvre Warville*, comme l'appellent Mme Pétion et Mme Roland, qui se le disputent, et se battront au pistolet quelque jour pour l'avoir exclusivement; c'est ce Brissot, grand maître de l'ordre des intrigants et des tartuffes, dont on ne peut expliquer la conduite et les écrits, tantôt républicains quand il n'y avait pas de république, et aujourd'hui royalistes, quand il n'y a plus de monarchie, tantôt jacobins quand les Jacobins sont les plus forts, qu'en convenant qu'il est vendu à Pitt, comme le général Dillon affirmait, il y a trois ans, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il en avait des preuves, et en reconnaissant qu'il est encore l'agent de Pitt, comme il l'était de Lenoir, et que sa mission de la Grande-Bretagne est de tout brouiller et de bouleverser la France.

Enfin, ce sont ces ridicules favoris de la fortune, qui, comme tous les favoris passés, présents et à venir, ne savent garder aucune mesure dans leur orgueil, leur ambition et leur vengeance; qui ont rêvé qu'il n'avait tenu qu'à eux de devenir régents, ou porte-sceptre [1], qui s'étant faits patriotes il y a quatre ans, en haine de ceux qui étaient au-dessus d'eux, et non par intérêt pour ceux qu'ils croyaient au-dessous, doivent poursuivre de la même haine qu'ils ont toujours eue pour tout ce qui leur est supérieur, ceux qu'ils ne dominent que par leurs places, et qui les dominent par leurs services et l'estime publique; ils sont donc devenus aristocrates comme ils étaient de-

1. Voyez les *Observations de Jérôme Premier sur le discours de Robespierre*. Quant à Roland, tout le monde sait qu'il a eu des voix dans plus d'un journal pour la régence. (*Note de Desmoulins.*)

iotes, sans changer de caractère, et par
ır une émulation qui s'est tournée en blanc.
ils ne peuvent se résoudre à se montrer
ème route que ceux qu'ils haïssent, parce
ourraient y marcher qu'à pas inégaux, et
es ils ne pourraient suivre des géants, lors
ls voient la confiance publique s'éloigner,
ntent qu'ils vont perdre la patrie et eux-
ur jalousie plus forte que leurs intérêts ne
et pas de revenir sur leurs pas, et ils aiment
l'État périsse plutôt que de partager l'hon-
avoir sauvé avec des rivaux qu'ils détestent.
ls se sont faits Feuillants, et ils se feront
plutôt que d'être Jacobins et républicains
ontagne[1].

e se repentira plus tard — mais trop tard — d'avoir
le couperet qui décapita la Gironde. Nous donnons
œuvres oratoires, non comme des modèles d'esprit po-
de là, mais comme des documents historiques tout à
nts, on l'avouera. (J. C.)

CONVENTION NATIONALE

OPINION

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

CONVENTION NATIONALE

OPINION

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence. Qu'on me montre dans toute histoire un monument plus auguste, et qui inspire une terreur plus sainte, lus salutaire pour le glaive de la justice, que la colonne que les Arcadiens, près avoir mis à mort leur roi Aristodème, érigèrent dans le temple de upiter Lycien, et sur laquelle on lisait cette inscription :

rois parjures sont punis tôt ou tard. Avec l'aide de Jupiter, on a enfin écouvert la perfidie de celui-ci qui trahissait Messène. Grand Jupiter, ouanges vous soient rendues.

Discours de la Lanterne aux Parisiens, 1789.

Necker, qu'on appelait aussi naguère le ministre loré, vient de publier la défense, ou plutôt le panégyrique de Louis XVI qu'on adorait aussi : risible ffet d'une idole foulée aux pieds qui prétend en reever une autre également renversée.

Comme l'évêque de Londres, Luxon, essaya de justifier Charles Ier, martyr de ses opinions religieuses, Necker a dû s'efforcer de justifier Louis XVI, martyr des faux calculs politiques de ce banquier, de la sottise de ce bourgeois gentilhomme, et de cette gloriole puérile, de cet orgueil de valet qu'il tirait de l'éclat

du trône dont il aimait le reflet, pour me saisir expression. En lisant son plaidoyer, le moins r pourtant qui ait paru pour le monarque détr reconnaît à chaque page la vérité des mots d Jacques Rousseau : « Que ce n'est point à un qu'il appartient de raisonner de liberté. »

Ce qui étonne bien davantage, c'est que de blicains, des représentants du peuple français pu tenir le même langage, au milieu de la Conv dans ce berceau de la liberté du monde, et y s que les rois ne pouvaient être mis en jugeme quelque crime qu'ils eussent commis, tandis q les jours de la plus extrême servitude, et sous l de Néron, les comédiens de Rome s'exprimai librement et déclamaient sur la scène les Sénèque : « La victime la plus agréable à Jupiter est la tête d'un roi parjure. »

Victima haud illa amplior
Potest, magisque optima, mactari Jovi,
Quam rex...... iniquus.

La différence qu'il y avait entre ces jours clavage et de la liberté, c'est que du temps César les poëtes disaient : l'offrande la plus a est la tête d'un roi, et qu'alors ils étaient ob dire : d'un roi coupable. Mais du moins, mê les empereurs, même du temps de Néron, osé mettre en question : si un roi pouvait ê sur ses crimes.

N'imprimons donc point cette tache au no çais, et à la génération présente, de la rav dessous des esclaves de Néron et de Caligul déjà une assez grande tache pour la France qu

se soient écoulés avant qu'on y ait reconnu, à Rome et dans la Grèce, que le nom seul de un crime : ne souillons pas du moins notre par un privilége d'inviolabilité qui n'exista j'en atteste Louis XIV lui-même et son édit de 1667, où, tout despote qu'il fût, il s'expri- isi dans le préambule :
on ne dise point que le monarque n'est point ıx lois de son État. La proposition contraire vérité du droit des gens que la flatterie a quel- attaquée, mais que les bons princes ont tou- fendue, comme une divinité tutélaire de leur »
urrais prouver par une suite d'écrits, depuis iencement de la monarchie, et depuis Grégoire s jusqu'au fameux ligueur Boucher (le curé de enoît), que la flatterie n'a jamais pu réussir à en France cette doctrine de l'inviolabilité. Je besoin que de transcrire ce dernier, qui a l'érudition sur cette matière, dans son livre rocès de Henri III, où, au milieu du fatras que, il n'a rien laissé aux lumières de ce à la Convention à ajouter à ce qu'il écrivait eux cents ans : mais l'aveu de Louis XIV me e de recourir à d'autres autorités.
ue je veuille disconvenir que nos réviseurs ns aient voulu faire à Louis XVI le présent iolabilité. Arrière ces subtilités, ces arguties gnes d'Escobar que de Brutus, et de jésuites égislateurs, par lesquelles le patriotisme in- du comité a tenté une lutte impossible contre de la Constitution.
sais pas nier l'évidence ; et il est évident Constitution qui porte : « la personne du roi

est inviolable et sacrée, » a fait le monarque lable.

Et qu'on ne dise pas qu'il était inviolable roi, et pour les actes administratifs, et non p actes étrangers à ses fonctions de pouvoir e Qu'on ne distingue point, comme on a fait, e personne du roi et celle de Louis XVI ; car où la distingue point, les juges ne peuvent pas no distinguer ; et ici la loi a si peu distingué po violabilité entre la personne du roi et la perso Louis XVI, qu'elle a prononcé que, « dans même où Louis XVI se mettrait à la tête des e pour rétablir l'ancien régime, il n'encourrait déchéance. » Or, certes, entrer en France à des Autrichiens, incendier nos villes, ce n'es là un acte administratif. Il est donc incontesta les Constituants ont cuirassé Louis XVI de labilité la plus absolue.

On dirait même que les Dandré et les Dup prévu le cas de cette distinction des sans- vainqueurs du château des Tuileries, et que c'e enhardir Louis XVI à conspirer et pour lui c comme ces papes du onzième siècle, une absolu tous les crimes à commettre, que les réviseurs i ont inséré cet article additionnel : « Le roi, a « déchéance, pourra être jugé comme le simple c « pour les actes postérieurs. » Certes, tous ce postérieurs sont bien des délits non admini

té; et il est hors de doute que dans l'acte constitu-onnel, dans cette prétendue charte de l'affranchis-ement du genre humain, ces indignes mandataires ous avaient en effet ravalés au-dessous de la condi-on des esclaves de Commode et de Caracalla.

Mais la même bonne foi qui ne nous permet pas de ier ici qu'ils ont plastronné leur roi constitutionnel une inviolabilité impénétrable ne permet pas de ter non plus, et ce seul mot tranche la question; et aurait dû fermer (dès la première fois que Robert t Manuel l'ont dit) cette discussion trop longue, la onne foi, disons-nous, ne permet pas de nier que ce u'on appelle la Constitution décrétée aux années 89, 0 et 91, n'a jamais été ni pu être autre chose qu'un projet de Constitution, jusqu'après l'acceptation du peuple souverain.

C'est le premier principe que la Convention ait reconnu, dès son ouverture, le 21 septembre. Et lorsque nous avons décrété qu'il n'y aurait point de loi constitutionnelle sans la sanction du peuple, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une loi nouvelle que nous ayons publiée. Nous n'avons fait que proclamer solennellement une loi immuable, universelle, et aussi ancienne que le genre humain. Nous n'avons fait qu'enlever la rouille du temps qui couvrait cet article des droits de l'homme. Nous n'avons fait que lire à nos commettants et rétablir dans toute sa pureté le texte de la loi naturelle, de cette loi gravée du doigt de Dieu sur un airain impérissable, et dont il n'a jamais été au pouvoir ni du despotisme, ni des constituants, de déchirer les pages. Or, ce code primitif et commun à toutes les nations porte qu'aucune loi n'est obligatoire si elle n'est consentie au moins tacitement et librement par le peuple. Ici tant s'en

faut que cette loi de l'inviolabilité de Louis X
été consentie par la nation ; qu'on se rappelle :
traire les réclamations généreuses de Paris, sp
ment contre cette inviolabilité, dans la pétil
Champ de Mars. Il accourait en foule signer s
tel de la patrie cette pétition trop fameuse p
mander le jugement de Louis XVI, arrêté à Va
la main dans le sang, comme a dit heureusemen
Just, lorsque les satellites du tyran, pour lui co
son infaillibilité en projet, ont fusillé les cito
usaient paisiblement d'un droit sacré. Ce n'est
une Saint-Barthélemy que Louis XVI a interr
cours des signatures qui, de toutes les parti
France, allaient bientôt se grossir en torrent
merger son trône. Elles existent encore ces mi
signatures de la pétition, parmi lesquelles
vera celles de presque tous les députés de Pa
Convention. Louis XVI croit-il avoir effacé ce
tures avec le sang? Pense-t-il, en faisant fu
peuple, avoir lavé suffisamment l'opposition
ple ? Le silence des citoyens sabrés ou fuyan
le drapeau rouge et la mousqueterie passera-
une ratification ? et pour échapper à la juste
de ses crimes, se fera-t-il un moyen de l'u
plus grands crimes ?

Il est donc évident que le peuple qui a scell
sang son opposition à cette loi constitution
l'a point consentie librement. Non, la générat
sente n'a point consenti à introduire pour Lo
ce privilège de l'inviolabilité qui n'exista jam

:s, et qu'il n'est pas plus inviolable pour la
ue, dans la troisième race, Henri III et Charles
r le parlement de Paris ; dans la seconde,
e Simple et Louis le Débonnaire pour les
et dans la première, Chilpéric, Thierry et
pour les leudes et les maires du palais ; et
: Soissons prouve bien que, loin d'être invio-
ovis était soumis, comme simple soldat de
e, aux lois de la guerre des Francs.
urs quand cette loi de l'inviolabilité, que j'ai
n'être qu'un projet, aurait été consentie li-
qu'en résulterait-il pour Louis XVI, et de
ssource lui serait ce prétendu contrat entre
nation ? De quoi Louis XVI est-il accusé, que
te non interrompue de trahisons et de par-
le cette espèce de crimes dont il est de l'es-
nnuler envers le coupable tous les enga-
de ceux avec qui il a contracté ? Comment
'I pourrait-il réclamer l'inviolabilité qui lui
accordée par la Constitution et par le contrat
olé le premier ; comme si en se déliant de
:, il n'avait point délié tous les autres con-
?

ert donc de rien à Necker de prétendre qu'il y
contrat entre Louis XVI et la nation, et de
lre par les principes du droit civil. Qu'y ga-
l, et en combien de manières ce contrat ne
pas nul selon ces principes? Nul parce qu'il
ıs ratifié par la partie contractante ; nul
ɜ Louis XVI n'a pu se délier lui-même sans
a nation ; nul par la violence, le massacre du
: Mars et ce drapeau de mort sous lequel la
a été fermée ; nul par le défaut de cause et le
: lien, en ce qu'il n'y avait d'obligé que la

partenait pas, il ne possédait rien : et qu'ainsi de déchéance ne lui ôte que ce que la nation donner, ne lui ôte rien, en sorte que, sous ce un pareil contrat ne pourrait être rangé que classe de ceux que le jurisconsulte appelle léonine, comme le contrat du lion avec le t et qui n'oblige qu'autant qu'on reste sous la sous la griffe.

Mais j'ai honte de suivre les avocats de L dans cette discussion du droit civil. C'est par des gens que doit se régler ce procès. L'escla nations pendant dix mille ans n'aurait pu contre leurs droits imprescriptibles. Jamais être plus permis aux Charles, aux Henris, aux F aux Edouards, aux Louis, qu'à Jules César de



C'est un crime d'être roi. C'était même u d'être roi constitutionnel, car la nation n'av accepté la constitution. Il n'y a qu'une seule tion dans laquelle il puisse être légitime de c'est lorsque tout un peuple se dépouille form

ıe les morts sortent de leurs tombeaux et
t maintenir leurs actes contre les vivants qui
gent. Toute autre royauté ne s'exerce sur le
ju'à la charge de l'insurrection, comme les bri-
ègnent dans les bois à la charge de la peine pré-
Et après que nous avons insurgé et recouvré nos
venir opposer des lois féodales, ou même la con-
aux Français républicains, c'est opposer le
e aux nègres vainqueurs des blancs. Nos com-
s ne nous ont point envoyés ici pour suivre ces
dales et cette prétendue constitution, mais
bolir, ou plutôt pour déclarer qu'elle n'exis-
ıais, et ressaisir la nation de sa souveraineté
. Ou nous sommes vraiment républicains, et
evons-nous à la hauteur de ces idées républi-
ou ne nous faisons point des géants, si nous
nes que des pygmées. Par le droit des gens,
VI était un tyran, en état de révolte contre la
et un criminel digne de mort, comme roi,
omme roi constitutionnel; et les Français n'ont
s besoin de lui faire le procès qu'Hercule au
· d'Érymante, ou les Romains à Tarquin, ou à
ui se croyait aussi un dictateur constitutionnel.
ce n'est pas seulement un roi, c'est un cri-
hargé de forfaits, que nous avons à punir en sa
ıe.

un aréopage, il eût ... mner cet ho
comme désh ... ce ... par les ca
de ses froides cruau ... is puisque ce ne sont
les faits de sa vie privée, mais les crimes de
ré ... que nous jug ... s, il faut avouer que
... ite d' ... contre Louis XVI que
... pré ... s ... e ... ité et nos orateurs,
n ... fois d ... de mort, n'offriront pou
po ... à la p ... rreurs du règne de N
et pré ... p ... st les crimes des constituant
crimes de la roy ... de Louis Capet.

Ce qui rend le ci- ... nt roi justement odieu
peuple, ce sont ces ... années de parjures
serments renouvelés sans cesse à la nation, à la
du ciel, tandis qu'il conspirait contre elle. La tra
fut toujours le crime le plus abominable devant t
les nations. Elle a toujours été poursuivie de
horreur pour les poisons et les vipères, par la r
qu'il est impossible de s'en défendre. Aussi la lo
Douze tables vouait aux furies le mandataire qui
trompé la confiance de son commettant, et perm
à celui-ci de le tuer partout où il le rencontr
Aussi la fidélité à tenir ses engagements est-el
seule vertu dont se piquent ceux qui ont reno
toutes les autres. C'est la seule qu'on retrouve d
caverne des voleurs. C'est le dernier lien de la so
qui empêche celle des brigands eux-mêmes de s
soudre: et tout le monde connaît le trait d'histoi
ces voleurs chez qui était réfugié le prétendant
la bataille de Culloden, qui se firent tous pendre
avoir volé des sommes assez peu considérables, t
qu'aucun ne fut tenté de gagner, en violant sa p
les trente mille livres sterling promis à celui qu
couvrirait sa retraite.

:e rapprochement qui peint la royauté, en
t combien les cavernes mêmes sont moins sé-
l'un Louvre puisque la maxime de tous les rois
de César : « Il est permis de violer sa foi pour
» c'est ce que disait Antoine de Sève à Charles-
ns son idiome religieux : « Si vous ne voulez
un scélérat, si vous avez une âme à sauver, re-
ı l'empire. » C'est ce que disait Machiavel, en
es qui s'appliquaient d'une manière bien frap-
notre situation. Aussi n'ai-je pas manqué de
y a un an, ce passage dans une pétition à
ılée nationale : « Si pour rendre un peuple
allait renoncer à la souveraineté, celui qui en
té revêtu mériterait quelque excuse, et la na-
ait injuste de trouver mauvais qu'il ne la
oint, parce qu'il est difficile et contre nature
oer volontairement de si haut. » Tout cela
que les crimes de Louis XVI sont plutôt les
des constituants qui l'ont maintenu dans sa
n de roi, c'est-à-dire qui lui ont donné des
; d'ennemi de la nation et de traître. Mais
ces considérations, qui peuvent être bonnes
'aiblir l'horreur de ses complots dans la pos-
ıe sauraient devant la loi en faire adoucir le
nt. Eh quoi ! les juges puniraient-ils moins
gand parce que celui-ci aurait été élevé dans
erne à croire que toutes les propriétés des pas-

est inviolable et sacrée, » a fait le monarque i lable.

Et qu'on ne dise pas qu'il était inviolable co roi, et pour les actes administratifs, et non poı actes étrangers à ses fonctions de pouvoir exé Qu'on ne distingue point, comme on a fait, en personne du roi et celle de Louis XVI ; car où la l distingue point, les juges ne peuvent pas non distinguer ; et ici la loi a si peu distingué pour violabilité entre la personne du roi et la personı Louis XVI, qu'elle a prononcé que, « dans l même où Louis XVI se mettrait à la tête des enn pour rétablir l'ancien régime, il n'encourrait q déchéance. » Or, certes, entrer en France à la des Autrichiens, incendier nos villes, ce n'est là un acte administratif. Il est donc incontestabl les Constituants ont cuirassé Louis XVI de l'i labilité la plus absolue.

On dirait même que les Dandré et les Dupor prévu le cas de cette distinction des sans-cu vainqueurs du château des Tuileries, et que c'est enhardir Louis XVI à conspirer et pour lui doı comme ces papes du onzième siècle, une absoluti tous les crimes à commettre, que les réviseurs inl ont inséré cet article additionnel : « Le roi, apı « déchéance, pourra être jugé comme le simple cit « pour les actes postérieurs. » Certes, tous ces postérieurs sont bien des délits non administı puisque le cas supposé est celui où le roi est décl partant, n'administre plus. Et puisque la Constit déclare que, pour ces délits non administratifs, peut être jugé qu'autant qu'ils seraient postéri c'est bien dire que tous les forfaits antérieurs, distinction, seraient couverts de la même invi

ité; et il est hors de doute que dans l'acte constitutionnel, dans cette prétendue charte de l'affranchissement du genre humain, ces indignes mandataires nous avaient en effet ravalés au-dessous de la condition des esclaves de Commode et de Caracalla.

Mais la même bonne foi qui ne nous permet pas de nier ici qu'ils ont plastronné leur roi constitutionnel d'une inviolabilité impénétrable ne permet pas de nier non plus, et ce seul mot tranche la question; et il aurait dû fermer (dès la première fois que Robert et Manuel l'ont dit) cette discussion trop longue, la bonne foi, disons-nous, ne permet pas de nier que ce qu'on appelle la Constitution décrétée aux années 89, 90 et 91, n'a jamais été ni pu être autre chose qu'un projet de Constitution, jusqu'après l'acceptation du peuple souverain.

C'est le premier principe que la Convention ait reconnu, dès son ouverture, le 21 septembre. Et lorsque nous avons décrété qu'il n'y aurait point de loi constitutionnelle sans la sanction du peuple, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une loi nouvelle que nous ayons publiée. Nous n'avons fait que proclamer solennellement une loi immuable, universelle, et aussi ancienne que le genre humain. Nous n'avons fait qu'enlever la rouille du temps qui couvrait cet article des droits de l'homme. Nous n'avons fait que lire à nos commettants et rétablir dans toute sa pureté le texte de la loi naturelle, de cette loi gravée du doigt de Dieu sur un airain impérissable, et dont il n'a jamais été au pouvoir ni du despotisme, ni des constituants, de déchirer les pages. Or, ce code primitif et commun à toutes les nations porte qu'aucune loi n'est obligatoire si elle n'est consentie au moins tacitement et librement par le peuple. Ici tant s'en

faut que cette loi de l'inviolabilité de Louis X
été consentie par la nation ; qu'on se rappelle a
traire les réclamations généreuses de Paris, spé
ment contre cette inviolabilité, dans la pétiti
Champ de Mars. Il accourait en foule signer su
tel de la patrie cette pétition trop fameuse po
mander le jugement de Louis XVI, arrêté à Var
la main dans le sang, comme a dit heureusement
Just, lorsque les satellites du tyran, pour lui con
son infaillibilité en projet, ont fusillé les citoye
usaient paisiblement d'un droit sacré. Ce n'est q
une Saint-Barthélemy que Louis XVI a interro
cours des signatures qui, de toutes les parties
France, allaient bientôt se grossir en torrent e
merger son trône. Elles existent encore ces milli
signatures de la pétition, parmi lesquelles on
vera celles de presque tous les députés de Pari
Convention. Louis XVI croit-il avoir effacé ces
tures avec le sang? Pense-t-il, en faisant fusil
peuple, avoir lavé suffisamment l'opposition d
ple ? Le silence des citoyens sabrés ou fuyant
le drapeau rouge et la mousqueterie passera-t-i
une ratification ? et pour échapper à la juste pu
de ses crimes, se fera-t-il un moyen de l'un
plus grands crimes ?

Il est donc évident que le peuple qui a scellé
sang son opposition à cette loi constitutionne
l'a point consentie librement. Non, la génératio
sente n'a point consenti à introduire pour Loui
ce privilége de l'inviolabilité qui n'exista jamai
ses prédécesseurs, que l'esclavage même de nos
a repoussé pendant quatorze cents ans, et
Louis XIV lui-même, de son aveu, ne jouissait
est donc certain que Louis XVI peut être jugé

mes, et qu'il n'est pas plus inviolable pour la
que, dans la troisième race, Henri III et Charles
our le parlement de Paris ; dans la seconde,
s le Simple et Louis le Débonnaire pour les
s, et dans la première, Chilpéric, Thierry et
ric pour les leudes et les maires du palais ; et
de Soissons prouve bien que, loin d'être invio-
Clovis était soumis, comme simple soldat de
née, aux lois de la guerre des Francs.

leurs quand cette loi de l'inviolabilité, que j'ai
e n'être qu'un projet, aurait été consentie li-
nt; qu'en résulterait-il pour Louis XVI, et de
ressource lui serait ce prétendu contrat entre
a nation ? De quoi Louis XVI est-il accusé, que
suite non interrompue de trahisons et de par-
t de cette espèce de crimes dont il est de l'es-
d'annuler envers le coupable tous les enga-
ts de ceux avec qui il a contracté ? Comment
XVI pourrait-il réclamer l'inviolabilité qui lui
té accordée par la Constitution et par le contrat
violé le premier ; comme si en se déliant de
me, il n'avait point délié tous les autres con-
nts ?

sert donc de rien à Necker de prétendre qu'il y
un contrat entre Louis XVI et la nation, et de
ndre par les principes du droit civil. Qu'y ga-
t-il, et en combien de manières ce contrat ne
il pas nul selon ces principes? Nul parce qu'il
pas ratifié par la partie contractante ; nul
que Louis XVI n'a pu se délier lui-même sans
r la nation ; nul par la violence, le massacre du
de Mars et ce drapeau de mort sous lequel la
n a été fermée ; nul par le défaut de cause et le
de lien, en ce qu'il n'y avait d'obligé que la

nation, qui donnait tout et ne recevait rien : Loı n'étant obligé à rien de son côté, et pouvaı mettre impunément tous les crimes ; je dis ir ment, puisqu'au moment où Necker le supp contracter avec la nation, de qui il va recevo couronne constitutionnelle, cette couronne ne partenait pas, il ne possédait rien, et qu'ainsi la de déchéance ne lui ôte que ce que la nation donner, ne lui ôte rien, en sorte que, sous ce ra un pareil contrat ne pourrait être rangé que (classe de ceux que le jurisconsulte appelle léonine, comme le contrat du lion avec le tro et qui n'oblige qu'autant qu'on reste sous la sous la griffe.

Mais j'ai honte de suivre les avocats de Loı dans cette discussion du droit civil. C'est par l des gens que doit se régler ce procès. L'esclava nations pendant dix mille ans n'aurait pu pr contre leurs droits imprescriptibles. Jamais il être plus permis aux Charles, aux Henris, aux Fré aux Édouards, aux Louis, qu'à Jules César de r C'est un crime d'être roi. C'était même un d'être roi constitutionnel, car la nation n'avai accepté la constitution. Il n'y a qu'une seule si tion dans laquelle il puisse être légitime de r c'est lorsque tout un peuple se dépouille formel de ses droits, pour en faire la cession à un seul h non pas seulement comme le firent les états gé de Danemark en 1660, mais lorsque le peupl entier a passé ou du moins ratifié lui-même ce curation de sa souveraineté. Encore ne pou obliger la génération suivante, car la mort étei droit. C'est à ceux qui existent et qui sont en sion de cette terre, à y faire la loi à leur tour :



e les morts sortent de leurs tombeaux et maintenir leurs actes contre les vivants qui gent. Toute autre royauté ne s'exerce sur le u'à la charge de l'insurrection, comme les bri- gnent dans les bois à la charge de la peine pré- t après que nous avons insurgé et recouvré nos enir opposer des lois féodales, ou même la con- aux Français républicains, c'est opposer le aux nègres vainqueurs des blancs. Nos com- ne nous ont point envoyés ici pour suivre ces dales et cette prétendue constitution, mais bolir, ou plutôt pour déclarer qu'elle n'exis- ais, et ressaisir la nation de sa souveraineté Ou nous sommes vraiment républicains, et vons-nous à la hauteur de ces idées républi- u ne nous faisons point des géants, si nous nes que des pygmées. Par le droit des gens, VI était un tyran, en état de révolte contre la et un criminel digne de mort, comme roi, mme roi constitutionnel : et les Français n'ont besoin de lui faire le procès qu'Hercule fit d'Érymante, ou les Romains à Tarquin, ou à ui se croyait aussi un dictateur constitutionnel. e n'est pas seulement un roi, c'est un cri- argé de forfaits, que nous avons à punir en sa e.

un aréopage, il eût pu cent fois condamner cet hom comme déshonorant l'espèce humaine par les capi de ses froides cruautés. Mais puisque ce ne sont p les faits de sa vie privée, mais les crimes de règne que nous jugeons, il faut avouer que (longue suite d'accusations contre Louis XVI que 1 ont présentées notre comité et nos orateurs, e rendant mille fois digne de mort, n'offriront pour point à la postérité les horreurs du règne de Né et présentent plutôt les crimes des constituants crimes de la royauté, que de Louis Capet.

Ce qui rend le ci-devant roi justement odieu: peuple, ce sont ces quatre années de parjures e serments renouvelés sans cesse à la nation, à la du ciel, tandis qu'il conspirait contre elle. La trah fut toujours le crime le plus abominable devant to les nations. Elle a toujours été poursuivie de (horreur pour les poisons et les vipères, par la ra qu'il est impossible de s'en défendre. Aussi la loi Douze tables vouait aux furies le mandataire qui a trompé la confiance de son commettant, et perme à celui-ci de le tuer partout où il le rencontre Aussi la fidélité à tenir ses engagements est-ell seule vertu dont se piquent ceux qui ont renon toutes les autres. C'est la seule qu'on retrouve dai caverne des voleurs. C'est le dernier lien de la soc qui empêche celle des brigands eux-mêmes de se soudre: et tout le monde connaît le trait d'histoir ces voleurs chez qui était réfugié le prétendant a la bataille de Culloden, qui se firent tous pendre : avoir volé des sommes assez peu considérables, ta qu'aucun ne fut tenté de gagner, en violant sa pai les trente mille livres sterling promis à celui qui couvrirait sa retraite.

e rapprochement qui peint la royauté, en
t combien les cavernes mêmes sont moins scé-
u'un Louvre puisque la maxime de tous les rois
de César : « Il est permis de violer sa loi pour
» c'est ce que disait Antoine de Seve à Charles-
ins son idiome religieux : « Si vous ne voulez
un scélérat, si vous avez une âme à sauver, re-
à l'empire. » C'est ce que disait Machiavel, en
ies qui s'appliquaient d'une manière bien frap-
notre situation. Aussi n'ai-je pas manqué de
l y a un an, ce passage dans une pétition à
ıblée nationale : « Si pour rendre un peuple
fallait renoncer à la souveraineté, celui qui en
été revêtu mériterait quelque excuse, et la na-
rait injuste de trouver mauvais qu'il ne la
point, parce qu'il est difficile et contre nature
nber volontairement de si haut. » Tout cela
e que les crimes de Louis XVI sont plutôt les
des constituants qui l'ont maintenu dans sa
ion de roi, c'est-à-dire qui lui ont donné des
es d'ennemi de la nation et de traître. Mais
ces considérations, qui peuvent être bonnes
affaiblir l'horreur de ses complots dans la pos-
ne sauraient devant la loi en faire adoucir le
nent. Eh quoi ! les juges puniraient-ils moins
rigand parce que celui-ci aurait été élevé dans
averne à croire que toutes les propriétés des pas-
lui appartenaient, parce que son éducation aurait
nent dépravé son naturel qu'il n'aurait pu faire
chose que ce métier de voleur ? Sera-ce une ra[illegible]
que les trahisons du roi demeurent impunies [illegible]
qu'il ne pouvait être qu'un traître, et pour [illegible]
donner l'exemple aux nations [illegible]

En deux mots, par la déclaration des droits, code éternel, immuable, ce code provisoire de les sociétés jusqu'à leur entière organisation, jus que des lois particulières aient dérogé à ses lois rales, et dont le peuple français a adopté avec tra et rétabli dans toute leur pureté les articles effacés rouille des siècles, par cet article qu'il a consacré c la base de sa Constitution : « que la loi est la pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle prot Louis XVI dépouillé de son inviolabilité chim ne saurait être regardé que comme un conspi qui, poursuivi par le peuple le 10 août sur la com renommée, est venu chercher un asile au mil nous et au pied du trône de la souveraineté nati dont la maison a été trouvée pleine de pièces à viction de ses complots et de ses forfaits, qu avons mis en état d'arrestation et écroué au Tem qu'il ne nous reste plus qu'à juger.

Mais qui jugera ce conspirateur? C'est une étonnante, inconcevable, que la torture à la cette nouvelle question a mis les meilleures té la Convention. Eloignés que nous sommes nature et des lois primitives de toute société, l part de nous n'ont pas cru qu'on pût juger un c rateur sans un juré d'accusation, un juré de ment et des juges qui appliquassent la loi, e ont imaginé un tribunal plus ou moins extr naire. C'est ainsi que nous ne sortons des anc ornières de l'usage, que pour tomber dans de velles, au lieu de suivre le chemin uni du bon Qui jugera Louis XVI? Ce serait le peuple ent le pouvait, comme le peuple romain jugeait M et Horace, sans se douter qu'il fallût un juré d'a tion, puis un juré de jugement, puis un tr

uât la loi pour juger un coupable pris
. Mais comme on ne peut pas tenir les
25 millions d'hommes, il faut en revenir
ne de Montesquieu, « qu'un peuple libre
e qu'il peut par lui-même, et le reste par
entants et par ses commissaires ». Or, à
nier l'évidence, qu'est-ce que la Conven-
ıale, sinon la commission nommée par le
nçais pour juger le dernier roi et faire
ıtion de la nouvelle république.
end que ce serait cumuler tous les pou-
fonctions législatives et les fonctions ju-
Il faut bien que ceux qui ont le plus
s oreilles des dangers de cette cumulation
rs ou se moquassent de notre simplicité
qu'ils respectaient ces limites, ou ne s'en-
pas bien eux-mêmes. Car, est-ce que les
constituantes et législatives n'ont pas
fois elles-mêmes les fonctions de juges,
éantissant la procédure du Châtelet et de
res tribunaux, soit en décrétant sur un
ıd nombre de prévenus, qu'il y avait ou
avait lieu à accusation. Renvoyer d'accu-
rabeau ou P. Égalité, ou envoyer Les-
éans, n'était-ce pas faire les fonctions de
n conclus que ces pondérateurs, comme
les appelait, qui parlent sans cesse d'équi-
e balancement de pouvoirs, ne croient pas

peut nier que la nation nous ait revêtus, ici, cum
tivement de ses pouvoirs, et pour juger Louis)
et pour faire la Constitution? On peut parler
l'équilibre des pouvoirs et de la nécessité de le m
tenir, quand le peuple, comme en Angleterre, n'ex
sa souveraineté que dans le temps des élections. l
quand la nation, le souverain, est en activité
manente, comme autrefois à Athènes et dans Ro
et comme aujourd'hui en France, où le droit de s
tionner les lois est reconnu lui appartenir, et c
peut tous les jours s'assembler dans ses municipa
et sections et révoquer ses mandataires infidèles
ne voit plus cette grande nécessité de maint
l'équilibre des pouvoirs, alors que c'est le pe
qui, de son bras de fer, tient lui-même suspe
les deux plats de la balance, prêt à en préci
les ambitieux et les traîtres qui voudraient la
pencher du côté opposé à l'intérêt général. Il
évident que le peuple nous a envoyés ici pour jug
roi et lui présenter une Constitution. La premiè
ces deux fonctions est-elle donc si difficile à rem
Et avons-nous autre chose à faire sur-le-champ
ce que fit le consul Brutus, quand le peuple le co
lui-même pour juger lui-même ses deux fils, et
se servit de cette pierre de touche, comme il
sert aujourd'hui pour éprouver la Convention. I
fit venir devant son tribunal, comme vous devez
traduire Louis XVI devant vous; il produisit
preuves de leur conspiration, comme vous devez
duire à Louis XVI cette multitude de preuves a
blantes de ses complots. Ils ne purent rien répo
à la déposition de l'esclave, comme Louis XV
pourra rien répondre à la correspondance de la p
et à cette foule de preuves écrites, qu'il soldait

des du corps à Coblentz et trahissait la nation; et e vous restera plus qu'à prouver, comme Brutus au iple romain, que vous êtes dignes de commencer épublique et sa Constitution, et à apaiser les mânes cent mille citoyens qu'il a fait périr en prononçant même jugement: *I lictor; deliga ad palum.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.



LE

VIEUX CORDELIER

JOURNAL RÉDIGÉ

PAR

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ A LA CONVENTION ET DOYEN DES JACOBINS



LE

VIEUX CORDELIER

(du 5 décembre 1793 à pluviôse an II)

Nous touchons ici au monument indestructible qui ouvre à Camille Desmoulins la suprême gloire littéraire et, par la mort qu'il lui apporta, y ajoute encore la gloire civique. Ce pamphlet incomparable est un des titres de Camille à notre affection, et, par sa forme, une des plus admirables œuvres de publiciste, la plus admirable peut-être que jamais homme ait signée. La Révolution n'a pas laissé d'écrit plus éloquent que celui-ci, et, depuis Camille, nul n'a retrouvé cette indignation généreuse, cette bouillante pitié, cette ironie vengeresse. On peut bien risquer de mourir pour avoir écrit de telles pages, car elles vous assurent l'immortalité.

Ce fut Danton qui, de concert avec Camille, eut l'idée de ce pamphlet dont chaque page (sauf les cruelles attaques à Chaumette et à Cloots, deux êtres mystiques fourvoyés dans le groupe hébertiste), dont chaque ligne est un appel à la pitié. La pitié, souveraine déesse et suprême vertu. On raconte que Danton, revenant du procès des Girondins avec Camille, s'arrêta sur le quai de la Seine dont les eaux coulaient, colorées par le soleil cou-



chant : « Regarde ce fleuve, dit Danton avec ho comme il est rouge! Ne te semble-t-il pas roul sang ? » A partir de cette heure, le *Vieux Cordelie* né, pour ainsi dire, dans la tête et l'âme de Camil pamphlet ne devait être qu'une variante sublime du mot de Danton : « *J'aime mieux être guillotiné que lotineur!* » Au reste, depuis longtemps Camille co plait avec effroi les terribles exploits des *ultrar tionnaires* [1]. Il y avait un fonds de générosité insti dans ce malheureux Camille, et toutes ses exagér furent de ces écarts de plume qu'on regrette s d'une façon amère dès qu'ils vous sont échappé 1790, au moment où Marat publiait cette véhémen chure, intitulée : *C'en est fait de nous!* et qui toutes ses invectives, constituait un de ces appels surrection qui, en servant de prétexte aux agisse de la réaction, compromettent la cause qu'ils préte servir, Camille Desmoulins releva vivement les fol Marat (et ce fut même, chose incroyable, à cette oc qu'il devait être dénoncé par Malouet en plein semblée nationale) [2] :

1. Voyez, à la fin du présent volume, un fragment *in* Camille Desmoulins sur les *ultrà* et les *citrà*.

2. Nous n'avons point parlé de cet incident dans notre littéraire sur Desmoulins. Encore un coup, le côté politiqu vie de l'écrivain dont nous publions aujourd'hui les œuvres tient à notre histoire de *Camille Desmoulins et les Dant* En parlant à la tribune des *Révolutions de France et Brabai* louet, député de Riom, s'écria dans l'emportement de la p « Oserait-il se justifier? — *Oui, je l'ose*, répondit Desmoul assistait à la séance du fond d'une des tribunes du public. P fallut qu'il ne fût immédiatement arrêté. » (Élie Sorin, *I de la République française*, 1789-1800, p. 139.) Robespier tribune prit justement la défense de Camille et le sauva d restation.

nsieur Marat, *cinq ou six cents têtes abattues*, s'é-
amille. Vous m'avouerez que cela est trop fort!
es le dramaturge des journalistes : les *Danaïdes*,
récides ne sont rien en comparaison de vos tragé-
us égorgiez tous les personnages de la pièce et jus-
uffleur; vous ignorez donc que le tragique outré
froid?...... Pour moi, vous savez qu'il y a long-
ne j'ai donné ma démission de procureur général
terne; je pense que cette grande charge, comme
ure, ne doit durer qu'un jour, et quelquefois
eure. »

juste d'ajouter que Camille affirme que Marat
ndit : « Je désavoue l'écrit : *C'en est fait de*
- Et vous faites bien! » répliqua Desmoulins.
le *Vieux Cordelier*, Camille se range du parti des
its dont Danton sera le chef, et il combat à ou-
eux que l'histoire nous a désignés sous le nom
istes. Son fameux : « *Hébert, je suis à toi dans*
nt, » rappelle le *quousque tandem* de Cicéron
à coup sûr, la plus superbe des *Catilinaires*.
nom d'*Hébertistes*, dit M. Ed. Carteron, désigne
ent ces révolutionnaires infimes qui eurent pour
e *Père-Duchesne*, la feuille immonde de Jacques-
bert. C'est à eux seuls qu'il convient véritable-
c'est à eux seuls qu'il devrait être appliqué.
été abusivement étendu à toutes les catégories
évolutionnaires, qui ont suscité des embarras à
ntion et fait obstacle à l'absolutisme des comi-
que pour cela ils fussent engagés dans les voies
, Ronsin, Vincent, Momoro et consorts. Ainsi,
s et fanatiques novateurs qui essayèrent de fon-

der le culte de la *Raison* sur les ruines de l'ancien cul
ont été qualifiés d'*Hébertistes;* ainsi encore ces ré
volutionnaires *socialistes*, qui avaient pour coryphé
Jacques Roux, Leclerc, Châlier, ceux que Marat lu
même appelait les *Enragés*. Comprendre sous un
même dénomination, comme on l'a fait longtemps, le
éléments les plus hétérogènes; mettre sur la même lign
les hommes les plus contraires, l'affreux Ronsin, géné
ral de l'armée révolutionnaire, et le pauvre Anachar
Cloots, l'*Orateur du genre humain*, l'*Apôtre de la Rai
son;* Hébert le Muscadin, *le docteur Sangrado du Peup
français*, et Chaumette, l'infatigable procureur de la Com
mune de Paris, qui n'a poursuivi avec acharnement qu
les filles publiques et les loteries; Ronsin, le pitoyabl
dramaturge, et Châlier l'Apocalyptique; le ridicule Mo
moro, *premier imprimeur de la Liberté nationale* [1], et Le
clerc, l'idole des *femmes révolutionnaires;* Ducroquet l
Parfumeur, et Jacques Roux, le tribun fanatique dont l
parole remuait à fond les quartiers industriels du centr
de Paris, c'est épaissir les ténèbres sur les pas du lec
teur. L'extension exagérée que l'on a donnée et que l'o
donne encore par habitude à une dénomination qui man
que de justesse dès qu'elle n'est pas rigoureusement res
treinte, a jeté la plus grande confusion dans l'histoire s
curieuse et encore si peu connue des *ultrarévolution
naires* [2]. »

Il faudrait un volume pour raconter l'histoire de ce

1. Voir, à propos de Momoro, ses débats avec Camille Desmou
lins, en tête de la Notice sur la *France libre*. (Tome Ier de la pré
sente édition.)

2. Carteron, Supplément à l'*Encyclopédie* Firmin Didot. Ce sont
ces *ultrà* que Desmoulins appellera les *exagérés à moustaches*.

groupe qui a trouvé ses juges indulgents à notre époque. Un historien de grande valeur, M. G. Avenel, a essayé de réhabiliter ces *ultrà*, en choisissant parmi eux une figure sympathique, celle d'Anacharsis Cloots, « baron en Prusse, citoyen en France, » avait dit Desmoulins dans les *Révolutions de France et de Brabant*. Mais malheureusement on ne s'en est pas tenu à ce livre si curieux, et l'on a vu paraître sous des noms bientôt tristement fameux certaines apologies des *Hébertistes*, qui devaient aboutir à la parodie sanglante de la Commune de 1793[1]. — Camille Desmoulins, et ce sera son honneur dans l'histoire, a combattu ces *ultrà* du passé comme il eût combattu ceux du présent, et, après les avoir poussés jusque sous la main du châtiment, il a payé, à son tour, de sa vie, cet acte de courage qui lui dictait à la fois une bonne action et un chef-d'œuvre.

Le *Vieux Cordelier*, plusieurs fois réimprimé depuis 1793, comprend sept numéros in-8°, plus un fragment du n° 8 publié en 1834 par M. Matton. Camille avait été arrêté au moment où il corrigeait les épreuves de son n° 7 qui contient, en quelque sorte, son testament politique. Le libraire Desenne ne crut pas prudent sans doute de laisser ce n° 7 dans l'édition originale. Ce fut encore M. Matton qui nous le restitua.

Le *Vieux Cordelier* était précédé de cet avis au lecteur :

« VIVRE LIBRE OU MOURIR.

« Ce journal paraîtra deux fois par décade. Chaque numéro aura plus ou moins de pages, selon l'abon-

1. Voyez la brochure de Tr[illegible] de Raoul Rigault.



« dance des matières et l'indulgence de mes frères d
« Convention et des Jacobins pour les hardiesses d
« plume babillarde et son indépendance républic
« — On s'abonne chez Desenne, pour le prix qu'il
« mandera, car c'est la première fois qu'un auteur
« son libraire de garder pour lui le bénéfice; mais c
« aujourd'hui que La Fontaine aurait raison de dire :

« On cherche les trésors, et moi je les évite.»

Le désespoir de Camille n'apparaît-il pas dès ces pr
mières lignes? Il s'est répété le mot d'*Hamlet : Dis*
and die? Mais avant de mourir, au moins veut-il fa
justice.

On connaît encore des imitations du *Vieux Cordeli*
de Camille : l'une, de l'an II (6 nos in-8°), par Baill
avec cette épigraphe : *La Convention nationale, toute*
Convention nationale, rien que la Convention national
les autres, de 1848 : le *Nouveau Cordelier*, par Alexan
Weill; le *Vieux Cordelier, drapeau du peuple* (6 n
19 mai au 1er juin 1848); et le *Vieux Cordelier* de 18
gazette de la Révolution sociale. Aucun de ces journ
(est-il besoin de le dire?) n'a fait oublier celui de C
mille Desmoulins.

LE VIEUX CORDELIER

VIVRE LIBRE OU MOURIR

N° 1er [1]

Quintidi frimaire, 2e décade, l'an II de la République une et indivisible [2].

> Dès que ceux qui gouverneront seront haïs, leurs concurrents ne tarderont pas à être admirés.
>
> (Machiavel.)

O Pitt ! je rends hommage à ton génie [3] ! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné

1. Lorsque Camille, cet *artiste en révolution* [4], s'aperçut que le sang humain coulait avec l'encre de ses pamphlets, ses entrailles s'émurent et sa sensibilité se souleva. Mérite vulgaire, et dont il ne faudrait faire honneur qu'à la délicatesse de sa fibre. Mais ce qui fut son mérite propre, ce qui est sa gloire, c'est d'avoir voulu ramener la Révolution au respect de la conscience, c'est d'avoir appelé de la terreur à la justice, c'est d'avoir eu, à l'honneur éternel de sa mémoire, le courage de son émotion et de sa sensibilité ; c'est d'avoir poussé ce cri de justice, qui [illegible] pages du *Vieux Cordelier*.

(Marc Dufraisse, [illegible])

2. 5 décembre 1793.

3. Pitt et Cobourg, les [illegible] la Révolution française.

4. C'est le titre que [illegible]



de si bons conseils, et des moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerais éternellement contre elle, si tu ne t'attachais à perdre, dans l'opinion publique, ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre; qu'il fallait faire accuser de corruption précisément ceux que tu n'avais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'avais pu attiédir. Avec quel succès, depuis la mort de Marat, tu as poussé les travaux du siége de leur réputation, contre ses amis, ses preux compagnons d'armes, et le navire Argo des vieux Cordeliers!

C'est hier surtout, à la séance des Jacobins, que j'ai vu tes progrès avec effroi, et que j'ai senti toute ta force, même au milieu de nous. J'ai vu, dans ce berceau de la liberté, un Hercule près d'être étouffé par tes serpents tricolores. Enfin, les bons citoyens, les vétérans de la Révolution, ceux qui en ont fait les cinq campagnes, depuis 1789, ces vieux amis de la liberté, qui, depuis le 12 juillet, ont marché entre les poignards et les poisons des aristocrates et des tyrans, les fondateurs de la République, en un mot, ont vaincu. Mais que cette victoire même leur laisse de douleur, en pensant qu'elle a pu être disputée si longtemps dans les Jacobins! La victoire nous est restée parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens Cordeliers, notre Horatius Coclès qui, seul, avait soutenu sur le pont tout l'effort de Lafayette et de ses quatre mille Parisiens assiégeant Marat, et qui semblait maintenant terrassé par le parti de l'étranger. Déjà fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence

de Danton[1], ce parti, dominateur insolent dans la société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincus de sa justification, dans les tribunes, huait, et dans le sein de l'assemblée, secouait la tête, et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre, les oisifs que la curiosité avait amenés hier à la séance des Jacobins, et qui ne cherchaient qu'un orateur et un spectacle, en sont sortis ne regrettant plus ces grands acteurs de la tribune, Barnave et Mirabeau, dont tu fais oublier souvent le talent de la parole. Mais la seule louange digne de ton cœur est celle que t'ont donnée tous les vieux Cordeliers, ces glorieux confesseurs de la liberté, décrétés par le Châtelet et par le tribunal du sixième arrondissement, et fusillés au Champ de Mars. Dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu l'as sauvée seul.

Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage.

Je me suis instruit hier; j'ai vu le nombre de nos ennemis; leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides, et me ramène au combat. Il faut écrire; il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolu-

1. Danton s'était retiré un moment à Arcis-sur-Aube, son pays, poussé par un instinct secret, comme Robespierre ira bientôt sur la tombe de Rousseau, sa patrie idéale.

tion, que je traçais au coin du feu, pour repren plume rapide et haletante du journaliste, et s à bride abattue, le torrent révolutionnaire. I consultant que personne ne consultait plus (le 3 juin, je sors de mon cabinet et de ma ch bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre, par le : le nouveau système de nos ennemis dont Robes ne vous a présenté que les masses, et que ses oc tions au Comité du salut public ne lui ont pas p d'embrasser, comme moi, dans son entier. Je s nouveau ce que je disais, il y a un an, combien tort de quitter la plume périodique, et de lais temps à l'intrigue de frelater l'opinion des dé ments et de corrompre cette mer immense pa foule de journaux, comme par autant de fleuv y portaient sans cesse des eaux empoisonnées. n'avons plus de journal qui dise la vérité, du toute la vérité. Je rentre dans l'arène avec to franchise et le courage qu'on me connaît[1].

Nous nous moquions, il y a un an, avec g raison, de la prétendue liberté des Anglais, qui pas la liberté indéfinie de la presse ; et cependan homme de bonne foi osera comparer aujourd' France à l'Angleterre, pour la liberté de la p Voyez avec quelle hardiesse le *Morning Chr* attaque Pitt et les opérations de la guerre? Qu le journaliste, en France, qui osât relever les b de nos comités, et des généraux, et des Jacobins, ministres, et de la Commune, comme l'oppositi lève celle du ministère britannique? Et moi Fra moi Camille Desmoulins, je ne serai pas aussi qu'un journaliste anglais! je m'indigne à cette

1. Nous ne multiplions pas les notes. Ici, Camille est pou dire *à fleur de peau* et s'explique lui-même.

Qu'on ne dise pas que nous sommes en révolution, et qu'il faut suspendre la liberté de la presse pendant la Révolution. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que toute l'Europe n'est pas aussi en état de révolution. Les principes de la liberté de la presse sont-ils moins sacrés à Paris qu'à Londres, où Pitt doit avoir une si grande peur de la lumière! Je l'ai dit, il y a cinq ans, ce sont les fripons qui craignent les réverbères. Est-ce que, lorsque, d'une part, la servitude et la vénalité tiendront la plume, et de l'autre, la liberté et la vertu, il peut y avoir le moindre danger que le peuple, juge dans ce combat, puisse passer du côté de l'esclavage? Quelle injure ce serait faire à la raison humaine, que de l'appréhender! Est-ce que la raison peut craindre le duel de la sottise? Je le répète, il n'y a que les contre-révolutionnaires, il n'y a que les traîtres, il n'y a que Pitt, qui puissent avoir intérêt à défendre, en France, la liberté même indéfinie de la presse; et la liberté, la vérité, ne peuvent jamais craindre l'écritoire de la servitude et du mensonge.

Je sais que, dans le maniement des grandes affaires, il est permis de s'écarter des règles austères de la morale; cela est triste, mais inévitable. Les besoins de l'État et la perversité du cœur humain rendent une telle conduite nécessaire, et ont fait de sa nécessité la première maxime de la politique. Si un homme en place s'avisait de dire tout ce qu'il pense, tout ce qu'il sait, il exposerait son pays à une perte certaine. Que les bons citoyens ne craignent donc point les écarts et l'intempérance de ma plume. J'ai la main pleine de vérités, et je me garderai bien de l'ouvrir en entier; mais j'en laisserai échapper assez pour sauver la France et la République, une et indivisible.

Mes collègues ont tous été si occupés et emportés



par le tourbillon des affaires, les uns dans des comi les autres dans des missions, que le temps leu manqué pour lire, je dirai presque pour méditer. qui n'ai été d'aucune mission, d'aucun comité où eût quelque chose à faire ; qui, au milieu de cette s charge de travaux de tous mes collègues montagna pour l'affermissement de la République, ai comp presque à moi seul (qu'ils me passent l'expressi leur comité de lecteurs et de penseurs, me sera permis, au bout d'un an, de leur présenter le rapp de ce comité, de leur offrir les leçons de l'histoire seul maître, quoi qu'on en dise, de l'art de gouv ner, et de leur donner les conseils que leur don raient Tacite et Machiavel, les plus grands politic qui aient jamais existé.

Ce journal paraîtra deux fois par décade. Cha numéro, avec plus ou moins de pages, selon l'ab dance des matières, et l'indulgence de mes frère la Convention et des Jacobins, pour les hardiesse ma plume babillarde, et son indépendance répu caine.

On s'abonne chez DESENNE, *imprimeur-libraire, Jardin de l'Egalité, nos 1 et 2, moyennant 5 livres p trois mois, franc de port pour Paris et les départem*

DE L'IMPRIMERIE DE DESENNE

RUE DES MOULINS, BUTTE SAINT-ROCH, N° 25.

LE VIEUX CORDELIER

N° II[1]

Décadi 20 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible[2].

On me reprochait sans cesse mon silence, et peu s'en fallait qu'on ne m'en fît un crime. Mais si c'est

1. C'est le 5 qu'avait paru le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Les terribles n'en furent pas contents; Robespierre n'en fut pas satisfait non plus, et il demeura convenu, entre Camille et lui, qu'avant de faire tirer sa feuille, le journaliste en soumettrait les épreuves à ce censeur paterne et infaillible. Aussi le deuxième numéro se ressent-il de l'influence du correcteur. C'est Robespierre, je n'en doute pas, qui inspira cette diatribe, violente, fanatique, contre Chaumette et Clootz. Le jour où Camille porta la main sur Chaumette et sur Clootz, il fit plus qu'une étourderie d'écolier soufflé par son « cher camarade » Robespierre, plus qu'une faute d'Etat; il commit une faute de cœur, un fratricide. L'histoire a-t-elle le droit d'être plus sévère encore? Camille aurait-il eu peur? Attaqué depuis longtemps, aurait-il voulu donner des gages à ceux qui l'avaient lancé et relancé quelques jours auparavant? Aurait-il cherché son salut dans une lâcheté cruelle? Je n'ose le présumer. Mais il me sera bien permis de regretter sa victime, de déplorer la mort d'Anacharsis Clootz. C'est un des crimes de la Terreur. Après cela, s'il était permis de trouver jolie la phrase qui égorge, ce pamphlet est admirable. C'est toujours la même verve; jamais manche de poignard ne fut mieux sculpté, ciselé avec plus de goût, ni lame mieux affilée et plus artistement damasquinée. Mais c'est toujours un couteau.

(Marc Dufraisse, *la Libre Recherche*, 1857.)

2. 10 décembre 1793.



mon opinion, et non des flagorneries qu'on :
mande, à quoi eût-il servi de parler, pour dir
si grand nombre de personnes : Vous êtes des
sés ou des contre-révolutionnaires, de me fair
deux ennemis irréconciliables, l'amour-propre
et la perfidie dévoilée, et de les déchaîner cont
en pure perte, et sans profit pour la Républiqu
les insensés ne m'auraient pas cru, et je n'aur
changé les traîtres? La vérité a son point de ma
et elle était encore trop verte. Cependant je su
teux d'être si longtemps poltron. Le silence de
conspection peut commander aux autres citoye
devoirs le défendent à un représentant. Soldat
en bataille, avec mes collègues, autour de la tr
pour dire, sans crainte, ce que je crois de plu
au Peuple français, me taire serait déserter.
bien ce que j'ai fait, ce que j'ai écrit, depuis ci
pour la Révolution; mon amour inné pour le g
nement républicain, seule constitution qui con
à quiconque n'est pas indigne du nom d'homm
frères, les seuls que j'avais, tués en combattar
la liberté, l'un au siége de Maëstricht, et l'autr
la Vendée, et ce dernier coupé en morceaux,
haine que les royalistes et les prêtres portent
nom; tant de titres à la confiance des patriotes
tent de moi tout soupçon; et quand je vais vis
plaies de l'État, je ne crains point que l'on co
avec le stylet de l'assassin la sonde du chirurgi

Dès le premier mois de notre session, il y
d'un an, j'avais bien reconnu quel serait dès
le plus grand danger, disons mieux, le seul dan
la République, et je m'exprimais dans un di
distribué à la Convention contre son décret du
tobre, rendu sur la motion de Gensonné, qui e

mbres de toutes les fonctions publiques pendant
s, piége grossier des girondins. Il ne reste plus
ennemis d'autre ressource que celle dont usa le
de Rome, quand, voyant le peu de succès de
ses batteries contre les Gracques, il s'avisa, dit
Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes:
d'engager un tribun d'enchérir sur tout ce que
serait Gracchus; et à mesure que celui-ci ferait
ie motion populaire, de tâcher d'en faire une
lus populaire encore, et de tuer ainsi les prin-
et le patriotisme par les principes et le patrio-
poussés jusqu'à l'extravagance. Le jacobin Grac-
proposait-il le repeuplement et le partage de
ou trois villes conquises, le ci-devant feuillant
s proposait d'en partager douze. Gracchus met-
le pain à 16 sous, Drusus mettait à 8 le maxi-
Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le
n trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur,
c'était Drusus qui allait au pas, se refroidirent
eur véritable défenseur qui, une fois dépopula-
'ut assommé d'un coup de chaise par l'aristo-
Scipion Nasica, dans la première insurrection
e[1].

iis tellement convaincu que ce n'est que de ce
u'on pourrait entamer les patriotes et la Répu-
, qu'un jour me trouvant au comité de défense
ale, au milieu de tous les docteurs brissotins et
lins, au moment de la plus grande déflagration
ır colère contre Marat, et feignant de [illegible]
mour pour la liberté : « Vous direz tout [illegible]

vous plaira, interrompis-je; Marat, contre qui vous demandez un décret d'accusation, est peut-être le seul homme qui puisse sauver la République, d'un côté dont personne ne se doute, et qui est cependant la seule brèche praticable pour la contre-révolution. » A ce mot de brèche praticable pour la contre-révolution, vous eussiez vu Guadet, Brissot, Gensonné, qui d'ailleurs affectaient beaucoup de mépris pour mes opinions politiques, montrer, en croisant les bras tous à la fois, qu'ils renonçaient à la parole qu'auparavant ils s'étaient disputée, pour apprendre quel était ce côté faible de la place où Marat était notre seul retranchement, et me dire avec empressement de m'expliquer. Il était une heure ou deux. Le comité de défense générale était garni, en ce moment, d'un assez grand nombre de députés, et je ne doute pas qu'il ne se trouve de mes collègues qui se rappellent très-bien cette conversation.

« Il n'y a qu'à rire de vos efforts, leur dis-je, contre la Montagne, tant que vous nous attaquerez par le marais[1] et le côté droit. On ne peut nous prendre que par les hauteurs, et, en s'emparant du sommet comme d'une redoute, c'est-à-dire en captant les suffrages d'une multitude imprudente, inconstante, par des motions plus populaires encore que celles des vieux Cordeliers, en suscitant des patriotes plus chauds que nous, et de plus grands prophètes que Marat. Pitt commence à s'en douter, et je le soupçonne de nous avoir envoyé à la barre ces deux députations qui vinrent dernièrement avec des pétitions, telles que nous-mêmes, de la cime de la Montagne, paraissions tous

1. Le marais, les *crapauds du marais*, l'éternelle majorité coassante et intolérante. Combien de fois aura-t-elle compromis le salut de la patrie?

érés, en comparaison. Ces pétitions, l'une, je
es boulangers, et l'autre de je ne me souviens
lle section, avaient d'abord été extrêmement
ies des tribunes. Heureusement nous avons
ui, par sa vie souterraine et ses travaux infa-
s, est regardé comme le maximum du patrio-
et a cette possession d'état si bien établie, qu'il
ra toujours au peuple, qu'au delà de ce que
e Marat, il ne peut y avoir que délire et extra-
es, et qu'au delà de ses motions il faut écrire
les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de
artes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habita-
il n'y a que des déserts et des sauvages, des
ou des volcans. Aussi, dans ces deux occasions,
qui ne manque point de génie en politique, et
vu d'abord où tendaient ces pétitions, s'est-il
sé de les combattre ; et il n'a eu besoin que de
es mots, et presque d'un signe de tête, pour
retirer aux tribunes leurs applaudissements.
concluais-je, le service immense que lui seul,
re, est en mesure de rendre à la République.
échera toujours que la contre-révolution ne se
en bonnets rouges, et c'est la seule manière
e de la faire. »

si, depuis la mort de ce patriote éclairé et à
caractère, que j'osais appeler, il y a trois ans,
a Marat, c'est la seule marche que tiennent les
is de la République ; et j'en atteste soixante de
ollègues ! Combien de fois j'ai gémi, dans leur
les funestes succès de cette marche ! Combien
, depuis trois mois, je les ai entretenus, en par-
r, de mes frayeurs qu'ils traitaient de ridicules,
ie depuis la Révolution sept à huit volumes dé-
en ma faveur, que si je n'ai pas toujours bien



connu les personnes, j'ai toujours bien jugé les év nements ! Enfin, Robespierre, dans un premier di cours dont la Convention a décrété l'envoi à tou l'Europe, a soulevé le voile. Il convenait à son co rage et à sa popularité d'y glisser adroitement, comm il a fait, le grand mot, le mot salutaire, que Pitt changé de batteries; qu'*il a entrepris de faire, p l'exagération, ce qu'il n'avait pu faire par le modéra tisme, et qu'il* y avait des hommes, *patriotiqueme contre-révolutionnaires*, qui travaillaient à forme comme Roland, l'esprit public et à pousser l'opinio en sens contraire, mais à un autre extrême, égaleme fatal à la liberté. Depuis, dans deux discours no moins éloquents, aux Jacobins, il s'est prononcé, av plus de véhémence encore, contre les intrigants qu par des louanges perfides et exclusives, se flattaient le détacher de tous ses vieux compagnons d'armes, du bataillon sacré des Cordeliers, avec lequel il ava tant de fois battu l'armée royale. A la honte des pr tres, il a défendu le Dieu qu'ils abandonnaient lâch ment. En rendant justice à ceux qui, comme le cu Meslier[1], abjuraient leur métier par philosophie, il mis à leur place ces hypocrites de religion qui, s'éta faits prêtres pour faire bonne chère, ne rougissaie pas de publier eux-mêmes leur ignominie, en s'acc sant d'avoir été si longtemps de vils charlatans, venaient nous dire à la barre :

Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre.

Quand on a trompé si longtemps les hommes, abjure. Fort bien, Mais on cache sa honte ; on ne vie

1. Voy. le *Testament de Jean Meslier*, curé d'Etrepigny et de l en Champagne, décédé en 1733 (avec préface de Rudolf Charl 3 vol. in-8. Amsterdam, R. C. Meijer, 1864).

pas s'en parer, et on demande pardon à Dieu et à la Nation.

Il a mis à leur place ces hypocrites de patriotisme, qui, aristocrates dans l'Assemblée constituante, et évêques connus par leur fanatisme, tout à coup éclairés par la raison, montaient les premiers à l'assaut de l'église Saint-Roch, et par des farces indécentes et indignes de la majesté de la Convention, s'efforçaient de heurter tous les préjugés, et de nous présenter à l'Europe comme un peuple d'athées, qui, sans constitution comme sans principes, abandonnés à l'impulsion du patriote du jour et du jacobin à la mode, proscrivaient et persécutaient tous les cultes, dans le même temps qu'ils en juraient la liberté. A la tête de ces hommes, qui, plus patriotes que Robespierre, plus philosophes que Voltaire, se moquaient de cette maxime si vraie :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

on distinguait Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain[1]. Cloots est Prussien; il est cousin germain de ce Proly, tant dénoncé. Il a travaillé à la *Gazette universelle* où il a fait la guerre aux patriotes, je crois, dans le temps du Champ de Mars. C'est Guadet et Vergniaud qui ont été ses parrains, et l'ont fait naturaliser citoyen français, par décret de l'Assemblée législative. Par reconnaissance, il a voté, dans les journaux, la régen [illegible] vote fameux, comment [illegible] effrontément pla [illegible] riote Cloots, dans [illegible] a offert douze mille [illegible]

1. C'est le nom que [illegible]

tique, pour les frais de l'ouverture de la cam
afin de faire prévaloir l'opinion de Brissot qui,
Cloots, voulait faire la guerre au genre humai
municipaliser. Quoiqu'il ait des entrailles c
pour tous les hommes, Cloots semble en avoir
pour les nègres; car, dans le temps, il con
pour Barnave contre Brissot dans l'affaire de
nies; ce qui montre une flexibilité de princi
une prédilection pour les blancs, peu digne d
bassadeur du genre humain. En revanche, on n
donner trop d'éloges à son zèle infatigable à p
la République une et indivisible des quatre par
monde, à sa ferveur de missionnaire jacobin, à
guillotiner les tyrans de la Chine et du Monom
Il n'a jamais manqué de dater ses lettres, depu
ans, de Paris, chef-lieu du globe; et ce n'est
faute, si les rois de Danemark, de Suède, gar
neutralité, et ne s'indignent pas que Paris
orgueilleusement la métropole de Stockolm et
penhague. Eh bien! c'est ce bon montagnar
l'autre jour, après souper, dans un accès de dé
à la raison, et de ce qu'il appelle son *zèle pour*
son du seigneur genre humain, courut, à onze
du soir, éveiller, dans son premier somme, l'
Gobel, pour lui offrir ce qu'il appelait une co
civique, et l'engager à se déprêtriser solennel
le lendemain à la barre de la Convention. Ce
fait, et voilà comme notre Prussien Cloots do
la France ce signal de subversion et l'exem
courir sus à tous les sacristains.

Certes je ne suis pas un cagot, et le champ
prêtres. Tous ont gagné leurs grands revenus,
portant aux hommes un mal qui comprend t
autres, celui d'une servitude générale, en pr

maxime de sa [illegible]
dant comme [illegible]
mandait [illegible]
[illegible] A [illegible]
tes le [illegible]
is XIV [illegible]
jets sont [illegible]
s et de [illegible]
ous [illegible]
res [illegible]
e des [illegible]
ion qui [illegible]
gol, il [illegible]
lexions [illegible]
amants, [illegible]
de l'O[illegible]
moins [illegible]
Polo [illegible]
in [illegible]
[illegible]

permettre une religion qui fait de la servitude ur ses dogmes. J'ai donc toujours pensé qu'il fallait trancher au moins le clergé du corps politique, n pour cela il suffisait d'abandonner le catholicism sa décrépitude, et le laisser finir de sa belle mort était prochaine. Il n'y avait qu'à laisser agir la rai et le ridicule sur l'entendement des peuples, et a Montaigne, regarder *les églises comme des petites-n sons d'imbéciles qu'il fallait laisser subsister* jusqu'à que la raison eût fait assez de progrès, *de peur qu fous ne devinssent des furieux.*



Aussi ce qui m'inquiète, c'est de ne pas m'ape voir assez des progrès de la raison humaine pa nous. Ce qui m'inquiète, c'est que nos médecins p tiques eux-mêmes ne comptent pas assez sur la ra des Français, pour croire qu'elle puisse être dég de tout culte. Il faut à l'esprit humain malade, p le bercer, le lit, plein de songes, de la superstitio à voir les processions, les fêtes qu'on institue, les tels et les saints sépulcres qui se lèvent, il me sem qu'on ne fait que changer de lit le malade, seulem on lui retire l'oreiller de l'espérance d'une autre Comment le savant Cloots a-t-il pu ignorer qu'il que la raison et la philosophie soient devenues communes encore, plus populaires qu'elles ne le dans les départements, pour que les malheureux vieillards, les femmes puissent renoncer à leurs v autels, et à l'espérance qui les y attache? Comm peut-il ignorer que la politique a besoin de ce res que Trajan n'eut tant de peines de subjuguer Daces, que parce que, disent les historiens, à l'in pidité des barbares ils joignaient une persuasion intime de l'existence du palais d'Odin, où ils t vraient, à table, le prix de leur valeur. Comm

ignorer que la liberté elle-même ne saurait se
le cette idée d'un Dieu rémunérateur, et qu'aux
pyles, le célèbre Léonidas exhortait ses trois
partiates, en leur promettant le brouet noir, la
et le fromage chez Pluton apud inferos ceuna-
omment peut-il ignorer que la terreur de l'ar-
ctorieuse de Gabinius ne fut pas assez forte
ontenir le peuple d'Alexandrie, qui faillit exter-
ses légions, à la vue d'un chat tué par un sol-
main! Et dans le fameux soulèvement des
s de Suède contre Gustave Ericson, toute leur
n se réduisait à ce point : « Qu'on nous rende
ches. » Ces exemples prouvent avec quelle cir-
ction on doit toucher au culte. Pour moi, je l'ai
jour même où je vis Gobel venir à la barre avec
ble croix, qu'on portait en triomphe devant le
phe Anaxagoras[1], si ce n'était pas un crime de
ontagne de soupçonner un président des Jaco-
un procureur de la Commune, tels que Clootz
umette, je serais tenté de croire qu'à la nou-
e Barrère du 21 septembre [illegible] Vendée [illegible]
le roi de Prusse s'est écrié douloureusement : [illegible]
s nos efforts échoueront [illegible]
, puisque le noyau de la Vendée est [illegible]
l'adroit Lucchesini, pour le consoler, [illegible]
« Héros invincible. J'imagine une ressource : [illegible]
-moi faire. Je payerai quelques prêtres pour se
harlatans ; j'enflammerai le patriotisme [illegible]
our faire une pareille [illegible]
ux fameux patriotes [illegible]
talents, leur ex[illegible]
bien connu, à [illegible]

haumette, le procureur de la Commune.

impressions. Il n'est question que de faire agir nos amis, en France, auprès des deux grands philosophes Anacharsis et Anaxagoras, de mettre en mouvement leur bile, et d'éblouir leur civisme par la riche conquête des sacristies. » J'espère que Chaumette ne se plaindra pas de ce numéro, et le marquis de Lucchesini ne peut parler de lui en termes plus honorables. « Anacharsis et Anaxagoras croiront pousser à la route de la raison, tandis que ce sera à celle de la contre-révolution ; et bientôt, au lieu de laisser mourir en France, de vieillesse et d'inanition, le papisme, prêt à rendre le dernier soupir sans procurer à nos ennemis aucun avantage, puisque le trésor des sacristies ne pouvait échapper à Cambon, par la persécution et l'intolérance contre ceux qui voudraient messer et être messés, je vous réponds de faire passer force recrues constitutionnelles à Lescure et à la Roche-Jacquelin. »

N° III[1]

tidi frimaire, 2e décade, l'an II de la République
une et indivisible[2].

[illegible]ifférence entre la monarchie et la république.

[illegible] irrésistible montait, comme une puissante marée, une [illegible] générale de pitié et de clémence. Le 20 décembre, une [illegible] femmes vinrent pleurer à la barre de la Convention, pour [illegible]rs maris, leurs fils. Le 15, la grande voix du temps, le [illegible]rtiste qui avait devancé, annoncé les grands mouvements [illegible]publique, Desmoulins lança le no 3 du Vieux Cordelier, [illegible]raduction de Tacite, pour répondre aux détracteurs de la [illegible]ue, à ceux qui pourraient trouver là un peu dur [illegible] Terreur de Tibère et de Domitien; elle ressemble si fort [illegible]e, que cette apologie parut ce qu'elle est, une satire.

Michelet, *Rev. fr.*, t. VI.

[illegible] que le troisième numéro du *Vieux Cordelier* [illegible] [illegible]poisonnée aux mains des ennemis de la Révolution [illegible] [illegible]'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance [illegible] [illegible]ien son règne que Camille [illegible] [illegible] avait entendu décrire. [illegible] [illegible]l protestait d'avance contre les rapprochements qu'on [illegible] [illegible]rouverait entre ceux [illegible] [illegible]e tableau à Tacite. Aussi [illegible] [illegible]oisième numéro, le 25 frimaire [illegible] [illegible]. Tous les contre-révolutionnaires [illegible] [illegible]nt de répondre que Camille Desmoulins [illegible] [illegible]e de son époque [illegible] [illegible]rivain avait, en [illegible] la haine. [illegible]

[illegible] donnons, d'après la [illegible] ces deux extraits [illegible] r Camille les [illegible] [illegible]mmes, nous [illegible]

[1] [illegible]5 décembre 1793.

qui suffirait seule pour faire repousser avec horreur, par les gens de bien, le gouvernement monarchique, et lui faire préférer la république, quoi qu'il en coûte pour l'établir, c'est que si, dans la démocratie, le peuple peut être trompé, du moins c'est la vertu qu'il aime, c'est le mérite qu'il croit élever aux places, au lieu que les coquins sont l'essence de la monarchie. Les vices, les pirateries et les crimes qui sont la maladie des républiques, sont la santé des monarchies. Le cardinal de Richelieu l'avoue dans son testament politique, où il pose en principe que le roi doit éviter de se servir des gens de bien. Avant lui, Salluste avait dit : « Les rois ne sauraient se passer des fri-« pons, et, au contraire, ils doivent avoir peur et se « méfier de la probité. » Ce n'est donc que dans la démocratie que le bon citoyen peut raisonnablement espérer de voir cesser le triomphe de l'intrigue et du crime; et pour cela le peuple n'a besoin que d'être éclairé : c'est pourquoi, afin que le règne d'Astrée revienne, je reprends la plume, et je veux aider le père Duchesne à éclairer mes concitoyens, et à répandre les semences du bonheur public.

Il y a encore cette différence entre la monarchie et la république, que les règnes des plus méchants empereurs, Tibère, Claude, Néron, Caligula, Domitien, eurent d'heureux commencements. Tous les règnes ont la *joyeuse entrée* [1].

C'est par ces réflexions que le patriote répond d'abord au royaliste, riant sous cape de l'état présent de la France, comme si cet état violent et terrible devait durer : Je vous entends, messieurs les royalistes, narguer tout bas les fondateurs de la République, et

1. Excepté ceux qui commencent par *brumaire* et par *décembre*.

er le temps de la Bastille. Vous comptez sur hise de ma plume, et vous vous faites un plain de la suivre, esquissant fidèlement le tableau ernier semestre. Mais je saurai tempérer votre animer les citoyens d'un nouveau courage. de mener le lecteur aux Brotteaux, et sur la e la Révolution, et de les lui montrer inondés g qui coula, pendant ces six mois, pour l'éteranchissement d'un peuple de vingt-cinq milhommes, et non encore lavés par la liberté et ieur public, je vais commencer par reporter les mes concitoyens sur les règnes des Césars, et fleuve de sang, sur cet égout de corruption mondices coulant perpétuellement sous la mo-.

i de ce numéro préliminaire, le souscripteur, oué de la plus grande sensibilité, se soutiendra ent, pendant la traversée qu'il entreprend avec ce période de la révolution. Dans le combat que se livrent, au milieu de nous, la répu- et la monarchie, et dans la nécessité que l'une [illegible] itre remportât une victoire sanglante, [illegible] gémir du triomphe de la république, après [illegible] u la description que l'histoire nous a laissée omphe de la monarchie, après avoir jeté un 'œil sur la copie ébauchée et grossière des ta- de Tacite, que je vais présenter à l'honorable de mes abonnés?

rès le siège de Pérouse, [illegible] la capitulation, [illegible] us faut tous [illegible] is furent [illegible] s le jour [illegible] bitants [illegible]



la ville, une des plus belles de l'Italie, rédu cendres, et autant effacée qu'Herculanum de la : de la terre. « Il y avait anciennement à Roı « Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'éta « lèse-majesté, et portait peine capitale. Ces « de lèse-majesté, sous la république, se rédu « à quatre sortes : si une armée avait été aban(« dans un pays ennemi ; si l'on avait excité de: « tions ; si les membres des corps constitués ; « mal administré les affaires et les deniers p: « si la majesté du peuple romain avait été avil « empereurs n'eurent besoin que de quelques ; « additionnels à cette loi pour envelopper et « toyens et les cités entières dans la proscriptic « guste fut le premier extendeur de cette loi d « majesté, dans laquelle il comprit les écril « appelait contre-révolutionnaires[1]. » Sous s cesseurs, et bientôt, les extensions n'eurent] bornes dès que des propos furent devenus des d'État ; de là il n'y eut qu'un pas pour chan crimes les simples regards, la tristesse, la comp les soupirs, le silence même.

« Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté contre-révolution à la ville de Nursia, d'avoi un monument à ses habitants, morts au siége dène, en combattant cependant sous Augus

1. Je préviens que ce numéro n'est, d'un bout à l'autr traduction littérale des historiens. J'ai cru inutile de le su des citations. Toutefois, au risque de passer pour pédant rai, parfois, le texte, afin d'ôter tout prétexte à la malign poisonner mes phrases, et de prétendre ainsi que ma tı d'un auteur mort il y a quinze cents ans est un crime d révolution. (*Note de Desmoulins.*)

Camille a l'air de reculer ici devant sa propre audace. N il souligne au contraire, il encadre même, sans le vouloi bleau qu'il va tracer.

, mais parce qu'alors Auguste combattait avec
s, et Nursia eut le sort de Pérouse.
rime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir
ndé aux diseurs de bonne aventure, s'il ne po-
ait pas un jour de grandes richesses. Crime de
e-révolution au journaliste Cremutius Cordus,
ir appelé Brutus et Cassius les derniers des Ro-
. Crime de contre-révolution à un des descen-
de Cassius, d'avoir chez lui un portrait de son
ul. Crime de contre-révolution à Mamercus
us, d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers
l'on pouvait donner deux sens. Crime de contre-
ition a Torquatus Silanus, de faire de la dépense.
de contre-révolution à Petreïus, d'avoir eu un
sur Claude. Crime de contre-révolution à Ap-
Silanus, de ce que la femme de Claude avait eu
nge sur lui. Crime de contre-révolution à Pom-
s, parce qu'un ami de Séjan était venu chercher
le dans une de ses maisons de campagne. Crime
ntre-révolution d'être allé à la garde-robe sans
vidé ses poches, et en conservant dans son gilet
ton à face royale, ce qui était un manque de res-
à la figure sacrée des tyrans. Crime de contre-
ution, de se plaindre des malheurs du temps, car
t faire le procès du gouvernement. Crime de
e-révolution de ne pas invoquer le génie divin
ligula. Pour y avoir manqué, grand nombre de
ns furent déchirés de coups, condamnés aux
s ou aux bêtes, quelques-uns même sciés par le
u du corps. Crime de contre-révolution à la mère
nsul Fusius Geminus, d'avoir pleuré la mort fu-
de son fils.

fallait montrer de la joie de la mort de son ami,
n parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-



même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mouri les proches allaient en rendre grâce aux Dieux; il illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de con tentement, un air ouvert et calme. On avait peur qu la peur même ne rendît coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité; c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant, bellum esse.* Suspect.

« Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu; cette vie retirée vous avait fai remarquer, vous avait donné de la considération *Quanto metu occultior, tantò famæ adeptus.* Suspect.

« Étiez-vous riche; il y avait un péril imminen que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Au vim atque opes Plauti princıpi infensas.* Suspect[1].

« Étiez-vous pauvre; comment donc! invincibl empereur, il faut surveiller de plus près cet homme Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n' rien. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam.* Sus pect.

« Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique ou mis en négligé; ce qui vous affligeait, c'est que le affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis pu blicis mœstum.* Suspect.

« Si, au contraire, un citoyen se donnait du bo temps et des indigestions, il ne se divertissait qu parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutt qui heureusement ne serait rien; il fallait lui fair sentir que sa maladie était encore dans la vigueur d

1. Ce *suspect* qui retombe ici comme un glas ne rappelle-t point le fameux discours de Louvet : *Robespierre, je t'accuse!*

Reddendam pro intempestivâ licentiâ mœstam et ...m noctem quâ sentiat vivere Vitellium et imperare. ...t.

...ait-il vertueux et austère dans ses mœurs; bon! ...u Brutus, qui prétendait par sa pâleur et sa ...ue de Jacobin, faire la censure d'une cour ai-...et bien frisée. *Gliscere æmulos Brutorum vultûs ...et tristis quo tibi lasciviam exprobrent.* Suspect.

...ait-ce un philosophe, un orateur ou un poëte; ...convenait bien d'avoir plus de renommée que ...ui gouvernaient! Pouvait-on souffrir qu'on fit ...'attention à l'auteur, aux quatrièmes, qu'à l'em-... dans sa loge grillée? *Virginium et Rufum cla-...nominis.* Suspect.

...afin, s'était-on acquis de la réputation à la ...; on n'en était que plus dangereux par son ta-... Il y a de la ressource avec un général inepte. ...t traître, il ne peut pas si bien livrer une armée ...nemi, qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un ...r du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il ...sait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux ...e s'en défaire : Au moins, Seigneur, ne pouvez-vous dispenser de l'éloigner promptement de ...e. *Multa militari famâ metum fecerat.* Suspect.

...n peut croire que c'était bien pis, si on était ...fils ou allié d'Auguste : on pouvait avoir un ...es prétentions au trône. *Nobilem et quod tunc ...retur è Cæsarum posteris!* Suspect.

...t tous ces suspects, sous les empereurs, n'... ...t pas quittes, comme chez nous, pour ... ...onnettes, aux Irlandais, ou à Sainte-P... ...nce leur envoyait l'ordre de faire ... ...in ou leur apothicaire, et de ... ...ngt-quatre heures le genre de mort ...

plairait le plus. *Missus centurio qui maturaret*

C'est ainsi qu'il n'était pas possible d'avoir a qualité, à moins qu'on n'en eût fait un instrum la tyrannie, sans éveiller la jalousie du despo sans s'exposer à une perte certaine. C'était un d'avoir une grande place ou d'en donner sa c sion; mais le plus grand de tous les crimes était incorruptible. Néron avait tellement détruit t qu'il y avait de gens de bien, qu'après s'être dé Thraseas et de Soranus il se vantait d'avoir abo qu'au nom de la vertu sur la terre. Quand le les avait condamnés, l'empereur lui écrivait une de remercîment de ce qu'il avait fait périr *un de la République;* de même qu'on avait vu le Clodius élever un *autel à la liberté* sur l'emplac de la maison rasée de Cicéron, et le peuple *Vive la liberté!*

L'un était frappé à cause de son nom ou de ce ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle r d'Albe; Valerius Asiaticus, à cause que ses j avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause q visage lui avait déplu; et une multitude, sans en pût deviner la cause. Toranius, le tuteur, le ami d'Auguste, était proscrit par son pupille qu'on sût pourquoi, sinon qu'il était homme d bité, et qu'il aimait sa patrie. Ni la préture, i innocence ne purent garantir Quintus Gelli mains sanglantes de l'exécuteur; et cet Auguste on a tant vanté la clémence, lui arrachait les y ses propres mains. On était trahi et poignardé j esclaves, ses ennemis; et si on n'avait point d'e on trouvait pour assassin un hôte, un ami, un f un mot, sous ces règnes, la mort naturelle d'un h célèbre, ou seulement en place, était si rare, q

ıis dans les gazettes comme un événement, et ıis par l'historien à la mémoire des siècles. ce consulat, dit notre annaliste, il y eut un ife, Pison, qui mourut dans son lit, ce qui paenir du prodige. »

mort de tant de citoyens innocents et recomıbles semblait une moindre calamité que l'insoet la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et rs dénonciateurs. Chaque jour, le délateur sainviolable faisait son entrée triomphale dans le des morts, en recueillait quelque riche succes- Tous ces dénonciateurs se paraient des plus noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Ré- Cassius, Severus. La délation était le seul de parvenir, et Régulus fut fait trois fois conır ses dénonciations. Aussi tout le monde se il dans une carrière des dignités si large et si et, pour se signaler par un début illustre et es caravanes de délateur, le marquis Serunus ıit une accusation de contre-révolution contre eux père déjà exilé; après quoi, il se faisait r fièrement Brutus.

accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecle la vie et des propriétés, étaient devenus des ›ries où ce qui portait le nom de justice et de ation n'était que vol et assassinat.

n'y avait pas moyen d'envoyer un homme au ıl, on avait recours à l'assassinat et au poison. Œlius, la fameuse Locuste, le médecin Anicet, des empoisonneurs de profession, patentés, ant à la suite de la cour, et une espèce de officiers de la couronne. Quand ces demi›s ne suffisaient pas, le tyran recourait à une ption générale. C'est ainsi que Caracalla, après



avoir tué de ses mains son frère Géta, déclar nemis de la République tous ses amis et partisa nombre de vingt mille; et Tibère, ennemis de publique, tous les amis et partisans de Séja nombre de trente mille. C'est ainsi que Sylla un seul jour, avait interdit le feu et l'eau à soi dix mille Romains. Si un lion empereur avait cour et une garde prétorienne de tigres et de thères, ils n'eussent pas mis plus de person pièces que les délateurs, les affranchis, les emp neurs et les coupe-jarrets des Césars; car la c causée par la faim cesse avec la faim, au lieu qu causée par la crainte, la cupidité et les soupço tyrans, n'a point de bornes. Jusqu'à quel degré lissement et de bassesse l'espèce humaine ne pe donc pas descendre, quand on pense que R souffert le gouvernement d'un monstre qui se gnait que son règne ne fût point signalé par q calamité, peste, famine, tremblement de terr enviait à Auguste le bonheur d'avoir eu, so empire, une armée taillée en pièces; et au règ Tibère, les désastres de l'amphithéâtre de Fi où il avait péri cinquante mille personnes; et tout dire en un mot, qui souhaitait que le peu main n'eût qu'une seule tête, pour le mettre en à la fenêtre?

Que les royalistes ne viennent pas me dire qu description ne conclut rien, que le règne de Lou ne ressemblait point à celui des Césars. S'il n semblait point, c'est que chez nous la tyranni dormie depuis longtemps au sein des plaisirs, reposant sur la solidité des chaînes que nos portaient depuis quinze cents ans, croyait plus besoin de la terreur, seul instrument de

dit Ma[illegible]

[illegible]

[illegible] France. [illegible] moyen [illegible] prendre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] son ordre [illegible] Montaut [illegible] Convention [illegible] [illegible] garnison de [illegible] de demander [illegible] neuf cen[illegible] comme un [illegible] [illegible] on em[illegible] la moitié du peuple français comme suspe[illegible] comme une [illegible] [illegible] des ha[illegible] [illegible] sous ces prisons innombrables, et à [illegible] permanente; quoique le sans-culotte P[illegible] [illegible] par amendement, on [illegible] ces prisonniers avec la dernière rigueur; [illegible] refusât toutes les commodités de la vie, et j[illegible] la vue de leurs pères, de leurs femmes et de leu[illegible] fants, pour les livrer eux et leur famille à la t[illegible] et au désespoir; quoique cet habile ennemi ait s[illegible] partout une nuée de rivaux à la Convention, e[illegible] n'y ait aujourd'hui, en France, que les douz[illegible] mille soldats de nos armées qui, fort heureuse[illegible] ne fassent pas de lois; car les commissaires de l[illegible] vention font des lois; les départements, les dis[illegible] les municipalités, les sections, les comités révol[illegible] naires font des lois; et, Dieu me pardonne, je[illegible] que les sociétés fraternelles en font aussi : m[illegible]

s les efforts que Pitt a faits pour rendre notre [illegible]
ne odieuse à l'Europe, pour donner des armes [illegible]
ministériel contre le parti de l'opposition, à [illegible]
e du Parlement; en un mot, pour répondre à [illegible]
sublime de Robespierre[1]. Malgré tant de [illegible]
qu'on me cite, [illegible] un seul homme, [illegible]
t prononcé dans la Révolution, et en faveur [illegible]
publique, qui ait été condamné à mort par le [illegible]
révolutionnaire? Le tribunal révolutionnaire, [illegible]
du moins, quand il a vu des faux témoins se [illegible]
dans son sein, et mettre l'innocent en péril, [illegible]
pressé de leur faire subir la peine du talion. [illegible]
rité, il a condamné pour des paroles et des [illegible]
Mais, d'abord, peut-on regarder comme de sim- [illegible]
roles le cri de vive le Roi, ce cri provocateur de [illegible]
n, et qui, par conséquent, même dans l'ancienne [illegible]
la république romaine, que j'ai citée, eût été [illegible]
e mort? Ensuite, c'est dans la [illegible]
n que ce tribunal a à juger des crimes politi-
et ceux [illegible]
urs lui [illegible]
l est plus [illegible]
et lorsqu'il n'a pas [illegible]
contre-révol[illegible]
e en liberté, [illegible]
opos ou publié des écrits [illegible]
émigré.
ux qui jugent [illegible]

C'est avec de [illegible]
que, et qu'on [illegible]
tes, bientôt [illegible]
ites naturels. [illegible]
rissot et de B[illegible]
issaient malheu[illegible]
s paroles de Robespierre.

République ne se mettent pas à leur place. Voyez (quels précipices nous marchons. D'un côté est l gération en moustaches, à qui il ne tient pas que ses mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devei l'horreur et la risée de l'Europe; d'un autre côt le modérantisme en deuil qui, voyant les vieux deliers ramer vers le bon sens, et tâcher d'évit courant de l'exagération, faisait hier, avec une ai de femmes, le siége du comité de sûreté générale me prenant au collet, comme j'y entrais par ha: prétendait que, dans le jour, la Convention o toutes les prisons, pour nous lâcher aux jambes, un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, multitude de contre-révolutionnaires, enragés de détention. Enfin, il y a une troisième conspiration n'est pas la moins dangereuse; c'est celle que M aurait appelée la conspiration des dindons : je parler de ces hommes qui, avec les intentions du m les meilleures, étrangers à toutes les idées politi(et, si je puis m'exprimer ainsi, scélérats de bêti d'orgueil, parce qu'ils sont de tel comité, ou qu'il cupent telle place éminente, souffrent à peine q leur parle ; montagnards d'*industrie*, comme les ap si bien d'Églantine, tout au moins montagnard recrues, de la troisième ou quatrième réquisitio dont la morgue ose traiter de mauvais citoyens vétérans blanchis dans les armées de la Républi s'ils ne fléchissent pas le genou devant leur opir et dont l'ignorance patriote nous fait encore plu mal que l'habileté contre-révolutionnaire des Lafa et des Dumouriez. Voilà les trois écueils dont les J bins éclairés voient que leur route est semée san: terruption : mais ceux qui ont posé la première pi de la République doivent être déterminés à élevei

aite ce nouveau Capitole, ou à s'ensevelir sous
dements.

moi, j'ai repris tout mon courage; et tant que
vécu, je n'aurai pas laissé déshonorer mon
re véridique et républicain. Après ce numéro 3
ux *Cordelier*, que Pitt vienne dire maintenant
n'ai pas la liberté d'exprimer mon opinion au-
ıe le *Morning Chronicle!* qu'il vienne dire que la
de la presse n'existe plus en France, même
s députés à la Convention, après la lettre pleine
uses vérités que vient de publier le courageux
peaux, quoiqu'on puisse lui reprocher d'y avoir
néconnu les grands services du comité de salut
. Depuis que j'ai lu cet écrit véritablement sau-
je dis à tous les patriotes que je rencontre: Avez-
u Philippeaux? Et je le dis avec autant d'enthou-
que La Fontaine demandait: Avez-vous lu
h?

, j'espère que la liberté de la presse va renaître
ntière. On a étrangement trompé les meilleurs
de la Convention sur les prétendus dangers de
iberté. On veut que la terreur soit à l'ordre du
c'est-à-dire la terreur des mauvais citoyens:
y mette donc la liberté de la presse; car elle est
reur des fripons et des contre-révolutionnaires.
stalot[1], qu'on a trop oublié, et à qui il n'a man-
our partager les honneurs civiques de Marat que
assassiné deux ans plus tard, ne cessa de répéter
naxime d'un écrivain anglais [illegible]
sse existait dans un pays [illegible]
ı réunit dans une [illegible]

[1] lysée Loustalot. [illegible]
elin Pellet.



elle suffirait seule pour faire le contre-poids. » L'expérience de notre Révolution a démontré la vérité de cette maxime. Quoique la constitution de 89 eût environné le tyran de tous les moyens de corruption; quoique la majorité des deux premières assemblées nationales, corrompue par ses vingt-cinq millions et par les suppléments de liste civile, conspirât avec Louis XVI, et avec tous les cabinets de l'Europe, pour étouffer notre liberté naissante, il a suffi d'une poignée d'écrivains courageux pour mettre en fuite des milliers de plumes vénales, déjouer tous les complots, et amener la journée du 10 août et la République, presque sans effusion de sang, en comparaison de ce qu'il en a coulé depuis. Tant que la liberté indéfinie de la presse a existé, il nous a été facile de tout prévoir, de tout prévenir. La liberté, la vérité, le bon sens, ont battu l'esclavage, la sottise et le mensonge, partout où ils les ont rencontrés. Mais est venu le vertueux *Roland*, qui, en faisant de la poste des filets de Saint-Cloud que le ministre seul avait le droit de lever, et ne laissant passer que les écrits brissotins, a attenté le premier à la circulation des lumières, et a amoncelé sur le Midi ces ténèbres et ces nuages d'où il est sorti tant de tempêtes. On interceptait les écrits de Robespierre, de Billaud-Varennes, etc., etc. Grâces à la guerre qu'on fit déclarer, soi-disant pour achever la Révolution, il nous en coûte déjà le sang d'un million d'hommes, selon le compte du *Père Duchesne*, dans un de ses derniers numéros, tandis que je mourrai avec cette opinion, que, pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante, il eût suffi d'un peu d'encre et d'une seule guillotine.

On ne répondra jamais à mes raisonnements en faveur de la liberté de la presse; et qu'on ne dise pas,

mple, que dans ce numéro 3, et dans ma tra-
de Tacite, la malignité trouvera des rap-
ments entre ces temps déplorables et le nôtre.
ais bien, et c'est pour faire cesser ces rappro-
nts, c'est pour que la liberté ne ressemble point
potisme, que je me suis armé de ma plume.
our empêcher que les royalistes ne tirent de là
ument contre la République, ne suffit-il pas de
enter, comme j'ai fait tout à l'heure, notre si-
et l'alternative cruelle où se sont trouvés ré-
es amis de la liberté, dans le combat à mort
a république et la monarchie?
s doute, la maxime des républiques est qu'il
ieux ne pas punir plusieurs coupables que de
r un seul innocent. Mais n'est-il pas vrai que,
n temps de révolution, cette maxime pleine de
et d'humanité sert à encourager les traîtres à
rie, parce que la clarté des preuves qu'exige la
orable à l'innocence fait que le coupable rusé
obe au supplice? Tel est l'encouragement qu'un
libre donne contre lui-même. C'est une maxi-
s républiques, qui vient, comme on voit, de la
du tempérament. La maxime au contraire du
tisme est « qu'il vaut mieux que plusieurs inno-
périssent que si un seul coupable échappait. »
cette maxime, dit *Gordon sur Tacite*, qui fait la
et la sûreté des rois. *Le comité de salut public l'a*
enti ; et il a cru que, pour établir la République,
it besoin un moment de la jurisprudence des des-
Il a pensé, avec Machiavel, que [illegible]
ience politique, le plus [illegible]
lus petit. Il a donc voilé pendant [illegible]
tue de la liberté. Mais [illegible]
ze, et transparent, avec [illegible]

des Coupé, des Montaut, et ce drap mortuaire sous lequel on ne pouvait reconnaître les principes au cercueil? Confondra-t-on la Constitution, fille de la Montagne, avec les superfétations de Pitt; les erreurs du patriotisme avec les crimes du parti de l'étranger; le réquisitoire du procureur de la Commune sur les certificats de civisme, sur la fermeture des églises, et sa définition des gens suspects, avec les décrets tutélaires de la Convention, qui ont maintenu la liberté du culte et les principes?

Je n'ai point prétendu faire d'application à personne, dans ce numéro. Ce ne serait pas ma faute, si M. Vincent, le Pitt de Georges Bouchotte[1], jugeait à propos de s'y reconnaître à certains traits. Mon cher et brave collègue Philippeaux n'a pas pris tant de détours pour lui adresser des vérités bien plus

1. Bouchotte, alors ministre de la guerre et d'une activité étonnante. Nous retrouvons dans les notes *ministérielles* du cabinet de Bouchotte, notes qu'on devait brûler, ces indications relatives à Hébert et au *Père Duchesne :*

« 24 mai, matin (93). S'abonner pour 2,000 exemplaires au *Journal des Hommes libres,* 2 exemplaires à la feuille de la *Société des Jacobins.* — S'abonner pour 3 mille exemplaires du *Père Duchesne,* rédigé par le citoyen Hébert. Ces feuilles seront réparties proportionnellement entre les armées et adressées au commissaire du pouvoir exécutif pour la guerre.

« 17 septembre, an II de la République une et indivisible. Porter le journal du *Père Duchesne* à 12,000 feuilles à compter de demain. Faites-moi connaître à quelle époque l'abonnement des autres feuilles doit cesser.

« Pour ampliation, par ordre du ministre, le secrétaire général de la guerre. *Signé* : Vincent »

Le ministre voulait qu'il fût distribué aux armées 1 journal par 100 hommes. Ces journaux furent arrêtés à la poste. On le voit par le compte rendu de la séance des Jacobins.

Bouchotte a laissé à Metz un petit-fils, riche minotier, qui fut décoré par Bazaine à la fin du siége de Metz (1870), et refusa la croix en disant qu'il ne la voulait point tenir de la main qui vendait sa ville natale.

C'est à ceux qui, en lisant ces vives peintures
yrannie, y trouveraient quelque malheureuse
blance avec leur conduite, à s'empresser de la
er; car on ne se persuadera jamais que le por-
'un tyran, tracé de la main du plus grand pein-
l'antiquité, et par l'historien des philosophes,
être devenu le portrait, d'après nature, de Ca-
de Brutus, et que ce que Tacite appelait le des-
ie et le pire des gouvernements, il y a douze
, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté, et le
ur des mondes possibles.

LE VIEUX CORDELIER

N° IV [1]

Décadi 30 frimaire [2], l'an II de la République une et indivisible

> Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit.
>
> (J.-J. Rousseau, Contrat Social.)

Quelques personnes ont improuvé mon numéro 3, où je me suis plu, disent-elles, à faire des rapprochements qui tendent à jeter de la défaveur sur la révolution et les patriotes : elles devraient dire sur les excès de la révolution et les patriotes d'industrie. Elles croient le numéro réfuté, et tout le monde justifié par ce seul mot : On sait bien que l'état présent n'est pas celui de la liberté ; mais patience, vous serez libres un jour.

1. Le 21 décembre, au matin, le libraire Desenne avait à sa porte la longue queue des acheteurs qui s'arrachaient ce quatrième numéro. On le payait de la seconde main, de la troisième main, le prix augmentait toujours jusqu'à un louis. Dans la rue, on en suffoquait de pleurs. Le cœur de la France s'était échappé, la voix de l'humanité [illegible] puissante pitié, la voix des entrailles [illegible] murs, renverse les tours [illegible] nellement : « Le Comité de clémence ! »

[illegible]

2. 20 décembre 1793.



Ceux-là pensent apparemment que la liberté, (l'enfance, a besoin de passer par les cris et les : pour arriver à l'âge mûr. Il est au contraire de ture de la liberté que, pour en jouir, il suffi désirer. Un peuple est libre du moment qu' l'être (on se rappelle que c'est un mot de Lafa il rentre dans la plénitude de tous ses droits, 14 juillet. La liberté n'a ni vieillesse, ni e Elle n'a qu'un âge, celui de la force et de la vi Autrement ceux qui se font tuer pour la Répu seraient donc aussi stupides que ces fanatique Vendée, qui se font tuer pour des délices de p dont ils ne jouiront point. Quand nous auro dans le combat, ressusciterons-nous dans trois comme le croient ces paysans stupides? Nous battons pour défendre des biens dont elle met s champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces sont la déclaration des droits, la douceur des m républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'in bilité des principes. Voilà les traces des pa déesse; voilà à quels traits je distingue les p au milieu de qui elle habite.

Et à quel autre signe veut-on que je recon cette liberté divine? Cette liberté, ne serait-ce vain nom? n'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, l deille ou la Maillard, promenées avec un l rouge, ou bien cette statue de 46 pieds de hau propose David? Si par la liberté vous n'entende comme moi, les principes, mais seulement un ceau de pierre, il n'y eut jamais d'idolâtrie plu pide et si coûteuse que la nôtre.

O mes chers concitoyens! serions-nous donc à ce point, que de nous prosterner devant de divinités? Non, la liberté, descendue du ciel, c

e nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bon-
e, une chemise sale ou des haillons. La
'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité,
ustice, c'est la déclaration des droits, c'est
lime Constitution ! Voulez-vous que je la re-
, que je tombe à ses pieds, que je verse tout
g pour elle? ouvrez les prisons à ces deux
e citoyens que vous appelez suspects, car,
éclaration des droits, il n'y a point de maisons
ion; il n'y a que des maisons d'arrêt. Le
n'a point de prisons, mais l'accusateur pu-
'y a point de gens suspects, il n'y a que des
de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas
mesure serait funeste à la République. Ce
mesure la plus révolutionnaire que vous eus-
is prise. Vous voulez exterminer tous vos en-
r la guillotine! Mais y eut-il jamais plus
olie? Pouvez-vous en faire périr un seul à

lecture de ces lignes si [illegible] [illegible] par
si dignes de la [illegible] qu'elles [illegible] [illegible]
l cœur pourrait rester [illegible] [illegible] [illegible]
s ne prenait-il pas le [illegible] [illegible] [illegible]
oire, lorsqu'il [illegible] que la liberté [illegible] [illegible]
passer par les cris et les [illegible] pour [illegible] à l'âge
y a pas à en douter : [illegible] que [illegible] [illegible]
haque page, presque à chaque ligne, c'est que la Révo-
tant que Révolution, [illegible], et [illegible]

([illegible])

Messieurs les modérés ne se [illegible] pas une [illegible]
; qu'ils n'isolent pas [illegible] [illegible] [illegible]
r c'est de l'ensemble que se [illegible] mon opinion [illegible]
oint, *pygmée*, avoir une [illegible]
mon sentiment n'est pas [illegible]
ns de suspicion, mais [illegible]
six examinateurs [illegible]
frimaire, interrogent [illegible]
berté, si leur élargissement ne met point la République [illegible]

(*Note de Desmoulins.*)

l'échafaud, sans vous faire dix ennemis de sa fa
ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces fem
ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces
nards de la Révolution, que vous enfermez, qui
dangereux? De vos ennemis, il n'est resté parmi
que les lâches et les malades. Les braves et les
ont émigré. Ils ont péri à Lyon ou dans la Ven
tout le reste ne mérite pas votre colère. Cette n
tude de feuillants, de rentiers, de boutiquiers
vous incarcérez dans le duel entre la monarchie
république, n'a ressemblé qu'à ce peuple de R
dont Tacite peint ainsi l'indifférence, dans le co
entre Vitellius et Vespasien.

« Tant que dura l'action, les Romains s'as
blaient, comme des spectateurs curieux, autou
combattants; et, comme à un spectacle, ils fa
saient tantôt ceux-ci et tantôt ceux-là par des b
ments de mains et des acclamations, se décl
toujours pour les vainqueurs, et lorsqu'un des
partis venait à lâcher pied, voulant qu'on tirâ
maisons et qu'on livrât à l'ennemi ceux qui s'y
vaient. D'un côté, l'on voyait des morts et des ble
de l'autre, des comédies et des restaurateurs re
de monde. » N'est-ce pas l'image de nos modér
nos chapelains, de nos signataires de la fameus
tition des huit mille et des vingt mille, et de
multitude immobile entre les jacobins et Cob
selon le succès, criant : Vive Lafayette et son
val blanc! ou portant en triomphe le buste de M
et le nichant dévotement à la place de Notre-
du coin, et entre les deux chandelles[1]? On voit q

1. On devait plus tard jeter ces bustes à l'égout de la H
corps de Marat, quoi qu'on dise, n'y fut point jeté.

[illegible]

ils [illegible]
il pas [illegible]
lius [illegible]
Athènes [illegible]
is [illegible]
rien [illegible]
livre [illegible]
des [illegible]
ap [illegible]
son A [illegible]
ons [illegible]
même [illegible]
us [illegible]
[illegible]
s [illegible]
[illegible]
[illegible]
dès [illegible]
[illegible]
M [illegible]
[illegible]

qu'elle a repris, sur son piédestal, l'attitude
convenait dans la ~~religion du~~ peuple, et que le
de salut public veut un gouvernement pro
respecté et assez fort pour contenir également
dérés et les exagérés, laissons aussi végéter au
leur feu, au moins ces paisibles casaniers qui n
pas républicains sous Louis XV et même sous Lo
et les états-généraux, mais qui, dès le 14 juill
premier coup de fusil, ont jeté leurs armes et
son des lis, et ont demandé en grâce à la na
leur laisser faire leurs quatre repas par jour.
les comme Vespasien, suivre aujourd'hui
triomphateur, en s'égosillant à crier : Vive l
blique !

Que de bénédictions s'élèveraient alors de
parts ! ~~Je pense bien~~ différemment de ceux q
disent qu'il faut laisser la terreur à l'ordre d
Je suis certain, au contraire, que la liberté ser
solidée, et l'Europe vaincue, si vous aviez un co
CLÉMENCE. C'est ce comité qui finirait la Rév
car la clémence est aussi une mesure révolutio
et la plus efficace de toutes, quand elle est di
avec sagesse. Que les imbéciles et les fripon
pellent modéré, s'ils le veulent. Je ne rougis
n'être pas plus enragé que M. Brutus ; or, voic
Brutus écrivait : « Vous feriez mieux, mon ch
« ron, de mettre de la vigueur à couper co
« guerres civiles, qu'à exercer de la colère, e
« suivre vos ressentiments contre des vaincu
sait que Thrasybule, après s'être emparé d'Ath
la tête des bannis, et avoir condamné à mort d
trente tyrans qui n'avaient point péri les arm
main, usa d'une indulgence extrême à l'égard
des citoyens, et même fit proclamer une a

le. Dira-t-on que Thrasybule et Brutus étaient
illants, des brissotins ? je consens à passer pour
, comme ces grands hommes. La politique leur
ppris la maxime que Machiavel a professée de-
ue, *lorsque tout le monde a trempé dans une con-*
n, on l'étouffe plus sûrement, en feignant de l'i-
qu'en cherchant tous les complices. C'est cette
ue, autant que sa bonté, son humanité qui in-
Antonin ces belles paroles aux magistrats qui le
ent de poursuivre et de punir tous les citoyens
ient eu part à la conjuration *d'Avidius* : « Je
pas bien aise qu'on voie qu'il y a tant de per-
qui ne m'aiment pas. »

e puis m'empêcher de transcrire ici le passage
ntifédéraliste a cité de Montesquieu, et qui est
à l'ordre du jour. On verra que le génie de
ne travaillait pas mieux que la malice de nos
évolutionnaires à faire détester la république,
ayer le chemin à la monarchie.

us les gens qui avaient eu des projets ambitieux
t conspiré à mettre le désordre dans la répu-
. Pompée, Crassus et César y réussirent à mer-
et comme *les bons législateurs cherchent à ren-*
rs concitoyens meilleurs, ceux-ci travaillaient
endre pires. Ces premiers hommes de la répu-
cherchaient à dégoûter le peuple de son pou-
t à devenir nécessaires en rendant extrêmes les
énients du gouvernement républicain. Mais
e Auguste fut devenu le maître, il travailla
r l'ordre pour faire sentir le bonheur du gou-
nent d'un seul. »

t alors qu'Octave [illegible]
t Lépide l'odieux [illegible]
sa clémence présente [illegible]

fut cette clémence, *dont il avait appris l'arti*
Jules César, qui opéra la révolution, et décida
plus que Pharsale et Actium, de l'asservissem
l'univers pour dix-huit siècles. On était las d
couler le sang dans le Forum et autour de la tr
aux harangues, depuis les Gracques.

Tant d'exemples prouvent ce que je disais
l'heure, que la clémence, distribuée avec sages
la mesure la plus révolutionnaire, la plus effica
lieu que la terreur n'est que le *Mentor d'un jour*, c
l'appelle si bien Cicéron : *Timor non diuturnus m*
officii. Ceux qui ont lu l'histoire savent que c
terreur seule du tribunal de *Jeffreys* et de l'arm
volutionnaire que le major Kirch traînait à sa
qui amena la révolution de 1689. Jacques II a
en riant la *campagne de Jeffreys* cette sanglante
née de son tribunal ambulant[1]. Il ne prévoy
que son détrônement terminerait la fin de cett
pagne. Si on consulte la liste des morts, on ver
ce chancelier d'Angleterre, qui a laissé un nom
minable, était un petit compagnon en comparai
général ministre Ronsin, qu'on peut appeler, d
son affiche, l'*Alexandre des bourreaux*.

Citoyens collègues, il semble qu'un monta
n'aurait point à rougir de proposer les mêmes m
de salut public que Brutus et Thrasybule, sur
on considère qu'Athènes se préserva de la gue
vile pour avoir suivi le conseil de Thrasybule,
Rome perdit sa liberté pour avoir rejeté celui d
tus. Cependant je me garde bien de vous pré
une semblable mesure. Arrière la motion d'a
nistie ! Une indulgence aveugle et générale sera

1. Voy. dans Macaulay cette figure sinistre de Jeffreys.

disait Tertullien, par lesquels les membres de
tés du salut public se sont élevés jusqu'au
qu'on n'y monta jamais sur les marches ens
tées. Déjà tu viens de t'approcher beaucoup d
idée, dans la mesure que tu as fait décréter
d'hui, dans la séance du décadi 30 frimaire. Il
que c'est plutôt *un comité de justice* qui a été p
Cependant pourquoi la clémence serait-elle d
un crime dans la république? Prétendons-no
plus libres que les Athéniens, le peuple le plu
crate qui ait jamais existé, qui avait élevé cet
la miséricorde, devant lequel le philosophe De
plus de mille ans après, faisait encore proste
tyrans? Je crois avoir bien avancé la démons
que la saine politique commande une semblab
tution. Et notre grand professeur Machiavel
ne me lasse point de citer, regarde cet établis
comme le plus important et de première n
pour tout gouvernement, le souverain devan
abandonner les fonctions de comité de sûret
rale, que celles de comité de secours. « C'est à
« surtout, recommande-t-il, que le dépositai
« souveraineté doit réserver la distribution des
« et tout ce qui concilie la faveur, laissant aux
« trats la disposition des peines, et tout ce qui
« jet aux ressentiments. »

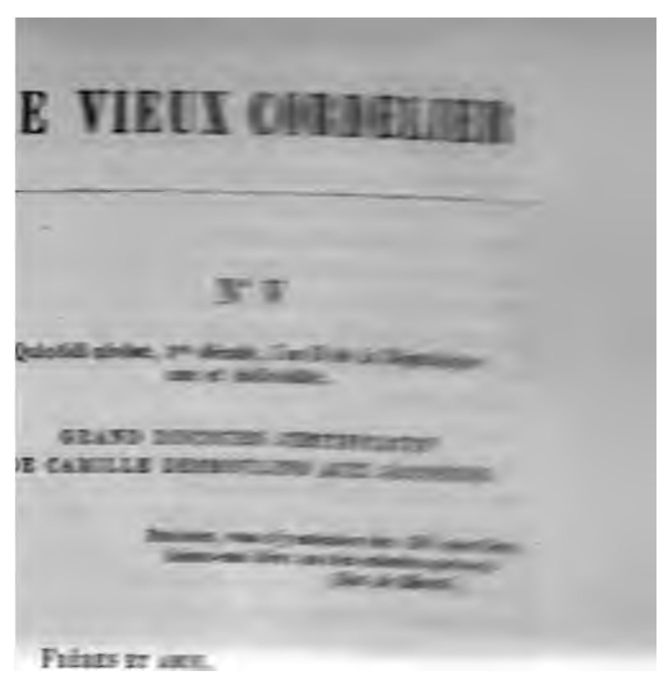
Depuis que j'ai commencé mon cours de po
dans le *Vieux Cordelier*, un si grand nombre
collègues m'a encouragé par des abonnements
fait l'honneur d'assister à mes leçons, que me t
au milieu de tant de députés, je me suis cru c
à la tribune même du peuple français. Fort de
ples de l'histoire et des autorités de Thrasybul
tus et Machiavel, j'ai transporté au journalist

pinion qui appartient au représentant du
la Convention. J'ai exprimé par écrit mes
s sur le meilleur mode de révolutionner, et
faiblesse de mon organe et mon peu de
atoires ne me permet pas de développer à
e mot de jubilé, que j'ai risqué pour ne pas
mpitoyable que Moïse, qui cependant était un
minateur, et une machine infernale du ci-
onsin [1], si, dis-je, mon comité de clémence
uelques-uns de mes collègues mal sonnant,
t la modérantisme ; à ceux qui me repro-
'être modéré dans ce numéro 4, je puis ré-
ar le temps qui court, comme faisait [illegible],
ns un temps bien différent, tous lui repro-
avoir été exagéré dans sa feuille : *Vous n'y*
ien ; eh ! mon Dieu ! laissez-moi dire : on n'en
ue trop [2].

a laissé des pièces plus que médiocres. [illegible]
set, l'historien de Louvois, s'est rendu acquéreur des
Rossignol qui doivent jeter quelque jour sur leur
mune en Vendée.

rit de Camille Desmoulins, où l'esprit trouve [illegible]
qui s'empare si puissamment du cœur avait [illegible]
pour le régime de la liberté militante, et qui [illegible]
égime de la liberté victorieuse. Il supposait, [illegible]
ngereuse erreur ! que la Révolution n'avait plus aucun
ant elle ; que tous ses ennemis étaient ou vaincus ou
e contraire, hélas ! il n'était que trop manifeste. Aussi
it fut-il l'opposé de celui que Camille avait espéré. [illegible]
que la modération prudente de Robespierre [illegible]
parce qu'elle ne leur fournissait aucun prétexte [illegible]
que, triomphèrent du quatrième numéro du [illegible]
répandirent en discours véhéments sur ce que [illegible]
ir, c'était entrer dans la contre-révolution.

Louis Blanc, [illegible]


E VIEUX C[illegible]

N° [illegible]

Frères et amis.

nt Louis [illegible]
l'une belle passion [illegible]
s, deux lettres que [illegible]
ssait d'une [illegible]
vait pas qu'ils [illegible]
in peu différents [illegible]
nt les fondateurs de la République [illegible]
livisible. Après [illegible]
'est pas flatteur [illegible]
re qu'il me [illegible]
apologétique [illegible]
ront moins [illegible]
vaisseau de la Républi[illegible]
deux écueils [illegible]

J'ai commencé mon journal par une profession de politique qui aurait dû désarmer la calomnie: j'ai d avec Danton, qu'*outrer la Révolution avait moins de p ril et valait mieux encore que de rester en deçà;* qu dans la route que tenait le vaisseau, il fallait enc plutôt s'approcher du rocher de l'exagération, que banc de sable du modérantisme. Mais voyant que Père Duchesne, et presque toutes les sentinelles p triotes, se tenaient sur le tillac, avec leur lunette, o cupés uniquement à crier : Gare! vous touchez modérantisme! il a bien fallu que moi, vieux Cord lier et doyen des Jacobins, je me chargeasse de la fa tion difficile, et dont aucun des jeunes gens ne vo lait, crainte de se dépopulariser, celle de crier: Gar vous allez toucher à l'exagération ! et voilà l'oblig tion que doivent m'avoir tous mes collègues de Convention, celle d'avoir sacrifié ma popularité mê pour sauver le navire où ma cargaison n'était pas pl forte que la leur.

Pardon, frères et amis, si j'ose prendre encore titre de *Vieux Cordelier*, après l'arrêté du *club* qui m défend de me parer de ce nom. Mais, en vérité, c'e une insolence si inouïe que celle de petits-fils se révo tant contre leur grand-père, en lui défendant de po ter son nom, que je veux plaider cette cause cont ces fils ingrats. Je veux savoir à qui le nom doit r ter, ou au grand-papa, ou à des enfants qu'on lui faits, dont il n'a jamais ni reconnu, ni même connu dixième partie, et qui prétendent le chasser du pate nel logis. O dieux hospitaliers! je quitterai le nom *Vieux Cordelier*, quand nos pères profès du *district* non du *club* me le défendront; quant à vous, M sieurs les novices, qui me rayez sans m'entendre :

Sifflez-moi librement : je vous le rends, mes frères.

e Robespierre a dit : Quelle différence y a-t-il
Pelletier et moi que la mort? Il y avait de sa
de la modestie. Je ne suis pas Robespierre;
mort, en défigurant les traits de l'homme,
t pas son ombre à mes yeux, et ne rehausse
t de son patriotisme à ce point de me faire
e je n'aie pas mieux servi la République.
ant rayé des Cordeliers, que Le Pelletier dans
éon[1] ; et puisque je suis réduit à parler de
-seulement pour donner du poids à mes opi-
litiques, mais même pour me défendre, lors-
i mis le dénoncé et les dénonciateurs chacun
éritable place, malgré les grandes colères de
chesne, qui prétend, dit Bourdon, que sa pipe
le à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il
trois fois autour d'une réputation, elle tombe
d'elle-même.

sera facile de prouver que j'ai dû crier aux
du vaisseau de l'État : Prenez garde; sous di-
cher à l'exagération. Déjà Robespierre et même
Varennes avaient reconnu ce danger. Il res-
journaliste à préparer l'opinion à cet écu-
ueil : c'est ce que j'ai fait dans les quatre pre-
numéros.

est pas sur une ligne détachée qu'il fallait [illegible]
l y a vingt phrases dans l'Évangile, [illegible]
ut en appelant son auteur [illegible]
es M. le lieutenant de police [illegible]
en les prenant isolément et détachées [illegible]
cède et de ce qui suit [illegible] pas même sur
éro, mais sur l'ensemble de mes numéros [illegible]
t me juger.

[1] Pelletier assassiné au Palais-Royal par un [illegible]
mmé Paris.

Je lis dans la *Feuille du Salut Public*, à l'article de la séance des Jacobins, primidi nivôse : « Camille Desmoulins, dit Nicolas[1], frise depuis longtemps la guillotine; et, pour vous en donner la preuve, il ne faut que vous raconter les démarches qu'il a faites au Comité révolutionnaire de ma section, pour sauver un mauvais citoyen que nous avions arrêté par ordre du comité de sûreté générale, comme prévenu de correspondance intime avec des conspirateurs, et pour avoir donné asile chez lui au traître Nantouillet. »

Vous allez juger, frères et amis, quel était ce scélérat que j'ai voulu sauver. Le citoyen Vaillant était accusé, de quoi? vous ne le devineriez jamais : d'avoir *donné à dîner*, dans sa campagne, à deux lieues de Péronne, à un citoyen résidant dans cette ville depuis quinze mois, y montant sa garde, y touchant ses rentes; en un mot, ayant une possession d'état, et *de l'avoir invité à coucher chez lui*. N'est-ce pas là le crime ridicule dont parle Tacite? *Crime de contre-révolution de ce que votre fermier avait donné à coucher à un ami de Séjan*. Que dis-je? les amis de Séjan ayant été mis hors la loi, Tacite pouvait avoir tort de se récrier. Mais ici c'est bien pis! Vaillant avait donné, il y avait plus d'un an, l'hospitalité, deux jours seulement, à un citoyen alors actif, à un citoyen qui, dans ce temps-là, n'était pas sur la liste des gens suspects. Il est vrai que ce citoyen s'appelle Nantouillet; il est vrai que ce Nantouillet étant venu voir, en 1791 ou 1792, ce Vaillant qui, par parenthèse, est un mien cousin, celui-ci ne l'a point mis à la porte, quoiqu'il fût un ci-devant. Mais, bon Dieu! sera-t-on un scélérat, un conspirateur, pour n'avoir pas chassé de sa

1. Un des *ultràs* les plus farouches: il marchait, dit-on, en vrai *muscadin* de club, toujours armé d'un gourdin.

un ci-devant noble, il y a deux ans. Si ce sont [illegible]rimes, Monsieur Nicolas, je plains ceux que [illegible]gez. J'ai vu André Dumont, qui n'est pourtant [illegible]ect de modérantisme, hausser les épaules de cette arrestation, et il a rendu la liberté [illegible] Vaillant. Si moi, pour avoir demandé la liberté [illegible] parent emprisonné pour une telle peccadille, *la guillotine*, que ferez-vous donc à André Du[illegible] qui l'a accordée? Et sied-il à un juré du tribu[illegible] [illegible]olutionnaire d'envoyer si légèrement à la guil[illegible]

[illegible] puis retenir ma langue, et quelque danger [illegible]ait à avoir une rixe avec un juré du tribunal [illegible]ionnaire, dénonciation pour dénonciation. En [illegible] dernier, j'ai vu encore M. Nicolas dîner avec [illegible]mme cuite, et ceci n'est point un reproche [illegible] Dieu que, dans une cabane, et ignoré au fond [illegible]lque département, je fisse avec ma femme de [illegible]bles repas)! Voici ce qu'était alors le citoyen [illegible]. Dans les premières années de la Révolution, Robespierre courait plus de dangers que aucun [illegible]s, à cause que son talent et que sa popularité [illegible] plus dangereux aux contre-révolutionnaires [illegible]triotes ne le laissaient pas sortir seul [illegible] [illegible] qui l'accompagnaient [illegible] [illegible] armé d'un simple bâton [illegible] [illegible]gnie de muscadins. Comme tous les patriotes [illegible] Robespierre; comme [illegible] patriote, et qu'il n'y a que la [illegible] l'éblouissante [illegible] entre ses mains [illegible] [illegible]ui avoir [illegible] [illegible] tribunal révol[illegible] imprimeur. [illegible]

conclure, sans me permettre aucune réflexion, croirait-on qu'à ce *sans-culotte* qui vivait si sobrement, en janvier, il est dû, en nivôse, plus de 150,000 fr., pour impressions, par le tribunal révolutionnaire, tandis que moi, qu'il accuse, je n'ai pas accru mon pécule d'un denier? C'est ainsi que moi, je suis un *aristocrate qui frise* la guillotine, et que Nicolas est un *sans-culotte* qui frise la fortune.

Défiez-vous, Monsieur Nicolas, de l'intérêt personnel qui se glisse même dans les meilleures intentions. Parce que vous êtes l'imprimeur de Bouchotte, est-ce une raison pour que je ne puisse l'appeler Georges sans friser la guillotine? J'ai bien appelé Louis XVI *mon gros benêt de roi*, en 1787, sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur? Vous, Nicolas, qui avez aux Jacobins l'influence d'un compagnon, d'un ami de Robespierre; vous qui savez que mes intentions ne sont pas contre-révolutionnaires, comment avez-vous cru les propos qu'on tient dans certains bureaux? Comment les avez-vous crus plutôt que les discours de Robespierre, qui m'a suivi presque depuis l'enfance, et qui, quelques jours auparavant, m'avait rendu ce témoignage que j'oppose à la calomnie : qu'il ne connaissait pas un meilleur républicain que moi; que je l'étais par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il m'était même impossible d'être autre chose. Citez-moi quelqu'un dont on ait fait un plus bel éloge?

Cependant les *tape-durs* ont cru Nicolas plutôt que Robespierre; et déjà, dans les groupes, on m'appelle un conspirateur. Cela est vrai, citoyens, voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante.

J'ai conspiré pour votre liberté, bien avant le 12 juil-

pierre vous a parlé [illegible]
avant-coureurs de la Révolution. [illegible]
juillet, quand, le pistolet à la main, [illegible]
tion aux armes et à la liberté, et que [illegible]
r, cette cocarde nationale que [illegible]
ttacher à votre chapeau [illegible]
les ennemis, ou plutôt les ennemis [illegible]
r je ne puis en avoir d'autres, [illegible]
e cette pièce justificative?

s parut Camille Desmoulins [illegible]
e : Il était deux heures et demie [illegible]
e peuple. Ma colère contre les [illegible]
en désespoir. Je ne voyais pas les [illegible]
vivement émus ou consternés [illegible]
vement. Trois jeunes gens [illegible]
us véhément courage [illegible]
e vis qu'ils étaient venus au Palais-Royal [illegible]
e dessein que moi; quelques [illegible]
aient : « Messieurs, leur dis-je, [illegible]
ement d'attroupement civique [illegible]
se dévoue et monte sur une table [illegible]
le peuple. — [illegible]
us plutôt porté sur la table [illegible]
e y étais-je, que je [illegible]
ise. Voici ma courte harangue [illegible]
nais.

toyens! il n'y a pas un moment à perdre [illegible]
Versailles; M. Necker est renvoyé [illegible]
e tocsin d'une Saint-Barthélemy [illegible]
oir, tous les bataillons suisses et allemands [illegible]
nt du Champ-de-Mars pour nous [illegible]
s reste qu'une ressource [illegible]
ies, et de prendre des cocardes pour nous [illegible]
tre. »

« J'avais les larmes aux yeux, et je parlais avec une action que je ne pourrais ni retrouver ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. Je continuai : « Quelles couleurs voulez-vous? » Quelqu'un s'écria : « Choisissez. — Voulez-vous le vert, « couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, « couleur de la liberté d'Amérique et de la démocra- « tie? » Des voix s'élevèrent : « Le vert, couleur de « l'espérance! » Alors je m'écriai : « Amis! le signal « est donné : voici les espions et les satellites de la « police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas « du moins vivant entre leurs mains. « Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : « Que tous les ci- « toyens m'imitent! » Je descendis étouffé d'embrassements; les uns me serraient contre leurs cœurs; d'autres me baignaient de leurs larmes : un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ruban vert. J'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient. »

Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans. J'ai conspiré dans la *France libre*, dans le discours de la *Lanterne aux Parisiens*, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans la *Tribune des Patriotes*. Mes huit volumes in-octavo attestent toutes mes conspirations contre les aristocrates de toute espèce, les royalistes, les feuillants, les brissotins, les fédéralistes. Qu'on mette les scellés chez moi, et on verra quelle multitude de suffrages, les plus honorables qu'un homme puisse recevoir, m'est venue des quatre parties du monde[1].

1. La publication du *Portefeuille* de Camille devait prouver qu'il disait vrai.

parcoure mes écrits, mes opinions, [illegible]
ninaux, je défie qu'on me cite une seule [illegible]
huit volumes, où j'aie varié dans [illegible]
ains, ou dévié de la ligne de la Déclaration [illegible]
Depuis Necker et le système des deux [illegible]
squ'à Brissot et au fédéralisme, qu'on me cite
conspirateur dont je n'aie levé le masque, [illegible]
u'il ne fût tombé. J'ai toujours eu six mois, et
ix-huit mois d'avance sur l'opinion publique.
encore ces six mois d'avance, et j'ajoute [illegible]
s moins éloigné votre changement d'opinion
n compte. Où avez-vous pris vos actes d'accu-
contre Bailly, Lafayette, [illegible]
neth, Pétion, d'Orléans, Sillery, Brissot, [illegible]
, sinon dans ce que j'avais conjecturé [illegible]
uparavant, dans mes écrits que le temps [illegible]
depuis ? Et, je vous l'ai déjà dit, ce à quoi per-
ne fait attention en ce moment, mais qui [illegible]
e mes ouvrages, m'honorera auprès des [illegible]
s dans la postérité, c'est que j'avais été [illegible]
art de ces hommes que j'ai dénoncés, [illegible]
sé de poursuivre du moment qu'ils [illegible]
i ; c'est que j'ai été plus libre [illegible]
; c'est que l'amour de la République [illegible]
mes affections personnelles, [illegible]
condamnés pour que je [illegible]
à Barnave.

t bien facile aux patriotes de [illegible]
de la troisième ou quatrième [illegible]
n, mais perquisition aujourd'hui [illegible]
laces éminentes sont [illegible]
r de leur [illegible]
e de sa gloire, et [illegible]
herché à les [illegible]

des boulangers? Lafayette, dans les plus beaux
de sa fortune, les a-t-il fait applaudir par ses
de camp, quand ils sortaient de chez lui et t
saient son antichambre? Ont-ils été environ
Bellechasse, de piéges glissants et presque in
bles? A-t-on tenté leurs yeux par les charmes le
séduisants, leurs mains par l'appât d'une rich
leur ambition par la perspective du ministère
paresse par celle d'une maison délicieuse dans l
rénées? Les a-t-on mis à une épreuve plus di
celle de renoncer à l'amitié de Barnave et des La
et de s'arracher à celle de Mirabeau que j'aimai
dolâtrie, et comme une maîtresse? A tous ces a
ges ont-ils préféré la fuite et les décrets de pr
corps? Ont-ils été obligés de condamner tant de
amis avec qui ils avaient commencé la Révoluti

O peuple! apprends à connaître tes vieux an
demande aux nouveaux, qui m'accusent, s'il se t
un seul parmi eux qui puisse produire tant de ti
ta confiance?

Mon véritable crime, je n'en doute pas, c'est
sait que j'ai dit qu'avant dix numéros j'aura
masqué encore une fois tous les traîtres, les nou
conspirateurs, et la cabale de Pitt qui craint les
lations de mon journal. On n'ose se mesurer a
vieux Cordelier qui a repris sa plume polémiq
gnalée par tant de victoires sur tous les conspir
passés, et on a pris le parti plus court de me fai
querelles d'Allemand, et de reproduire des dén
tions usées et que Robespierre vous a fait mettr
les pieds. Mais voyons quels sont les prétextes
acharnement contre moi.

Des hommes, mes ennemis à découvert, et en
ceux de la République, ne savent que me repr

ement, depuis cinq mois, d'avoir défendu Dil-
is si Dillon était si coupable, que ne le faisiez-
nc juger[1]?
juoi ne veut-on voir qu'un général que j'ai dé-
et ne regarde-t-on pas cette foule de généraux
accusés? Si c'était un traître que j'eusse voulu
e, pourquoi aurais-je accusé ses complices?
n veut que je sois criminel pour avoir défendu
il n'y a pas de raison pour que Robespierre ne
criminel aussi pour avoir pris la défense de
Desmoulins, qui avait pris la défense de Dil-
puis quand est-ce un crime d'avoir défendu
un? Depuis quand l'homme est-il infaillible et
d'erreurs?
t d'Herbois lui-même, qui, sans me nommer,
bé sur moi avec une si lourde raideur, à la der-
ance des Jacobins, et qui, à propos du suicide
ard, s'est mis en scène et a fait une vraie tra-
our exciter contre moi les passions des tribu-
l'on avait payé, ce jour-là, des places jusqu'à
s, tant M. Pitt mettait d'importance à l'expul-
la société des quatre membres dénoncés, Fabre
tine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux et moi;
l'Herbois ne s'était-il pas trompé lui-même sur
éral qui a livré Toulon, sur Brunet? N'a-t-il pas
Proly? Si je voulais user de représailles contre
je n'aurais qu'à laisser courir ma plume, armée
plus forts que sa dénonciation. Mais j'immole
trie mes ressentiments de la violente sortie de
contre moi : nous ne sommes pas trop forts,
vrais patriotes ensemble, et serrés les uns

général Dillon devait, avec le futur maréchal Brune,
er pour sauver Camille.



contre les autres, pour faire tête à l'aristocratie, canonnant et livrant des batailles autour des frontières, et au faux patriotisme, ou plutôt à la même aristocratie, plus lâche, cabalant et intrigaillant dans l'intérieur. J'ai eu le tort, et on m'a fait le reproche juste, d'avoir écouté l'amour-propre blessé, et d'avoir pincé trop au vif un excellent patriote, notre cher Legendre: je veux montrer que je ne suis pas incorrigible, en renonçant aujourd'hui à des représailles bien légitimes. J'avertis seulement Collot d'être en garde contre les louanges *perfides* et *exclusives*, et de rejeter avec mépris, comme a fait Robespierre, celles de ce Père Duchesne, des lèvres de qui tout Paris a remarqué qu'il ne découlait que du sucre et du miel, qui n'avait que *des joies*, dont les jurements même étaient flûtés et doucereux, depuis le retour de Danton, et qui, tout à coup, à l'arrivée de Collot d'Herbois, reprend ses moustaches, ses *colères*, et ses grandes dénonciations contre les vieux Cordeliers, et ne craint pas de s'écrier indiscrètement : *Le géant est arrivé; il va terrasser les pygmées*. La publicité de ce mot qui ne pourrait point dépopulariser, mais seulement ridiculiser celui qui en est l'objet, s'il n'avait pas désavoué cette flagornerie d'Hébert, qui cherche à se retirer sous le canon de Collot; cette publicité sera la seule petite piqûre d'amour-propre à amour-propre, que je me permettrai de faire à mon collègue. Je saurai toujours distinguer entre le Père Duchesne et le bon Père Gérard, entre Collot Châteauvieux et Hébert *Contre-marque*[1].

1. « Hébert, dit M. Carteron, ne parvint pas d'emblée à la notoriété qu'il eut en 93. Longtemps il traîna, obscurément, dans les bas-fonds de la littérature et du journalisme, comme le *Pauvre Diable* de Voltaire. En 1786, étant âgé de vingt-sept ans, il quitta sa ville natale, Alençon, où il avait fait d'assez bonnes études, sous les auspices de sa famille, qui était aisée et honnête, et il vint à

à, à propos de Dillon, une bien longue thèse, que, pour ma justification, j'avais seulement à

l paraît qu'il y tomba bientôt, par inconduite, dans un état e l'indigence, jusque-là qu'il fut réduit à accepter l'humble de garde-magasin au théâtre des Variétés, alors dirigé par lle et Gaillard. Il devint ensuite contrôleur des contre-mar- même théâtre, et finit par y obtenir une place de confiance nserva pendant quinze mois [1]. En janvier 1790, il était re- lans le dénûment. On le retrouve associé à un certain mé- nommé Boisset, qui travaillait à une vie de Marie-Antoi- Il concourt alors à la rédaction du pamphlet de Dorfeuille, *rne-Magique* [2]. Le cynisme effronté des feuilles royalistes, ient des *Actes des Apôtres*, que rédigeaient Peltier [3], Riva- impcenetz, Lauraguais et autres beaux esprits, lui inspira déplorable émulation, et il devint tout à fait *homme de* Il fit de son mieux pour égaler ces maîtres feuillistes ; mais it ni le ramage de Robbé, ni la verve du *Neveu de Rameau ;* e était lourde. Il ne sut pas, comme ses émules, dire *comme* les obscénités révoltantes ; il ne fut que brutal et ordurier. rnal, l'infâme *Père Duchesne*, commença à paraître *régu- it* en janvier 1791. C'est depuis ce moment qu'il ne cessa ier ses *bons avis* au peuple, d'exhaler ses *grandes colères* et *des joies*, de se *manger le sang*, etc., etc. Camille Desmou- dans le vrai quand il lui dit : « Y a-t-il rien de plus dé- , de plus ordurier que la plupart de tes feuilles ? Ne sais-tu s, Hébert, que, quand les tyrans d'Europe veulent avilir la que ; quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Van- ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple était te, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt ; si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier ; si c'était là le langage de la Convention et du Comité du blic ; comme si tes saletés étaient celles de la nation ; comme oût de Paris était la Seine [4] ? » Oui, Camille dit vrai ; seu-

privée et publique de Jacques-René Hébert, an II ; page 11.
ocès des Hébertistes, publié par Nicolas, page 82. Déposition de la ubois, imprimeur, dans la séance du 2 germinal. — *Vie d'Hébert*, 17. — Deschiens, *Bibliographie des Journaux*, p. 306.
10 août, Camille Desmoulins fit précisément sauver ce Peltier en e. (J. C.)
ux Cordelier, n° V (5 nivôse an II, 25 décembre 1793), p. 31, l'an II ; p. 112, édit. de 1834.



observer que les meilleurs patriotes n'étaient exempts de prévention; que Collot d'Herbois l même avait défendu des gens plus suspects que I lon: bien plus, je pose en fait qu'il n'est pas un député, à la Montagne, à qui on ne puisse reproc quelque erreur et son Dillon.

Pardon, mes chers souscripteurs; mais croiriez-v que je ne suis pas encore bien convaincu que ce gé ral, qu'on ne cesse de me jeter aux jambes, soit traître? Voilà six mois que je m'abstiens de parler lui ni en bien, ni en mal. Je me suis contenté de co muniquer à Robespierre, il y a trois mois, la note q m'avait fait passer sur Carteaux. Eh bien, la trahi de Carteaux vient de justifier cette note.

Ici, remarquez qu'il y a quatre semaines, Hébei présenté aux Jacobins un soldat qui est venu fair plus pompeux éloge de Carteaux, et décrier nos d cordeliers, Lapoype et ce Fréron qui est venu po tant à bout de prendre Toulon, en dépit de l'envi malgré les calomnies; car Hébert appelait Frér comme il m'appelle, un ci-devant patriote, un mus din, un Sardanapale, un viédase. Remarquez, citoye que, depuis deux mois, le *patriote* Hébert n'a cessé

lement, il ne lui plaît pas, au moment qu'il écrase *cet écrivain chantiers* [1], de se souvenir de toutes les turpitudes dont fourmi les *Actes des Apôtres et le Rougyff* [2] (E. Carteron, *Encyclop* Didot. Voy. *Hébertistes*).

1. *Vieux Cordelier*, p. 36.

2. Qu'on lise seulement dans le tome X, n° 234-283, p. 27-37, l'*Équ de Targinette, qui en promet bien d'autres; Pot-Pourri, dédié à M. naudat.* Léonard Gallois, dans son *Histoire des Journaux*, tome I, p. et suiv., a cité de curieuses aménités des *quarante-cinq apôtres*. Les j d'Hébert, ses b... et ses f... n'offensant pas plus le goût et la décence les Lazzis des *Apôtres* sur les facultés puissantes de MM. Lasnier et La sur les qualités spécifiques de MM. Lanusse et Dutrou, sur les amou *M. Populus* et de la *Déesse de la Démocratie*. La nausée vient vite, et le missement, quand on lit ces gens de tant d'esprit.

Barras et Fréron, de demander [illegible]
é de salut public, et le [illegible]
ype aurait peut-être repris Toulon. [illegible]
, lorsque ce général s'était déjà [illegible]
ron. Remarquez que c'est lorsque [illegible]
ne pouvait venir à bout d'en imposer [illegible]
r le compte de Fréron, parce que [illegible]
es vieux cordeliers, parce qu'il [illegible]
me il me connaît, remarquez que [illegible]
nne au Comité de salut public, on ne [illegible]
ne lettre signée *Fréron et Barras* [illegible]
mble si fort à celle qu'on a [illegible]
jours, à la section des [illegible]
semblait que d'Églantine, [illegible]
aux et moi, voulions [illegible]
cher Fréron, c'est par ces [illegible]
atriotes du 10 août [illegible]
ict des cordeliers. Tu [illegible]
me : « Je ne rêve qu'à Toulon [illegible]
rendrai à la République [illegible]
mmencera [illegible]
in laurier [illegible]
Oh! mon [illegible]
ous les deux en [illegible]
publique, et que [illegible]
ons au-devant de [illegible]
nt de ta cendre.

en montant le [illegible]
gne frère de [illegible]
mnies d'Hébert. C'est [illegible]
e! Je vais [illegible]
omphateur [illegible]
nous écris dans [illegible]
famille voit [illegible]



qu'on veut pousser la so | aire au delà et leur faire faire, sans s'(r, la contre tion par des mesures ult--révolutionnaires. corde secoue ses torches parmi les patrio hommes ambitieux, qui veulent s'emparer du nement, font tous leurs efforts pour noircir l mes les plus purs, les hommes à moyen et à c les patriotes de la miére fournée : ce qui se passer à Mar e en est une preuve. » I mon pauvre Martin, tu étais donc poursuivi par les Pères Duchesnes de Paris et des Bou Rhône! Et sans le savoir, par cet instinct qui jamais les vrais républicains, à deux cents li de l'autre, moi avec mon écritoire, toi avec sonore, nous faisions la guerre aux mêmes e Mais il faut rompre avec toi ce colloque, et r ma justification.

Il faut que je le répète pour la centième fo qu'on m'en a absous inutilement quatre-vi neuf : il n'est pas vrai de dire que j'ai défend J'ai demandé qu'on le jugeât; et n'est-il pas que si on pouvait accuser quelqu'un de le d ce seraient plutôt ceux qui n'ont pas demandé moi, qu'il fût jugé. Ainsi tombe l'éternelle d tion contre Camille Desmoulins. Quel doit ê le sac de mon adversaire, le déficit des pièce moi, puisqu'ils sont réduits à me reprocher é ment d'avoir défendu un général à qui on ne p tester de grands services à la côte de Biesme

La plus courte justification ennuie. Pour l'attention, je tâche de mêler la mienne de satire qui ne fassent qu'effleurer le patriote, et de part en part le contre-révolutionnaire dég le rouge bonnet que ma main jette à bas. Au :

vention, je retourne au Vieux Cordelier, et que je suis affecté de la séance, une teinte de ou de tristesse se répand sur la page que j'écris ma correspondance avec mes abonnés. Barère l'hui a renforcé mes idées, et mon travail se se sentira de ma mélancolie.

l donc possible qu'on ait érigé contre moi un dont le décret présentait absolument mes con-s? C'était tellement mes conclusions, que Ro-re a fait passer à l'ordre du jour sur ce projet et, comme ressemblant trop à mon comité de ce. Convenez, mes chers collègues, que j'ai eu ns le courage d'ouvrir là une discussion grande l'honneur de l'Assemblée nationale demandait abordât. J'aurai eu le mérite d'avoir fait luire nier un rayon d'espoir aux personnes détenues isons de suspicion ne ressembleront plus, pais, à l'enfer de Dante, où il n'y a point d'es-. N'eussé-je fait que ce bien, je mériterais de Ba-us de ménagements [illegible] u demeurant, le plus grand [illegible] mon journal était assurément [illegible] de salut public [illegible] lion au bulletin. C'est donner [illegible] importance. Un jour, la postérité [illegible] pects de Barère et les suspects [illegible] ent, les patriotes [illegible] rès cette censure solennelle [illegible], j'ai fait, comme Fénelon [illegible] ublier le bref du pape [illegible] s *Saints*, et les [illegible] mon numéro 3 [illegible] réimprimer. [illegible] nme le Comité de [illegible]

de réfuter mon numéro 4, pour éclairer tout à fait s religion, je lui dois le rétablissement d'un fait, sur le quel son rapporteur a altéré Thucydide : j'en demand pardon à Barère[1].

Mais assurément qu'Athènes ne jouissait pas d'un *paix profonde*, quand Thrasybule fit prononcer dan l'assemblée générale du peuple que personne ne serai inquiété ni poursuivi, hors les trente tyrans. Ces trente tyrans étaient à peu près à la population d'Athènes, qui ne se composait guère que de vingt mill citoyens, comme nos aristocrates prononcés sont à notre population de vingt-cinq millions d'hommes. L'histoire dit positivement que ce sage décret mit fi aux dissensions civiles, réunit tous les esprits, et valu à Thrasybule le surnom de *restaurateur de la paix*.

Au reste, Barère a terminé une critique amère de l'ouvrage par un hommage public au patriotisme de l'auteur. Mais dans sa nomenclature des gens suspects et à l'occasion de sa remarque judicieuse que ceux-là l'étaient véritablement qui, au lieu de ressentir de la joie de la prise de Toulon, présentaient une min allongée, Barère pouvait me rendre un autre témoignage. Il aurait pu dire que, ce jour-là même, m trouvant à dîner avec lui, je lui avais dit : « Voilà le hommes vraiment suspects; voilà ceux à l'arrestatio desquels je serais le premier à applaudir, ceux qu cette conquête de Toulon a attristés ou seulement lais sés tout de glace, et non pas, comme je l'ai lu dan une certaine dénonciation, M. Tel, *parce qu'il est log luxurieusement.* »

Que pensera le lecteur impartial de voir Barère, j

1. B. Barère, l'*homme aux deux discours*, qui sut toujours bien prendre le vent.

s s'emparer de mon idée, et [illegible]
tribune de la Convention, mais [illegible]
a petite malice de publier à la tribune que je
ais point de gens suspects. Si Barère n'avait
u moins il avait dit que je partageais [illegible]
républicains les plus [illegible]
moi aussi je voulais des maisons de suspects
e ne différais d'opinion que sur [illegible]
ects. Mais je le vois, Barère a [illegible]
u Père Duchesne, et la dénonciation [illegible]
e *Vieux-Sac*, et, dans son rapport, il a [illegible]
tout entière pour la satire, et le petit éloge
nt pour l'éloge.
s diviseurs de la montagne [illegible]
par les calomnies qu'ils [illegible]
des patriotes? Quelle est cette perfidie de
cher à une phrase de mon numéro 4 [illegible]
de l'amendement et de la note qui y est jointe?
l une mauvaise foi plus [illegible]
ait plus à la montagne. [illegible]
comme moi, un patriote [illegible]
nes, par exemple, [illegible]
t, *sustinuissem utique*. [illegible]
i bouillant saint Paul [illegible]
péché! Mais toi, [illegible]
uteur de Paméla! [illegible]
proposé les comités des [illegible]
is en délibération dans le Comité [illegible]
'arrêterait pas Danton [illegible]
bien d'autres [illegible]
-sac, que tu [illegible]
rre, et que je sois [illegible]
e soufflet m'a [illegible]
e me frotte [illegible]

m'accuses de modérantisme ! Quoi ! c'est toi, camarade, montagnard du 3 juin, qui donnes à Camille Desmoulins un brevet de civisme! Sans ce certificat, j'allais passer pour un modéré. Que vois-je? Je parle de moi, et déjà dans les groupes, c'est Robespierre même qu'on ose soupçonner de modérantisme. Oh! la belle chose que de n'avoir point de principes, que de savoir prendre le vent, et qu'on est heureux d'être une girouette!

Citoyens, remarquez bien tous ceux qui m'accusent de peccadilles, et je gage que, dans leur vie, vous trouverez de semblables erreurs, de ces erreurs lourdes que je ne leur ai pourtant jamais reprochées, par amour de la concorde et de l'union, moi qu'on accuse de noircir les patriotes. Je vous rends aussi justice, Barère; j'aime votre talent, vos services, et je proclame aussi votre patriotisme; quant à vos torts, Robespierre vous en a donné l'absolution, et je ne suis point appelant, comme M. Nicolas, du jugement de Robespierre. Mais quel est le reptile si rampant qui, lorsqu'on lui marche dessus, ne se relève et ne morde? Et la République ne peut pas exiger de moi de tendre l'autre joue.

Tout cela n'est qu'une querelle de ménage avec mes amis les patriotes Collot et Barère; mais je vais être à mon tour b...... en colère contre le Père Duchesne qui m'appelle « un misérable intrigailleur, un viédase « à mener à la guillotine, un conspirateur qui veut « qu'on ouvre toutes les prisons pour en faire une « nouvelle Vendée; un endormeur payé par Pitt, un « bourriquet à longues oreilles. *Attends-moi, Hébert; « je suis à toi dans un moment.* » Ici ce n'est pas avec des injures grossières et des mots que je vais t'attaquer, c'est avec des faits. Je vais te démasquer comme

asqué Brissot, et faire la société [illegible]

on d'espérance que j'ai fait [illegible]
aux patriotes détenus, l'image [illegible]
la République française, que [illegible]
et par anticipation à mes lecteurs [illegible]
comité de clémence que j'ai [illegible]
t, pour le moment, ce mot [illegible]
ert, l'effet du fouet des Furies? [illegible]
orter l'idée que la nation [illegible]
un peuple de frères? [illegible]
que j'avais pourtant [illegible]
rrière la pensée d'une [illegible]
des prisons, te voilà à te [illegible]
dans une colère de bougre, [illegible]
à en perdre la raison, au point [illegible]
idiculement aux jacobins, [illegible]
ne femme riche.

dirai qu'un mot de ma femme. [illegible]
à l'immortalité de l'âme. [illegible]
[illegible]
t au bonheur du peuple [illegible]
sécution : « Il faut que [illegible]
ertu ailleurs. « [illegible]
on bonheur domestique » [illegible]
avoir [illegible]
erdu ma [illegible]
ant les persécutions. [illegible]
les lâches calomnies [illegible]
e.

à la fortune de ma femme [illegible]
aille [illegible]
Dans [illegible]
assez grand [illegible]

lémique, recherché tour à tour par tous les
m'ont trouvé incorruptible, où, quelque te
le 10 août, on a marchandé jusqu'à mon s
fort chèrement; eh bien! dans cette révo
depuis j'ai été successivement secrétaire g
département de la justice, et représentant d
la Convention, ma fortune ne s'est pas ac
sou. Hébert pourrait-il en dire autant?

Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, t
Paris a vu, il y a deux ans, receveur des co
ques, à la porte des Variétés dont tu as été
cause dont tu ne peux pas avoir perdu le
Est-ce toi qui oses parler de mes quatre n
de rentes, toi qui, sans-culotte, et sous une
perruque de crin, dans ta feuille hypocrit
maison loges aussi *luxurieusement* qu'un h
pect, reçois cent vingt mille livres de trai
ministre Bouchotte, pour soutenir les m
Cloots, des Proly, de ton journal officiellem
révolutionnaire, comme je le prouverai.

Cent vingt mille livres à ce pauvre sa
Hébert, pour calomnier Danton, Lindet, Can
riot, Lacroix, Philippeaux, Bourdon de l'Oi
d'Églantine, Fréron, Legendre, Camille D
et presque tous les commissaires de la C
pour inonder la France de ses écrits, si
former l'esprit et le cœur! cent vingt mille
de Bouchotte!... S'étonnera-t-on, après cel
exclamation filiale d'Hébert, à la séance de
« Oser attaquer Bouchotte! (oser l'appeler
« Bouchotte à qui on ne peut reprocher la
« faute! Bouchotte qui a mis à la tête des
« généraux sans-culottes, Bouchotte le patri
« pur! » Je suis surpris que dans le trans

onnaissance. le Père [illegible]
chotte qui m'a [illegible]
lois de juin ?
Tel sera le [illegible]
Père D[illegible]
prendront par [illegible]
trésorerie [illegible]
r *gratis* [illegible]
[illegible]
le mille [illegible]
ille [illegible]
[illegible]
quarante [illegible]
quel [illegible]
un peu de [illegible]
dans [illegible]
pour [illegible]
ultés. C'est [illegible]

tes infamies. Tes numéros, et tes contradictions à main, je suis prêt à prouver que tu es un avilisseur peuple français et de la Convention, et un scélé déjà aux yeux des patriotes et des clairvoyants, moins démasqué que Brissot dont les agents de t'avaient fait le continuateur, et entrepreneur contre-révolution par un autre extrême, lorsque Calonne et Luchésini, voyant les girondins usés, voulu essayer s'ils ne pourraient pas faire, par la tise et l'ignorance, cette contre-révolution qu'ils vaient pu faire avec tant de gens d'esprit, depuis louet jusqu'à Gensonné.

Je n'ai pas besoin de me jeter dans ces recherc Toi qui me parles de mes sociétés, crois-tu que gnore que tes sociétés, c'est une femme *Rochechou* agente des émigrés, c'est le banquier Kocke[1], chez toi et ta Jacqueline, vous passez à la campagne beaux jours de l'été? Penses-tu que j'ignore que c avec l'intime de Dumouriez, le banquier hollan Kocke, que le grand patriote Hébert, après a calomnié dans sa feuille les hommes les plus p de la République, allait, dans sa grande joie, et sa Jacqueline, boire le vin de Pitt, et porter toasts à la ruine des réputations des fondateurs d liberté? Crois-tu que je n'aie pas remarqué qu effet, tu n'as jamais sonné le mot de tel député, l que tu tombais à bras raccourcis sur Chabot et sire? Crois-tu que je n'aie pas deviné que tu n'as les hauts cris contre ces deux députés que parce q après avoir été attirés, sans s'en douter peut-êt

1. Ou plutôt Kock. C'est le père de Paul de Kock. On l'a ac à tort d'être un agent des monarchies étrangères. Il fit son de comme soldat à Jemmapes. C'est lui qui, de ses deniers, cons sit, rue Saint-Denis, la *Cour Batave*.

onspiration de tes [illegible],
la vue des maux qui allaient [illegible]
t reculé d'horreur, ayant [illegible]
abattu même quelques [illegible] qui
pourtant que les [illegible]
liberticides que tu [illegible]
es empressé de [illegible]
erdre, avant que tu ne fusses [illegible]
qu'on ne m'a pas raconté [illegible]
rsécuté Marat? Tu as [illegible]
tu ne le pourras nier, [illegible]
ins. Crois-tu enfin que je ne [illegible]
que tu as trafiqué de la liberté [illegible]
ne me souvienne pas de ce [illegible]
dit à moi et à plus de vingt [illegible]
çu une forte somme pour [illegible]
pas bien si c'était d'un émigré [illegible]
t que depuis, une personne [illegible]
t'avait menacé de la [illegible]
ter encore [illegible]
ntant du peuple [illegible]
assuré qu'il allait [illegible]
ce? Ce sont là des faits [illegible]
ue tu m'imputes.
arde ta vie. [illegible]
le frater à qui tu [illegible]
faisait faire des [illegible]
e moment où [illegible]
docteur *Sangrado* [illegible]
es des saignées [illegible]
mille livres [illegible]
e : regarde [illegible]
tu te fais [illegible]
bins?

Est-ce à titre de tes anciens services? Mais quan Danton, d'Églantine et Paré, nos trois anciens prési dents permanents des Cordeliers (*du district* s'entend soutenaient un siége pour Marat; quand Thuriot as siégeait la Bastille; quand Fréron faisait l'*Orateur d Peuple;* quand moi, sans craindre les assassins d Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a troi ans, défendre, presque seul, l'*ami du peuple*, et l proclamer le divin Marat; quand tous ces vétéran que tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire, où étais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contre-marques, et on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette [1]. On m'assure que tu t'étais même opposé, aux Cordeliers, à l'insurrection du 10 août. On m'assure....., ce qui est certain, ce que tu ne pourras nier, car il y a des témoins, c'est qu'en 1790 et 1791, tu dénigrais, tu poursuivais Marat; que tu as prétendu, après sa mort, qu'il t'avait laissé son manteau, dont tu t'es fait tout à coup le disciple Elisée, et le légataire universel. Ce qui est certain, c'est qu'avant de t'efforcer de voler ainsi la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle du Père Duchesne, qui n'étai pas Hébert ; car ce n'est pas toi qui faisais, il y a deu ans, le Père Duchesne, je ne dis pas la *Trompette du*

1. On disait un jour à un des acteurs du théâtre de la République que le Père Duchesne était près d'entrer en colère contre eux: « J'ai peine à le croire, répondit celui-ci : *nous avons la preuve, dans nos registres, qu'il nous a volés avant qu'il fût procureur de la commune.* » Il faut faire supprimer ces registres, Père Duchesne ; il faut faire ta cour au théâtre de la République, et je ne m'étonne plus de ta grande colère contre la Montansier, dans un de tes derniers numéros, et que tu nous aies fait un éloge si pompeux, si exclusif du théâtre où tu as fait tes premières armes.

(*Note de Desmoulins.*)

chesne, mais le *véritable Père Duchesne*, le me-
Maury. C'était un autre que toi, dont tu as pris
s, armes et jurements, et dont tu t'es emparé
e la gloire, selon ta coutume. Ce qui est
c'est que tu n'étais pas avec nous, en 1789,
cheval de bois; c'est qu'on ne t'a point vu
es guerriers des premières campagnes de la
ion; c'est que, comme les goujats, tu ne t'es
narquer qu'après la victoire où tu t'es signalé
igrant les vainqueurs, comme Thersite, en
ant la plus forte part du butin, et en fai-
uffer ta cuisine et tes fourneaux de calom-
ec les cent vingt mille francs et la *braise* de
tte[1].

t-ce à titre d'écrivain et de bel esprit, que
nds, Hébert, peser dans ta balance nos répu-
? Est-ce à titre de journaliste que tu prétendrais
dictateur de l'opinion aux Jacobins? Mais y
en de plus dégoûtant, de plus ordurier que la
de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert,
and les tyrans d'Europe veulent avilir la Ré-
ie; quand ils veulent faire croire à leurs es-
que la France est couverte des ténèbres de la
e, que Paris, cette ville si vantée par son atti-
t son goût, est peuplée de Vandales, ne sais-tu
alheureux, que ce sont des lambeaux de tes
qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si

[1] *On me calomnie,* » disait l'autre jour Bouchotte au comité de
lic. « *Du moins,* lui répondit Danton, [illegible]
qui paye 120,000 francs [illegible]
mnier: du [illegible]
r des *calomnies* contre Bouchotte [illegible]
120,000 francs à Hébert [illegible]
M. Bouchotte [illegible]

[illegible]

le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu
drais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne
vait lui parler qu'un langage aussi grossier; co
si c'était là le langage de la Convention et du C
de salut public; comme si tes saletés étaient
de la nation; comme si un égout de Paris é
Seine.

Enfin, serait-ce à titre de sage, de grand poli
d'homme à qui il est donné de gouverner le
pires, que tu t'arroges de nous asservir à tes *ult
volutionnaires*, sans que même les représentan
peuple aient le droit d'énoncer leur opinion, à
d'être chassés de la Société? Mais, pour ne citer
seul exemple, ne sont-ce pas les trois ou quatr
méros qu'Hébert a publiés à la suite de la masc
de la déprêtrisation de Gobel, qui sont, par
impolitique stupide, la cause principale de ta
séditions religieuses, et de meurtres, à Amie
Coulommiers, dans le Morbihan, l'Aisne, l'Il
Vilaine? N'est-ce pas le *Père Duchesne*, ce pol
profond qui, par ses derniers écrits, est la caus
dente que, dans la Vendée, où les notification
cielles du 21 septembre annonçaient qu'il n'y
plus que huit à dix mille brigands à extermine
déjà fallu tuer plus de cent mille imbéciles de
velles recrues qu'Hébert a faites à Charette
royalistes.

Et c'est ce vil flagorneur, aux gages de 120,0
vres, qui me reprochera les 4,000 livres de
de ma femme! C'est cet ami intime des Kocke

1. C'est Kock qu'il faut écrire. Père du romancier gaul
de Kock, Jean-Conrad de Kock fut guillotiné avec les Hé
en 1794. On avait peu de détails sur sa vie. Un artic
République française, de M. G. Avenel sans doute, vient

houart, et d'une multitude d'escrocs, qui
roche mes sociétés. Ce politique sans vue, et
insensé des patriotes, s'il n'est pas le plus
s aristocrates, me reprochera mes écrits aris-
ues, dit-il, lui dont je démontrerai que les
sont les délices de Coblentz et le seul espoir

atriote nouveau sera le diffamateur éternel
érans! Cet homme, rayé de la liste des gar-
théâtre, pour vols, fera rayer de la liste des
s, pour leur opinion, des députés, fonda-
nmortels de la République! Cet écrivain des
rs sera le législateur de l'opinion, le mentor
ple français! Un représentant du peuple ne
être d'un autre sentiment que ce grand per-
, sans être traité de viédase et de compi-
payé par Pitt! O temps! ô mœurs! ô liberté
resse, le dernier retranchement de la liberté
iples, qu'êtes-vous devenue? ô liberté des
s, sans laquelle il n'existerait plus de Con-
, plus de représentation nationale, qu'allez-
venir?

ciété est maintenant en état de juger entre
mes dénonciateurs. Mes amis savent que je
jours le même qu'en 1789 : que je n'ai pas et[illegible]

e physionomie : Conrad de Kock était un « patriote
exilé de la Hollande à la suite des troubles de 1[illegible]. Il [illegible]
les affaires et avec des compatriotes, de [illegible]
e Pol, spécula sur les biens nationaux. Il [illegible]
t l'église du Saint-Sacrement et sur l'emplacement [illegible]
fameuse *Cour batave*, qui était située rue Saint-Denis, [illegible]
démolie récemment. Après septembre 92, de Kock [illegible]
égion batave que la défection de Dumouriez [illegible]

rd, il fut compromis parmi les Hébertistes et [illegible]
l. J. C.

depuis, une pensée qui ne fût pour l'affermissem
de la liberté, pour la prospérité, le bonheur du p
ple français, le maintien de la République une et
divisible. Eh! de quel autre intérêt pourrais-je
animé dans le journal que j'ai entrepris, que du
du bien public? pourquoi aurais-je attiré contre
tant de haines toutes-puissantes, et appelé sur ma
des ressentiments implacables? Que m'ont fait à
Hébert et tous ceux contre qui j'ai écrit? Ai-je r
aussi 120,000 francs du trésor national pour cal
nier? ou pense-t-on que je veuille ranimer les c
dres de l'aristocratie? « Les modérés, les aristocra
dit Barère, ne se rencontrent plus sans se demand
« Avez-vous lu le *Vieux Cordelier?* » Moi, le pat
des aristocrates! des modérés! Que le vaisseau d
République, qui court entre les deux écueils dont
parlé, s'approche trop de celui du *modérantisme*,
verra si j'aiderai la manœuvre; on verra si je suis
modéré! J'ai été révolutionnaire avant vous tous.
été plus; j'étais un brigand, et je m'en fais glo
lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, m
le général Danican nous faisions ouvrir les boutiq
d'arquebusiers pour armer les premiers bataill
des sans-culottes. Alors, j'avais l'audace de la
volution. Aujourd'hui, député à l'Assemblée na
nale, l'audace qui me convient est celle de la
son, celle de dire mon opinion avec franchise.
la conserverai jusqu'à la mort cette audace ré
blicaine contre tous les despotes; et quoique
n'ignore pas la maxime de Machiavel, « qu'il n'
point de tyrannie plus effrénée que celle des p
tyrans. »

Qu'on désespère de m'intimider par les terreur
les bruits de mon arrestation qu'on sème autour

Nous savons que des scélérats méditent un 31 [mai] contre les hommes les plus énergiques de la Montagne. Déjà Robespierre en a témoigné ses pressentiments aux Jacobins ; mais, comme il l'a observé, on sait quelle différence il y a entre les brissotins et la Montagne. Les acclamations que la Convention a recueillies partout sur son passage, le jour de la fête des victoires, montrent l'opinion du peuple, et qu'il ne prend point à ses représentants des taches que les étrangers se sont efforcés d'imprimer à la nation. C'est dans la Convention, dans le Comité de salut public, et non dans Georges et les géorgiens que le peuple français espère. Mais toutes les fois que, dans une république, un citoyen aura, comme Bouchotte, trois millions par mois, cinquante mille places à sa disposition, tous les intrigants, tous les oiseaux de proie s'assembleront nécessairement autour de lui. Là est le siége du mal, et on sent bien que la peste même, avec une liste si forte, se ferait mettre au Panthéon. C'est à la Convention à ne pas souffrir qu'on élève autel contre autel. Mais, ô mes collègues! je vous dirai comme Brutus à Cicéron : « Nous craignons trop la mort et l'exil et la pauvreté. » *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem.* Cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices, inévitables même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous offrira aucuns paysages, aucuns sites qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier du bonheur : « J'ai trouvé que les morts sont plus heu-

reux que les vivants, et que le plus heureux est celui qui n'est jamais né. »

Eh quoi! lorsque tous les jours les douze cent mille soldats du peuple français affrontent les redoutes hérissées des batteries les plus meurtrières et volent de victoires en victoires, nous, députés à la Convention; nous, qui ne pouvons jamais tomber, comme le soldat, dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres, et sans témoins de sa valeur; nous, dont la mort soufferte pour la liberté ne peut être que glorieuse, solennelle, et en présence de la nation entière, de l'Europe et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos soldats? Craindrons-nous de nous exposer, de regarder Bouchotte en face? N'oserons-nous braver la grande colère du Père Duchesne, pour remporter aussi la victoire que le peuple français attend de nous; la victoire sur les ultra-révolutionnaires comme sur les contre-révolutionnaires; la victoire sur tous les intrigants, tous les fripons, tous les ambitieux, tous les ennemis du bien public?

Malgré les diviseurs, que la Montagne reste une et indivisible comme la République! Ne laissons point avilir, dans sa troisième session, la représentation nationale. *La liberté des opinions ou la mort!* Occupons-nous, mes collègues, non pas à défendre notre vie comme des malades, mais à défendre la liberté et les principes comme des républicains! Et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la République, soutenu de ce témoignage éternel des siècles, environné de l'estime et des regrets de tous les

ais républicains, je voulusse changer mon supplice
ntre la fortune de ce misérable Hébert, qui, dans sa
uille, pousse au désespoir vingt classes de citoyens
plus de trois millions de Français, auxquels il dit
athème, et qu'il enveloppe en masse dans une pro-
ription commune; qui, pour s'étourdir sur ses re-
ords et ses calomnies, a besoin de se procurer une
resse plus forte que celle du vin, et de lécher sans
sse le sang au pied de la guillotine? Qu'est-ce donc
ue l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal
es Sydney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, dans un
oment de guerre, où j'ai eu mes deux frères mutilés
t hachés pour la liberté, qu'est-ce que la guillotine,
inon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous,
our un député victime de son courage et de son ré-
ublicanisme?

J'ai accepté, j'ai souhaité même la députation, parce
ue je me disais : Est-il une plus favorable occasion
e gloire que la régénération d'un État prêt à périr
ar la corruption et les vices qui y règnent? Quoi de
lus glorieux que d'y introduire de sages institutions,
'y faire régner la vertu et la justice, de conserver
honneur des magistrats, aussi bien que la liberté, la
ie et la propriété des citoyens, et de rendre sa patrie
orissante? Quoi de plus heureux que de rendre tant
'hommes heureux? Maintenant, je le demande aux
rais patriotes, aux patriotes éclairés : étions-nous
ussi heureux que nous pouvons l'être, même en ré-
olution?

J'ai pu me tromper; mais quand même je serais dans
erreur, est-ce une raison pour qu'Hébert se permette
'appeler un représentant du peuple *un conspirateur à
uillotiner pour son opinion*? J'ai vu Danton et les meil-
eurs esprits de la Convention, indignés de ce [illegible]

d'Hébert, s'écrier : « Ce n'est pas toi qui es att ici, c'est la représentation nationale, c'est la li d'opinion! Et je ne serais pas embarrassé de pr que; sur ce seul numéro, Hébert a mérité la mort enfin, quand tu te serais trompé, tu n'as pas foı toi seul une conspiration; et les brissotins n'ont péri pour une opinion : ils ont été condamnés une conspiration[1]. »

La passion ne me fera point dévier des prin et je ne saurais être de cet avis qu'Hébert a mér décret d'accusation sur un numéro. Je persiste mon sentiment, que non-seulement la liberté de nions doit être indéfinie pour le député, mais ı la liberté de la presse pour le journaliste. Per Hébert d'être le Zoïle de tous les vieux patriotes calomniateur à gages! Mais, au lieu de blasph contre la liberté de la presse, qu'il rende grâce à liberté indéfinie, à laquelle seule il doit de ne aller au tribunal révolutionnaire et de n'être qu'à la guillotine de l'opinion.

Pour moi, je ne puis *friser* cette guillotine-là : au jugement des républicains éclairés. Sans dou pu me tromper :

> Eh! quel auteur, grand Dieu! ne va jamais trop l

Il y a plus : dès que le Comité de salut public prouvé mon numéro 3, je ne serai point un amb hérésiarque, et je me soumets à sa décision, c Fénelon à celle de l'Église. Mais l'avouerai-je chers collègues? je relis le chapitre IX de Sén

1. Hélas, qui avait désigné les *brissotins* à leurs juges si l'auteur de *Brissot dévoilé*? (J. C.)

aroles mémorables d'Auguste, et cette [illegible] ilosophe que je ne veux pas traduire, pour [illegible] ncore une fois une pierre d'achoppement [illegible] et à ce fait sans réplique : « *Post hac nullis [illegible] insidiis ab ullo petitus,* » à ce fait, malgré le [illegible] e Barère, je sens m'échapper toute ma [illegible] on idée d'un comité de clémence fût [illegible] emarquez bien que je n'ai jamais parlé de la [illegible] du modérantisme, de la clémence pour les mais de cette clémence politique, de cette [illegible] révolutionnaire, qui distingue ceux qui [illegible] l'égarés. *A ce fait, disais-je,* [illegible] les peines du monde à souscrire à la [illegible] e, et à ne pas m'écrier comme Galilée, [illegible] par le sacré collège : « Je sens pourtant qu'elle [illegible]. »

es, le procureur général de la Lanterne, 9, est aussi révolutionnaire qu'Hébert, qui, à époque, ouvrait des loges aux ci-devant, [illegible] utations jusqu'à terre [illegible]. Mais [illegible] a sassinat *ultra-révolutionnaire* [illegible] idèle à mon caractère. [illegible] était la cour elle-même. [illegible] temps-là, les *patriotes* [illegible] qui t fait ce meurtre, pour [illegible] la Lanterne? Celui-là encore aujourd'hui est [illegible] qui a dit, avant Barère, qu'il fallait [illegible] suspects tous ceux qui ne se [illegible] par prise de Toulon. Celui-là est un [illegible] qui a dit comme Robespierre, [illegible] forts : « S'il fallait [illegible] riotisme et le [illegible]

oyez plus haut la Note [illegible]

aurait pas à balancer. » Celui-là est un révolutionnaire qui a avancé comme une des premières maximes de la politique que, « dans le maniement des grandes affaires, il était triste, mais inévitable, de s'écarter des règles austères de la morale. » N° 1. Celui-là est révolutionnaire qui est « allé aussi loin que Marat en révolution, mais qui a dit qu'au delà de ses motions et des bornes qu'il a posées il fallait écrire, comme les géographes de l'antiquité à l'extrémité de leurs cartes : « Au delà, il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il « n'y a que des déserts ou des sauvages, des glaces ou « des volcans. » N° 2. Celui-là est révolutionnaire qui a dit que « le Comité de salut public avait eu besoin de se servir, pour un moment, de la jurisprudence des despotes, et de jeter sur la Déclaration des droits un voile de gaze, il est vrai, et transparent. » Celui-là est révolutionnaire, enfin, qui a écrit les premières et les dernières pages du numéro 3; mais il est fâcheux que les journalistes, parmi lesquels j'ai reconnu pourtant de la bienveillance dans quelques-uns, n'aient cité aucun de ces passages. Quand la plupart auraient pris le mot d'ordre du *Père Duchesne*, de n'extraire de mes numéros que ce qui prêtait aux commentaires, à la malignité et à la sottise, ils ne se seraient pas interdit plus scrupuleusement toute citation qui tendît à me justifier dans l'esprit des patriotes; et c'est vraiment un miracle que, sur le rapport d'Hébert et sur des citations si infidèles et si malignes de plusieurs de mes chers confrères en journaux, les jacobins restés à la Société, à dix heures du soir, ne se soient pas écriés, comme le vice-président Bochet : « Quel besoin avons-nous d'autres témoins? » et que le juré d'opinion n'ait pas déclaré qu'il était suffisamment instruit, et que, dans son âme et conscience, j'étais

[illegible]cu de modérantisme, de feuillantisme et de [illegible]sme?

[illegible]pendant quel tort avais-je, sinon d'être las d'en[illegible], d'être las d'avoir été poltron, et d'avoir man[illegible] courage de dire mon opinion, fût-elle fausse. [illegible]ains pas que la Société me blâme d'avoir fait [illegible]voir. Mais si la cabale était plus forte, je le dis [illegible] sentiment de fierté qui me convient; si j'étais [illegible] serait tant pis pour les jacobins. Quoi! vous [illegible] commandé de dire à la tribune ce que je crois [illegible] utile pour le salut de la République? Ce que [illegible]as les moyens physiques de dire à la tribune, [illegible]lit dans mes numéros, et vous m'en feriez un [illegible] Pourquoi m'avez-vous arraché à mes livres, à [illegible]re, aux frontières, où je serais allé me faire [illegible]nme mes deux frères, qui sont morts pour la [illegible] Pourquoi m'avez-vous nommé votre repré[illegible]? Pourquoi ne m'avez-vous pas donné des ca[illegible] aurait-il une perfidie, une barbarie semblable [illegible] de m'envoyer à la Convention, de me [illegible] si ce que je pense de la République, de me [illegible] dire, et de me condamner ensuite parce que [illegible]ais pas pu vous dire [illegible] [illegible]'eusse souhaité? Si [illegible] que je [illegible] [illegible]st-à-dire la vérité [illegible] que je pense [illegible] proche a-t-on pu me faire, quand même je [illegible] [illegible]s l'erreur? Est-ce ma faute si mes yeux [illegible] [illegible], et si j'ai vu tout en noir à travers le [illegible] feuilles du *Père Duchesne* [illegible] [illegible]agination?

[illegible]e si [illegible] [illegible] [illegible]ssé jusqu'alors pour [illegible] [illegible]e plus sage et le [illegible] [illegible] fût un [illegible]

même, dont vous avez l'image, il faut qu'Hébert le fasse chasser comme moi de la Société; car si j'ai été un songe-creux, un vieux rêveur, je l'ai été non-seulement avec Tacite et Machiavel, mais avec Loustalot et Marat, avec Thrasybule et Brutus.

Est-ce ma faute s'il m'a semblé que, lorsque le département de Seine-et-Marne, si tranquille jusqu'à ce jour, était si dangereusement agité, depuis qu'on n'y messait plus, lorsque des pères et mères, dans la simplicité de l'ignorance, versaient des larmes, parce qu'il venait de leur naître un enfant qu'ils ne pouvaient pas faire baptiser; bientôt les catholiques allaient, comme les calvinistes du temps de Henri II, se renfermer pour dire des psaumes, et s'allumer le cerveau par la prière; qu'on dirait la messe dans les caves, quand on ne pourrait plus la dire sur les toits; de là des attroupements et des Saint-Barthélemy; et que nous allions avoir l'obligation, principalement aux feuilles b... patriotiques du *Père Duchesne*, colportées par Georges Bouchotte, d'avoir jeté sur toute la France ces semences si fécondes de séditions et de meurtres?

Est-ce ma faute, enfin, s'il m'a semblé que des pouvoirs subalternes sortaient de leurs limites et se débordaient; qu'une Commune, au lieu de se renfermer dans l'exécution des lois, usurpait la puissance législative, en rendant de véritables décrets sur la fermeture des églises, sur les certificats de civisme, etc. Les aristocrates, les feuillants, les modérés, les brissotins, ont déshonoré un mot de la langue française, par l'usage contre-révolutionnaire qu'ils en ont fait. Il est malaisé aujourd'hui de se servir de ce mot. Cependant, frères et amis, croyez-vous avoir plus de bon sens que tous les historiens et tous les politiques, être

us républicains que Caton et Brutus, qui tous se sont rvis de ce mot? Tous ont répété cette maxime: « L'a-ırchie, en rendant tous les hommes maîtres, les ré-iit bientôt à n'avoir qu'un seul maître. » C'est ce ul maître que j'ai craint; c'est cet anéantissement : la République ou du moins ce démembrement. Le mité de la République, *ce comité* SAUVEUR, y a porté mède; mais je n'ai pas moins le mérite d'avoir le 'emier appelé ses regards sur ceux de nos ennemis s plus dangereux et assez habiles pour avoir pris la ule route possible de la contre-révolution. Ferez-ous un crime, frères et amis, à un écrivain, à un dé-ıté, de s'être effrayé de ce désordre, de cette confu-on, de cette décomposition du corps politique, où ous allions avec la rapidité d'un torrent qui nous en-'aînait, nous et les principes déracinés; si, dans son ernier discours sur le gouvernement révolutionnaire, obespierre, tout en me remettant au pas, n'eût jeté ancre lui-même aux maximes fondamentales de notre évolution, et sur lesquelles seules la liberté peut tre affermie et braver les efforts des tyrans et du 'mps?

Extrait des registres de la Trésorerie nationale, du 2 juin.

Donné au Père Duchesne. . . . . 135,000 liv.
: 2 juin! tandis que tout Paris avait la main l'épée pour défendre la Convention natio-ıle, à la même heure, Hébert va mettre la ain dans le sac.
Plus, du mois d'août, au Père Duchesne. . 10,000 liv.
Plus, du 4 octobre, au Père Duchesne. . . 60,000 liv.
Calculons ce dernier coup de filet.



Calcul de la valeur des 600,000 *exemplaires de la feui*
Père Duchesne, *payés par Bouchotte* 60,000 *livres.*

Le premier mille	Composition.	1
	Tirage.	
	Papier bien mauvais.	2
	Total.	4
Chacun des autres 599,000	Tirage.	
	Papier.	2
	Total.	2
En conséquence,	Premier mille.	4
	599,000, à 28 livres, ci.	16,77
	Total du vrai prix des 600,000 exemplaires.	16,81
	Qui de.	60,00
	comptées par Bouchotte à Hébert, le 4 octobre 1793, et que celui-ci, avec une impudence cynique, dans son dernier numéro, appelle *la braise nécessaire pour chauffer son fourneau,* ôte.	16,81
	reste volé à la nation, le 4 octobre 1793.	43,18

On s'abonne chez Desenne, moyennant 5 li
pour trois mois [1].

1. Jusqu'alors les numéros du *Vieux Cordelier* ressemblaien premier.

LE VIEUX CORDELIER

N° VI

Décadi 10 nivôse l'an II de la République une et indivisible.

« Peregrinatus est, animus ejus in nequitia non habitavit. » (VALÈRE MAXIME.)

Camille Desmoulins a fait une débauche d'esprit avec les aristocrates ; mais il est toujours bon républicain, et il lui est impossible d'être autre chose.

(*Attestation de Collot d'Herbois et de Robespierre, séance des Jacobins.*)

Encore que je n'aie point fait rendre de décret, loin d'en avoir fabriqué, comme on en accuse l'auteur immortel de *Philinte*[1], sur lequel on me permettra de suspendre mon jugement définitif jusqu'au rapport; encore que j'aie pensé que le meilleur canot pour se sauver du naufrage était, pour un député, le coffre vide de Bias, ou le coffre *vidé* de mon beau-père; et si la calomnie, compulsant mon grand livre, au sortir de la Convention, et trouvant sur les feuillets zéro,

1. Fabre d'Églantine. Son *Philinte de Molière* nous montre un Alceste patriote qui dit avec éloquence :

> Je ne m'en prends qu'au vice et non pas à la loi.

La *Loi!* l'idéal de la Révolution ! Il y a toute une époque dans ce mot de comédie. (J. C.)



20,



comme le 21 septembre 1792, était forcée
rendre cette justice :

> Jean s'en alla comme il était venu ;

toutefois, ce jourd'hui 24 nivose, considér
Fabre d'Églantine, l'inventeur du nouveau cal
vient d'être envoyé au Luxembourg, avant d'
le quatrième mois de son annuaire républica
sidérant l'instabilité de l'opinion, et voulant
du moment où j'ai encore de l'encre, des p
du papier, et les deux pieds sur les chene
mettre ordre à ma réputation et fermer la
tous les calomniateurs, passés, présents et à
vais publier ma profession de foi politique,
ticles de la religion dans laquelle j'ai vécu et
rai, soit d'un boulet, soit d'un stylet, soit d
lit, soit de la mort des philosophes, comm
compère Mathieu.

On a prétendu que ma plus douce étude
charmer les soucis des aristocrates, au coin
feu, dans les longues soirées d'hiver, et q
pour verser sur leurs plaies l'huile du Sa
que j'avais entrepris ce journal aux frais de
meilleure réponse, c'est de publier le *Cr*
tique du *Vieux Cordelier*, et je fais juge
teur honnête, si M. Pitt et les aristocrates
s'accommoder de mon *Credo*, et si je suis
église.

Je crois encore aujourd'hui, comme je le c
mois de juillet 1789, comme j'osais alors l'i
en toutes lettres dans ma *France libre*, page
le gouvernement populaire et la démocra
seule constitution qui convienne à la Fran

eux qui ne sont pas indignes du nom d'hommes, [illegible]
peut être partagé d'opinion, comme l'étaient
n et Brutus, sur les meilleures mesures révolu-
ires, et sur le moyen le plus efficace de sauver
ublique, sans que Cicéron conclût de ce senti-
iment que Brutus recevait des guinées de [illegible]
premier ministre de [illegible]. Je pense donc
comme dans le temps où je faisais cette ré-
à Marat, au mois d'avril 1790, pendant le voyage
nt-Cloud, lorsqu'il m'envoyait l'épreuve de son
numéro, [illegible]
s apostilles et changements de sa main, que je
ve, et qu'il me consultait sur cette épreuve :
ime toujours, mon cher Marat ; je défendrai
a personne le patriotisme et la liberté de la
jusqu'à la mort. » Mais je crois que, pour éta-
liberté, il suffirait, si on voulait, de la liberté
presse et d'une guillotine économique, qui
t tous les chefs et tranchât les complots, sans
r sur les erreurs.
rois qu'un représentant n'est pas plus [illegible]
u'inviolable. Quand même le salut du peuple
t, dans un moment de révolution, [illegible]
toyens la liberté de la presse, je [illegible]
peut ôter à un député le droit de [illegible]
inion : je crois qu'il doit lui être permis de s'e-
r ; que c'est en considération de ses erreurs
peuple français a un si grand nombre de repré-
ts, afin que celles des uns puissent être redres-
ar les autres. Je [illegible]
ion indéfinie. [illegible]

lence du cabinet, ce qu'il y a de plus utile à la blique, et après que notre jugement a pris s(sur une question, d'avoir le courage de dir(sentiment à la tribune, au risque de nous fa foule d'ennemis. Il est écrit : Que celui qui r l'Église soit pour vous comme un païen et un cain. Mais le *sans culotte Jésus*[1] n'a point dit d: livre : Que celui qui *se trompe* soit pour vous un païen et un publicain. Je crois que l'anath peut commencer de même pour le député, no qu'il se trompe, mais lorsque son opinion ay: condamnée par la Convention et le Concile, il r serait pas d'y persister et se ferait un hérés Ainsi, par exemple, dans mon numéro IV, quo note, et la parenthèse ouverte aussitôt, mon c'est un comité de justice que je voulais dire, l j'ai dit un comité de clémence; puisque ce m(veau a fait le scandale des patriotes; puisque bins, cordeliers et toute la Montagne l'ont cen: que mes amis, Fréron et A. Ricord fils, n'ont p(pêcher eux-mêmes de m'écrire de Marseille q vais péché; je deviendrais coupable, si je ne tais de supprimer moi-même mon comité, et d' ma coulpe, ce que je fais avec une contrition p.

D'ailleurs, Fréron et Ricord parlent bien aise. On sent que la clémence serait hors de sa port de la Montagne, et dans tel pays d'où j'en dénoncer, l'autre jour, au Comité de sûreté gé que la nouvelle de la prise de Toulon y avait ét(comme une calamité, et que, huit jours avant, part avaient déjà mis bas la cocarde. Cer

1. Camille répétera son mot devant le tribunal qui le nera.

sure que tout le monde est au pas, et qu'il [illegible]
soin de l'éperon du *Père Duchesne*, mais [illegible]
bride du *Vieux Cordelier* [illegible]
ans sortir de chez moi, et par un [illegible]
que.

connais mon beau-père [illegible]
oturier, et fils d'un paysan [illegible]
e. Eh bien! avant-hier deux [illegible]
n de Mucius Scævola [illegible]
e dire tout, montent chez lui [illegible]
liothèque des livres de [illegible]
t qui porte qu'on ne [illegible]
rles Dumoulin. [illegible]
les, ils font main [illegible]
ièque, et chargent deux [illegible]
aels. Ils trouvent une [illegible]
ille était, comme la [illegible]
s, terminée en trèfle [illegible]
e a quelque chose [illegible]
t nonobstant le [illegible]

au lieu que la malheureuse pendule, qui vaut l
1,200 livres, est, malgré son trèfle, emportée par e
mêmes qui ne se fiaient pas aux crocheteurs d
poids si précieux; et ce, en vertu du droit que Ba
a appelé si heureusement le droit de préhensi
quoique le décret s'opposât, dans l'espèce, à l'appl
tion de ce droit. Enfin, notre duumvirat sectionna
qui se mettait ainsi au-dessus des décrets, trouv
brevet de pension de mon beau-père, qui, com
tous les brevets de pension, n'étant pas de natu
être porté sur le grand livre de la République, é
demeuré dans le portefeuille, et qui, comme tous
brevets de pensions possibles, commençait par ce p
tocole : *Louis*, etc. « Ciel! s'écrient les commissaire
nom du tyran!...» Et après avoir retrouvé leur hale
suffoquée d'abord par leur indignation, ils met
en poche le brevet de pension, c'est-à-dire, 1,000 li
de rente, et emportent la marmite. Autre crime.
citoyen Duplessis, qui était premier commis
finances sous Clugny, avait conservé, comme c'é
l'usage, le cachet du contrôle général d'alors.
vieux portefeuille de commis, qui était au rebut,
blié au-dessus d'une armoire, dans un tas de p
sière, et auquel il n'avait pas touché ni même pe
depuis dix ans peut-être, et sur lequel on parvi
découvrir l'empreinte de quelques fleurs de lis s
deux doigts de crasse, acheva de compléter la pre
que le citoyen Duplessis était suspect; et le voilà
enfermé jusqu'à la paix, et le scellé mis sur toute
portes de cette campagne, où tu te souviens, r
cher Fréron, que décrétés tous deux de prise
corps, après le massacre du Champ de Mars, n
trouvions un asile que le tyran n'osait violer.

Le plaisant de l'histoire, c'est que ce suspect é

sexagénaire le plus altéré que j'aie encore
t le père Duchesne de la maison. A l'enten-
offrait que des conspirateurs, tout au moins
crates, et la guillotine chômait encore trop
Je crois que, s'il n'avait été un peu plus con-
on numéro 3, il m'aurait fermé la porte du
ssi, la première fois que j'allai le voir aux
la piété filiale fut moins forte en moi que le
de la situation, et il me fut impossible de ne
ux éclats de ce compliment qui venait si na-
ent, et avec lequel je le saluai : « Eh bien!
e, trouvez-vous encore qu'il n'y a que les con-
lutionnaires qui sifflent la [illegible]? » Cette
répond à tout, et j'espère que Xavier Au-
e fera plus à la séance des Jacobins cette
: « Hommes lâches, qui prétendez arrêter le
de la Révolution, que signifient ces nouvelles
nations, d'extra, d'ultra-révolutionnaires? »
s d'en donner, je pense, un échantillon². Car
l n'est dit nulle part, dans les instructions sur
vernement révolutionnaire, que M. [illegible]
-devant en [illegible] au [illegible]
bonnet rouge à la [illegible]
s une pendule, parce que [illegible]
ine en trèfle, et dans [illegible]
n, parce que [illegible]
s brevets de pension [illegible]
ents, par ce mot [illegible]
ous les livres. Et [illegible]
n seulement pour que M. [illegible]
net.
eviens à mon [illegible]

oy. le fragment [illegible]

Mirabeau nous disait': « Vous ne savez pas q liberté est une garce qui aime à être couchée servait d'une expression plus énergique) sur des telas de cadavres; » mais quand Mirabeau nous t ce propos, au coin de la rue du Mont-Blanc, je çonne qu'il ne parlait pas ainsi de la liberté da dessein de nous la faire aimer, mais bien pour en faire peur. Je persiste à croire que notre lil c'est l'inviolabilité des principes de la Déclaratio droits; c'est la fraternité, la sainte égalité, le r sur la terre, ou du moins en France, de toutes le tus patriarcales, c'est la douceur des maximes blicaines, c'est ce *res sacra miser*, ce respect pc malheur que commande notre sublime Constitu je crois que la liberté, en un mot, c'est le bonl et certes, on ne persuadera à aucun patriote, q fléchit tant soit peu, que faire dans mes numér portrait enchanteur de la liberté, ce soit cons contre la liberté.

Je crois en même temps, comme je l'ai pro que, dans un moment de révolution, une poli saine a dû forcer le Comité de salut public à jet voile sur la statue de la liberté, à ne pas verse à la fois sur nous cette corne d'abondance q déesse tient dans sa main, mais à suspendre l' sion d'une partie de ses bienfaits, afin de nous. rer plus tard la jouissance de tous. Je crois q été bon de mettre la terreur à l'ordre du jour, e ser de la recette de l'Esprit Saint, que « la crain Seigneur est le commencement de la sagesse; » recette du bon sans-culotte Jésus, qui disait : « I gré, moitié force, convertissez-les toujours, *co eos intrare.* » Personne n'a prouvé la nécessité de sures révolutionnaires par des arguments plus

ue je n'ai fait, même dans mon *Vieux Cordelier* qu'on 'a pas voulu entendre.

Je crois que la liberté n'est pas la misère; qu'elle e consiste pas à avoir des habits râpés et percés aux oudes, comme je me rappelle d'avoir vu Roland et Guadet affecter d'en porter, ni à marcher avec des sabots; je crois, au contraire, qu'une des choses qui distinguent le plus les peuples libres des peuples esclaves, c'est qu'il n'y a point de misère, point de haillons là où existe la liberté. Je crois encore, comme je le disais dans les trois dernières lignes de mon histoire des Brissotins, que vous avez tant fêtoyée : «Qu'il n'y a que la République qui puisse tenir à la France la promesse que la Monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans : LA POULE AU POT POUR TOUT LE MONDE.» Loin de penser que la liberté soit une égalité de disette, je crois, au contraire, qu'il n'est rien tel que le gouvernement républicain pour amener la richesse des nations[1]. C'est ce que ne cessent de répéter nos publicistes depuis le seizième siècle : «*Comparez*, écrivait Gordon, en se moquant de nos grands-pères, il y a quarante ans, *comparez l'Angleterre avec la France, les sept Provinces-Unies, sous le gouvernement des États, avec le même peuple, sous la domination de l'Espagne.*» Avant Gordon, le chevalier Temple observait que «le commerce ne fleurit jamais dans un gouvernement despotique, parce que personne n'est assuré de jouir longtemps de ce qu'il possède, tandis que la liberté ne peut manquer d'éveiller l'industrie, et de porter les nations au plus haut degré de prospérité et de fortune publique où leur po-

1. Voir le *Discours de la Lanterne* où cette idée est déjà exprimée.



pulation leur permet d'atteindre : témoins Tyr, thage, Athènes, Syracuse, Rhodes, Londres, Am dam. » Et comme la théorie de la liberté, plus par chez nous que chez ces différents peuples, prés Pitt, pour la France, le dernier degré de prosp nationale, et montre dans l'avenir au fils de Ch notre patrie, que son père avait si fort en hor faisant, par son commerce, ses arts et sa splendeu ture, le désespoir des autres nations, c'est par seule raison, n'en doutons pas, que la jalouse A terre nous fait cette guerre atroce. Qu'importe Pitt, en effet, que la France fût libre, si sa liber servait qu'à nous ramener à l'ignorance des Gaulois, à leurs sayes, leurs brayes, leur gui de et leurs maisons qui n'étaient que des échopp terre glaise?

Loin d'en gémir, il me semble que Pitt don bien des guinées pour qu'une telle liberté s'é chez nous. Mais ce qui rendrait furieux le gouv ment anglais, c'est si l'on disait de la France c disait Dicéarque de l'Attique : « Nulle part au m on ne peut vivre plus agréablement qu'à Ath soit qu'on ait de l'argent, soit qu'on n'en ait Ceux qui se sont mis à l'aise, par le commerce o industrie, peuvent s'y procurer tous les amuse imaginables; et quant à ceux qui cherchent à venir, il y a tant d'ateliers où ils gagnent de q divertir aux Antestheries[1] et mettre encore qu chose de côté, qu'il n'y a pas moyen de se plaind

1. On appelait ainsi les fêtes consacrées à Bacchus, c'éta *Sans-Culottides* d'Athènes; leur institution était moins moins belle. Elles ne duraient que trois jours : savoir, la Tonneaux, et celle des Coupes et des Marmites.

(*Note de Desmoul*

vreté sans se faire à soi-même un reproche de
esse.» Je crois que la liberté ne consiste point
une égalité de privations, et que le plus bel
de la Convention serait si elle pouvait se ren-
témoignage : « J'ai trouvé la nation sans cu-
et je la laisse culottée. »

x qui, par un reste de bienveillance pour moi,
ieil intérêt qu'ils conservent au procureur gé-
de la Lanterne, expliquent ce qu'ils appellent
postasie en prétendant que j'ai été influencé, et
ttant les iniquités de mes numéros III et IV sur
de Fabre d'Églantine et Philippeaux qui ont
ssez de leur responsabilité personnelle, je les
cie de ce que cette excuse a d'obligeant; mais
à montrent bien qu'ils ne connaissent point
pendance indomptée de ma plume qui n'appar-
u'à la République, et peut-être un peu à mon
ation et à ses écarts, si l'on veut, mais non à
dant et à l'influence de qui que ce soit. Ceux
ndamnent le *Vieux Cordelier* [illegible]
volutions de France et de Brabant [illegible]
t que ce sont [illegible]
e, qu'on me [illegible]
la Révolution, dans mes numéros [illegible]
raient que je n'ai [illegible]
tes eux-mêmes qui [illegible]
reurs par leurs [illegible]
de républicanisme [illegible]
mble n'est point [illegible]
e finale.

ne se souvient [illegible]
Brissot, il y a [illegible]
ro du *Patriote* [illegible]
à l'ordre, et de [illegible]

cadin, précisément à cause que j'avais énoncé les mêmes opinions que je viens de professer tout à l'heure. « Qu'appelez-vous, lui répondis-je quelque part (dans mon second tome, je crois); que voulez-vous dire avec votre brouet noir et votre liberté de Lacédémone? Le beau législateur que ce Lycurgue dont la science n'a consisté qu'à imposer des privations à ses concitoyens; qui les a rendus égaux comme la tempête rend égaux tous ceux qui ont fait naufrage; comme Omar rendait tous les Mulsulmans égaux, et aussi savants les uns que les autres, en brûlant toutes les bibliothèques! Ce n'est point là l'égalité que nous envions; ce n'est point là ma république. « L'amour « de soi-même, dit J.-J. Rousseau, est le plus puis« sant, et même, selon moi, le seul motif qui fasse « agir les hommes. » Si nous voulons faire aimer la République, il faut donc, Monsieur Brissot de Warville, la peindre telle, que l'aimer, ce soit s'aimer soi-même. »

On ne se souvient donc plus de mon discours de la Lanterne dans lequel, quinze mois auparavant, je jetais une clameur si haute, au sujet d'un certain pamphlet intitulé, *le Triomphe des Parisiens*, où l'auteur voulait nous faire croire que, dans peu, Paris deviendrait aussi désert que l'ancienne Ninive; que, dans six mois, l'herbe cacherait le pavé de la rue Saint-Denis et de la place Maubert; que nous aurions des couches de melons sur la terrasse des Tuileries, et des carrés d'oignons dans le Palais-Royal? «Adieu, disait-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les épiciers, les doreurs, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfévres, les marchandes de modes et les prêtresses de l'Opéra, les théâtres et les restaurateurs. » L'auteur aristocrate ne faisait pas grâce aux boulangers.

se persuadait que nous allions brouter l'herbe, et
evenir un peuple de lazzaronis et de philosophes, avec
bâton et la besace. Qu'on lise, dans ma *Lanterne
ux Parisiens*, comme je relançais ce prophète de mal-
eur qui défigurait ma république, et quelle prophétie
ien différente j'opposais à ce Mathan de l'aristocratie:
Comment! m'écriais-je, plus de Palais-Royal! plus
l'Opéra! plus de Méot[1]! c'est là l'abomination de la
lésolation prédite par le prophète Daniel; c'est une
éritable contre-révolution! »

Et je m'étudiais au contraire à offrir des peintures
iantes de la Révolution, et à en faire attendre à la
France bien d'autres effets dont je me faisais presque
aution. Et les Jacobins et les Cordeliers m'applaudis-
aient. Et c'est par ces tableaux que, missionnaire de
a Révolution et de la République, je m'insinuais dans
'esprit de mes auditeurs, que je partageais les égoïstes,
'est-à-dire tous les hommes, d'après la maxime in-
ontestable de J.-J. Rousseau, que j'ai soulignée tout
l'heure, que j'en baptisais un grand nombre, et que
les ramenais au giron de l'église des jacobins. Non,
ne peut y avoir que les trois cents commis de Bou-
ıotte, qui, pensant qu'il était de leur honneur de
nger la petite piqûre que j'avais faite à l'amour-
opre du ministre de la guerre, au lieu de se récu-
r, comme la délicatesse le demandait, se soient
vés pour m'excommunier et me faire rayer des Jaco-
ns. Quoique cet arrêté ait été rapporté dans la séance,
rès une oraison de Robespierre, qui a duré une
ure et demie, il est impossible que la Société, même
l'ouverture de la séance, m'eût rayé, pour avoir pro-
ssé, dans le *Vieux Cordelier*, le même corps de doc-

1. Restaurateur fameux.

trine qu'elle a applaudi tant de fois dans mes *tions de Brabant*, et pour lequel elle m'avait procureur général de la Lanterne, quatre an que ma charge fût passée au Père Duchesne. que ce qu'on appelle aujourd'hui, dans mes : du *modérantisme*, est mon vieux système d'*uto* voit que tout mon tort est d'être resté à ma du 12 juillet 1789, et de n'avoir pas grandi d'u non plus qu'Adam; tout mon tort est d'avoir c les vieilles erreurs de la *France libre*, de la *L* des *Révolutions de Brabant*, de la *Tribune des P* et de ne pouvoir renoncer aux charmes de ma blique de Cocagne.

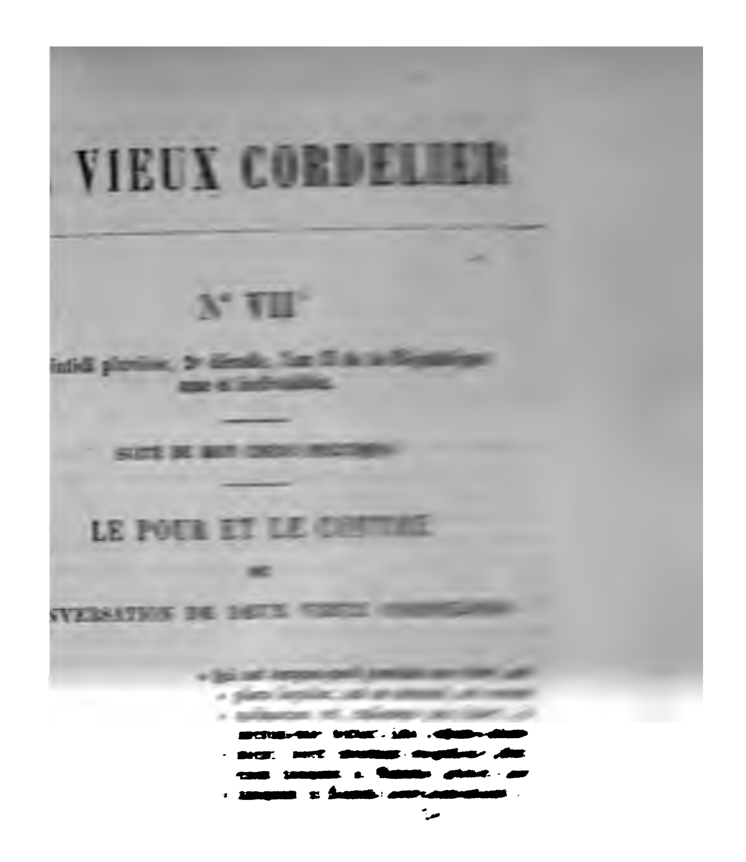
Je suis obligé de renvoyer à un autre jour de mon *Credo* politique, ne voulant plus souffr vende encore vingt sous un de mes numéros, il est arrivé de mon cinquième, ce qui a doi aux calomnies. Vous savez bien, citoyen D que, loin de vendre mon journal à la Républ ne le vends pas même à mon libraire, de per ne dise que je suis un marchand de patriot que je ne dois pas faire sonner si haut mes é volutionnaires, puisque c'est mon commerce. votre tour, citoyen Desenne, je vous prie de la popularité de l'auteur. Oui, c'est vous qui perdu. Le prix exorbitant du numéro V e qu'aucun sans-culotte n'a pu le lire; et Hébe sur moi un triomphe complet. Encore si la So

arle un autre langage et qu'on lui laisse l'honneur oire qu'il entend le français), la défaveur très ensible avec laquelle les tribunes avaient écouté ux numéros, annonçaient que la lecture du cin- e numéro me vaudrait une dissolution générale. pparemment les commis de la guerre n'ont ja- voulu consentir à cette lecture, en sorte que si iété n'avait pas rapporté ma radiation, le déni de é était des plus criants. Et c'est vous, citoyen ne, qui êtes cause que ma popularité a perdu Hébert cette fameuse bataille de Jemmapes, ou c'est ma faute d'avoir fait une si longue apolo- les numéros seront plus courts désormais. Je surtout être lu des sans-culottes, et être jugé es pairs ; et j'exige de vous, quand vous devriez yer un papier bien mauvais, que vous ne ven- as mes numéros dans la rue plus cher que le Duchesne ne vend les siens à Bouchotte, c'est- 2 sous, à raison de huit pages, et [illegible] francs ,200.000 exemplaires.

S. Miracle ! grande conversion du Père Du- ! « Je l'ai déjà dit [illegible] niers numéros, et je le [illegible] que l'on e sans-culotte Jésus ! que l'on [illegible] angile, et tous les [illegible] en paix une troupe égarée et [illegible] a adultère, il écrivit sur le sable [illegible] i de vous qui est sans péché [illegible] re. » Quand Pierre [illegible] potin, il ordonna à Pierre [illegible] en lui disant : « Qui [illegible] frappe [illegible] glaive sera frappé. Hébert parle ainsi, [illegible]

crier : La trésorerie nationale ne peut acheter très cher de tels numéros ! Poursuis, Hébert. Le divin sans-culotte que tu cites a dit : « Il y aura plus de « joie dans le ciel pour un Père Duchesne qui se « convertit, que pour quatre-vingt-dix-neuf Vieux « Cordeliers qui n'ont pas besoin de pénitence. » Mais tu devrais te souvenir d'avoir lu dans le même livre : « Tu ne diras point à ton frère : Raca ; c'est-« à-dire viédase. Tu ne mentiras point. » Or, comment as-tu pu dire à nos frères les sans-culottes, en parlant de mon numéro V : « Voyez le bout de l'oreille « aristocratique. Camille me reproche d'avoir été un « PAUVRE frater, qui faisait des saignées à 12 sous. « Vous voyez comme il méprise la sans-culotterie. » Cela est très-adroit de ta part, Père Duchesne, pour faire crier *tolle* sur le *Vieux Cordelier*. Mais où est ta probité et ta bonne foi ? Et comment peux-tu tromper ainsi les sans-culottes ? Je ne t'ai point dit que tu étais un PAUVRE frater, mais un RESPECTABLE frater, ce qui emporte l'idée toute contraire de celle que tu me prêtes. Qui ne voit que, loin de mépriser ta véritable sans-culotterie d'alors, comparée à ta fortune présente, c'est comme si je t'avais dit : « Alors tu étais « estimable ; alors tu étais respectable. » Avoue, Père Duchesne, que si Danton ne s'était pas opposé hier au décret contre la calomnie, tu serais ici bien pris sur le fait. Mais je me réjouis que l'heureuse diversion sur les crimes du gouvernement anglais ait terminé tous nos combats ; c'est un des plus grands services qu'aura rendus à la patrie celui qui a ouvert cette discussion, à laquelle je compte payer aussi mon contingent. En attendant, je n'ai pu me défendre de parer ici ton coup de Jarnac.




VIEUX CORDELIER

N° VII

LE POUR ET LE CONTRE

...VERSATION DE DEUX VIEUX CORDELIERS

i tu ne vois pas...

it, si tu parles...

amilie fut...

presse est la...

ions... Dont Camille...

tremblé et...

oussaient...

ins, je veux...

ue, secouer les...

rre. L'affaire de...

en évidence; si tu ne fais aucune attention
qui t'environnent, je te refuse le nom de sage.
vertueuse de Caton répugnait à cette maxime
en poussant le jansénisme du républicain pl
que les temps ne le permettaient, ne contribua-
peu à accélérer le renversement de la liberté;
lorsqu'en réprimant les exactions des cheval
tourna les espérances de leur cupidité du c
César. Mais Caton avait la manie d'agir pl
stoïcien dans la république de Platon, qu'en s

le détacha de son maître. L'amitié pouvait seule l'éma
l'amitié. On l'a vu aux premiers mots du numéro VI. Qui
à ce moment, le danger du grand artiste ?... Et cependan
cieux numéro VII regarde au visage et décrit ceux que
n'osait plus regarder en face, les redoutables membres d
de sûreté générale... Une certaine comparaison d'Octave
toine semble une allusion cruelle à Robespierre et à Da
libraire de Desmoulins, Desenne, recula d'épouvante, qu
en épreuves ces lignes terribles : Suite du *Credo politique*.
mort, déclara qu'il hasarderait d'imprimer tout ce qui éta
bertiste, mais que tout passage contre Robespierre dev
raître. L'ardent et fougueux écrivain, arrêté dans son éla
battit, disputa. Les épreuves allaient et venaient; on les
passage, les amis en parlaient tout bas. Les ennemis en su
ils quelques passages, c'est probable. Du reste le bruit
L'effet du factum eût été terrible. C'était à Robespierre
devait attendre le coup... De hasarder la parole contre De
il n'y avait pas à y songer. Un dieu qui discute est perdu
pierre, d'ailleurs, n'avait qu'une corde sérieuse et trist
sans armes contre l'ironie. Ses excursions en ce genre n'é
heureuses. Il ne pouvait plaisanter Desmoulins, mais bie
Nous ne doutons aucunement qu'il n'ait été terrifié, la
fois que cette idée cruelle lui vint à l'esprit. Cet aimable,
ce bon camarade qui n'avait pas passé un jour sans trava

[illegible] it affaire [illegible]

de ridex. [illegible]

[illegible] qui [illegible]

[illegible] ité de [illegible]

[illegible] olon [illegible]

[illegible]

« tous les départements, districts et cantons, r
« même dans les vics où villages[1]. » Il faut donc :
tendre à des partis, ou, pour mieux dire, à des c
pérages qui haïront plutôt la fortune que les p
cipes de ceux qui sont dans la coterie ou le p
contraire, et qui ne manqueront pas d'appeler am
de la liberté et patriotisme l'ambition et les inté
personnels qui les animent les uns contre les aut
Mais tous ces partis, tous ces petits cercles, se
toujours contenus dans le grand cercle des l
citoyens qui ne souffriront jamais le retour d
tyrannie; comme c'est dans ce grand rond seul
je veux entrer; comme je pense, avec Gordon, q
n'y eut jamais de secte, de société, d'église, de c
de loge, d'assemblée quelconque, de parti, en un
tout composé de gens d'une exacte probité, ou en
rement mauvais, je crois qu'il faut user d'indulg
pour les *ultrà* comme pour les *citrà*, tant qu'il
dérangent pas les *intrà* et le grand rond des ami
la République une et indivisible. Robespierre
dans un fort bon discours sur les principes du g
vernement révolutionnaire : « Si l'on admet que
patriotes de bonne foi sont tombés dans le modé
tisme, sans le savoir, pourquoi n'y aurait-il pas
patriotes, également de bonne foi, qu'un se
ment louable a emportés quelquefois ULTRA? » (
ainsi que parle la raison; et voilà pourquoi j'ai
rayé ma plume qui se précipite sur la pente d
satire. Étranger à tous les partis, je n'en veux se
aucun, mais seulement la République qu'on ne
jamais mieux que par des sacrifices d'amour-pro

1. « In Gallià factiones sunt, non solum in omnibus civitat
atque pagis, partibusque, sed in vicis, etc. »

on journal sera beaucoup plus utile si, dans chaque ıméro, par exemple, je me borne à traiter en génél, et abstraction faite des persones, quelque queson, quelque article de ma profession de foi et de on testament politique. Parlons aujourd'hui du ouvernement anglais, le grand ordre du jour.

UN VIEUX CORDELIER [1].

Qu'est-ce que tout ce verbiage? Depuis 1789 jusqu'à e moment, depuis Mounier jusqu'à Brissot, de quoi -t-il été question, sinon d'établir en France les deux hambres et le gouvernement anglais? Tout ce que ous avons dit; tout ce que toi, en particulier, tu as crit depuis cinq ans, qu'est-ce autre chose que la itique de la constitution de la Grande-Bretagne? nfin, la journée du 10 août a terminé ces débats et plaidoirie, et la démocratie a été proclamée le septembre. Maintenant la démocratie en France, ristocratie en Angleterre, fixent en Europe tous les gards tournés vers la politique. Ce ne sont plus des scours, ce sont les faits qui décideront, devant le ry de l'univers pensant, quelle est la meilleure de s deux constitutions. Maintenant la plus forte, la ıle satire à faire du gouvernement anglais, c'est le nheur du peuple; c'est la gloire, c'est la fortune de République française. N'allons pas, ridicules athlès, au lieu de nous exercer et de nous frotter d'huile, nser les plaies de notre antagoniste. C'est nousêmes qu'il faut guérir, et pour cela il faut connaître s maux; il faut avoir le courage de les dire. Sais-tu

1. Vieux reître de l'ancien district des Cordeliers, qui entre ez moi, et vient voir si je fais parler dignement le chapitre dans n numéro VII, et si je ne fais pas reculer la bannière.

(*Note de Desmoulins.*)



que tout ce préambule de ton numéro VII, ce conlocutions, ces précautions oratoires, tout ce fort peu jacobin? A quoi reconnaît-on le vrai r blicain, je te prie, le véritable cordelier? C'est vertueuse indignation contre les traîtres et les coq c'est à l'âpreté de sa censure. Ce qui caractér républicain, ce n'est point le siècle, le gouverne dans lequel il vit, c'est la franchise du langage. tausier était un républicain dans l'Œil-de-l Molière, dans le *Misanthrope*, a peint en traits s mes les caractères du républicain et du roya Alceste est un jacobin, Philinte un feuillant ach Ce qui m'indigne, c'est que, dans la Républiq ne vois presque pas de républicains. Est-ce do nom qu'on donne au gouvernement qui en con la nature? En ce cas, la Hollande, Venise, sont des républiques; l'Angleterre fut aussi une rép que, pendant tout le protectorat de Cromwe régissait sa république aussi despotiquemen Henri VIII son royaume. Rome fut aussi une rép que sous Auguste, Tibère et Claude, qui l'appel dans leur consulat, comme Cicéron dans le si république romaine. Pourquoi cependant ne se vient-on de cet âge du monde que comme ce l'époque de l'extrême servitude de l'espèce hum C'est parce que la franchise était bannie de la s et du commerce de la vie; c'est parce que, comm Tacite, on n'osait parler, on n'osait même ente *Omisso omni, non solùm loquendi, imo audiendi,* *mercio.*

Qu'est-ce qui distingue la république de la m

1. Fabre d'Églantine les a à peu près peints de la sorte. lique contemporaine a renouvelé ce jugement.

Une seule chose : la liberté de parler et d'écrire.
liberté de la presse à Moscou et demain Mos-
a une république. C'est ainsi que, malgré lui,
XVI et les deux côtés droits, et le gouverne-
out entier, conspirateur et royaliste, la liberté
resse seule nous a menés, comme par la main,
u 10 août, et a renversé une monarchie de
siècles, presque sans effusion de sang.
est le meilleur retranchement des peuples
contre les invasions du despotisme ? C'est la
de la presse. Et ensuite, le meilleur ? C'est la
de la presse. Et après, le meilleur ? C'est en-
liberté de la presse.
savions tout cela dès le 14 juillet ; c'est
bet de l'enfance des républiques ; et Bailly lui-
tout aristocrate qu'il fût, était, sur ce point,
publicain que nous. On a retenu sa maxime :
ublicité est la sauvegarde du peuple. » Cette
raison devrait nous faire honte. Qui ne voit que
rté d'écrire est la plus grande [illegible]
les ambitieux et des despotes [illegible]
avec soi aucun inconvénient [illegible]
? Dire que cette liberté est dangereuse [illegible]
lique, cela est aussi [illegible]
beauté peut craindre [illegible]
On a tort ou on a raison [illegible]
te, en un mot, [illegible]
il faut les redresser [illegible]
qu'un journal [illegible]
ux, que craignez-vous [illegible]
, les vices et la [illegible]

nt Bailly, Mon[illegible]
professé le même [illegible]

de république sans la liberté de parler et d'écı « Dès que les décemvirs, dit-il, dans les lois qı avaient apportées de la Grèce, en eurent glissé contre la calomnie et les auteurs, leur projet d'anı tir la liberté et de se perpétuer dans le décemvirat à découvert. » [Car jamais les tyrans n'ont man de juger pour faire périr, sous le prétexte de calı nies, quiconque leur déplaisait[1].] De même, le j qu'Octave, quatre cents ans après, fit revivre cett des décemvirs contre les écrits et les paroles, et eı un article additionnel à la loi Julia sur les crime lèse-majesté, on put dire que la liberté romaine r dit le dernier soupir. En un mot, l'âme des répu ques, leur pouls, leur respiration, si l'on peut pa ainsi, le souffle auquel on reconnaît que la liberté encore, c'est la franchise du discours. Vois, à Roı quelle écluse d'invectives Cicéron lâche pour no dans leur infamie Verrès, Catilina, Clodius, Pisoı Antoine! Quelle cataracte d'injures tombe sur ces : lérats du haut de la tribune?

Aujourd'hui, en Angleterre même, où la liberté décrépite, et gisant *in extremis*, dans son agonie, lorsqu'il ne lui reste plus qu'un souffle, vois con elle s'exprime sur la guerre, et sur les ministres sur la nation française!

[Mieux vaudrait qu'on se trompât, comme le p Duchesne dans ses dénonciations qu'il fait à tort ı travers, mais avec cette énergie qui caractérise âmes républicaines, que de voir cette terreur glace et enchaîne les écrits et la pensée. Marat s' primait ainsi : « Un républicain, Bourdon de l'O

1. Nous avons mis entre crochets les passages supprimés Desenne dans l'édition originale, passages rétablis pour la prem fois, en 1834, par M. Matton, possesseur du manuscrit.

re sa pensée tout entière et montrer une âme licaine. » Robespierre fit preuve d'un grand [illegible] ère, il y a quelques années à la tribune des [illegible] ns, un jour que dans un moment de violence [illegible] ur il se cramponna à la tribune et déclara qu'il [illegible] l'y assassiner ou l'entendre; mais lui, [illegible] e et lui un despote, le jour que [illegible] pât si brusquement la parole [illegible] *Brûler n'est pas répondre!* [illegible] piniâtrément ta justification [illegible]. [illegible] e, oserais-tu parler aujourd'hui [illegible] e la guerre aussi courageusement [illegible] y a quatre ans à Saint-Priest, à [illegible] ette, à Capet lui-même? Nous n'avons jamais [illegible] esclaves que depuis que nous sommes républi- [illegible], si rampants que depuis que nous avons le [illegible] au sur la tête.]

n France, dit Stanhope dans la [illegible] inistres parlent, écrivent, agissent toujours [illegible]

Le 7 janvier 1794, Camille était attaqué [illegible] au club des Jacobins [illegible]. Robespierre prit [illegible] autrefois en 89 devant [illegible] mille, dit-il, sont [illegible] istinguer sa personne de ses ouvrages. [illegible] qui avait d'heureuses dispositions, mais que [illegible] gnies ont égaré. Il faut [illegible] me n'eût osé avouer, et [illegible] mande, pour l'exemple, que [illegible] dans la Société. — C'est bien dit, Robespierre, Camille, mais je te répondrai comme [illegible] *Brûler n'est pas répondre!* » Par cette [illegible] i; les Jacobins se [illegible] éance, fut [illegible] orté. Bien [illegible] générale [illegible] e Danton [illegible] frappé [illegible]

présence de la guillotine. Il serait à souhaiter q ministres eussent cette crainte salutaire, ils n tromperaient pas si grossièrement.

« On nous dit que les troupes française sans habits, et ce sont les mieux habillées d rope.

« On nous dit que le manque de numéraire chera nos ennemis de soutenir la guerre, et o hasarder qu'il y a en France plus d'or, d'argen billon, provenant des sacristies et de l'emprunt que dans toutes les contrées de l'Europe ens

« A l'égard des assignats, ils ont gagné, dep mois, plus de 70 pour cent, et gagneront sans encore plus dans six autres mois.

« On nous disait que les troupes françaises ne raient tenir devant les troupes autrichiennes, siennes et anglaises, les mieux disciplinées d rope; le contraire est assez prouvé par un gran bre de combats. Des généraux autrichiens ont que les Français par leur discipline et leur bra au milieu du carnage, étaient devenus la terr alliés.

« Enfin, on nous disait que les Français de manquer de blé. C'était déjà une idée bien h que celle de vingt-cinq millions d'hommes, d presque universalité ne nous avait jamais of éprouvant les horreurs de la famine, parce forme de leur gouvernement déplaisait à qu despotes. Mais ce plan infernal n'a servi qu'à pr chez ce peuple un enthousiasme qui a surpass ce qu'on rapporte des anciennes républiques. »

Stanhope justifie ensuite le peuple français proche d'athéisme. Il distingue sa constitutio excès inséparables d'une révolution : il ajoute

n a reconnu, par des décrets ...
gouvernement des autres États ...
hilosophes de ne pas confondre ...
des droits, et finit par prêcher ...
t la pierre angulaire de notre République ...
ne sublime : « Ne fais pas à autrui ce que ...
ux pas qu'on te fasse. »

position, dans la chambre des Communes ...
pas de nous avec moins de respect ...
s sommes vaincus partout, dit M. ...
que les Français déploient une énergie ...
e dignes des Grecs et des Romains ...
non, ils chantent leurs hymnes ...
reur et le roi de Prusse ...
généreux, et leurs troupes ...
u battre le général ...
simple sergent, pas le temps ...
mandement. »

louange qui plaît le plus ...

truction du gouvernement d'Angleterre, apr
longue délibération, leur jury vient de pronon
y a quinze jours, que Bennet n'était point co
et que les opinions étaient libres.

Nous nous moquons de la liberté d'écrire de
glais; cependant il faut convenir que le parti m
riel n'y demande point la tête de Shéridan ou d
pour avoir parlé des généraux, de Brunswi
Wurmser, Hoode, Moyra, et même du duc d'
avec autant d'irrévérence au moins que Philip
et Bourdon (de l'Oise) ont parlé des généraux F
et Rossignol.

Etrange bizarrerie! En Angleterre c'est to
qu'il y a d'aristocrates, de gens corrompus, d'esc
d'âmes vénales, c'est Pitt, en un mot, qui dema
grands cris la continuation de la guerre; et c'es
ce qu'il y a de patriotes, de républicains et de ré
tionnaires, qui vote pour la paix, qui n'espère q
la paix un changement dans leur constitution
France, tout au rebours : ici ce sont les patrio
les révolutionnaires qui veulent la guerre; et il
que les modérantins, les feuillants, si l'on en
Barère, il n'y a que les contre-révolutionnaires
amis de Pitt qui osent parler de paix. C'est ain
les amis de la liberté, dont les intérêts semblent
tant devoir être communs, veulent la paix à Lo
et la guerre à Paris, et que le même homme se t
patriote en-deçà de la Manche et aristocrate au
montagnard dans la Convention et ministériel
le Parlement. Mais, au moins, dans le parlement
gleterre, on n'a jamais fait l'incroyable motion
celui qui ne se déciderait pas d'abord pour la gu
par assis et levé, fût réputé suspect pour son op
dans une question de cette importance et si déli

qu'on ne pouvait être de l'avis de Barère sans être en même temps de l'avis de Pitt.

Il faut avouer au moins que la tribune de la Convention ne jouit pas de l'inviolabilité d'opinion de la tribune anglaise, et qu'il ne serait pas sûr de parler de nos échecs, comme Shéridan parle de leurs défaites de Noirmoutiers, de Dunkerque, de Toulon. Combien nous sommes plus loin encore de cette âpreté de critique, de cette rudesse sauvage des harangues et des mœurs, qui existe encore moins, il est vrai, en Angleterre, et qui ne convient point aux très-humbles et fidèles sujets de Georges, mais à laquelle on reconnait une âme républicaine dans J.-J. Rousseau comme dans le paysan du Danube, dans un Scythe comme dans Marat! On trouvera parmi nous cette effroyable haine d'Alceste,

> Ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Hébert dénonce Legendre, dans sa feuille, comme un mauvais citoyen et un mandataire infidèle; Legendre dénonce Hébert, aux Jacobins, comme un calomniateur à gages; Hébert est terrassé, et ne sait que répondre. « Allons, dit Momoro qui vient au secours de son embarras, embrassez-vous tous deux et touchez là. » Est-ce là le langage d'un Romain, ou celui de Mascarille dans la comédie :

> C'est un fripon, n'importe :
> On tire un grand part [illegible]

J'aime mieux encore qu'on [illegible] vers, j'ai presque dit qu'on [illegible] le *Père Duchesne*, mais avec cette énergie [illegible]

térise les âmes fortes et d'une trempe républi[illegible] que de voir que nous avons retenu cette po[illegible] bourgeoise, cette civilité puérile et honnête, ces [illegible]nagements pusillanimes de la monarchie, cette [illegible]conspection, ce visage de caméléon et de l'antic[illegible]bre, ce b....isme, en un mot, pour les plus [illegible] hommes en crédit ou en place, ministres ou g[illegible]raux, représentants du peuple ou membres influ[illegible] des Jacobins, tandis qu'on fond avec une lourde [illegible]deur sur le patriotisme en défaveur et disgracié. [illegible] caractère presque général sautait aux yeux, et Rob[illegible]pierre en fit lui-même l'objet du dernier scrutin ép[illegible]ratoire de la Société :

> ... Jusqu'aux moindres fretins,
> Au dire de chacun, étaient de petits saints.

Mieux vaudrait l'intempérance de la langue de [illegible] démocratie, le pessimisme de ces détracteurs étern[illegible] du présent, dont la bile s'épanche sur tout ce qui [illegible] environne, que ce froid poison de la crainte, qui [illegible] la pensée jusqu'au fond de l'âme, et l'empêche [illegible] jaillir à la tribune ou dans des écrits! Mieux v[illegible]drait la misanthropie de Timon qui ne trouve rien [illegible] beau à Athènes, que cette terreur générale et com[illegible] des montagnes de glace, qui, d'un bout de la Fra[illegible] à l'autre, couvrent la mer de l'opinion, et en obs[illegible]clent le flux et reflux! La devise des républiques, [illegible] sont les vents qui soufflent sur les flots de la m[illegible] avec cette légende : *Tollunt, sed attollunt.* « Ils les a[illegible]tent, mais ils les élèvent. » Autrement, je ne vois p[illegible] dans la République que le calme plat du despotism[illegible] et la surface unie des eaux croupissantes d'un mara[illegible] je n'y vois qu'une égalité de peur, le nivellement [illegible] courages, et les âmes les plus généreuses aussi bas[illegible]

us vulgaires. Toi-même, par exemple, [illegible]
ment, pour ne pas le flatter, [illegible]
donnant qu'un mérite le [illegible]
, et le bon esprit d'être aussi [illegible]
plus varier, pas plus [illegible]
oi qui, dans la Révolution, [illegible]
s ses phases n'en ont [illegible]
, et ta fortune; le bonheur de [illegible]
ni membre du comité de gouvernement, [illegible]
aire dans la Belgique; de [illegible]
de la jalousie, sœur de la calomnie, [illegible]
, ni le ruban tricolore [illegible]
les épaulettes à étoiles, ni [illegible]
oir, qui, par le temps qui court, [illegible]
us donner des ailes, comme [illegible]
rdre, et nous jettent dans [illegible]
mais qui, député honoraire, [illegible]
omme en 1789, pris sous les [illegible]
le simple manteau de la philosophie [illegible]
s dégagés de responsabilité; [illegible]
manteau [illegible]
u de Platon [illegible]
s ni à Paris, ni à [illegible]
oits, et, étrangers à [illegible]
tour à [illegible]
t d'erreurs. Mais [illegible]
foi, parmi [illegible]
que toutes les [illegible]
, comme la [illegible]
té politique et [illegible]
tion utopienne [illegible]
lendeur et la [illegible]
ité impossible [illegible]
le bonheur [illegible]

qu'elle est, persifle les rapports de Pitt, de Gr
et de Dundas?

CAMILLE DESMOULINS.

Si j'osais!... et pourquoi non, si ce sont d
Comment peux-tu dire que la Convention défer
rité, quand tout à l'heure, par un décret notabl
sur la motion de Danton, elle vient de perme
moins de tolérer le mensonge et le *calomniat*
liberté de la presse n'est restreinte, par le go
ment révolutionnaire, qu'au royaliste et à
crate; elle est entière pour le patriote pronor
prends que Barère lui-même est partisan si dé
la liberté d'écrire, qu'il la veut indéfinie, c
tionnellement pour tout le monde, révolutic
ment pour les citoyens dont on ne peut sus
patriotisme et les intentions. Depuis que Ba
fait cette profession de foi, je m'en veux pr
la légère égratignure de mon numéro V; c
impossible, à mon sens, qu'un homme d'espri

...imum pour les [illegible]
...olère, en faveur de ce que [illegible]
...eux et de républicain, [illegible]
...i un torrent de pensées, [illegible]
..., dans la Convention, [illegible]
...tu n'es point à la [illegible]
...ce de David ou [illegible]
...s pénates tutélaires [illegible]
...patriote la liberté qu'on [illegible]
...es Saturnales, [illegible]
...doxalle, [illegible]
...qué au [illegible]
...cheminée, [illegible]
...en passant, [illegible]
..., à tous les [illegible]
...que je [illegible]
...dit un jour de [illegible]
...homme, que j'ai [illegible]
...s la fronde.

...é, je te [illegible]
...our la Révolution [illegible]
...part à [illegible]
...nt; je ne [illegible]
...nt, à la République [illegible]

ter Pitt que tout le monde jugeait mort depuis la prise de Toulon; et qu'il devait arriver immanquablement qu'à son arrivée à Londres ce beau rapport ferait remonter le ministre aux nues, et lui ouvrirait toutes les bourses des Carthaginois? Que Xavier Audouin et quelques patriotes à vue courte aient déclamé aux Jacobins le *delenda Carthago*, cela était sans conséquence et pouvait passer pour l'effet de l'indignation du patriotisme dans ses foyers, *tel fiert qui ne tue pas;* mais qu'à la tribune de la Convention, un membre du Comité de salut public ait dit qu'il fallait aller détruire le gouvernement anglais et raser Carthage; qu'il ait dit publiquement qu'il fallait exterminer le peuple anglais de l'Europe, à moins qu'il ne se démocratisât; en vérité, voilà ce qui est inconcevable! Quoi! dans le même temps que Shéridan s'écriait dans la chambre des Communes : « La conduite des Français ma-« nifeste qu'ils n'avaient pas à cœur la guerre avec le « peuple anglais; ils ont détruit le parti de Brissot « qui avait voulu cette guerre : je pense qu'ils seraient « disposés à conclure avec nous la paix dans des ter-« mes honorables et avantageux à la République. « J'appuie mon raisonnement sur la foi des décrets « de la Convention, qui déclarent que la République « a renoncé à la pensée de répandre ses districts au « dehors, et que son seul but est d'établir un gouver-« nement intérieur, tel qu'il a été adopté par le peu-« ple français. » Quoi! c'est dans le même temps que Stanhope s'écriait dans la chambre haute : « Nulle « puissance n'a le droit de s'ingérer dans le gouver-« nement intérieur d'un État indépendant d'elle; le « peuple français a proclamé ce principe, d'après le « vœu de sa constitution, art. 118 et 119, et ne veut « point s'ingérer dans le gouvernement de notre na-

Quoi! c'est dans le même temps que Barère [illegible]
apercevoir, se charge de l'apologie de [illegible]
[illegible] la Grande-Bretagne, et [illegible]
le nationaliser la guerre avec le peuple [illegible]
r enfin, tout peuple [illegible]
ière comme les Anglais, [illegible]
. Et quels que soient les vices de sa constitu-
C'est un peuple rival qui prétend les [illegible]
mocratiser de gré ou de force, il dit comme
e de Sganarelle à M. Robert : « De quoi vous
ous? et moi je veux être battue. » Pitt a dû
e en voyant Barère, qui l'appelle, lui Pitt, [illegible]
, faire lui-même cette lourde école, d'[illegible]
plus que jamais dans le ministère, en voyant
e dispenser de réfuter le parti de l'opposition,
er ainsi un pied de nez à Shéridan et à [illegible]
vec leurs beaux discours sur la neutralité [illegible]
nelle de la République, à l'égard du gouver-
des autres peuples. Qui ne voit que le [illegible]
ce fameux discours de Barère à [illegible]
s que la [illegible] de [illegible]
n'auront pas [illegible]
s est Carthage [illegible]
isons plutôt comme [illegible]
ec nos [illegible] à Pitt [illegible]
schelling, et [illegible]
erais-tu dire [illegible] à Barère [illegible]
e cet Hébert, par exemple [illegible]

CAMILLE [illegible]

si l'on [illegible]
iendrait-il [illegible]
ns obs[illegible]
s blessés [illegible]

hors d'état de remédier aux maux de la patrie. Aus trouve-t-on que je jette au son, sans pitié, ces grandes pages de mes causticités. La satire est ext mement piquante, elle me vengerait, elle ferait co tout Paris chez Desenne, moins encore par la vé des choses, que par la témérité de les dire ; car un vrage qui expose son auteur a toujours bien plu vogue. Mais, en méditant sur la naissance, les prog et la chute de la République, je me suis convai que les animosités, l'amour-propre et l'intempéra de langue, leur avaient plus nui que le mulet cha d'or de Philippe. Cicéron blâme Caton d'écouter vertu intempestive qui nuit, dit-il, à la liberté, et l même lui nuit cent fois davantage, en écoutant tr son amour-propre, et en publiant la seconde Phil pique qui rend M. Antoine irréconciliable. Cicér oublie ce qu'il avait dit lui-même, qu'il y a des c quins, tels que Sylla, dont un patriote doit taire mal, et respecter jusqu'à la mémoire, après leur mort de peur que si on venait à casser leurs actes, l'État ne soit bouleversé. Le républicain qui ne sait pas sacrifier sa vanité, ses ressentiments et même la vérité à l'amour du bien public, est aussi coupable que celui qui ne sait pas lui faire le sacrifice de son intérêt personnel. L'avarice n'a point fait plus de mal à la patrie que d'autres passions dont le nom est moins odieux, par exemple, la jalousie du pouvoir et la rivalité, l'amour de la popularité et des applaudissements. Le patriote incorruptible est celui qui ne considère que le bien de la patrie, et dont l'oreille est aussi fermée et inaccessible aux applaudissements des tribunes ou aux éloges de ses souscripteurs, que ses moyens le sont aux guinées de Pitt.

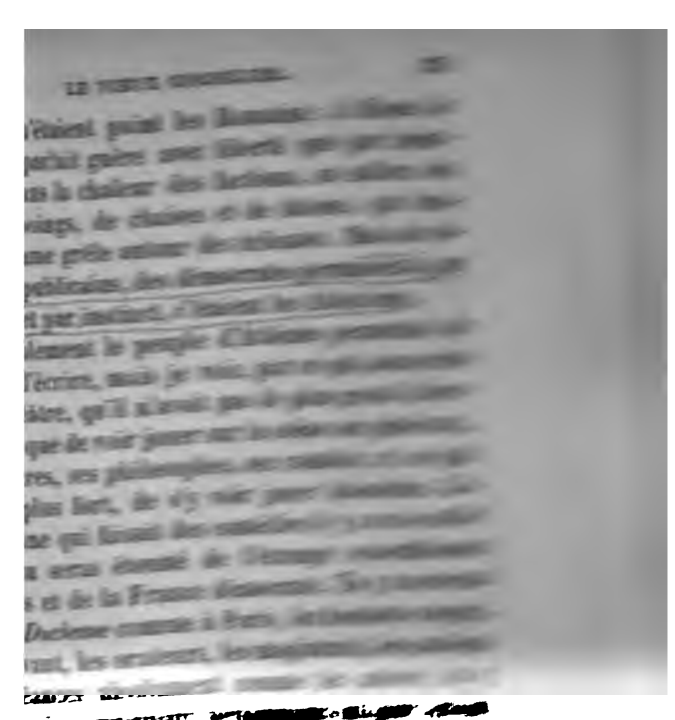
LE VIEUX CORDELIER.

réponds, en un mot: [illegible]
rc-Antoine, [illegible]
onne à dire, c'est que [illegible]
blique. Les ménagements, le [illegible]
la circonspection, [illegible]
ractère de la république. [illegible]
, de marcher droit au but, [illegible]
les hommes et les choses [illegible]
rchie fait tout dans le [illegible]
le seul secret, la république [illegible]
issance du peuple et par la [illegible]
appelait faire un grand [illegible]
ies, le bon gouvernement [illegible]
er est tout le secret de l'État [illegible]
liques, c'est la vérité. [illegible]
il, faire la guerre aux [illegible]
s: dès lors il n'y a plus [illegible]
des Jacobins, mais [illegible]
a chaire de Versailles, qui [illegible]
s de manière qu'elles ne [illegible]
il soit bien évident que [illegible]
et ne ressemblent à personne. [illegible]
r chrétiennement [illegible]
es pages de faits, [illegible]
a deux en véritable républicain [illegible]
olic retirerait même [illegible]

ces grands tapageurs des sociétés populaires, comme ceux que je viens de nommer, n'ont à la b che que le mot de guillotine, qui t'appellent cha jour à leur aide, font de toi un instrument de le passions, et pour venger leur amour-propre de la l légère piqûre, crient sans cesse que le peuple soit bout : de même que les dominicains, quand ils f brûler en Espagne un malheureux hérétique, ne m quent jamais de chanter l'*Exsurgat Deus*, que Die Père soit debout. Prends-y garde, et tu verras que t ces tartuffes de patriotisme, tous ces pharisiens, t ces crucifuges, tous ces gens, qui disent : « Il n que nous de purs, » nous ne resterions pas vingt m tagnards à la Convention, si on les passait de m en revue, et qu'on les épurât, non pas dans le cl mais dans mon journal véridique; parmi ces répu cains si fervents, il ne s'en trouverait pas un seul ne fût un novice du 10 août; pas un qui n'eût été guère, ou brissotin, ou feuillantin, ou même un ro liste mieux prononcé. »

Mais conviens que tu n'oserais citer un seul de exemples : crois-moi, conserve en main ta réputat de franchise; avoue que tu n'as pas assez de coura ou plutôt ce ne serait point avouer ta poltronne Le courage n'est point la démence, et il y aurait d démence à ne point suivre le conseil de Pollion : « n'écris point contre qui peut proscrire. » Ce se avouer que nous ne sommes pas républicains, et tu peux te résoudre à faire cet aveu.

Comment se faire illusion à ce point! Pour moi ne conçois pas comment on peut reconnaître une publique là où la liberté de la presse n'existe poi Sais-tu ce que c'est qu'un peuple républicain, un p ple démocrate? Je n'en connais qu'un parmi les



voyées au concours. Notez que ces comédies étai
si caustiques contre les ultra-révolutionnaires et
tenants de la tribune de ce temps-là, qu'il en est
jouée sous l'archonte Strétocles, quatre cent tr
ans avant J.-C., que si on traduisait aujourd
Leque, Hébert soutiendrait aux cordeliers que la p
ne peut être que d'hier, de l'invention de Fa
d'Églantine, contre lui et Ronsin, et que c'est le t
ducteur qui est la cause de la disette des subsist
ces[1]; et il jurerait de le poursuivre jusqu'à la gui
tine. Les Athéniens étaient plus indulgents et
moins chansonniers que les Français : loin d'env
à Sainte-Pélagie, encore moins à la place de la Ré
lution, l'auteur qui, d'un bout de la pièce à l'aut
décochait les traits les plus sanglants contre Péric
Cléon, Lamor..., Alcibiade, contre les comités et p
sidents des sections, et contre les sections en mas
les sans-culottes applaudissaient à tout rompre, et
n'y avait personne de mort que ceux des spectate
qui crevaient à force de rire d'eux-mêmes.

Qu'on ne dise pas que cette liberté de la presse
du théâtre coûta la vie à un grand homme, et q
Socrate but la ciguë. Il n'y a rien de commun en
les *Nuées* d'Aristophane et la mort de Socrate, q
arriva vingt-trois ans après la première représen
tion, et plus de vingt ans après la dernière. L
poëtes et les philosophes étaient depuis longtem
en guerre; Aristophane mit Socrate sur la scè
comme Socrate l'avait mis dans ses sermons : le thé
tre se vengea de l'école. C'est ainsi que Saint-Just

1. A une des séances des Cordeliers, Hébert ne vient-il pas
dire que Philippeaux, d'Eglantine et moi, nous étions d'intellig
avec la disette, et la cause qu'il ne venait point de beurre au m
ché ? (*Note de Desmoulins.*)

mettent dans leurs rapports
ic, parce que tu les
qui a fait périr Socrate,
ries d'Aristophane, qui ne
s calomnies d'Anitus et de Mélitus
que Socrate était l'auteur
parlé des dieux avec irrévérence
, Minerve et Cérès ne faisaient
d'œufs au marché.
de deux prêtres, de deux
témoins, à la liberté de la presse,
aire et qui est homme à son
e celle d'Athènes!
din; il n'en fut pas moins
des législateurs, et
er des sept sages, quoiqu'il
le confesser son penchant
et la musique; et il a
bien établie, qu'aujourd'hui
ce son nom dans la Convention
ne comme celui du plus grand législateur
n cependant ont parmi nous
crates et de Sardanapales,
ablable profession de foi?
e divin Socrate, un jour
et rêveur, apparemment
d'une lettre d'Aspasie :
grave des Mentors?
er à la bataille?
à la course ou à la

grande renommée des écoles d'Athènes ne vient de leur liberté de parler et d'écrire, de l'indé dance du lycée de la juridiction de police. On lit l'histoire que le démagogue Sophocle ayant v soumettre les jardins ou les écoles de philosop l'inspection du Sénat, les professeurs fermèren classe, il n'y eut plus de maîtres ni d'écoliers, e Athéniens condamnèrent l'orateur Sophocle à amende de 24,000 drachmes, pour sa motion in sidérée. On ignorait dans les écoles jusqu'au non police. C'est cette indépendance qui valut à l'é d'Athènes sa supériorité sur celle de Rhodes, de M de Marseille, de Pergame et d'Alexandrie. O temp la démocratie! ô mœurs républicaines! où êtes-v

Toi-même, aujourd'hui que tu as pourtant l'h neur d'être représentant du peuple, et un peu qu'un honorable membre du parlement d'An terre; encore qu'il soit évident que jamais ni to personne, n'eût accepté les fonctions de député, charge d'être infaillible et de ne jamais te tro dans tes opinions, t'est-il permis de te trom même dans une seule expression; et si un mot à t'échapper pour un autre, le mot de clémence celui de justice, quoiqu'au fond tu n'aies dem autre chose que Saint-Just, justice pour les patr détenus, que la Convention vient de décréter voilà-t-il pas qu'aussitôt d'un coup de baguette Hé transforme ce mot de clémence en l'oriflamme d nouvelle faction, plus puissante, plus dangereus dont tu es le porte-étendard!

Et comment oserais-tu écrire et être auteur, q la plupart n'osent être lecteurs; que les trois q de tes abonnés, à la nouvelle fausse que tu étais des Jacobins, et au moindre bruit, courent, co

res et éperdus, chez Desenne effacer leurs noms, d'être suspects *d'avoir lu.*
rd'hui que tu es membre de la Convention e, sois de bonne foi : oserais-tu apostropher hui tel adjoint du ministre de la guerre, le rsonnage Vincent, par exemple, aussi courant que tu faisais, il y a quatre ans, Necker et Mirabeau, les Lameth et Lafayette, quand tu ie simple citoyen!
encore que, suivant le conseil de Pollion, tu point contre qui peut proscrire; mais oseeulement parler de quiconque est en crédit eliers! et, pour n'en prendre qu'un exemple, a dire que ce Momoro, qui se donne pour un sans tache, et avant le déluge, ce hardi présipartout où il occupa le fauteuil, au club et à i, jette d'une main téméraire un voile sur les l'homme, et met les citoyens debout pour terre la Convention et la République ; comme nême Momoro, le libraire, en 1789, à qui tu ssé pour ta *France libre*, retarda tant qu'il put n de cet écrit qu'il avait sans doute commu- a police, ayant bien prévu la prodigieuse in- u'il allait avoir ; comme quoi Momoro, qui *Premier Imprimeur de la Liberté*, s'obstinait prisonnier dans sa boutique, comme suspect, révolutionnaire dont l'impression était ache- e mois d'août; comme quoi, la Bastille prise, refusait encore de le publier; comme quoi le , à onze heures du soir, tu fus obligé de faire à la porte de ce grand patriote et de le de la lanterne le lendemain, s'il ne te ren- ouvrage que la police avait consigné chez lui; uoi Momoro brava ta grande dénonciation, à

l'ouverture des districts et des sociétés, et qı ravoir ton ouvrage, il te fallut un *laissez-passer* ɪ de Lafayette qui venait d'être nommé comm général, et dont cet ordre fut un des premie d'autorité[1] ! Cet enfouisseur d'écrits patrioti aujourd'hui un des plus ultrà patriotes, et l'ar nos destinées aux Cordeliers, d'où il te fait ı toi et Dufourny, aux acclamations.

Encore si la loi était commune et égale pı le monde, si la liberté de la presse avait les bornes pour tous les citoyens! Toi, quand tı qu'Hébert avait reçu 120 mille livres de Bo tu as produit ses quittances. Mais à Hébert, n lement il est permis de dire que tu es vendu à Cobourg; que tu es d'intelligence avec la di que c'est toi qui es la cause qu'il ne vient ȷ bœufs de la Vendée: mais, mais il lui est mê mis, à lui, à Vincent, à Momoro, de demande tement et à la tribune une insurrection, et ı aux armes contre la Convention. Certes, si peaux, Bourdon de l'Oise, ou toi, aviez dema insurrection contre Bouchotte ou Vincent, vı siez été guillotinés dans les vingt-quatre heı est donc ce niveau de la loi qui, dans une rép se promène également sur toutes têtes?

CAMILLE DESMOULINS

Je conviens que ceux qui crient si haut c clémence doivent se trouver fort heureux qı cette occasion, la Convention ait usé de clé leur égard. Beaucoup sont morts entre les T et les Champs-Elysées, qui n'avaient pas par

1. Nous avons fait connaître ce démêlé de Camille av du *Traité de l'imprimerie* en tête de la *France libre*.

ssement que certaines personnes [illegible]
séance des Cordeliers, qu'il [illegible]
es de l'anarchie. Il [illegible]
à la liberté, [illegible]
dans sa présidence [illegible]
liers, fait peser sur la [illegible]
noir, le drapeau rouge [illegible]
n, et le signal du [illegible]
r les dénonciations [illegible]
st un second [illegible]
à Cherbourg ; que [illegible]
ou que Philippeaux [illegible]
le pamphlets du [illegible]
pport que se vante [illegible]
sur la statue de la liberté [illegible]
mours, des Hébert, des [illegible]
, Dumouriez, [illegible]
n de si infâme, et les [illegible]
es avec leurs [illegible]
ue les cordeliers [illegible]
lance ?

[illegible]

sentinelle, la république serait suffisamment
contre tous les vices, toutes les friponneries, to
intrigues, toutes les ambitions; en un mot, je
fort de ton sentiment sur les bienfaits de cette l
que j'adopte tous les principes en cette matière,
la suite de ma profession de foi.

Mais le peuple français en masse n'est pas
assez grand lecteur de journaux, surtout assez
et instruit par les écoles primaires qui ne sont
décrétées qu'en principe, pour discerner juste
mier coup d'œil entre Brissot et Robespierr
suite, je ne sais si la nature humaine compor
perfection que supposerait la liberté indéfinie
ler et d'écrire. Je doute qu'en aucun pays, d
républiques aussi bien que dans les monarchie
qui gouvernent aient jamais pu supposer cette
indéfinie. Aristophane a mis sur la scène Cl
Alcibiade, mais je soupçonne que c'est dans le
qu'Alcibiade était dépopularisé et qu'il avait
31 mai contre Cléon, et cela ne prouve pas
supériorité de la démocratie grecque et la libe
définie du théâtre d'Athènes, que celle de notr
tre serait prouvée aujourd'hui par une coméd
tre les constituants ou contre la municipalité de
Les Archontes d'Athènes étaient pétris de la
pâte que nos magistrats et nos administrateurs
lice, et n'étaient pas plus d'humeur à souffrir l
die d'Aristophane, qu'aujourd'hui celle de Fab
glantine. La loi d'Antimachus à Athènes con

liques. Je sais que les commentateurs ont dit qu'Aristophane, dans la guerre du Péloponèse, joua un principal rôle dans la République, par ses comédies; qu'il était moins regardé comme un auteur propre à amuser la nation que comme le censeur du gouvernement; et le citoyen Dacier l'appelle l'arbitre de la patrie. Mais ce beau temps des auteurs dura peu. L'écrivailleur Antimachus, aux dépens de qui Aristophane avait fait rire toute la ville d'Athènes, profitant de la peur qu'avaient les trente tyrans d'une censure si libre et si mordante, réussit enfin à faire passer, sous eux, la loi contre les plaisanteries à laquelle Périclès s'était constamment opposé, quoique Aristophane ne l'eût pas épargné lui-même. Il parvint même à donner à sa loi un effet rétroactif, et notre vieux et goutteux auteur fut très-heureux d'en être quitte pour une amende. Les triumvirs eussent pu permettre à Cicéron, sexagénaire, de composer des traités de philosophie à Tusculum, et comme quelques sénateurs, amis de la république plutôt que républicains, et qui n'avaient pas le courage de se percer de leur épée, comme Caton et Brutus, de regretter la liberté, de chercher des ossements des vieux Romains, et de faire graver sur son cachet un chien sur la proue d'un vaisseau, cherchant son maître; mais encore Antoine ne put lui pardonner sa fameuse Philippique et son numéro II du *Vieux Cordelier*. Tant ils étaient rares, même à Rome et à Athènes, les hommes qui, comme Périclès, assailli d'injures, au sortir de la section, et reconduit chez lui par un Père Duchesne qui ne cessait de lui crier que c'était un viédase, un homme vendu aux Lacédémoniens, soient assez maîtres d'eux-mêmes et assez tranquilles pour dire froidement à ses domestiques : « Prenez un

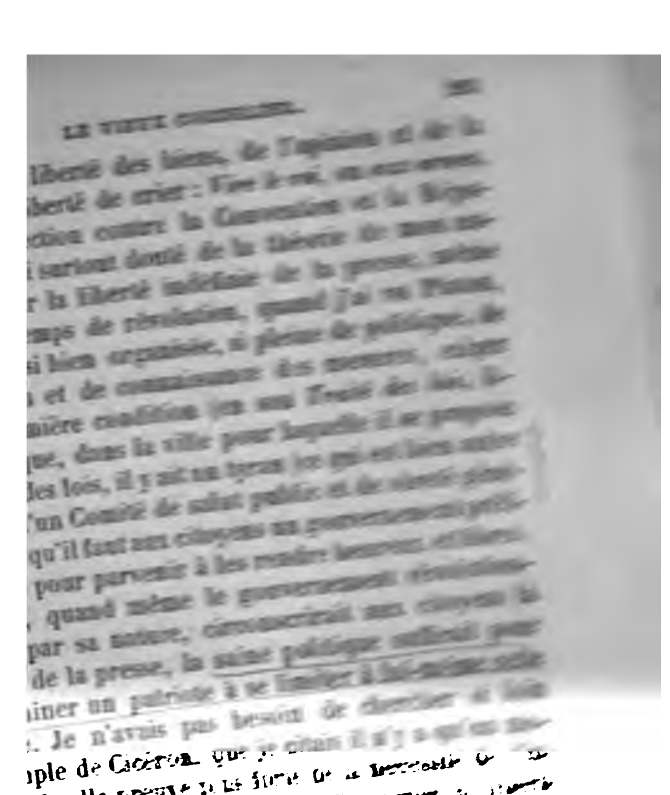
flambeau et reconduisez le citoyen jusque chez

Quand la liberté indéfinie de la presse ne t
rait pas de bornes presque insurmontables d
vanité des gens en place ou en crédit, la sain
tique seule commanderait au bon citoyen qu
non satisfaire ses ressentiments, mais sauver
trie, de se limiter à lui-même cette liberté d'
et de ne point faire de trop larges piqûres à l'a
propre, ce ballon gonflé de vent, dit Voltaire
sont sorties la plupart des tempêtes qui ont boul
les empires et changé la forme des gouverne
Cicéron, qui reproche à Caton d'avoir fait tant
à la république par sa probité intempestive, lu
bien davantage par son éloquence encore
contre-temps, et par sa divine Philippique. O
par les historiens, que, dans la corruption gé
et dans le deuil de Rome qui avait perdu, d
guerres civiles, presque tout ce qui lui étai
d'hommes vertueux, si l'on eût ménagé Marc-A
plutôt altéré de volupté que de puissance, la
blique pouvait prolonger quelques années so
tence et traîner encore bien loin la maladie
décrépitude. Antoine avait aboli le nom de di
après la mort de César; il avait fait la paix a
tyrannicides. Tandis que le lâche Octave, qui
caché derrière les charrois pendant tout le te
la bataille, vainqueur par le courage sublime
toine, insultait lâchement au cadavre de Bru
s'était percé de son épée, Antoine répandait d
mes sur le dernier des Romains et le couvr
son armure : aussi les prisonniers, en aborda
toine, le saluaient du nom d'*imperator*, au lieu
n'avaient que des injures et du mépris pour ce
et cruel Octave. Mais le vieillard Cicéron av

ine, par sa harangue, un ennemi irréconci-
le la république et d'un gouvernement qui, par
re, était une si vive peinture de ses vices et
e liberté illimitée d'écrire. Cicéron, sentant
'il avait aliéné Antoine sans retour, et comme
hommes, excepté les Caton si rares dans l'es-
maine, qu'il avait sacrifié tout sans politique
lut, plutôt qu'à celui de la patrie, se vit obligé
sser Octave, pour l'opposer à Antoine, et de
ainsi un bouclier pire que l'épée. La popula-
l'éloquence de Cicéron furent le pont sur le-
tave passa au commandement des armées, et,
arrivé, il rompit le pont. C'est ainsi que l'in-
ance de la langue de Cicéron, et la liberté de
se ruina les affaires de la république autant
vertu de Caton. A la vérité, mon vieux Corde-
pour finir par un mot qui nous réconcilie en-
semble, et qui te prouve que si tu es un pessi-
e ne suis pas un optimiste, j'avoue que, quand
u et la liberté de la presse deviennent intem-
s, funestes à la liberté, la république, gardée
; vices, est comme une jeune fille dont l'hon-
'est défendu que par l'ambition et par l'intri-
a bientôt corrompu la sentinelle.

mon vieux profès, je n'ai point changé de
es; je pense encore comme je l'écrivais dans
mes premiers numéros. Le grand remède de la
de la presse est dans la liberté de la presse:
ette lance d'Achille qui guérit les plaies qu'elle
. La liberté politique n'a point de meilleur ar-
ue la presse. Il y a cette différence à l'avantage
e espèce d'artillerie, que les mortiers de d'Al-
missent la mort aussi bien que ceux de Van-
rsch. Il n'en est pas de même dans la guerre

de l'écriture ; il n'y a que l'artillerie de l qui renverse tout ce qui se présente de doyez chèrement tous les meilleurs a soutenir la mauvaise cause ; promettez fourrure de sénateur à Mounier, à Lall donnez huit cents fermes à J. F. Maur rol capitaine des gardes ; opposez-leur écrivain, avec le bon droit, l'homme d plus que le plus grand vaurien. On a in de brochures contre tous ceux qui la s marquis de Favras colportait dans le pamphlets royalistes : qu'est-ce que t duit? Au contraire, Marat se vante d'a cher les Parisiens à Versailles, et je cr une grande part à cette célèbre journé sons point de le répéter, à l'honneur de ce ne sont point les meilleurs généraux leure cause qui triomphe dans les batai aux ennemis de la liberté et de la patr que incontestables que soient ces princ de parler et d'écrire n'est pas un articl *ration des Droits* plus sacré que les au sont subordonnés à la plus impérieus des lois, *le salut du peuple*. La liberté venir est aussi un des articles de cette l Droits ; dira-t-on que les émigrés ont et de venir, de sortir de la République La *Déclaration des Droits* dit aussi que to naissent et meurent égaux ; en conclu République ne doit point reconnaître d ne les pas traiter de suspects ; que to sont égaux devant les comités de sû cela serait absurde. Il le serait égalem vernement révolutionnaire n'était pas



liberté des biens, de l'opinion et de la
berté de crier : Vive le roi, [illegible]
ction contre la Convention et la [illegible]
i surtout doué de la liberté de [illegible]
r la liberté indéfinie de la presse, même
mps de révolution, quand j'ai vu Platon,
si bien organisée, si pleine de politique, de
s et de connaissance des mœurs, [illegible]
mière condition (en son Traité des lois, li-
que, dans la ville pour laquelle il se propose
les lois, il y ait un tyran (ce qui est bien autre
'un Comité de salut public et de sûreté géné-
qu'il faut aux citoyens un gouvernement [illegible]
pour parvenir à les rendre heureux et libres
quand même le gouvernement révolutionna-
par sa nature, circonscrirait aux citoyens la
de la presse, la saine politique suffirait pour
iner un patriote à se limiter à lui-même cette
. Je n'avais pas besoin de chercher si loin
mple de Cicéron que je citais il n'y a qu'un mo-
. Quelle preuve plus forte de la [illegible]
re quelquefois la [illegible]
presse, que celle [illegible]
tion politique !

y a tantôt trois mois que [illegible]
vait des hommes [illegible]
naires ; de même [illegible]
ables par leurs [illegible]
meilleurs [illegible]
ull, Julien de [illegible]
obert Lindet, C[illegible]
huriot. Guffroy, D[illegible]
Oise, Fréron. Dr[illegible]
ointre de Versailles. M[illegible]

main, tous ont dit, soit aux Jacobins, soit à
vention, la même chose en d'autres termes que
il y a trois mois, « qu'il s'était élevé des soci
« pulaires de patriotes crus comme des champ
« dont le système ultra-révolutionnaire éta
« propre à faire reculer la révolution. »

Charmé de voir tant de mes collègues rec
dables rencontrer l'idée qui s'était fourrée d
tête depuis plus d'un an, que si l'espoir de la
révolution n'était pas une chimère et une m
ne serait que par l'exagération que Pitt et C
pourraient faire ce qu'ils avaient si vainemen
depuis quatre ans par le modérantisme, à la p
levée de boucliers, il y a trois mois. En voyan
ques-uns de mes collègues, que j'estime le p
patriotes illustres se remettre en bataille con
mée royale du dedans, et aller au-devant de
conde ligue des *ultrà*, qui venait au secour
première ligue des feuillants ou des modérés,
j'avais toujours été sur le même plan, et de

les vieux patriotes, tous les républicains les plus
uvés ; pas un commissaire de la Convention,
que pas un montagnard, qui ne fût calomnié dans
uilles du *Père Duchesne*. L'imagination des nou-
conspirateurs ne s'était pas mise en frais pour
ter un plan de contre-révolution : au premier
Ronsin serait venu à la Convention, comme
well au parlement, à la tête d'une poignée de
rs rouges, et, répétant les propos du *Père Du-*
, nous aurait débité absolument le même dis-
que le protecteur : « Vous êtes des j... f...,
édases, des gourgandines, des sardanapales,
pons qui buvez le sang du pauvre peuple, qui
es gens à gages, pendant que le pauvre peuple
amé, etc., etc. »
royais que les hébertistes étaient évidemment
alition au moins indirecte avec Pitt, puisque
rait sa principale force des feuilles du journal
ert, et n'avait besoin que de faire faire certaines
ns insensées, et, de réimprimer les feuilles du
Duchesne, pour terrasser le parti de l'opposition.
mer le peuple à tous ceux qui, dans les trois
mes, faisaient des vœux pour une révolution,
ontrant le délire de ces feuilles, en répétant ce
rs aux Anglais : « Seriez-vous maintenant ja-
e cette liberté des Français ; aimeriez-vous cette
altérée de sang, dont le grand-prêtre Hébert,
ro et leurs pareils, osent demander que le temple
struise, comme celui du Mexique, des ossements
is millions de citoyens, et [illegible]
ns, à la commune, aux [illegible]
les prêtres espagnols à Montézuma : *Les dieux*
f....? »

SUITE DE MON CREDO POLITIQUE.

Je crois que la liberté c'est la justice, et qu'à
yeux les fautes sont personnelles. Je crois qu'el
poursuit point sur le fils innocent le crime du p
qu'elle ne demande point, comme le procureur
commune, le Père Duchesne, dans un certain nu
qu'on égorge les enfants de Capet; car si la politi
a pu commander quelquefois aux tyrans d'égorger
qu'au dernier rejeton de la race d'un autre despot
crois que la politique des peuples libres, des peu
souverains, c'est l'équité; et, en supposant que c
idée, vraie en général, soit fausse en certains cas,
puisse recevoir des exceptions, du moins on m'
vouera que, quand la raison d'État commande c
sortes de meurtres, c'est secrètement qu'elle en
donné l'ordre, et jamais Néron n'a bravé la pude
jusqu'à faire colporter et crier dans les rues l'arr
de mort de Britannicus et un décret d'empoisonn
ment. Quoi! c'est un crime d'avilir les pouvoirs co
stitués d'une nation et ce n'en serait pas un d'avil
ainsi la nation elle-même, de diffamer le peuple fra
çais en lui faisant mettre ainsi la main dans le sa
innocent à la face de l'univers.

Je crois que la liberté, c'est l'humanité : ainsi,
crois que la liberté n'interdit point aux époux, a
mères, aux enfants des détenus ou suspects de vo
leurs pères ou leurs maris, ou leurs fils en prison;
crois que la liberté ne condamne point la mère
Barnave à frapper en vain pendant huit jours à
porte de la Conciergerie pour parler à son fils,
lorsque cette femme malheureuse a fait cent lieu

son grand âge, à être obligée, pour [illegible]
fois, à se trouver sur le chemin de [illegible]
crois que la prison est inventée non pour
coupable, mais pour le tenir sous la [illegible]
. Je crois que la liberté ne confond point la
la mère du coupable avec le coupable [illegible]
r Néron ne mettait point Sénèque au secret,
séparait point de sa chère Pauline, et quand
ait que cette femme vertueuse s'était ouvert
s avec son mari, il faisait partir en poste un
pour lui prodiguer le secours de l'art et la
à la vie. Et c'était Néron!

s que la liberté ne défend point aux prison-
se nourrir avec leur argent comme ils [illegible]
et de dépenser plus de 20 sous par jour, car
issait aux prisonniers toutes les commodités
quibus vita continetur, disait-il, [illegible]
bet; et ceux que nous appelons [illegible]
s payaient cependant 12 francs et jusqu'à
par jour, pour nourrir ceux de leurs [illegible]
aient [illegible]
, Héliogabale, Caligula [illegible]
s Comités révolutionnaires [illegible]
loyer de leur prison [illegible]
mon beau-père 12 francs par jour [illegible]
n lui donne pour [illegible]

que la liberté [illegible]
n condamné [illegible]
t : « Ceux des [illegible]
de se tuer, [illegible]
née et restera à [illegible]
que je leur [illegible]
de les envoyer [illegible]

Je crois que la liberté est magnanime; elle n point au coupable condamné jusqu'aux pieds chafaud et après l'exécution, car la mort é crime; car Marat, que les patriotes ont pris pc modèle et regardé comme la ligne de modérat tre eux et les exagérés, Marat, qui avait tant p Necker, s'abstint de parler de lui du moment fut plus en place et dangereux, et il disait : « est mort, laissons en paix sa cendre. » Ce s peuples sauvages, les antropophages et les car qui dansent autour du bûcher. Tibère et Ch allaient bien voir le corps d'un ennemi moi au moins ils ne faisaient pas trophée de son c ils ne faisaient point le lendemain ces plais dégoûtantes d'un magistrat du peuple, d'l *Enfin j'ai vu le rasoir national séparer la tête de Custines de son dos rond.*

Je ne crois pas plus qu'un autre au républi et à la fidélité de Custines; mais, je l'avoue, arrivé de douter si l'acharnement extraordi presque féroce avec lequel certaines personn poursuivi n'était pas commandé par Pitt, et n pas, non de ce que Custines avait trahi, ı ce qu'il n'avait pas assez trahi; de ce que ı de Mayence avait coûté 32 mille hommes ı de Valenciennes 25 mille aux ennemis; en soı eût suffi de sept à huit trahisons pareilles por velir dans leurs tranchées les armées combin despotes. Qu'on relise la suite des numéros d et on se convaincra qu'il n'a pas tenu à lui de ner une nation, aujourd'hui le peuple frança temps où sa populace, ses aïeux, déterraient à Eustache le cadavre de Concini, pour s'en c les lambeaux, les faire rôtir et les manger; il

de même à Hébert, en ce point comme en tout différent de Marat, que le peuple ne se [illegible] ...mbeaux d'une multitude de [illegible] ...es grandes joies du Père Duchesne [illegible] ...nt de bien plus grandes à Pitt et à [illegible] ...e, par exemple, lorsqu'il se permit d'écrire [illegible] ...meture des églises et de la déprêtrisation, et de ...e des villageois [illegible] ..., devant un innocent, [illegible] ... appelaient le bon Dieu, aujourd'hui [illegible] ... et le tiraient à l'âne comme [illegible] ...rs adorations. Je crois que [illegible] ...re Duchesne *était bougrement en colère*, [illegible] ...ne l'étaient bien plus pour le même sujet, comme ...e Hébert se mangeait le sang à la lecture du *...Cordelier*, l'ami du bon sens et des [illegible] ...efforçait de faire aimer la République, [illegible] ...e Hébert voulait que l'on traitât [illegible] ... proscrivait tous les généraux, [illegible] ...de lois, les riches, les [illegible] ... à aucun [illegible] ...au dernier [illegible] ...ut interprétant [illegible] ...Duchesne avait [illegible] ...e il déterminait par [illegible] ... de Brissotins [illegible] ...pport aux députés [illegible] ...et devant plus de mille [illegible] ...s la Convention [illegible] ...nt péri, mais [illegible] ...ni ces 21 [illegible] ...it nous [illegible] ...noncer le [illegible] ...e 73 ! ceux [illegible]

charpe d'Anaxagoras, fermait les maisons d
bauche en même temps que celles de la relig
par un esprit de philosophie qui, comme Pl
lère également le prédicateur et la courtis
mystères d'Eleusis et ceux de la bonne dé
regarde également en pitié Madeleine dans
états à sa croisée ou dans le confessionnal; n
multiplier les ennemis de la Révolution, pou
la boue de Paris et soulever contre la Répub
libertins et les dévots.

C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à l
gouvernement deux de ses plus grands res
religion et le relâchement des mœurs.

Le levier du législateur est la religion. Voy
meuse ordonnance de Cromwell sur le di
trois sermons ce jour-là, le premier avant le
soleil, pour les domestiques. Marchés, cabar
démies de jeux fermés. Ce jour-là, quiconqu
menait pendant le service divin jeté en p
condamné à l'amende. Défense de voyager ce

ıitieux est de la suivre et de se mettre dans le

ˑit philosophique au contraire a-t-il le dessus? ıe, seul mobile des actions humaines dans systèmes, tourne-t-il toutes ses spéculations de ce monde plutôt que vers le sein d'Abraın un mot, la génération se corrompt-elle? politique, dont le seul but est de gouverner, ne pas de prendre le vent, de se faire moliniste, ıner encore des rames et des voiles à l'opinion. ainsi que Mazarin et Charles II, voyant les ıdes et la réforme aux cheveux plats passer de ıchèrent encore plus cette bride de la morale, rent du relâchement des mœurs le même réıe Cromwell de la religion, pour la tranquileur tyrannie.

is aussi que Pitt dut avoir au moins une aussi oie, et *s'en donner des piles* autant que le père ıe, le jour qu'il apprit que, comme des enfants par terre qui battent le pavé, on nous faisait la vengeance nationale contre des murailles ter l'anéantissement de la ville de Lyon. trange! tel était l'égarement des meilleurs :, qu'au sujet de cet ordre de raser Lyon, qui allait combler de joie l'Angleterre et aussi ıu commerce de France que la prise de Tou-

« motions sont trop lentes; il faut des moye
« rapides à l'impatience républicaine. A la p
« marteau qui démolit pierre à pierre, ne pou
« pas employer la poudre pour faire sauter
« en masse. » Est-ce le bon père Gérard qu
ainsi, et quelle est cette impatience de Lon
d'Amsterdam, de voir détruire par nos mai
ville rivale, la plus commerçante, la plus anci
l'*aïeule* de nos cités? Que d'efforts faisaient l
grands ministres des Grecs pour approcher le
de l'état florissant de Lyon aujourd'hui : « Le
« gers, dit la loi de Solon, qui viendront se
« Athènes avec toute leur famille pour y éta
« métier ou une fabrique, seront dès cet instan
« à la dignité de citoyens. » C'était pour at
multitude dans un endroit et y faire naître l
merce que les Grecs instituaient des courses d
vaux et de chars, proposaient des couronn
athlètes, aux musiciens, aux poëtes, aux p
aux acteurs et même aux prêtresses de Vénu
appelaient les *conservatrices des villes*, lorsqu'ell

s soldats, comme Sylla, Florence, et Octave, e et Crémone, mais ils ne les rasaient pas; s'il ive de réduire Pérouse et Nursie en cendres, us la rapidité des flammes ôtait à leur colère : d'une si longue durée que celle de Collot Lyon. Quand on lit le rapport de Barère sur t de décret et l'enthousiasme dont la beauté de sure avait saisi le rapporteur du Comité du salut on croit entendre N. s'écrier, dans Voltaire :

Bâtir est beau, mais détruire est sublime !

encore sur la motion de Barère que la Con- a rendu contre elle-même ce décret, le plus vable qu'aucun sénat ait jamais rendu, ce dé- iment suicide, qui permet qu'un de ses mem- esti de la confiance de 30,000 citoyens dont il teur, et qu'il représente dans l'Assemblée na- soit conduit en prison sans avoir été entendu, mple ordre de deux comités, et d'après cette ison qu'on n'avait point entendu les Brisso- vain Danton a fait sentir la différence : qu'il t alors d'une conspiration manifeste, et dont hui on trouve même l'aveu dans les discours partis, à la rentrée du parlement d'Angle- u'il y avait six mois que la Convention en- es accusés tous les jours, et sur le fond même estion; que nous étions tous témoins de leur sme; qu'en matière de conspiration, c'était ssité de s'assurer à l'instant de la personne des iteurs ; mais que, sur une accusation de faux et de vénalité, il n'était pas besoin de fouler s les principes et qu'il n'y avait aucun inconvé- entendre d'Eglantine ; que les Brissotins eux- dans leur plus violent accès de délire, avaient

respecté dans Marat le caractère de représentant du peuple, et l'avaient laissé parler deux heures et tant qu'il avait voulu avant de l'envoyer à l'Abbaye. Au milieu de ces raisons décisives, Danton a été hué par ses collègues. Danton prétend qu'il était sur un *mauvais terrain*. Il n'en est pas moins évident que ce décret est du plus dangereux exemple ; lui seul, il réduirait bientôt l'Assemblée nationale à la condition servile d'un parlement dont on embastillait les membres qui refusaient d'enregistrer les projets de lois, si les membres des comités étaient ambitieux et manquaient de républicanisme.

Déjà le Comité nomme à toutes les places et jusqu'aux comités de la Convention, jusqu'aux commissaires qu'il envoie dans les départements et aux armées. Il a dans ses mains un des plus grands ressorts de la politique, l'espérance, par laquelle le gouvernement attire à lui toutes les ambitions, tous les intérêts. Que lui manque-t-il pour maîtriser ou plutôt pour anéantir la Convention et exercer la plénitude du décemvirat, si ceux des députés qu'il ne peut attirer dans son antichambre en faisant luire à leurs yeux le panache tricolore, récompense de leurs souplesses et de leurs adulations, il peut les contenir par la crainte de les envoyer au Luxembourg, dans le cas où ils viendraient à déplaire? Y a-t-il beaucoup de députés, y a-t-il beaucoup d'hommes tout à fait inaccessibles à l'espérance et à la crainte? Dans la république même, l'histoire ne compte pas un Caton sur plus d'un million d'hommes. Pour que la liberté pût se maintenir à côté d'un pouvoir si exorbitant, il faudrait que tous les citoyens fussent des Catons, il faudrait que la vertu fût le seul mobile du gouvernement. Mais si la vertu était le seul ressort du gouvernement,

vous supposez tous les hommes vertueux, la forme
u gouvernement est indifférente et tous sont égale-
ient bons. Pourquoi donc y a-t-il des gouvernements
étestables et d'autres qui sont bons ? Pourquoi
vons-nous en horreur la monarchie et chérissons-
ous la république? C'est qu'on suppose avec raison
ue les hommes n'étant pas tous également vertueux,
l faut que la bonté du gouvernement supplée à la
vertu, et que l'excellence de la république consiste en
cela précisément, qu'elle supplée à la vertu.

Je crois encore ce que je disais dans mon numéro 3,
des *Révolutions de Brabant*, malheur aux rois qui vou-
draient asservir un peuple insurgé[1]. La France ne fut
jamais si redoutable que dans la guerre civile. Que
l'Europe entière se ligue et je m'écrierai avec Isaac :
Venez, Assyriens, et vous serez vaincus! Venez, Mèdes,
et vous serez vaincus! Venez, tous les peuples, et vous
serez vaincus! J'ai toujours compté sur l'énergie na-
tionale et sur l'impétuosité française doublée par la
Révolution, et non sur la tactique et l'habileté des
généraux. Parmi les sottises qu'Hébert fait débiter,
apparemment pour me mettre au pas, il n'est point de
propos plus ridicule que celui qu'il m'a prêté à la tri-
bune des Jacobins, en me faisant dire que, si j'étais
allé dîner chez Dillon, c'était pour l'empêcher d'être
un prince Eugène et de gagner contre nous des ba-
tailles de Malplaquet et de Ramillies. Je n'en persiste
pas moins à croire que si nous avions eu à la tête de
nos armées des généraux patriotes qui eussent les
connaissances militaires de Dillon, la bravoure du
républicain français guidée par l'habileté des offi-
ciers eût déjà pénétré jusqu'à Madrid et jusqu'aux
bouches du Rhin.

1. Nous avons cité ce passage. (Voy. plus haut.)

Je n'en persiste pas moins à croire que j'ai eu raison de pressentir les plus funestes impérities de la Vendée, lorsque j'entendis, il y a dix mois, aux Jacobins, un tonnerre d'applaudissements ébranler la salle à ces mots d'H...... que nous avions en France *trois millions de généraux*, et que tous les soldats sont également propres à commander à leur tour et par l'ancienneté de médaillon. Comment peut-on méconnaître à ce point les avantages de la science militaire et du génie? Je suis obligé d'user de redite et de répéter dans mon *credo* ce que j'ai dit mainte fois, parce qu'il n'est pas ici question de me faire une réputation d'auteur, mais de défendre celle de patriote, d'imposer à mes concitoyens et de leur divulguer mes dogmes politiques, et de soumettre au jugement des contemporains et de la postérité la profession de foi du *Vieux Cordelier*, afin qu'on soit en état de juger, non ma réputation d'auteur, mais celle de patriote; ou plutôt il n'est pas ici question ni de moi, ni de ma réputation, mais d'imposer les dogmes de la saine politique et d'inculquer à mes concitoyens des principes dont un État ne peut pas s'écarter impunément. Par exemple, il est certain, comme je l'ai dit, que la guerre est un art, où, comme dans tous les autres, on ne se perfectionne qu'à la longue; il ne s'est encore trouvé que deux généraux, Lucullus et Spinola, qu'un génie extraordinaire ait dispensés de cette règle, et quoique tous les jours des officiers prennent hardiment le commandement d'armées de 40 mille hommes, Turenne, qui était un si grand capitaine, ne concevait pas comment un général pouvait se charger de conduire plus de 35 mille hommes; et en effet, c'est avec une armée toujours inférieure qu'il marchait chaque jour à une nouvelle victoire.

Si l'habileté est nécessaire dans le médecin qui a entre ses mains la vie d'un seul homme, et si son art est le premier par l'importance de son objet, combien l'art militaire doit être au-dessus et combien il est absurde de ne compter pour rien l'ignorance dans un général, qui, par un ordre sage ou inconsidéré, dispose de la vie de 10 mille hommes qu'il peut perdre ou sauver. J'ai entendu Merlin de M.... et Westerman, le Vendéen, et beaucoup d'autres troupiers qu'il n'est pas permis de soupçonner ni de partialité, ni d'incivisme, dire que le grand tort de Philippeaux, dans sa fameuse dénonciation, était d'avoir imputé à trahison ce qu'il devait mettre sur le compte de l'impéritie et n'attribuer qu'à ce système accrédité et prêché par les bureaux de la guerre que tous les parents des commis et les frères des actrices avec qui ils couchaient étaient aussi bons que Villars pour couvrir nos frontières. C'était bien là le renversement de toutes les idées presque innées à force d'être anciennes; car il y a plus de trois mille ans que le vieux Cambyse adressait ces paroles à son fils Cyrus, si on en croit Xénophon, dans la dernière instruction qu'il lui donnait en lui disant adieu, et lorsque le jeune homme avait déjà fait sonner le tocsin pour courir avec la cavalerie au secours de son beau-père Cyaxare : « Mon fils, il n'est pas permis de demander aux dieux « le prix de l'art, quand on n'a jamais manié un art, « ni de conduire un vaisseau dans le port, quand on « est ignorant de la mer, ni de n'être point vaincu « quand on n'a pas pourvu à la défense [1]. »

1. Camille n'a pas fini sa profession de foi, il se disposait à la continuer dans le huitième numéro du *Vieux Cordelier* dont nous n'avons que des fragments, et dans les numéros suivants.

LE VIEUX CORDELIER

N° VIII

FRAGMENT[1]

RÉDIGÉ PAR CAMILLE DESMOULINS, DANS SA PRISON DU LUXEMBOURG, ET NON PUBLIÉ ALORS

---

ous souvient-il, citoyens et frères, que les tyrans a féodalité personnifiaient le peuple aujourd'hui 'erain sous le nom de Jacques Bonhomme? Eh ı! s'il m'était permis d'user de cette dénomination que insultante, je vous dirais aujourd'hui : Jac-; Bonhomme, sais-tu où tu vas, ce que tu fais, · qui tu travailles? Es-tu sûr que ceux sur qui ıtenant tu tiens les yeux ouverts ont réellement ention d'achever, de compléter l'œuvre de la ·té? Et cette licence que je me donnerais ne serait sans exemple dans la République, car le sans-:te Aristophane parlait ainsi jadis au peuple d'A-ès; il lui disait la vérité et le laissait faire. Le t, les Jacobins et les Cordeliers lui en savaient gré.

Le *Credo* politique que l'on vient de lire, et le fragment du [I, furent retranchés par Desenne dans l'édition originale, et été publiés, nous l'avons dit, qu'en 1834 par M. Matton.



Avons-nous encore de vrais Cordeliers, des sans-culottes et désintéressés? N'avons-nous pas plus de masques que de visages à l'ordre du jour? et si je les arrachais, ces masques trompeurs, peuple, que dirais-tu? me défendrais-tu? J'ignore si tu le ferais, mais je sais qu'il en serait besoin, et cette seule circonstance devrait montrer le danger et t'en faire connaître l'étendue. J'ai commencé par parler d'Athènes, j'y reviens encore. La renommée de Solon est en honneur : ce fut lui qui donna des lois à cette République florissante, ce ne fut pas lui qui les exécuta; on eut même tort d'en charger son parent, cette seule circonstance donna trop de crédit à son nom. La confiance des sans-culottes alla jusqu'à fournir à Pisistrate le pouvoir de les asservir en maître : ce fut un crime de lèse-majesté que d'avoir conspiré contre sa vie, et dès lors il fut tout à fait un tyran. Il en sera ainsi toutes les fois que conspirer contre un homme ce sera conspirer contre la République; toutes les fois que le peuple sera représenté par des citoyens connaissant assez peu leur mission pour s'attacher aux doctrines, à la réputation d'un seul individu, quelque bon sans-culotte qu'il leur paraisse. . . . . .

. . . .

Libres! vous voulez l'être : soyez-le donc tout à fait; ne vous contentez pas d'une liberté d'un moment, cherchez aussi quelle sera votre liberté dans l'avenir. Vous avez chassé votre Tarquin, vous avez fait plus: son supplice a effrayé tous les rois, ces prétendus maîtres du monde qui n'en sont que les tyrans et les spoliateurs. Mais pourquoi le pouvoir de Brutus dure-t-il plus d'une année? Pourquoi pendant trois jours entiers un homme, deux hommes, trois hommes peuvent-ils distribuer des grades, des faveurs et de

? Pourquoi est-ce à eux qu'on en doit la con-
ion et non à la République?
ne voulut dix législateurs : ils pensaient n'être
que pour un temps, ils restèrent bons sans-
es; une première prolongation leur donna l'es-
'une souveraineté durable, ils devinrent tyrans.
iille exilé par la voix publique, ne se voyant au-
artisan, fait en partant des vœux pour une in-
patrie; Coriolan y laisse des amis qui ont osé le
lre. On a souffert qu'un parti dans l'État s'éle-
sa faveur, et il amène contre Rome les ennemis
gloire naissante.
puissance d'un dictateur était bornée à six mois.
nque après avoir rempli sa mission aurait exercé
ir de plus cette autorité suprême eût été accusé
us les bons Jacobins de Rome. Après avoir été
s consul, un aristocrate est élevé à ce rang su-
; il croit pouvoir le conserver suivant la loi,
contre l'usage; de ce premier empiétement au
le dictateur perpétuel il n'y a qu'un pas, et s'il
gna de se maintenir tyran lui-même, le dictateur
tuel rendit la route facile aux ancêtres des Cali-
t des Néron.
devait faire la Convention? finir l'affaire; don-
ne constitution à la France? Tout cela n'est-il
jà fait? Que l'on proclame donc cette constitu-
t que tout le monde s'y soumette! Si c'est la
ité de l'Assemblée qui veut retenir les pouvoirs,
s encore une révolution contre la majorité de
mblée[1].



[1] oyez à l'*Appendice*.



FRAGMENT INÉDIT

---

us compléterons notre édition du *Vieux Cordelier* n fragment de Camille Desmoulins qui n'a pas été e imprimé et que nous devons à l'obligeance de it M. F. Lock, le continuateur de l'*Histoire des* ;*ais* de Théophile Lavallée. Ce fragment, copié par feu M. Carteron sur l'original appartenant à Gérardot (de Bourges), trouvera place, ainsi que mbreuses pièces historiques que nous possédons, : nous allons mettre en œuvre, dans notre travail *'amille Desmoulins et les Dantonistes.* Mais nous pensé que ce commencement d'un numéro du · *Cordelier*, qui n'est pas le n° VII, mais qui se rte au même sujet, serait d'un intérêt capital pour on actuelle qu'il complète, et ne nuirait en rien uriosité de notre travail futur lequel, on le verra, rendra bien assez d'autres révélations.

public aura donc ainsi, pour la première fois, dans ;sent livre, une édition complète du *Vieux Cor-* '.

SUR LES ULTRA ET LES CITRA

ÉPIGRAPHE.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos *ultra citra* que nequit consistere rectum.

HORACE.

Trop, pas assez, en tout deux bornes éternelles.
C'est l'injuste au delà, la sagesse est entre elles;
Mais le Français jamais n'a connu de milieu,
Et Marat est un monstre ou Marat est un Dieu!

A COLLOT D'HERBOIS ET XAVIER AUDOUIN.

'ous avez demandé tous les deux, citoyens, l'un à ribune de la Convention, l'autre à celle des Jaco-s, ce que c'étaient que des ultrà-révolutionnaires? question vaut la peine d'être traitée; et pour la udre, lever tous vos doutes, et empêcher que e autorité n'entraîne beaucoup de patriotes dans eur, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous ier à vous-même ce numéro, sans compliments, me il convient à la dédicace d'un écrit républi-i. Non que je veuille ici ouvrir une discussion; — 'est pas besoin de raisonnements. Je présenterai s réflexions un ensemble de faits pris au hasard, ni des milliers que je pourrais recueillir, et je lais-i agir votre raison et la droiture de votre con-nce, qui, au lieu de me faire un crime d'avoir aîné la plume contre les Ultra, me saura gré, au traire, de m'être chargé courageusement, pour nour de la Révolution et de la République, d'une



tâche pleine de défaveurs et d'inimitiés, et d'avoir tâché de tracer la ligne de démarcation, et de planter la borne entre le *trop* et le *trop peu*, les Ultra et les Citra.

On ne peut pas dire que je ne sois pas *révolutionnaire*, et même, en fouillant dans mes vieilles paperasses, et cherchant s'il n'y a point des fleurs de lys pour lesquelles un autre Gilles le ravisseur m'enlève ma pendule et m'envoie aux Carmes [1], je retrouve fort à propos un fragment d'une conversation avec Mirabeau, que je rimais et mettais en scène, il y a au moins quatre ans, et qui me ferait croire que c'est moi qui ai le premier usé de ce mot, et qui me suis qualifié *révolutionnaire*. Voici le passage :

SCÈNE II.

MIRABEAU, CAMILLE.

CAMILLE.

Salut, saint [2] Mirabeau.

MIRABEAU.

Bonjour, incendiaire,
Révolté ;

CAMILLE.

Dis plutôt *révolutionnaire*.

MIRABEAU.

Oui, ce mot peint fort bien ton esprit novateur,
D'innombrables abus heureux réformateur ;
Mais qui cherchant toujours un mieux imaginaire,
Mieux que le ciel refuse au monde sublunaire,
Ne voit pas que ce mieux est l'ennemi du bien,
Et, s'il ne détruit tout, croit n'avoir détruit rien.
Ton dernier numéro m'échauffe encor la bile.

1. Allusion à l'arrestation du beau-père de Camille, M. Duplessis. Voyez plus haut le *Vieux Cordelier*.
2. Il y a « saint », la correction est excellente.

voyez, citoyens Collot et Audouin, que j'étais
ıur Mirabeau un *ultra-révolutionnaire*, à l'oc-
de je ne sais plus quel numéro, comme Marat
our moi à l'occasion de son numéro : *C'en est*
nous [1] ; comme Jacques Roux l'a depuis été
Iarat ; enfin, comme nous avons vu Hébert
our Jacques Roux. C'est ainsi que chacun pose
se la limite de la raison, ou plutôt se pose
ıe pour limite, divinise cette limite, qu'il
le dieu *Terme*, comme Numa, et le divinise si
ıe, s'il avait la puissance suprême de Numa, il
ait le même édit que ce roi, qui permettait de
ns forme de procès, quiconque offenserait son
rminus par le déplacement de ses bornes. Le
ıx saint Paul, lui-même, ne trouvait-il pas qu'il
des Ultra ; et en même temps qu'il appelait le
nt Pierre un Citra [2], comme on le voit dans
s et au procès-verbal des Apôtres, ne criait-il
'autres : « *Non plus quam oportet sapere*, il ne
ɔas être ultra-révolutionnaire en *Jésus-Christ*.
ıs sied bien d'être plus chauds que Paul ; si
avez été [3] par le Comité des douze, ne l'ai-je
té par le Châtelet, par le tribunal du sixième
ıdissement ? »

?. — Copié sur le MSS. de Camille (une page
.e), appartenant au baron de Girardot. Nous
ons bientôt, nous le répétons, d'autres et de
ɔux fragments *inédits* de Camille dans notre
e de Camille Desmoulins.

ril 1791. Voyez le *Vieux Cordelier.*
: a ensuite sur le manuscrit : « *et le colaphisait en cette*
» mais ces mots sont rayés.
y a, distinctement, « si vous *avez été d'être.* » Ce qui est
ible. Peut-être, est-ce « si vous avez *détenus, décrété*.



CORRESPONDANCE

DE

[C]AMILLE DESMOULINS

1789-1794

[Ces] lettres de Camille Desmoulins ont été publiées [pour l]a première fois, sous le titre de : *Portefeuille de [Camil]le Desmoulins*, par M. Matton aîné, parent de Ca[mille] et possesseur de ses manuscrits que lui avait lé[gués l']excellente Mme Duplessis, mère de Lucile. M. Mat[ton ai]né eût pu, plus que tout autre, en mettant au jour [cette p]ublication d'un si haut intérêt historique, résoudre [définit]ivement une multitude de questions difficiles qui se [rappor]tent à Camille et au groupe des *Dantonistes*, ques[tions] depuis longtemps posées et qui peut-être resteront [jama]is obscures, puisque le fil de la tradition de famille [est ro]mpu pour toujours. La riche collection de Mme Du[plessi]s, qui appartenait à M. Matton aîné, est, en effet, [disper]sée, et comment retrouver tant de renseignements [inesti]mables, que l'éditeur du *Portefeuille* de Camille [avait] sous la main et à sa libre disposition?

[No]us nous réservons de tout faire, dans un travail [prochain], pour arriver à compléter et à éclairer définitivem[ent] la physionomie littéraire de Camille.

[No]us n'avons rien négligé, en attendant, pour donner

tres de Camille. Les autres appartiennent
plus à l'histoire qu'aux œuvres de Desmoul
ralement nous avons suivi l'édition de M. Ma
en la rectifiant et en la complétant toutes les f
documents authentiques nous en ont fourni
Les renseignements laissés par M. Ed. Cart
ont été ici particulièrement utiles. M. Cart
obtenu communication de beaucoup des origin
lettres, et il en avait restitué le texte, dans son
sur un exemplaire de l'édition Matton qui
partient. Les lettres pour lesquelles nous n'av
le texte imprimé ont été l'objet d'une révisio
leuse. Quand nous faisons quelque changem
avons toujours le soin d'en avertir le lecteur,
nous en permettons aucun qui ne soit absolu
mandé par l'évidente altération du texte origi

CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

1789-1794

...ttre de Camille Desmoulins à son père sur la procession solen-...nelle qui eut lieu à Versailles, le lundi 4 mai 1789, veille de l'ouverture des états-généraux.

Paris, 5 mai 1789.

Mon très-cher père,

Ce fut hier pour moi un des beaux jours de ma vie. Il ...rait fallu être un bien mauvais citoyen pour ne pas ...endre part à la fête de ce jour sacré. Je crois que ...and je ne serais venu de Guise à Paris que pour ...ir cette procession des trois Ordres, et l'ouverture ... nos états-généraux, je n'aurais pas regret de ce ...lerinage. Je n'ai eu qu'un chagrin, ç'a été de ne pas ...us voir parmi nos députés. Un de mes camarades a ...é plus heureux que moi : c'est de Robespierre, ...puté d'Arras. Il a eu le bon esprit de plaider dans ... province. Géh... [1], plus ancien et plus prôné que ...i, n'a pas même été ici un des électeurs. Target n'a ...é nommé que le quatrième député à la vicomté.

1. *Géhanne*, avocat au Parlement de Paris.



régulier. M. Berardier [1] a eu soixante-hu
sont trois cultivateurs qu'on a nommés ava
get. On remarquait hier à la procession l
léans, à son rang de député au baillage de
comte de Mirabeau avec le costume du ti
épée, ainsi que le comte de..... [2], député d
seul bénédictin, le prieur de Marmoutiers
Bernardins; le costume de la noblesse,
le même que celui des ducs et pairs, était n
et ils étaient deux cent quarante. Il y avai
évêques. La plupart ont été choqués de le
corps à part à la suite du clergé, au lieu de
dre avec lui à leur rang de bailliage. Le c
Larochefoucauld prétend à la présidence,
de sa pourpre. Notre abbé Marolles [3], excelle
avec qui j'ai causé hier fort longtemps dans le
que les trois quarts du clergé, sont décidé
un autre président; mais il profitera de l'e
lieutenant-civil. Je n'ai vu qu'à la process
sin Viefville [4], chez qui j'ai passé trois fo

tous nos députés se rengorgeaient! Ils avaient *caput intra nubes* et avec raison. Le discours de l'évêque de Nancy ayant duré trop longtemps, l'abbé de Bourville, un de mes camarades, m'amena dîner chez son oncle, le chevalier M.....ger [1], maréchal des camps. C'est là que je pus voir combien le corps de la noblesse était irrité contre M. Necker. On avait crié par mille et par mille : *Vive le roi! vive le tiers-état!* il y eut quelques saluts pour le duc d'Orléans, rien pour les étoffes d'or ni les soutanes. Le visage du monarque était épanoui de joie. Il y avait trois ans qu'il n'avait entendu crier : *Vive le roi!* « A Versailles, nous disait M. de Watronville [2], il y avait cent mille hommes qui s'égosillaient en *vivats*. » Je n'ai vu ni le prince de Condé, ni le prince de Conti; j'allai voir M. Bailly après dîner. Je le trouvai avec les députés de Villers-Cotterets et de Soissons, tous ravis d'aise et remplis d'un saint zèle. La pensée de leur mission me remplissait de respect, et j'étais étonné d'éprouver pour notre monsieur le curé un sentiment de vénération dont j'étais si loin à Laon. Je vous en ai beaucoup voulu à vous et à votre gravelle. Pourquoi avoir montré si peu d'empressement pour obtenir un si grand honneur? Ç'a été le premier de mes chagrins.

J'ai écrit hier à Mirabeau pour être, s'il y a moyen, un des coopérateurs de la fameuse gazette de tout ce qui va se passer aux états-généraux, à laquelle on souscrit ici par mille, et qui rapportera cent mille

1. La liste des *maréchaux de camp*, telle que la donne l'ALMANACH ROYAL de 1789 et 1790, ne contient aucun nom de *chevalier* auquel on puisse rapporter cette initiale et cette terminaison. Il y a, vraisemblablement, quelque faute de transcription dans le texte de M. Matton.

2. Il s'agit probablement de *Urbain de Watronville*, aide des cérémonies. (Maison du roi.)

écus, dit-on, à l'auteur. Voulez-vous que j'aille souscrire pour vous?

Votre fils,

DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père, lieutenant-général du bailliage, à Guise, sur la députation envoyée le mercredi 27 mai 1789 par les Communes au clergé, pour l'engager de nouveau à se réunir à elles dans la salle de l'assemblée générale. (Collationné sur l'original.)

3 juin 1789.

Mon très-cher père,

Je reçois votre lettre à mon retour de Versailles, où j'étais allé voir nos chers députés. Je suis de jour en jour plus content du choix qu'on a fait de mon cousin Viefville. C'est un excellent citoyen, un vrai patriote, et il ne tiendra pas à lui que nous ne soyons dans le meilleur des mondes possibles. J'ai vu aussi M. Target, avec qui j'ai causé fort longtemps. Pour lui, l'intérêt qu'il prend à notre cause le rend méconnaissable. Il m'a rempli d'admiration. Il est pénétré de la dignité, de l'importance de sa mission. Il ne se voit plus lui-même, ce qui m'a étrangement surpris: il ne voit plus que la nation. Il ne veut point être président, il ne voudrait point être garde des sceaux; il ne veut que le bien public, il croit qu'il y concourra plus efficacement en restant simple citoyen. Jamais je n'ai vu une plus entière abnégation de soi-même. Comme je ne pouvais m'empêcher de lui parler de l'indignation que je ressentais, surtout alors contre les calomnies qu'on publiait contre lui, il m'a répondu

avec un patriotisme romain et avec cette indifférence que le défenseur de Milon prêtait à son client : *Valeant cives mei ; sint incolumes, sint florentes, sint beati ; stet patria mihi carissima, quoquo modo erit merita de me*[1]. Cette grandeur d'âme m'a touché au delà de toute expression.

Ces voyages de Versailles me coûtent beaucoup, parce que je vais dîner avec des députés de Dauphiné et de Bretagne ; ils me connaissent tous comme un patriote et ils ont tous pour moi des attentions qui me flattent. Le tiers-état n'espère plus rien de la noblesse et du clergé. Si le clergé avait pu se réunir à eux, il l'aurait fait jeudi dernier, lorsque Target, à la tête d'une députation, leur fit un discours qui attendrit plusieurs personnes jusqu'aux larmes ; il les conjura, par tout ce qu'il y avait de plus sacré, de se rendre à l'assemblée générale. Les curés, entraînés par son obsécration, crièrent par quatre fois : *Aux voix ! aux voix !* Mais le président ne voulut jamais aller aux voix, et les évêques, voyant la majorité prononcée contre eux, mirent tout leur soin à faire remettre la délibération au lendemain. Dans quelques jours, le schisme éclatera, le tiers état se déclarera la nation ; ce qui consterne plusieurs députés, toutes les provinces n'étant pas aussi remplies de patriotes que le Dauphiné, la Bretagne, et la Provence et Paris, et la guerre civile pouvant s'allumer.

L'abbé dont vous n'avez pu déchiffrer le nom est l'auteur du livre trois fois réimprimé : *Qu'est-ce que le Tiers ?* l'abbé Sievès[2] : on prononce *Syess*[3].

1. Cicéron, *pro Milone*, ch. XXXIV, § 93.
2. Camille a écrit *Seyes*.
3. A cet endroit, il y a une lacune dans le texte donné par M. Matton (*Portefeuille de Camille Desmoulins*, page 7). Le passage

Je suis maintenant occupé d'un ouvrage patriotique[1], et puis le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés[2] m'entraîne.

J'ai laissé cette lettre sur le bureau, espérant toujours vous envoyer la réponse de M. Buslé et de M. Jorand. Une semaine s'est écoulée. Demain dimanche, je retourne à Versailles; je vais enflammer et m'enflammer moi-même. Nous allons entrer dans la grande semaine. Ce qui se passe en Bretagne doit donner un merveilleux courage à nos députés. Il y a

supprimé ne manquant pas d'intérêt, nous le donnons d'après l'autographe que nous avons sous les yeux :

« Le curé d'Anguilcourt est parti, ne pouvant être jugé. Il ne m'a donné qu'un louis, ce qui m'a mis de très-mauvaise humeur. C'est une ladrerie et une injustice criante.

« Je m'étonne que vous ne m'ayez pas envoyé l'Extrait de baptême de mon frère et l'attestation demandée, pour que je les remette à M. de Montjourdain.

« J'ai remis à M. Perrin (ce Perrin était un procureur au Parlement de Paris) l'affaire des protestants d'Esqueheries; je lui ai lu en même temps l'article de votre lettre qui le pressait de s'occuper de l'affaire de Chigny, ou de m'en occuper. Il m'a répondu de nouveau qu'il ne ferait rien pour moi; il aurait bien dû, d'ailleurs, me faire travailler dans quelque affaire, puisque je le charge de celles dont je puis disposer; mais non, il me répond toujours qu'il n'a rien à me donner. En vain mon cousin de Viefville lui a fait les mêmes instances. Il se plaint comme moi beaucoup de M. Perrin, qu'il trouve maintenant d'une négligence et d'une insouciance extrême surtout. Il m'a fait même des reproches de lui avoir donné l'affaire d'Esqueheries.

« J'ai vu et suis allé revoir M. Bruslé, avocat de François Gaird (?); il m'a dit qu'il travaillerait à faire arrêter les poursuites et à obtenir un délai jusqu'au Noël prochain. (*Bruslé* était un avocat au Parlement de Paris.)

« Dans ces vacances du Palais et ce mois de juin, on ne trouve personne. Je n'ai pu encore voir M. Jorand (c'était un *Guisard*, procureur au Parlement de Paris); d'ailleurs, vous lui avez écrit.

1. C'était la *France libre*.

2. Camille allait souvent au café Procope, rue du Théâtre-Français.

ente mille jeunes gens conscripts et prêts à soutenir cause que leurs représentants défendent à Versailles. Les Bretons exécutent provisoirement quelques-uns des articles de leurs cahiers. Ils tuent les pigeons et le gibier. Cinquante jeunes gens viennent de faire de même ici près une déconfiture de lièvres et de lapins dont il n'y a pas d'exemple. On dit qu'ils ont détruit à la vue des gardes, qui n'ont osé les attaquer, quatre à cinq mille pièces de gibier, dans la plaine Saint-Germain.

J'ai trop loué la députation de Paris, à l'exception Target[1]. Bien des gens qui m'entendent ici pérorer étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au delà de toute expression. Nous avons pas idée quelle foule d'étrangers et de Français de toutes les provinces les états ont attirés à Paris. La ville est pleine comme un œuf; Versailles de même. On assure qu'il s'y tient chez un prince des conférences d'aristocrates, qu'il s'y forme une confédération entre les nobles et les parlements; confédération impuissante, si la nouvelle est vraie que la Bretagne et quelques autres provinces se remplissent de gardes, non pas hostiles néanmoins, mais commissoires, et que nous ayons une armée d'observation. Mon très-cher père, vous ne vous faites pas idée de joie que me donne notre régénération. C'était une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchirait entrailles plutôt que d'avoir un maître. Mais, hé! je voudrais bien me régénérer moi-même, et je trouve toujours les mêmes faiblesses, le dirai-je?

1. Le texte a été altéré. L'original porte : « J'ai trop loué la députation de Paris. A l'exception de Target, Cassius et l'abbé Sieyes (ce dernier même n'a pas le don de la parole), elle est médiocre. »

des états-généraux ?

J'ai l'honneur d'être, mon très-cher père,
humble et très-obéissant fils,

DESMO

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur les jou et mardi 22 et 23 juin 1789.

Ce 24 ju

J'ai passé à Versailles le lundi et le ma
on nous annonce, à notre arrivée, que
royale est remise ; il pleuvait, des gardes en
les députés d'entrer dans leur salle. C'éta
tacle affreux, pour les bons citoyens, de v
gnes représentants courir dans les rues san
s'assembler. Les Recollets eurent l'indign
ser leur église. Le curé de Saint-Louis offri

yon, l'abbé Gibert[1], est resté avec l'évêque de
dans la minorité ecclésiastique. Le lendemain
, Versailles était inondé de la foule des étran-
ccourus pour la séance. L'archevêque de Paris
arde des sceaux furent hués, honnis, conspués,
s à périr de rage et de honte, s'ils avaient eu
ı d'âme. Paperet[2], qui accompagnait le garde
eaux, en qualité de syndic des secrétaires du
t mort incontinent de la révolution que lui fit
e copieuse dont on venait de régaler monsei-
. Le prince de Condé a été hué légèrement;
et, reconnu dans la salle où il s'était glissé, a
s dehors par les épaules et expulsé par les dé-
du milieu d'eux. Il est heureux pour lui que le
e ne l'ait pas reconnu. La veille, d'Éprémesnil[3]
ailli être assommé, et l'abbé Maury n'a été sous-
la fureur du peuple et n'a dû son salut qu'à la
ır d'un curé qui l'a pris par le corps et l'a jeté
e carrosse de l'archevêque d'Arles. Le roi vint.
e M. Necker ne l'avait point précédé, nous étions
rnés. Une poignée d'enfants payés courait à
e la voiture en criant : *Vive le roi!* Des valets,
pions, faisaient chorus; tous les honnêtes gens
oule se taisaient. La séance dura trente-cinq mi-
Le roi annula tout ce qu'avait fait le Tiers, jeta
omme de discorde entre les trois ordres, pro-
rente-cinq articles d'un édit artificieux où il
'accorder une partie de ce que demandent les

abbé Gibert.
est *Paporet*, l'un des officiers en charge, nommé en 1759.
ch royal de 1789, pag. 272 et 278.) Il mourut, en effet,
e dit Camille, de la révolution que lui firent les huées dont
eilli Messire Barentin, garde-des-sceaux.
uval d'Éprémesnil, conseiller au Parlement de Paris, pre-
hambre des Enquêtes. Mirabeau l'appelait *Crispin-Catilina*.

cahiers; il finit par dire : *Point de remontrances*, et leva la séance. Les nobles applaudirent, une bonne partie du clergé en fit autant. Le plus morne silence dans le Tiers-État. Les deux Ordres sortirent, à l'exception de trente ou quarante curés qui demeurèrent avec le Tiers. Il était onze heures. Le Tiers demeura assemblé jusqu'à trois heures. Il protesta, confirma les délibérations du 17, et annula tout ce qui venait d'être fait. M. de Brezé vint leur dire de se séparer. « Le roi, dit Mirabeau, peut nous faire égorger; « dites-lui que nous attendons tous la mort; mais « qu'il n'espère pas nous séparer que nous n'ayons « fait la Constitution. » M. de Brezé revint une seconde fois; même réponse, et ils continuèrent leurs délibérations. Ils déclarèrent par un second arrêté leurs personnes sacrées et inviolables; par un troisième arrêté, il déclarèrent qu'ils ne pouvaient obéir à la volonté du prince, et décrétèrent d'ouvrir toujours à la nation la porte de leur assemblée. En un mot, tous ont montré une fermeté romaine et sont décidés à sceller de leur sang nos libertés. Tout Paris est en combustion, le Palais-Royal est plein comme un œuf; on applaudit partout le duc d'Orléans avec transport. Le roi passe, personne ne dit mot; M. Bailly, président de l'Assemblée, paraît, tout le monde bat des mains; on crie : *Vive la nation!* M. Necker a donné sa démission ; tous les députés allèrent hier soir lui faire leurs adieux; on fondait en larmes chez lui. L'affluence dans la cour des ministres était immense. La cour fut effrayée, on cria : *aux armes!* les soldats ne firent aucun mouvement; le roi se crut perdu.

On appela M. Necker, et le roi se montra avec lui sur le balcon, pour tranquilliser les esprits. Mais

r ne reste que pour ne pas soulever toute la
ır sa retraite. La police fait courir le bruit
i est revenu sur ses pas..... Je croyais la po-
ır de ces bruits; mais, dans l'instant, quel-
i arrive de Versailles m'annonce qu'ils sont
que la foule a suivi les députés chez M. Nec-
u'elle était telle que la cour s'est effrayée;
éellement crié *aux armes!* sans que le soldat
; que le roi, alors, a eu avec M. Necker une
ce de trois quarts d'heure; qu'il est sorti de
tenant M. Necker par la main, en lui di-
Vous me promettez de ne pas me quitter, » et
er lui répondant tout haut également : « Et
ussi, sire, vous me donnez votre parole; »
tout le monde a crié jusque dans la galerie et
tements, chose inouïe : *vive M. Necker!* que
, profitant de la veille de la Saint-Jean et de
ne du jour, courut avec des flambeaux, en
ns les jardins et jusque sous les fenêtres de
: *vive M. Necker!* Il ajoute que demain la m[illegible]
la noblesse se réunira à l'Assemblée natio-
e la majorité du clergé a été [illegible]
membres, et entre autres de l'archevêque [illegible]
lui-ci parce qu'il [illegible]
On l'a poursuivi avec des [illegible]
a Mission, où il demeure. Les [illegible]
sa voiture [illegible]
pidation. On [illegible]
sion. Ses [illegible]
majorité. A[illegible]
l'Assem[illegible]
entre[illegible]
s de [illegible]
rés. [illegible]

petite porte. Il y a eu des motions vigoureuses; reine a été nommée dans une et presque accusée. a dénoncé le garde des sceaux et *V..... de la Tour*[1], demain on doit nommer un comité pour informer, l'Assemblée nationale est décidée à les juger com ayant trompé le roi. Les esprits sont tellement écha fés, qu'ils feront bien de sortir de France. Je suis al au Palais-Royal, où le duc d'Orléans lui-même av confirmé presque toutes ces nouvelles pour calmer peuple. La foule était immense. On a fait demand pardon à genoux à un abbé qui parlait avec indécenc de nos députés; *idem* au secrétaire de l'ambassade d Vienne, qu'on a chassé ensuite du Palais-Royal. Je l'i entendu moi-même demander pardon à la nation. O a administré une vigoureuse bastonnade à quelqu'u du tiers-état pour la même cause; les autres ont é quittes pour l'amende honorable; mais celui-ci co servera longtemps les marques de sa bastonnade.

DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur la délivrance gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye; détails sur les semblements nombreux du Palais-Royal et sur quelques mem des états-généraux.

Premier jour de juillet.

Mon cher père,

Mon cousin de Viefville, le maire, excellent cito

1. Vidaud de la Tour, conseiller d'État, membre du Co pour les affaires contentieuses (Administration des finances), ci vant directeur de la librairie sous Lamoignon. C'est lui qui l'ordonnateur de la séance royale du mardi 23 juin. (*Semaine morable*, p. 17.)

e, aurait bien dû faire lecture à la ville de la
élibération du 17[1]; et à l'exemple de la ville
de Montcour, de Laon, etc., envoyer aux
éraux les remerciments de la municipalité;
emps encore.

die croit. *Jam proximus ardet Ucalegon.* Les
nçaises, comme vous savez, avaient refusé le
on voulut punir leur insubordination:
furent mis en prison à l'Abbaye et devaient
is pour l'exemple. Ils ont envoyé une lettre
Royal; c'est le camp des patriotes. A l'instant
ormé en colonne, on a marché aux prisons
ye[2], et à coups de hache et de masse on
s portes et ramené triomphants les quatorze
a les a mis sous la sauve-garde de la nation;
ogés dans le Palais-Royal, et on a envoyé
mp une députation à l'Assemblée nationale,
nir leur grâce. Ce coup de parti a gagné les
t les gardes françaises se feraient tous pen-
que de faire [illegible].

question dans [illegible]
Vincennes [illegible]
n avait assez [illegible]
[illegible] des
vin, et on [illegible] de leurs

la réunion [illegible]
oblesse [illegible]
ns à [illegible]

[illegible]



comme je l'ai dit à ceux qui faisaient des réjouissa
ces : c'est la ville de Troie qui illumine pour recev
le cheval de bois.

L'hôte de l'abbé Maury, à Versailles, n'a pas vou
loger cette calotte anticonstitutionnelle et lui a s
gnifié qu'il eût à déguerpir. De plus il a été rossé p
les patriotes.

Vous savez que l'archevêque a failli être tué. l
peur l'a fait venir à résipiscence[1].

Votre prince de Condé[2] n'ose paraître. Il est hon
berné, hué, chansonné.

Il y a bien trente mille hommes autour de Par
on parle d'un camp dans la plaine des Sablons.

On a fouetté il y a quelques jours une comte
dans le Palais-Royal, où elle tenait des propos con
M. Necker[3].

Au Palais-Royal, ceux qui ont la voix de St
tor se relayent tous les soirs. Ils montent sur une
ble; on fait troupe et on écoute la lecture. Ils lis
l'écrit du jour le plus fort sur les affaires du ten
Le silence n'est interrompu que par les *bravos*

1. Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, l'un des dé
du Clergé pour la Ville de Paris. Le 19 juin, il avait prop
l'Assemblée de son Ordre de vérifier *séparément* les pouvoirs.
jours après, le 25, au sortir d'une séance de la minorité du Cl
il fut assailli à coups de pierres par la foule et forcé par ell
promettre qu'il se *réunirait à l'Assemblée nationale*. Il tint, en
cette promesse.

2. Desmoulins, père de Camille, portait un grand attache
au prince de Condé, qui venait souvent dîner chez lui, à Guis

3. Ce fol engouement pour Necker datait de loin. Quelques j
après que Louis XVI l'eût renvoyé la première fois du minis
en mai 1781, « on vit la duchesse de Lauzun, de toutes les fem
la plus douce, et surtout la plus timide, attaquer, dans un ja
public, un inconnu qu'elle entendait mal parler de Necker, et
tir de son caractère au point de lui dire des injures. » (Séna
Meilhan.)

lroits les plus vigoureux. Alors les patriotes nt : *bis*.

y a trois jours, un enfant de quatre ans, plein telligence et bien appris, fit le tour du jardin, en n jour, au moins vingt fois, porté sur les épaules crocheteur. Il criait : « Arrêt du peuple français. Polignac exilée à cent lieues de Paris. Condé, *em*. Conti, *idem*. D'Artois, *idem*. La Reine.... » Je e vous le répéter.

J'ai l'honneur d'être, mon cher père, votre très-humble et très-obéissant fils,

DESMOULINS.

---

e de Camille à son père sur les journées du jeudi 9 et du vendredi 10 juillet 1789. Anecdote sur d'Éprémesnil.

Pas de date [1].

ous savez ce qui s'est passé à Lyon ; on devine alent qui avait ameuté la dernière classe du peuple. a été repoussée avec grande perte par les bours et les dragons ; ils ont pris une centaine de perıes. Un bourgeois, qui est arrivé hier à Lyon, m'a ıu'il y en avait bien soixante-dix à quatre-vingts qués et presque tous étrangers. Ce qui est très-requable, c'est que le commandant des dragons, à ıne, avait été averti d'être prêt ce jour-là à aller blir l'ordre, avant qu'il eût reçu le courrier de la , qui appelait les troupes à son secours.

vous fais ici une collection de brochures et d'espes qui vous amusera.

[1] Le texte de cette lettre fournit des indications si précises, est très-facile d'en fixer exactement la date. Elle fut écrite le di 11 juillet.



régiments français en feront autant. On ne
des gens du peuple qui s'attachent à tou
taires qu'ils rencontrent : *Allons, vive le tie*
ils les entraînent au cabaret, où l'on boit
des communes; on débauche les soldats
ment. Avant-hier[3], au Palais-Royal, un
police a reçu un châtiment exemplaire : on
billé, on a vu qu'il était fouetté, marqué; o
sur lui un martinet, ce sont les menottes
dont se servent ces vils coquins. On l'a baig
bassin, ensuite on l'a forcé comme un cerf,
rassé, on lui jetait des pierres, on lui d

1. Dans la soirée du vendredi 10 juillet, Clermo
à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, d
au roi d'une *très-humble adresse,* rédigée par Mirabea
gnit avec force les justes alarmes de l'Assemblée. Q
adresse exprimât en même temps une pleine confiance
nêteté personnelle de Louis XVI, celui-ci, plus mal in
mais, fit faire par son garde des sceaux, Barentin,
dérisoire, où le refus était assaisonné d'ironie: « Si
nécessaire des troupes dans les environs de Paris caus

canne, on lui a mis un œil hors l'orbite; en-
gré ses prières et qu'il criât : *merci*, on l'a jeté
nde fois dans le bassin. Son supplice a duré
idi jusqu'à cinq heures et demie, et il y avait
mille bourreaux[1]. Hier au soir[2] MM. de Som-
de Polignac, officiers de hussards, sont venus
s-Royal, et comme cet uniforme est en hor-
leur a jeté des chaises, et ils auraient été as-
s'ils n'eussent pris la fuite. Dès qu'il paraît
rd, on crie : *voilà Polichinelle*, et les tailleurs
es le lapident. Chaque jour apporte cinq à
ses de villes et de provinces qui s'épuisent en
ients de l'arrêté du 17[3]. Ce fut une grande
au Palais-Royal, quand on vit arriver les
quinze soldats du *Corps royal* qui avaient
consigne. On prit les tables du café, on les
, la quête fut abondante et ils n'en furent pas
our s'enivrer; sûrement la plupart eurent
gestion; chacun voulut payer un plat de plus.
llegarde[4] vint les joindre et but avec eux à
du tiers-état. Ils promirent en revanche au
e rentrer à la retraite. La nouvelle du mo

avons revu ces *dix mille bourreaux* s'acharner contre
mme, l'agent Vincenzini, devant la place de la Bastille
).
redi, 10.
é du mercredi 17 juin, par lequel les Communes se
nt en *Assemblée nationale*.
git de la manifestation ... plus
la soirée ...
[illegible]

ment est que le roi fera retirer son armée. Le curé Charl....[1] a converti quelques soldats du *Corps roy*[al] et les a amenés en triomphe au Palais-Royal. On l'a pris pour l'aumônier du régiment avec lequel il était arrivé.

J'ai eu les plus grands désagréments possibles avec mon imprimeur et mon libraire[2]; *si j'étais bien en fonds*, j'achèterais une presse, tant je suis révolté du monopole de ces fripons. Il pleut des pamphlets, tous plus gais les uns que les autres ; il y a une émulation, entre les graveurs et les auteurs, à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'Opposition.

Voici une anecdote fort singulière. Vous savez que le Palais-Royal est devenu le forum ; la foule se partage en groupes.

Il y a quelques jours, un des orateurs du plus nombreux termina sa harangue par cette motion : « Qu'o[n] « brûle la maison de M. d'Éprémesnil, sa femme, s[es] « enfants, son mobilier et sa personne. » Ce q[ui] ayant passé à l'unanimité, quelqu'un dit : « Messieur[s], « le tapissier de M. d'Éprémesnil demande la parole. On cria : *La parole au tapissier !* « Messieurs, dit l'h[o]« norable membre, je demande grâce pour les me[u]« bles de M. d'Éprémesnil, qui sont à moi et dont « ne m'a pas payé un sou. Ma demande n'est-elle p[as] « juste ? » — « Très-juste », cria l'assemblée. Le tap[is]sier remercia. — « Messieurs, puisque votre équ[ité] « m'a accordé ma demande, oserai-je représen[ter] « pour M....., architecte, absent, qui a bâti l'hôt[el] « qu'il est à lui; que M. d'Éprémesnil ne l'a po[int]

1. Louis-Michel *Charles*, curé de *Saint-Médard de Clichy*.

2. Camille s'occupait alors de faire imprimer la *France li*[bre]. Voyez, au tome Ier, la Notice que nous avons mise en tête de [cet] opuscule.

payé plus que moi, qu'ainsi il est injuste de le priver de l'immeuble, gage de sa créance ; et je suis sûr que s'il y avait ici des voisins de M. Duval, ils appuieraient la motion. » On cria en faveur de rchitecte et des voisins : *Grâce pour l'hôtel!* « Quant à sa femme, reprit le tapissier, messieurs, pourquoi brûler ce qui vous appartient ? Vous savez que sa femme est au public ; elle appartient à tout le monde, et il n'est pas possible que plusieurs parmi vous ne l'aient reconnue : ainsi, grâce pour madame ! Et ne craindriez-vous pas, messieurs, d'imiter le crime d'Œdipe et d'être parricides sans le savoir, si vous brûliez les enfants de M. Duval d'Éprémesnil ? » « Oui, oui, crie-t-on, grâce pour la mère et les enfants ! » — « Quant à lui, messieurs, je n'empêche pas qu'on le brûle tant en effigie qu'en personne. » plus plaisant de l'anecdote, c'est qu'on assure que tait M. d'Éprémesnil lui-même qui a fait cette mo-on[1].

Votre fils, DESMOULINS.

---

ttre de Camille Desmoulins à son père sur les journées du dimanche 12, lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 juillet 1789.

Paris, 16 juillet 1789.

Mon très-cher père,

Maintenant, on peut vous écrire, la lettre arrivera. oi-même, j'ai posé hier une sentinelle dans un bu-

1. J'ai trouvé dans un manuscrit de Lalande, le savant, la vern que voici de cette anecdote : « Le peuple voulait aller brûler la ison de M. d'Epr... On dit à la foule : « C'est inutile : il n'y est pas, sa maison n'est pas à lui, ses enfants ne sont pas à lui et sa femme est à tout le monde. (1789.) »

28.



missais, au milieu d'un groupe, sur notre
tous, lorsque trois jeunes gens passent se
la main et criant *aux armes!* Je me joins
voit mon zèle, on m'entoure, on me presse
sur une table : dans la minute j'ai autour
mille personnes. « Citoyens, dis-je alors,
« que la Nation avait demandé que Necker l
« servé, qu'on lui élevât un monument;
« chassé! Peut-on vous braver plus insc
« Après ce coup, ils vont tout oser, et pour
« ils méditent, ils disposent peut-être une S
« thélemy pour les patriotes. » J'étouffais d
titude d'idées qui m'assiégeaient; je pa
ordre. « Aux armes! ai-je dit, aux armes
« tous des cocardes vertes, couleur de l'esp
Je me rappelle que je finissais par ces mot

1. Ce récit (reproduit avec plus de développements
méro V du *Vieux Cordelier*) montre combien il y a d
filiale dans la version de madame de Staël, que la prem
que l'on porta fut *verte, parce que c'était la couleur de*
M. Necker (*Considérations sur les principaux événemen*

police est ici. Eh bien! qu'elle me regarde,
e m'observe bien; oui! c'est moi, qui appelle
rères à la liberté. » Et levant un pistolet : « Du
ils ne me prendront pas en vie, et je saurai
r glorieusement; il ne peut plus m'arriver
malheur, c'est celui de voir la France deve-
clave. » Alors je descendis: on m'embrassait,
ouffait de caresses. «Mon ami, me disait cha-
nous allons vous faire une garde, nous ne
abandonnerons pas, nous irons où vous vou-
» Je dis que je ne voulais point avoir de com-
ient, que je ne voulais qu'être soldat de la
Je pris un ruban vert et je l'attachai à mon
le premier. Avec quelle rapidité gagna l'in-
Le bruit de cette émeute va jusqu'au camp;
ates, les Suisses, les Dragons, Royal-Allemand
t. Le prince Lambesc, à la tête de ce dernier
it, entre dans les Tuileries, à cheval. Il sabre
ie un garde française, sans armes, et renverse
et enfants. La fureur s'allume. Alors, il n'y a
un cri dans Paris : *Aux armes!* Il était sept
Il n'ose entrer dans la ville. On enfonce les
es d'armuriers. Lundi matin on sonne le toc-
électeurs s'étaient assemblés à la Ville. Le
les marchands à leur tête, ils créent un corps
e bourgeoise de soixante-dix-huit mille hom-

yaume devaient avoir un même signe de ralliement; et
s couleurs d'une [illegible] Paris, ne pou
r être imposées [illegible]
au [illegible]
[illegible]

mes, en seize légions. Plus de cent mille étaient (armés, tant bien que mal, et coururent à la Ville mander des armes. Le prévôt des marchands am il envoie aux Chartreux[1] et à Saint-Lazare; il t de consumer le temps en faisant croire aux dist qu'on y trouvera des armes. La multitude et les hardis se portent aux Invalides; on en demand gouverneur; effrayé, il ouvre son magasin. J'y descendu sous le dôme, au risque d'étouffer. J vu, à ce qu'il m'a semblé, au moins cent mille fi J'en prends un tout neuf, armé d'une baïonnett deux pistolets. C'était le mardi, tout le matin se à s'armer. A peine a-t-on des armes, qu'on va Bastille. Le gouverneur, surpris de voir tout coup dans Paris cent mille fusils armés de b nettes, et ne sachant point si ces armes étaient bées du ciel, devait être fort embarrassé. On ti une heure ou deux, on arquebuse ceux qui se trent sur les tours. Le gouverneur, le comte de ney, amène pavillon; il baisse le pont-levis, précipite; mais il le lève aussitôt et tire à mitr Alors, le canon des gardes-françaises fait une br Bourgeois, soldats, chacun se précipite. Un gr monte le premier, on le jette en bas et on lui les jambes. Un garde-française plus heureux le saisit la mèche d'un canonnier, se défend, et la est emportée d'assaut dans une demi-heure. J accouru au premier coup de canon, mais la Ba était déjà prise, en deux heures et demie, chos tient du prodige. La Bastille aurait pu tenir six si quelque chose pouvait tenir contre l'impétu française; la Bastille prise par des bourgeois (

1. Rue d'Enfer.

sans aucun chef, sans un seul officier! Le garde-française[1] qui avait monté à l'assaut mier poursuit M. Delauney, le prend par les x et le fait prisonnier. On l'emmène à l'Hôtel e, on l'assomme sur le chemin. Il était expi-es coups reçus, on l'achève à la Grève et un r lui coupe la tête. On la porte au bout d'une et on donne la croix de Saint-Louis au garde-se; dans le même temps, on arrête un cour-n lui trouve dans ses bas une lettre pour le prê-marchands; on le conduit à la Ville. Dès le natin, on arrêtait tous les courriers; on portait les lettres à la Ville; celles qui étaient adres-ı roi, à la reine et aux ministres, on les déca-et on en faisait lecture publique. On lut une ıdressée à M. de Flesselle; on lui disait d'amu-si quelques jours les Parisiens. Il ne put se dé-; le peuple l'arracha de son siége et l'entraîna e la salle où il présidait l'assemblée; et à peine descendu l'escalier de l'Hôtel de Ville[2], qu'un homme lui appuie son pistolet et lui brûle la e; on crie : *Bravo!* On lui coupe la tête qu'on

ıude Arné, grenadier au 3e bataillon de Reffuveille. Ceux istinguèrent le plus après lui sont Hullin, Élie, Humbert et Maillard. M. Eugène Bonnemère, dans son *Histoire des* nous a fait connaître aussi la bravoure admirable d'un des *queurs de la Bastille*, comme on les appela. Antoine Bonne-é à Saumur, et soldat au *régiment de Royal-Comtois*, se ı, une hache à la main, sur le premier *corps de garde* et tte hache à Louis Tournay, soldat au *régiment Dauphin*, ıit lancé du toit de la [illegible] le corps de [illegible] e que ces de[illegible] astille. (E[illegible] B[illegible] *H*[illegible] 2e édit. [illegible]

s'était [illegible] an.

filous au point qu'on les dit tous décampés.
le lieutenant de police[2], épouvanté de la fi
du prévôt, envoya sa démission à l'Hôtel
Les oppresseurs voulaient s'enfuir tous de P
il y a eu toujours sur pied, depuis lundi
patrouille de cinquante mille hommes. On
sortir personne de la capitale. Toutes les
ont été brûlées, et tous les commis sont en
comme bien vous le pensez. Les Suisses,
trésor royal, ont mis bas les armes. On
vingt-quatre millions dont la Ville de Paris
parée. Après le coup de main qui venait d
la Bastille, on crut que les troupes campé
de Paris pourraient bien y entrer, et perso
coucha. Cette nuit, toutes les rues étaient
on jeta dans les rues des chaises, des tables
neaux, des morceaux de grès, des voiture
barricader et casser les jambes des chevau
cette nuit soixante-dix mille hommes sous l
Les gardes-françaises faisaient patrouille a

ria : *France, la nation française ; nous venons* *ndre, vous offrir nos secours.* Comme on s'en un peu, on leur dit de se désarmer d'abord, leur refus, on les remercia de leurs services, et serait pas échappé un seul, s'ils ne se fussent s à crier : *Vivent les Parisiens et le tiers-état!* On ena jusqu'aux barrières, où nous leur souhai- e bon soir. Nous les avions promenés quel- ps dans Paris, où ils durent admirer le bon t le patriotisme. Les femmes faisaient bouillir pour jeter sur la tête ; ils voyaient les pavés sur les fenêtres, prêts à les écraser et autour es milices innombrables de Paris, armées de d'épées, de pistolets et plus de soixante mille ettes, plus de cent cinquante pièces de canon es à l'entrée des rues. Je crois que c'est leur qui glaça d'effroi le camp. Nous avions les s de la Bastille, de l'Arsenal, cinquante mille hes trouvées aux Invalides. Mon avis était d'al- ersailles. La guerre était finie, toute la famille levée, tous les aristocrates pris d'un coup de étais certain que la prise inconcevable de la , dans un assaut d'un quart d'heure, avait con- e château de Versailles et le camp, et qu'ils ent pas eu le temps de se reconnaître. Hier le roi effrayé vint à l'Assemblée nationale [1] ; il

le démarche du Roi n'était point spontanée. L'idée lui été suggérée par un serviteur dévoué, le duc de Liancourt. ans garde, et accompagné seulement de ses deux frères, a *debout et découvert*. Cette fois, il reconnut *l'Assemblée* , et, au lieu de se servir, comme il avait toujours fait, de ion surannée d'*États généraux*, il la nomma de son vrai nom, qu'elle tenait d'elle-même. (Mémoires de Bailly, t. II, p. 4 ; , t. I, p. 140 ; Madame Campan, ch. XIV, p. 233, Didot ; ch. IV, p. 256 ; Droz, II, 332.)



de l'Assemblée Nationale, Clergé, Nobles
munes, étaient montés dans les carrosses
venir apporter la paix. Ils arrivèrent à tro
demie à la place Louis XV, descendirent d
furent à pied, traversant la rue Saint-Hor
l'Hôtel de Ville. Ils marchèrent sous les d
gardes-françaises, qu'ils baisaient en dis
les drapeaux de la nation, de la liberté, »
de cent mille hommes armés, et de huit
avec des cocardes rouges et bleues : le
montrer qu'on était prêt à verser son sang
pour une constitution céleste. Les dépu
aussi la cocarde. On fit halte devant le I
et devant le garde-française sur le phaéto
Launey, dont la ville lui avait fait pr
que des chevaux superflus du gouverneu
Il avait une couronne civique sur la tête
la main à tous les députés. Je marchais l
côté de Target, avec qui je causais. Il étai
inexprimable. Elle brillait dans tous les

pourtant eu plus de joie encore la veille, lorsque je montai sur la brèche de la Bastille rendue, et qu'on y arbora le pavillon des Gardes et des milices bourgeoises. Là étaient la plupart des zélés patriotes. Nous nous embrassions, nous baisions les mains des gardes-françaises en pleurant de joie et d'ivresse.

Votre fils, DESMOULINS.

P. S. Hier, à l'Hôtel de Ville, les cent cinquante députés et les électeurs ont proclamé la paix. Le marquis de Lafayette est nommé général des seize légions des milices de Paris, les gardes-françaises et les gardes-suisses sont déclarées troupes nationales et désormais à la solde de la nation, aussi bien que les deux premières de nos seize légions.

M. Bailly est nommé maire de Paris. En ce moment on rase la Bastille[1]; M. Necker est rappelé; les nouveaux ministres ont remercié ou sont remerciés; Foullon est mort de peur[2]: l'abbé Roy est pendu; le

1. Dès le 16, le Comité permanent arrêta que la Bastille serait démolie, *sans perdre de temps et jusque dans ses fondements*, sous la direction de deux architectes. L'Assemblée générale des électeurs approuva et confirma cet arrêté, qui fut proclamé par les trompettes de la ville, dans la cour de l'Hôtel, au nom de Lafayette, commandant général. (Mémoires de Bailly, t. II, p. 54, 55.)

2. L'émigration commença dans la journée du 16. Le comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, le prince de Conti partirent en même temps que les troupes. Le duc et la duchesse de Polignac avec leur fille et la comtesse Diane [illegible] du 1[illegible] [illegible] les [illegible] Br[illegible] de [illegible] [illegible] F[illegible]

20 septembre 179

La meilleure réponse à votre lettre pleine de
choses est de vous envoyer mes trois ouvrages. J'a
préparé un très-gros paquet où vous trouverez
exemplaires de la *France libre*, de la *Lante*
nombre d'exemplaires d'une petite feuille qui
de me faire infiniment d'honneur, et dont je
les complimens parlent: *Réclamation en fa*
marquis de Saint-Hurugue. En attendant, je j
cette lettre un numéro de la *Chronique de P*
journal de la capitale qui passe pour le mieux
ne connais point l'auteur, et même je lui en v
son article, comme citoyen. Cependant comm
vain, mon amour-propre en est content; ainsi
l'envoie, pour que vous le joigniez à la corr
dance du Palais-Royal que je vous ai dé

os *Guisards* et à ce que vous appelez l'indignation ublique. J'ai peine à croire que j'ai encouru l'indignation de mes chers compatriotes, et il ne peut y voir que des ignorants, que des imbéciles ou des nvieux qui décrient une brochure qui me fait tant l'honneur, et qui m'a attiré les compliments les plus latteurs de la part d'un homme qui ne m'avait jamais oué, de M. Target. Au reste, quand je vous envoie le émoignage des journaux et que je vous raconte, comme j'ai fait dans ma dernière lettre, les choses infiniment flatteuses que j'ai entendues au sujet de la *France libre*, je vous fais part de tout cela pour vous seul, afin que vous ne rougissiez point de moi, et non pour exciter l'envie en le redisant à mes compatriotes; je sais que dans son pays personne n'est prophète, et il ne faut pas affecter d'ouvrir les yeux de ceux que la lumière blesse. Si vous entendez dire du mal de moi, consolez-vous par le souvenir du témoignage que m'ont rendu MM. de Mirabeau, Target, M. de Robespierre, Gleizen, et plus de deux cents députés. Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la Révolution. Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur. Je rencontrai, il y a trois jours, chez mon libraire, un Picard, vice-président du district des Feuillants. « Ah! mon cher compatriote, me dit-il, combien j'ai souffert que notre paroisse fût si mal représentée! Du moins, vous en avez soutenu l'honneur, puisque l'auteur de la *France libre* est du Vermandois. » Il n'a plus voulu me quitter qu'il ne m'eût emmené souper avec lui, et nous avons lié connaissance. Mais le témoignage qui m'a flatté le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir

ma patrie, je me suis fait un nom et je commei entendre dire : *Il y a une brochure de Desmoulins* ne dit plus : *d'un auteur appelé Desmoulins; Desmoulins vient de défendre le marquis de Saint-ruge.* Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans société, et M. Mercier[1] doit me présenter encore deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rie pouvait me procurer un moment aussi heureux q été pour moi celui où le 12 juillet j'ai été, je ne d applaudi par dix mille personnes, mais étouffé (brassements mêlés de larmes. Peut-être alors sauvé Paris d'une ruine entière, et la nation de la horrible servitude. Et les cris de quelques dé' de quelques imbéciles, me feraient repentir d gloire et de ma vertu !

Non, ceux qui disent du mal de moi vous trom ils se mentent à eux-mêmes ; et au fond de leur ils voudraient avoir un fils qui me ressemblât. I l'air de venir vous consoler, et il n'y a qu'eux qui affligent. On ne dit du mal de moi que celui disent. Ce sont les frères de Joseph qui viennen soler Jacob, dont une bête, disent-ils, a déchii membres. Eux-mêmes sont cette bête qui les a (rés. J'oppose de longues louanges à vos lo: doléances sur ma folie.

L'ouvrage de la *Lanterne* ne vaut pas l'aut m'aurait fait déchoir dans l'opinion, si j'y avoi mon nom. Cependant, j'en ai entendu dire du et si le libraire ne me trompe pas, personne n dit de mal.

Ce que vous me dites de Guise achève de me à Paris, pour lequel je commençois déjà à avoi

1. L'auteur du *Tableau de Paris*.

rte inclination. En conséquence, je vais me mettre ans mes meubles avant la fin du mois.

Je crois que je vais travailler avec Mirabeau, et espère être en état de me passer de vos secours. Vous 'obligerez cependant de m'envoyer des chemises et rtout deux paires de draps, le plus promptement ossible. Je compte être dans mes meubles à la Saint-emy.

Je suis allé hier à Versailles; en abordant M. De-iefville, il a changé sensiblement de visage; il m'a it, quand je lui en ai demandé la raison, qu'il était nalade, qu'il ne m'avait pas d'abord reconnu. Après leux heures de conversation, il s'est plaint que M. Fré-eau ait lu à l'Assemblée nationale, il y a un mois, un mémoire de vous, pour qu'il y ait un siége à Guise. Je ne conçois pas comment vous avez envoyé ce mémoire. Il y a un mois, l'Assemblée nationale avait à s'occuper d'autre chose que du bailliage de Guise, et on a dû rire de votre empressement. En [illegible]. M. Deviefville n'a pas tort de trouver que c'était à lui que vous deviez adresser ce mémoire. Je [illegible] moins surpris que je n'en aie rien su qu'hier. [illegible] à croire pourtant que la froideur que m'a [illegible] mon cousin vienne de là.

L'activité vous manque. Vous restez dans votre cabinet; et il faut se montrer dans les [illegible]. Puisque vous êtes désœuvré, [illegible] velles de Guise, dites-moi [illegible] maintenant les notables [illegible] votre Comité provisoire [illegible] milice bourgeoise [illegible] nouvelles de Dub [illegible]

1. C'était le [illegible]

velles d'Hénin et de Fontaine : j'ai toujours u
sur le cœur le tour qu'ils m'ont joué à Laon.

Plaide-t-on à Guise?

Voilà vos dîmes et vos matières bénéficiales et juridiction à vau l'eau.

Vous avez manqué de politique, quand l'anné nière vous n'avez plus voulu venir à Laon, recommander aux personnes de la Compagn auraient pu me faire nommer. Je m'en moque a d'hui. J'ai écrit mon nom en plus grosses lettre l'histoire de la Révolution que celui de to députés de la Picardie; mais la considération c jouis ici ne peut vous être bonne à rien, et j' voulu vous être bon à quelque chose, et vou rendre justice.

Vous vous êtes aliéné M. Deviefville, qui, retour de l'Assemblée nationale, aurait pu vou tenir par son crédit et entre nous par son pa lieu que je crois entrevoir qu'il y a deux p Guise, et que vous n'êtes d'aucun. Vous croyez être que ma devise est *audax et edax*. Point d Ce n'est point la faim qui m'a donné cette har Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours principes que je viens de professer; à ces pri s'est joint le plaisir de me mettre à ma place, d trer ma force à ceux qui m'avaient méprisé, venger de la fortune qui m'a toujours poursui replaçant au niveau ceux qu'elle avait placés a sus de moi. Ma devise est celle des honnêtes *Cæsar vi priorem;* la devise des aristocrates es de Pompée : *Pompeius vi parem. L'égalité et p supérieur comme César.*

A son père, sur ses rapports avec Mirabeau.

22 septembre 1789.

Mon très-cher père,

M. de Mirabeau, chez lequel je dînai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus, s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

Mon discours de la *Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci ; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Huruge, a fait beaucoup d'honneur à mes principes, et j'en ai reçu des compliments de tous côtés. Le succès de mes brochures de l'année, si différent de celui qu'elles ont à Guise, me détermine à fixer mon domicile à Paris. J'ai pris un logement en face de l'hôtel de Nivernais, où je vais entrer à la Saint-Remy. Comme la dépense a absorbé bien au delà de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries de mes libraires. Je vous prie de ne pas me les refuser si c'est possible.

Je vous envoie le numéro 9 des *Révolutions de Paris*, à cause de la mention qu'il fait, page 14, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti

de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal. J'hésite et j'attends vos conseils.

A l'instant m'arrive une lettre de Mirabeau, qui me mande sur-le-champ à Versailles. La *Chronique de Paris* a fait hier le plus grand éloge de moi, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Huruge. Adieu.

A son père, sur ses ouvrages littéraires et ses rapports avec Mirabeau.

29 septembre 1789.

M. Gelli a dû vous passer, il y a quelques jours, deux *France libre*, une *Lanterne*, une trentaine de *Réclamations en faveur du marquis de Saint-Huruge*, et le numéro 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé.

Depuis huit jours je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule, et fait des merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie,

et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table trop délicate et trop chargée me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents dîners. Je prépare des motions, et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Il semble que je devrais me trouver heureux, en me rappelant ma position à Guise, de me voir devenu le commensal et l'ami de Mirabeau, brûlé par le parlement de Toulouse, et avec la réputation d'excellent citoyen et de bon écrivain. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que la *France libre*. Il y a trois jours, étant dans le vestibule des États-généraux, et quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde, et nombre de députés des trois ordres, me regarder avec cette curiosité qui flatte mon amour-propre ; ce qui ne m'empêche pas de n'être point très-heureux. Dans un moment, je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque insupportable, et cela dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une philippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une seconde édition de ma *France libre*. Mirabeau m'attend ce soir. Adieu. Portez-vous bien, et ne dites plus tant de mal de votre fils.

---

8 octobre 1789.

Mon cher père,

J'ai passé deux semaines charmantes chez Mirabeau ; mais voyant que je ne lui étais bon à rien, je

gouverneur et le sous-gouverneur de la Bastille et le prévôt des marchands sont décapités; cinq voleurs ont été accrochés au réverbère; une centaine d'hommes ont été tués à la Bastille de part et d'autre. On a remarqué la clôture des spectacles depuis dimanche, chose inouïe !

A son père, à propos de ses ouvrages littéraires.

20 septembre 1789.

La meilleure réponse à votre lettre pleine de reproches est de vous envoyer les trois ouvrages. J'ai donc préparé un très-gros paquet où vous trouverez quatre exemplaires de la *France libre*, de la *Lanterne*, et nombre d'exemplaires d'une petite feuille qui vient de me faire infiniment d'honneur, et dont je reçois des compliments partout (*Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge*). En attendant, je joins à cette lettre un numéro de la *Chronique de Paris*, le journal de la capitale qui passe pour le mieux fait. Je ne connais point l'auteur, et même je lui en veux de son article, comme citoyen. Cependant comme écrivain, mon amour-propre en est content; ainsi je vous l'envoie, pour que vous le joigniez à la correspondance du Palais-Royal que je vous ai déjà fait passer. Opposez ces suffrages imprimés et publiés d'écrivains que je ne connais point, et dont je ne suis pas assez riche pour payer l'encens, aux injures de-

Viry, près de Paris, il y fut découvert. Son gendre Bertier fut arrêté à Compiègne. Transférés à Paris, ils y périrent, le même jour 22 juillet, d'une mort épouvantable.

s *Guisards* et à ce que vous appelez l'indignation
blique. J'ai peine à croire que j'ai encouru l'indi-
ation de mes chers compatriotes, et il ne peut y
oir que des ignorants, que des imbéciles ou des
vieux qui décrient une brochure qui me fait tant
honneur, et qui m'a attiré les compliments les plus
atteurs de la part d'un homme qui ne m'avait jamais
ué, de M. Target. Au reste, quand je vous envoie le
moignage des journaux et que je vous raconte,
omme j'ai fait dans ma dernière lettre, les choses
finiment flatteuses que j'ai entendues au sujet de
a *France libre*, je vous fais part de tout cela pour
ous seul, afin que vous ne rougissiez point de moi,
t non pour exciter l'envie en le redisant à mes com-
atriotes; je sais que dans son pays personne n'est
rophète, et il ne faut pas affecter d'ouvrir les yeux
le ceux que la lumière blesse. Si vous entendez dire
lu mal de moi, consolez-vous par le souvenir du
émoignage que m'ont rendu MM. de Mirabeau, Tar-
get, M. de Robespierre, Gleizen, et plus de deux cents
léputés. Pensez qu'une grande partie de la capitale
ne nomme parmi les principaux auteurs de la Révo-
ution. Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en
uis l'auteur. Je rencontrai, il y a trois jours, chez
non libraire, un Picard, vice-président du district
es Feuillants. « Ah! mon cher compatriote, me dit-
l, combien j'ai souffert que notre paroisse fût si mal
eprésentée! Du moins, vous en avez soutenu l'hon-
neur, puisque l'auteur de la *France libre* est du Ver-
nandois. » Il n'a plus voulu me quitter qu'il ne m'eût
mmené souper avec lui, et nous avons lié connais-
ance. Mais le témoignage qui m'a flatté le plus, c'est
elui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur
que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir

ture m'avait donné des ailes et que me
pouvaient sentir comme moi la chaîne des
me retenait à la terre.

Vous avez appris sans doute la grande ré
s'est faite. *Consummatum est.* Le roi, la re
phin sont à Paris. Cinquante mille homm
femmes ont été les chercher avec vingt-de
canon. Il y a eu sept gardes du corps tué
nationaux, une femme et six bourgeois. A
la famille royale, j'ai cru voir six famille
derrière le char de Paul-Émile. Le roi
devaient fondre en larmes. Ils ne sont e
nuit. On criait : « *Nous amenons le boulan*
langère. » Hier, aux Tuileries, la reine s'
à la fenêtre; elle a causé avec les poissar
a invité à dîner; il s'est tenu à la croisée
de conférences entre les dames de la cour
de la halle. La reine a demandé grâce p
d'Artois et le prince de Condé. Les dame
ont accordé la grâce, scène infiniment ri

nullité dans ce pays, et à plus forte raison la mienne, m'en ont détaché. Faites donc quelque chose pour moi, pour votre fils aîné.

P. S. L'heure de la poste était passée, j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par les lettres du cousin Deviefville me confirme dans la pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires; on m'invite à dîner; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile; je vous en supplie, aidez-moi, envoyez-moi six louis, ou bien un lit.

A son père, relativement à son journal des *Révolutions de France et de Brabant.*

4 décembre 1789.

Mon cher père,

Je vous ai fait passer le numéro 1er de mon journal; ne l'avez-vous point reçu? Je vous prie de m'en accuser la réception. Je vous envoie deux prospectus. Si faire se peut, car nul n'est prophète en son pays, envoyez-moi des souscriptions. Me voilà journaliste, et déterminé à user amplement de la liberté de la presse. On a trouvé mon premier numéro parfait; mais soutiendrai-je ce ton? J'ai tant d'occupations que je vous écris ceci à deux heures après minuit. Je vous embrasse. Bonsoir.

P. S. Je vous souhaite la bonne fête et un joyeux

Saint-Nicolas. Deviniez-vous que je serais un Romain quand vous me baptisiez *Lucius, Sulpicius, Camillus?* et prophétisiez-vous ?

A son père, à propos des *Révolutions de France et de Brabant.*

31 décembre 1789.

Mon cher père,

Recevez mes souhaits de bonne année, vous, ma chère mère, mes frères et sœurs. La fortune s'est lassée de me poursuivre. Jugez du succès de mon journal. J'ai, dans la seule ville de Marseille, cent abonnés, et dans celle de Dunkerque cent quarante. Si j'avais prévu cette affluence d'abonnés, je n'aurais pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an ; il est vrai qu'il m'en promet quatre mille quand je serai arrivé à trois mille souscripteurs (tant ces libraires sont juifs !). Au reste, ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres ! quelles vérités flatteuses je reçois ! On m'avait dit que la reine avait chargé M. de Gouvion, major général, de demander ma détention. Ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion qui m'écrit pour me témoigner bien d'autres sentiments. Sur un mot de mon numéro 5, M. de Lafayette vient de me prier de lui écrire, si je n'ai pas le temps de passer chez lui pour m'expliquer avec lui, sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain, l'autre le plus zélé défenseur de la liberté ; mais il est facile d'être modeste lorsque l'on

déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent
oges, et autant je paraissais vain lorsqu'on se
à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui
oses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me
bien plus, ou plutôt la seule chose qui me
c'est l'amitié des patriotes et les embrasse-
les républicains qui viennent me voir, et quel-
is de fort loin. Adieu. Je vous embrasse mille
ut-être dans peu pourrai-je vous demander
re.

A son père.

15 mars 1790.

Mon très-cher père,

is bien qu'il est plus facile de vous passer de
uvelles que moi des vôtres. Mes occupations
nt être auprès de vous l'excuse de mon silence,
m'attendais pas que vous me puniriez en ne
ant plus, parce que je vous ai écrit par la voie
journal. Je succombe à la fatigue et aux cha-
je n'enrichis que mon libraire. J'apprends
ne contrefait dans le Languedoc et la Provence,
ns que de plus en plus mon entreprise est au-
de mes forces. Lorsque j'ai sacrifié depuis six
ut mon argent à payer des dettes, à me donner
nicile, des meubles et des effets pour plus de
uis, de grâce apprenez-moi du moins que vous
as de mes ennemis, et joignez-vous à ceux qui
uragent. J'ai reçu quelques lettres infiniment
bles des Linguet, des Lameth, des d'Aiguillon

et de ce qu'il y a de plus illustre dans l'Assemblée nationale. Je ne demande point des nouvelles de Guise, mais donnez-m'en de vous. Il y a bien des moments où, malgré les compliments d'une foule de gens qui me disent que j'ai les flèches d'Hercule, je me trouve aussi malheureux, aussi abandonné que Philoctète dans l'île de Lemnos. Mon libraire m'assure qu'il vous a fait passer et à mon frère mes numéros. Je vous embrasse mille fois.

A son père.

6 décembre 1790.

Mon très-cher père,

Je suis allé chez le nouveau garde des sceaux, qui m'a fait tant d'amitié et en particulier et publiquement, m'appelant son cher confrère, me serrant la main et me priant d'aller déjeuner avec lui toutes les fois que j'en aurais le moment, que, malgré la répugnance à demander rien pour moi, je l'ai sollicité de redresser à votre égard les torts de C... Je lui ai dit que le commissaire du roi nommé à Guise ne tenait pas à ce district, et échangerait volontiers si on le plaçait ailleurs.

Je vous embrasse et toute ma famille. Voilà bien des fois que je vous demande du linge inutilement, une nappe, des serviettes et une paire de draps.

A son père, pour lui annoncer son mariage.

11 décembre 1790.

rd'hui, 11 décembre, je me vois enfin au
le mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait
ps attendre, mais enfin il est arrivé, et je
reux autant qu'on peut l'être sur la terre.
armante Lucile, dont je vous ai tant parlé,
ne depuis huit ans, enfin ses parents me la
et elle ne me refuse pas. Tout à l'heure sa
nt de m'apprendre cette nouvelle en pleurant
L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant
lle livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon
; le père était ébloui par les offres qu'on lui
l a congédié un prétendant qui venait avec
e francs; Lucile, qui avait déjà refusé vingt-
le livres de rente, n'a pas eu de peine à lui
on congé. Vous allez la connaître par ce seul
and sa mère me l'a eu donnée, il n'y a qu'un
, elle m'a conduit dans sa chambre: je me
genoux de Lucile: surpris de l'entendre
ève les yeux, les siens n'étaient pas en meil-
que les miens; elle était tout en larmes, elle
même abondamment et cependant elle riait
Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant,
rais pas imaginé que la nature et la sensibilité
réunir ces deux contrastes. Son père m'a dit
différait plus de nous marier que parce qu'il
ne donner auparavant les cent mille francs
romis à sa fille, et que je pouvais venir avec
le notaire quand je voudrais. Je lui ai ré-
«Vous êtes un capitaliste, vous avez remué de

francs. De grâce, n'allez pas faire sonne
trop haut. Soyons modestes dans la prosp
voyez-moi poste pour poste votre conse
celui de ma mère; faites diligence à Lao
dispenses, et qu'il n'y ait qu'une seule pub
bans à Guise comme à Paris. Nous pou
nous marier dans huit jours. Il tarde à ma
cile autant qu'à moi qu'on ne puisse plu
parer. N'attirez pas la haine de nos envie
nouvelles, et comme moi renfermez votre
votre cœur, ou épanchez-la tout au plus d
de ma chère mère, de mes frères et sœu
maintenant en état de venir à votre secou
là une grande partie de ma joie : ma maî
femme, votre fille et toute sa famille vous e

A son père relativement à son mariage.

20 décemb

e part, vous auriez dû prendre la poste et être
e l'apporter vous-même. Vous connaissez la
de mon caractère et dans quelle situation
vous m'auriez jeté si vous aviez opposé un
olu et même un veto suspensif.

iplessis veut bien vous attester lui-même qu'il
sa fille à votre fils.

---

son père après son mariage avec Lucile Duplessis.

3 janvier 1791.

Mon très-cher père,

j'ai été marié avec Lucile le mercredi 29 dé-
Mon cher Bérardier[1] a fait la célébration à
lpice, assisté de M. le curé qui avait presque
l'honneur de la faire. J'ai eu bien des diffi-
l'évêché pour une dispense de l'Avent. Un
ac, grand-vicaire, m'a dit que j'étais cause
vait brûlé son château; que je lui avais fait
ingt mille livres de rente, etc... Des patriotes
emblée nationale n'ont pu obtenir cette dis-
l'ils sollicitaient pour moi; mais Bérardier a
qu'il l'a enfin obtenue. J'ai eu aussi infiniment
uer du curé de Saint-Sulpice, qui s'est em-
ur moi avec bien de la chaleur. J'avais pour
Péthion et Robespierre, l'élite de l'Assem-
ionale. M. [illegible] avait voulu en être
[illegible]

viefville n'a pu s'y trouver, retenu, a-t-il
indisposition, mais il avait signé le con
riage. S'il a pour vous une amitié auss
aussi désintéressée que vous le croyez, i
fort content de la dot qui est de cent
livres. Nombre de journaux ont parlé d
riage; les patriotes s'en réjouissent, les
en enragent et injurient la famille qui
de son alliance. Mais tous s'accordent à
femme comme une beauté parfaite, et je
que cette beauté est son moindre mérite
drait qu'à moi de faire condamner le *J*
cour et de la ville à de grosses réparation
femme et sa famille devant les nouveaux
avoir imprimé il y a trois jours : *On*
beauté est fille naturelle de l'abbé Terray
une folie si absurde, la mère a besoin
vertu pour résister aux attaques auxquell
l'a exposée et elle en a fait si souvent p
n'a même jamais vu l'abbé Terray; son

peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, ennent l'épreuve du mariage ; mais plus je con-Lucile et plus il faut me prosterner devant elle. i pas eu le temps de vous écrire plus tôt parce me suis fait un point d'honneur de faire ce o de mon journal mieux que les précédents, et n'ai eu que deux jours pour le composer.

femme vous embrasse, vous, ma chère mère et na famille. Elle me charge de vous dire qu'elle s encore eu le temps de se reconnaître, qu'elle ous écrire de peur de ne pas soutenir l'opinion vous donne d'elle, et qu'elle remet sa lettre à les jours. Elle a été enchantée de votre lettre et de mon mariage ; elle l'a relue bien des fois ttendrissement.

Votre fils,

CAMILLE DESMOULINS,

Le plus heureux des hommes et qui ne désire plus rien au monde.

A ....

Août 1791.

Cher et illustre frère,

s m'avez dit, dans notre dernière entrevue, qu'on lait que le numéro 36 des *Révolutions de Bra-* était pas de moi, et vous aviez pu le croire parce us n'aviez pas encore lu le numéro ; car ce n'est us qui n'auriez pas tout de suite reconnu mon Je vous prie de prévenir ceux qui n'auraient discernement, que je ne suis point l'auteur du o 87 qui vient de paraître. Le numéro 87 m'a

me plains point qu'il ait intitulé sa feu
de France et de Brabant, titre qui appar
monde, ni même *numéro* 87, quoique c
n'appartenir qu'à moi, puisque j'ai fait
Je ne trouve pas mauvais non plus la
tion de mon épigraphe : *Quid novi?* Je
même de tout cela, puisque le contin
patriote, si je pouvais croire à ce patrio
n'y a point de patriotisme sans probité
défendait au continuateur de tromper
lui faisant lire en grosses lettres sur le
Journal : *Par Camille Desmoulins, de*
Amis de la Constitution. Il est vrai qu'à l
dente on lit : *ci-devant;* mais ce mot
lettres et placé si ingénieusement, que
l'a lu. Permettez, mon cher confrère, q
dans votre journal contre toutes ces tr
ne sont pas dans ce genre les plus perf
à me plaindre.

------

nullement pour un de mes souscripteurs de
e. J'en reçois une aujourd'hui en date du 20
où vous m'apprenez que je vous ai fait parve-
qu'au numéro 68, 13 exemplaires de mon jour-
ne savais pas un mot de ces abonnements; je
nverrais les huit que vous me demandez par
o, si je continuais mon journal; mais les infl-
réunies pour moi de M. Caillard et de la
et surtout l'anéantissement de la liberté de la
dans la capitale, m'ont dégoûté de ce travail
lique, que je finis au numéro 86. Si vous le sou-
, je vous expédierai, depuis le numéro 68 exclu-
ent, les numéros qui vous manquent pour com-
votre collection; mais, ayant cessé de travailler,
te expédition de nouvelles surannées ayant perdu
rincipal intérêt qui est la nouveauté, avant de la
e à la poste à votre adresse, j'ai cru devoir at-
e de vous une nouvelle demande.
ndez-moi le service de dire à M. Mossy que, pour
lir mes engagements avec mes abonnés, je leur
passer en un seul volume, je ne puis pas assi-
l'époque, les 250 pages qu'il me restait à livrer
x numéros.
i l'honneur d'être parfaitement, monsieur, votre
humble et très-obéissant serviteur.

CAMILLE DESMOULINS.

vous voyez l'abbé Rives, dites-lui que je me ré-
d'être électeur du département de Paris, dans
érance de venger son mérite trop méconnu, en
elant à la bibliothèque dite du roi, la seule digne
ui. Puisque la réputation ne se fait que de loin,
Marseille nomme Danton à la prochaine législa-

numero 80.

Liberté, prospérité et splendeur à :
nous envoie de si belles adresses.

A son père.

6 décem

Mon très-cher père,

Notre cousin Devicfville a dû vous
m'étais reproché plus d'une fois de n
écrire ; mes sentiments n'ont point chan
J'ai toujours cru réparer mes torts en
quelque grand service, mais je ne sais po
ni même demander. Voilà pourquoi j'ai
cadets, dans la révolution, me passer
Malgré cela, comme je suis abondamme
philosophie, et que dans tout ce que j'ai

s occupent, mon cher Pétion[1] et tous nos féaux
spierre, Rœderer, Manuel, etc., je rentre, après
volution, dans le barreau, où la révolution m'a
vé quand elle a commencé, et je vais débuter par
cause contre d'André, qui vient d'assigner, en
ration de calomnie, la ville de Marseille, c'est-à-
la Société des Amis de la Constitution, dans cette
où tout le monde est jacobin.
viens à la liquidation de votre office. Votre nu-
o enregistré du 8 avril 1791, n'étant que le 6836,
cru inutile de presser votre liquidation, ou de
passer la note de votre numéro 6836 au cousin
, qui ne m'a pas fait l'honneur de venir me voir
que j'ai entendu M. Clavière faire la très-sage
ion de suspendre tous les payements d'office, et
semblée prendre sa motion en considération et la
voyer à ses comités. Il est absurde, au suprême de-
qu'un débiteur, qui vend ses biens, paye au fur et à
ure les premiers créanciers qui se présentent sans
naître le *quantum* de sa dette; il est souveraine-
it injuste que la nation qui vendait ses biens ait
des créanciers privilégiés, qu'elle ait dit à ceux
lui avaient prêté 10 ou 50,000 francs sur le par-
min d'un office : « Votre parchemin, je le conver-
n assignats de la valeur de 10 ou 5000 francs, avec
uels vous pourrez acheter des biens ; » et qu'elle
osé dire à ceux qui lui avaient prêté aussi 10 ou
nille livres sur le parchemin d'un contrat : « Vous,
e remboursement n'est pas exigible. » Il ne faut
être grand politique pour voir ce qui résultera de
ceci, en admettant même le calcul de M. de Mon-
uieu, et en supposant qu'après avoir jugé les offi-

. Tout à l'heure Camille écrivait *Péthion*.

mon beau-père est sur la ville, vous jug
regarder d'un bon œil mon contrat au p
cent mille francs à 4 pour cent de retenue
si je puis convertir en assignats ce parch
sible, à la différence du parchemin de mo
vérité, il y aurait un moyen de diviser ce
serait de le vendre sur la place, et mên
qu'on veut engager les défenseurs à s
puisque jamais les contrats sur la ville n'
prodigieusement, les contrats à cinq pou
aujourd'hui au pair, et les contrats à quat
comme le mien valant 77 fr., ce qui est u
néfice, puisque, dans le temps de baisse,
père a pu l'acheter seulement à 40 francs
dirais bien la raison politique ; mais le de
jeu serait trop long à expliquer, et ce que
vous aider à le deviner. Mon intérêt sera
rement de m'en défaire, ainsi que mon be
a peut-être 30,000 francs sur la ville ;
quoi je n'ai pu le déterminer, non plus que

rois, les tyrans et les grands abus, comme
ait que ces choses dignes de ma colère, qui
descend de ces hauteurs.
mon très-cher père, portez-vous bien. Je
aite une vie assez longue pour que (tout te-
mes concitoyens me rendent justice, et me
portée de faire pour vous tout ce que je

A son père.

3 avril 1792.

Mon très-cher père,

ort, ministre de la justice, ne vous a pas
mmissaire du roi, votre fils, sans y penser,
n vengé; car, dans un écrit par lequel je
à Brissot, ayant publié contre lui et Con-
mot que m'avait dit Duport, et qu'il m'avait
divulguer, et Duport, interrogé ensuite par
Condorcet s'il m'avait tenu ce propos, ne
int désavoué, c'est là ce qui a excité contre
rande tempête et lui a causé ce naufrage, où
les sceaux et cent mille livres de rentes,
es commis se soient bien gardés de laisser
que ce fût là le motif de leur animosité;
savez que dans tous les événements politi-
a toujours un ressort apparent qui n'est que
ontre, et un ressort caché qui est toujours le
et on n'envoie jamais un ministre à Orléans
on qui semble l'y faire aller.
ré deux jours que je parviendrais à faire
anton, un camarade de collége que j'ai dans

la première occasion). Vous y auriez vu
de l'état de ma fortune, et la proposition
faites n'aurait pu vous venir à l'idée. J'ai
100,000 francs en contrats constitués su
denier 4, ce qui me fait 4,000 francs d
12,000 francs en deniers convertis en tro
bilier et acquittement de dettes. Comment
que dans un moment où tout est renché
moitié que du tiers, avec 4,000 francs d
puisse acheter un bien de 30,000 francs?
son, la maison natale, m'est chère; perso
naît mieux que moi le plaisir qu'éprouv
voyant de loin la fumée d'Ithaque; mais av
qui dans la circonstance présente ne valer
de 2,000 livres de rentes, comment pourr
ter une maison de 30,000 livres? Surtou
vais tout à l'heure avoir un enfant, et que
la charge de la paternité par les frais de
tendre sollicitude d'une mère, qui dès à
quiète des besoins de son fils, et l'aime p

ment sur moi, me regardant comme le lion à qui aryllis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien tier d'homme de loi, auquel je consacre à peu près t ce que me laissent de temps mes fonctions mu- ipales ou électorales et les Jacobins, c'est-à-dire ez peu de moments. Il m'en coûte de déroger à aider des causes bourgeoises, après avoir traité de grands intérêts et la cause publique à la face de Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs; j'ai élevé abaissé les principaux personnages de la Révolu- on. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point, et n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés; ais ils auront beau faire, celui qui tient la balance t toujours plus haut que ceux qu'il élève. *Si j'avais l'argent, je reprendrais ma plume* et je remettrais en des gens à leur place, au lieu que, *faute de fonds*, suis venu à me trouver à l'égard de la révolution mme à l'égard de ma famille.

Il paraît que vous espérez pour moi. Puissiez-vous vre assez longtemps pour voir ce que je commence à oire qu'on n'a jamais généralement vu, c'est-à-dire 'après le tour de l'intrigue, soit venu le tour de la obité et des vertus, pour arriver aux places que per- onnellement j'ambitionne assez peu.

Ma femme et moi nous vous embrassons et toute ma mille.

Votre fils.

A son père.

12 juillet 1792.

Mon cher père,

J'ai attendu que ma femme fût relevée de ses cou

tôt en nourrice à l'Ile-Adam (Seine-et-Oise)
tit Danton. Un successeur ne pouvait me v
propos pour recueillir l'héritage de ma pop
veille des dangers que présage aux princip
de la Révolution l'invasion prussienne et au
Il m'est impossible quelquefois de ne pas
rager, et de ne pas avoir de mépris pour
peuple que j'ai si bien et si inutilement s
ai prédit depuis trois ans tout ce qui lui
derniers ouvrages, surtout depuis six r
quatre numéros que je viens de publier d
intitulé la *Tribune des patriotes*, ont mont
je connaissais le cœur humain et les pri
vots sur lesquels tournait la Révolution. To
dans mon parti semble me regarder en
avec des yeux de surprise ; ils se disent :
rions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'a
sens commun, et il ne fallait pas autre
ils sont obligés, en ce moment, de me sup
nie pour s'excuser eux-mêmes et se dissi

ville en biens nationaux. Combien je me serais heureux si, avec des assignats, j'avais pu vous de quoi vous libérer de vos dettes! En ce mo- ous seriez quitte envers vos créanciers, et vous eriez débiteur que de ma femme et de mon fils. de vous avoir à la fois rendu un si grand ser- en même temps d'avoir assuré à ma femme et ils leurs biens, double plaisir, double avan- ur moi, je me vois à la veille de perdre en en- e dot considérable, placée sur le roi, c'est-à- pothéquée sur l'indivisibilité des quatre-vingt- partements. Telle est ma crainte d'attrister ma en la moindre chose, que connaissant bien ne consentirait jamais à convertir ses contrats es en d'autres contrats, je ne lui en ai même parlé, parce que je regarde la paix du ménage on conjugale comme un bien auquel il faut sa- même la fortune, et qu'il m'est plus aisé de vi- is un tonneau que dans un palais, où je dispu- avec ma femme, dont les vertus et la tendresse moi mériteraient que je fisse taire même ma

brasse ma famille.

A son père, sur la journée du 10 août.

15 août 1792.

Mon cher père,

s avez appris par les journaux les nouvelles du t. Il ne me reste qu'à vous faire part de ce qui garde. Mon ami Danton est devenu ministre de

vos prophéties que je ne ferais jamais rien
élevé à ce qui était le dernier échelon de
d'un homme de notre robe, et loin d'er
vain, je le suis beaucoup moins qu'il y a di
que je vaux beaucoup moins qu'alors par
tion, la chaleur, le talent et le patriotism
distingue pas de la sensibilité, de l'hum
l'amour de ses semblables, que les année
sent. Elles n'ont point attiédi en moi l'ar
et votre fils, devenu secrétaire général c
ment de la justice et ce que l'on appelait se
sceaux, espère ne pas tarder à vous en
marques. Je crois la liberté affermie par la
du 10 août. Il nous reste à rendre la Fran
et florissante autant que libre. C'est à quoi
sacrer mes veilles. Si votre commissaire d
vie de troquer et de vous laisser sa place,
puis quinze jours des démissions de comm

CAMILLE DESI

…ous les maux de mes concitoyens et toutes les …s humaines.

… appris que ma cousine Flore vient de se marier. …lez lui faire mes compliments et me rappeler à …moire de toute ma famille. J'embrasse ma chère …

…us sommes entrés ici, comme vous le voyez, par …èche du château des Tuileries, et je ne vois guère … les hulans et les Tyroliens qui puissent nous chas… de la place Vendôme.

A son père. Il lui fait espérer qu'il sera nommé membre de la Convention.

24 août 1792.

J'ai remis l'affaire du cher cousin Ribauville à M. Perdrix pour la suivre au tribunal de cassation. Je vous envoie mes derniers écrits, qui vont probablement me déloger de la chancellerie, en me faisant passer à la Convention nationale. Il y a apparence que plusieurs départements me nommeront et surtout Danton, et il n'hésitera pas un moment à quitter le ministère pour être représentant du peuple. Vous pensez bien que je suivrai un exemple que je lui aurais donné, si j'étais à sa place. Danton n'est pas de Paris non plus que moi, et c'est une chose remarquable, que parmi tous les principaux auteurs de la Révolution et dans tous nos amis, nous n'en connaissons peut-être pas un seul qui soit né à Paris. C'est aussi une chose remarquable, que ce soit Paris qui récompense presque toujours dans les citoyens des départements leurs ser-

A son père, publication de son *Histoire des*

9 jui

Mon très-cher père,

Vous vous plaignez de ce que je ne vous
je devrais plutôt vous adresser ce reproch
avez toujours la plume à la main. Pour n
prends qu'à la dernière extrémité, comme
voir par le dernier écrit dont je vous ai a
exemplaires, et dont il s'est débité ici
Histoire des Brissotins. Je m'étonne que vo
ayez pas parlé dans le billet que j'ai reçu

Je souffre de ne pouvoir aller revoir
pendant quelques jours; mais je ne puis
ger à ma femme ce genre d'affections, et j
vous rendre combien elle a de répugna
voyage le plus court, même ajourné aprè
de la Convention et à la paix. Elle a tell
qu'il ne me prenne fantaisie d'aller vous

citude, c'est le souvenir de quelque cousine
ui avait parlé, outre qu'elle ne se trouve pas
ie pour voyager comme elle le souhaiterait
famille avec qui elle sent que je partagerais
s ma fortune si j'en avais acquis. Mais je me
chaque instant de sortir de la Convention et
olution comme j'y suis entré, et sans avoir
ion patrimoine du bourg de l'Égalité. Aussi
ppé à toutes les satires contre l'opulence su-
elques patriotes, et on ne pourra pas m'ac-
voir fait une spéculation de la République.
que dès que les affaires me permettront de
er pendant quelques jours et que la nation,
ce moment fait notre distribution de prix,
re de fleurs et nous assiége de fanfares tous
à la Montagne, nous aura mis en vacances,
s embrasser.

int de gens à la Convention pour qui c'est
ité de se trouver à la tribune et d'y enfiler
es, que je me fais un plaisir de leur laisser
voilà pourquoi vous n'entendez pas parler
ins les journaux, et je me suis fait député
t. Mais n'allez pas me croire dans les jardins
, et mon dernier ouvrage, précurseur de la
n du 31 mai, dont il a été véritablement le
, ainsi que la circulaire des Jacobins sur
olution dont j'ai été le rédacteur, n'ont pas
ibué à éventer la grande mine des Brisso-
était un chef-d'œuvre de travail souterrain
miens jusqu'à Marseille. Je ne vous parle
citoyen Verrière; j'étais malade dans le
j'aurais pu lui être utile, et n'étant pas d'ail-
comité de surveillance, tout ce que j'ai pu
it de le recommander, ce que j'ai fait. Je vous

embrasse, et souhaite que vous viviez aussi longtemps que la République, qui commence à se porter asse bien. J'embrasse également ma chère mère, mes sœur et ceux de ma famille qui se souviennent de moi ave amitié.

A son père, sur la mort de son frère Semery, sur la marche q a toujours suivie pendant la révolution et sur la situation po tique de la France à cette époque.

10 août 1793.

Mon cher père,

Je suis bien fâché de vous avoir parlé de mon fré Semery, mort en combattant pour la patrie ; je n'av d'autre certitude d'une perte si affligeante pour vo que l'indice de son long silence, et je saisis avec a dité vos doutes sur sa mort pour y rattacher n espérances. Puisse-t-il vous être rendu par les enn mis entre les mains desquels il est peut-être tom prisonnier ! J'ai éprouvé encore plus tout à l'heu en voyant mon fils, combien ce coup avait dû ê sensible à votre cœur. Ma femme et moi avons touchés vivement de l'intérêt que vous témoign pour cet enfant si aimable et que nous aimons ta que j'ai une crainte horrible de le perdre. La vie si mêlée de maux et de biens en proportion, et dep quelques années le mal se déborde tellement aut de moi sans m'atteindre, *qu'il me semble toujours mon tour va arriver d'en être submergé.*

Si nous avons la paix et du temps plus cal comptez que nous irons vous embrasser, ma fem

je vous fais passer une brochure[1] que je viens
ier. Son succès prodigieux depuis deux jours
raindre que je me sois trop vengé. J'ai besoin
endre au fond de mon cœur et d'y trouver
le même patriotisme, pour m'excuser à mes
voyant rire ainsi les aristocrates; aussi pour-
ttaquait-on avec cette indignité. Je me redis
race : *Si quis atra dente me petiverit, inultus*
uer.

dit qu'en tout pays absolu, c'était un grand
our réussir que d'être médiocre. Je vois que
peut-être vrai des pays républicains. Que
terait de réussir? Mais je ne puis soutenir la
injustices, de l'ingratitude, des maux qui
ellent. Qu'est-ce que la peste, sinon une morta-
ivantable? Que ne puis-je être aussi obscur
suis connu? *O ubi campi Guisiaque.* Où est
le souterrain qui me cacherait à tous les
avec ma femme, mon enfant, et mes livres. Je
is m'empêcher de penser sans cesse que ces
qu'on tue par milliers ont des enfants, ont
urs pères. Au moins, je n'ai aucun de ces
s à me reprocher, ni aucune de ces guerres
esquelles j'ai toujours opiné, ni cette multi-
maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition
s, assises ensemble au gouvernail. Adieu. Je
brasse. Ménagez votre santé, pour que je puisse
rrer contre ma poitrine si je dois survivre à
volution; quoiqu'il y ait des moments où je
té d'aller m'écrier comme le lord Falkland et
ne faire tuer en Vendée ou aux frontières pour
vrer du spectacle de tant de maux, et d'une

[1] ...e au général D[illon].

révolution qui ne me paraît pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la République, et dans laquelle je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition, et la cupidité à la place de la cupidité. Il est vrai que la liberté de la presse est un grand remède dont nous devons le bien fait à la Révolution, et il y avait cet avantage dans le nouveau régime sur les fripons, qu'on peut les faire pendre; sur les intrigants et les ignorants, qu'on peut les livrer au ridicule. L'état des choses, tel qu'il est est incomparablement mieux qu'il y a quatre ans parce qu'il y a espoir de l'améliorer, espoir qui n'existe pas sous le despotisme dont les esclaves sont comme les damnés qui n'ont plus d'espérance; mais c'est au prix de tant de sang versé, que je trouve qu'une si grande dépense de la nation en hommes devait lui apporter plus de bonheur. Embrassez pour moi ma mère, ma famille et tous mes amis.

A Lucile, son épouse, datée de la prison du Luxembourg.

Ma chère Lucile, ma Vesta, mon ange,

Ma destinée ramène dans ma prison mes yeux su ce jardin où je passai huit années de ma vie à te voir Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle un foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secre mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagi nation, presque par le toucher plus près de toi, de mère, de mon petit Horace. Je ne t'écris ce premi billet que pour te demander les choses de premiè nécessité. Mais je vais passer tout le temps de ma p

:rire, car je n'ai pas besoin de prendre ma
ur autre chose et pour ma défense. Ma justi-
st tout entière dans mes huit volumes répu-
C'est un bon oreiller sur lequel ma con-
'endort dans l'attente du tribunal et de la
. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose.
te à genoux, j'étends les bras pour t'embras-
e trouve plus mon pauvre Loulou (*ici l'on*
la trace d'une larme) et cette pauvre Da-

-moi un pot à l'eau, le verre où il y a un C
nos deux noms, une paire de draps, un livre
j'ai acheté il y a quelques jours à Charpen-
ans lequel il y a des pages en blanc mises
our recevoir des notes ; ce livre roule sur
ilité de l'âme. J'ai besoin de me persuader
un Dieu plus juste que les hommes, et que je
nanquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de
s, ma chère amie, je ne désespère pas encore
nes et de mon élargissement ; oui, ma bien-
ous pouvons nous revoir encore dans le jar-
uxembourg ! Mais envoie-moi ce livre. Adieu
dieu Daronne, adieu Horace ! Je ne puis pas
rasser, mais aux larmes que je verse, il me
ue je vous tiens encore contre mon sein. (*Ici*
la trace d'une seconde larme.)

Ton CAMILLE.

t le nom familier donné par Camille à madame Duplessis,
re.



A la prison du Luxembourg.

Primidi germinal deuxième d

Un chandelier, de la chandelle. Envoie-m ma grande robe de chambre. Envoie-moi à di je ne vois point de commissionnaire, persc suis dans une chambre assez commode d excepté que les fenêtres sont à mes pieds ; il m qu'on me fera faire l'apprentissage du tombe solitude où l'on me laisse. J'écris à Robespier doute il te fera réponse.

A Lucile, de la prison du Luxembourg.

Ma chère Lolotte,

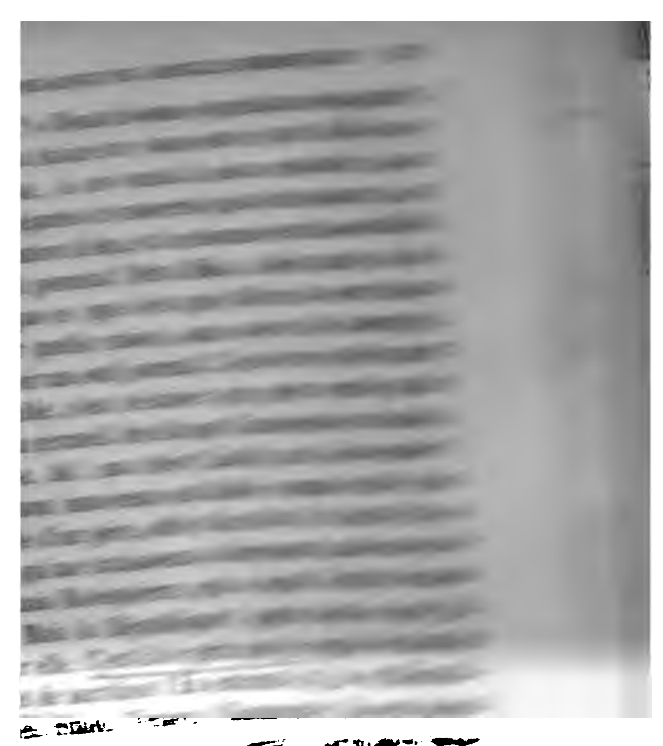
Le chagrin de notre séparation m'a allumé Je n'ai point de chambre à feu ; il faut que t voies un fourneau, de la braise, un soufflet, u tière. Il me faudrait aussi une cuvette et un d'eau. Adieu Lucile, adieu Horace, adieu I adieu mon vieux père. Écris-lui une lettre d lation. Je suis malade, je n'ai mangé que depuis hier. Le ciel a eu pitié de mon inno m'a envoyé dans le sommeil un songe où je vus tous. Envoie-moi de tes cheveux et ton p oh! je t'en prie, car je pense uniquement jamais à l'affaire qui m'a amené ici, et que je deviner.

Dernière lettre de Camille Desmoulins à sa femme.

Duodi germinal, 5 heures du matin (1er avril).

Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On
t libre quand on dort ; on n'a point le sentiment de
captivité ; le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un
oment, je te voyais en songe, je vous embrassais
ur à tour ; toi, Horace et Daronne, qui était à la
aison ; mais notre petit avait perdu un œil par une
meur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de
t accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans
on cachot. Il faisait un peu de jour. Ne pouvant plus
voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère
us me parliez, je me suis levé au moins pour te
rler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la pen-
de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous
i me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté
me. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté
criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! O ma
ère Lucile, où es-tu ? (*Ici on remarque la trace d'une
me.*) Hier au soir j'ai eu un pareil moment, et mon
ur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le
din ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à
noux contre les barreaux ; j'ai joint les mains
mme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien
r, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur (*Ici encore
e trace de larme*), à son mouchoir et à son voile
'elle a baissé ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand
us viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près de
, afin que je vous voie mieux. Il n'y a pas de dan
r, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien

envoie-moi ton portrait, que ton peintre ai
de moi, qui ne souffre que pour avoir e
passion des autres ; qu'il te donne deux
jour. Dans l'horreur de ma prison, ce se
une fête, un jour d'ivresse et de ravissem
je recevrai ce portrait. En attendant, en
tes cheveux, que je les mette contre mo
chère Lucile ; me voilà revenu au temps
mières amours, où quelqu'un m'intéress
seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quan
qui t'a porté ma lettre fut revenu : « El
l'avez vue ! » lui dis-je, comme je le dis
à cet abbé Landeville, et je me surprenai
der comme s'il fût resté sur ses habits,
personne, quelque chose de ta présen
chose de toi. C'est une âme charitable,
remis ma lettre sans retard. Je le verr
paraît deux fois par jour, le matin et le s
sager de nos douleurs me devient aussi cl
rait été autrefois le messager de nos
découvert une fente dans mon appartem



que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation ; mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je ne respirais que pour le bonheur de mes concitoyens.... On m'appelle.... Dans ce moment les commissaires du Tribunal révolutionnaire viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : Si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision ! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur ! Je vois le sort qui m'attend. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup, dis adieu à mon père. Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes. Mes derniers moments ne te déshonoreront point. Tu vois que ma crainte était fondée, que mes pressentiments furent toujours vrais. J'ai épousé une femme céleste par ses vertus ; j'ai été bon mari, bon fils ; j'aurais été aussi bon père. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté. Je meurs à trente-quatre ans ; mais c'est un phénomène que j'aie traversé depuis cinq ans tant de précipices de la révolution sans y tomber, et que j'existe encore, et j'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas. Je vois bien que la puissance enivre presque tous les hommes, que tous disent comme Denis de Syracuse : « la tyrannie est une belle épitaphe. » Mais, console-toi, veuve désolée ! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse : c'est celle des Brutus et des Caton les tyrannicides. O ma chère Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour

heureuse, pour composer avec ta mère et
e un Otaïti. J'avais rêvé une république que
onde eût adorée. Je n'ai pu croire que les
fussent si féroces et si injustes. Comment
ue quelques plaisanteries dans mes écrits,
es collègues qui m'avaient provoqué, effa-
le souvenir de mes services! Je ne dissi-
nt que je meurs victime de ces plaisanteries
non amitié pour Danton. Je remercie mes
de me faire mourir avec lui et Phélippeaux;
ue mes collègues ont été assez lâches pour
andonner et pour prêter l'oreille à des
es que je ne connais pas, mais à coup sûr
grossières, je puis dire que nous mourons
de notre courage à dénoncer les traîtres et
amour pour la vérité. Nous pouvons bien
r avec nous ce témoignage que nous périssons
iers des républicains. Pardon, chère amie, ma
vie que j'ai perdue du moment qu'on nous
s, je m'occupe de ma mémoire. Je devrais
tôt m'occuper de la faire oublier, ma Lucile,
loulou, ma poule à Cachant[1]. Je t'en conjure,
point sur la branche, ne m'appelle point par
; ils me déchireraient au fond du tombeau.
er pour ton petit, vis pour mon Horace, parle-
oi. Tu lui diras ce qu'il ne peut pas entendre,
'aurais bien aimé. Malgré mon supplice, je

ant est un petit village qui se trouve près de Paris, [illegible]
de Bourg-la-Reine, où madame D[illegible] avait [illegible]
npagne. Camille et L[illegible]
aient souvent remarqué à C[illegible]
voir perdu son coq, [illegible]
poussait des cris qui [illegible]
dre de nourriture et demandait [illegible]
le fait ici allusion.

la terre ! Je te laisse de bons amis, tous d'hommes vertueux et sensibles. Adieu Lucile ! ma chère Lucile ! Adieu Horace, Adèle[2] ! Adieu mon père. Je sens fuir le rivage de la vie. Je vois encore Lucile, ma bien-aimée ! ma Lucile ! Mes mains liées et ma tête séparée repose encore sur mourants[3].

1. Nom familier que donnait encore Camille à m

2. Sœur de Lucile ; elle ne se maria point et vé sa mère, dont elle fut l'unique consolation après mille, de Lucile et de M. Duplessis.

3. Cette lettre, imprimée en 1794. à la suite *lier*, a été collationnée avec soin sur l'original qui les mains de M. Matton aîné. Madame Duplessis Desmoulins, sœur de Camille, lui avaient remis tout sédaient de l'auteur et notamment ses manuscrits A Vervins, M. Matton possède encore la table de t Desmoulins.

RTEFEUILLE DE LUCILE

SUR LE 10 AOUT 1792

Jeudi, 9 août.

lons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, pauvre Camille! que vas-tu devenir? Je n'ai force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fa- on Dieu! s'il est vrai que tu existes, sauve s hommes qui sont dignes de toi. Nous voulons ›res. O Dieu! qu'il en coûte. Pour comble de r, le courage m'abandonne.

---

12 [illegible].

le lacune depuis le 9 août! que de choses! quel j'aurais fait si j'avais continué. Comment me r tant de choses? N'importe, je vais en retracer e chose. Le 8 août, je suis revenue de la cam- Déjà tous les esprits fermentaient bien fort. it voulu assassiner Robespierre. Le 9, j'eus des lais à diner: nous nous amusâmes assez. Après r, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère t, elle était on [illegible] air hébété: Dan[illegible] une foll[illegible] uoique je n'en [illegible]

tout à côté du café. Plusieurs sans-culottes
en criant : *Vive la nation!* puis des troupes
enfin des foules immenses. La peur me pr
madame Danton : « Allons-nous-en. » Elle
peur, mais à force de lui en dire, elle eut
tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère
vous ne tarderez pas à entendre sonner le t
arrivant chez Danton, j'y vois madame Rob
d'autres. Danton était agité. Je courus à m
bert et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? -
dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai tout et
une parole. Bientôt, je vis chacun s'arme
mon cher Camille, arriva avec un fusil.
m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec
mains et me mis à pleurer; cependant,
point montrer tant de faiblesse et dire tout
mille que je ne voulais pas qu'il se mêlât
cela, je guettai le moment où je pouvais
sans être entendue, et lui dis toutes mes

la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. »
trouille qui venait, je croyais les voir pour
e fois. J'allais me fourrer dans le salon qui
lumière, pour ne point voir tous ces apprêts.
dans la rue. Tout le monde était rentré. Nos
partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, ac-
éantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je
rler, je déraisonnais. Danton vint se cou-
'avait pas l'air fort empressé; il ne sortit
oint. Minuit approchait. On vint le chercher
fois; enfin il partit pour la Commune. Le
s Cordeliers sonna, il sonna longtemps.
gnée de larmes, à genoux, sur la fenêtre,
ns mon mouchoir, j'écoutais le son de cette
he. En vain venait-on me consoler. Le jour
précédé cette fatale nuit me semblait être le
Danton revint. Madame Robert qui était très-
pour son mari qui était allé au Luxembourg,
t été député par sa section, courut à Danton
donna qu'une réponse très-vague. Il fut se
son lit. On vint plusieurs fois nous donner
s et de mauvaises nouvelles. Je crus m'aper-
e leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le
en sanglotant : je crus que j'allais m'éva-
vain madame Robert[1] demandait des nou-
son mari, personne ne lui en donnait. Elle
marchait avec le faubourg. « S'il périt, me dit-
e lui survivrai point. Mais ce Danton, lui, le
alliement! si mon mari périt, je suis femme
arder. » Ses yeux roulaient. De ce moment
uittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pou

[1] Mémoires de madame Roland. Portraits et anecdotes,
curieux sur madame Robert et son mari.

étant venu, je lui proposai de venir se rep(
moi. Camille se coucha. Je fis mettre un lit
dans le salon avec un matelas et une couver
se jeta là-dessus et prit quelque repos. Moi,
coucher et m'assoupir au son du tocsin qui
entendre de tous côtés. Nous nous levâmes
partit en me faisant espérer qu'il ne s'expos
Nous fîmes à déjeuner. Dix heures, onze he
sent sans que nous sachions quelque chose.
mes quelques journaux de la veille, assises
napé du salon, nous nous mîmes à les lire
lisait un article, il me semblait pendant ce t
l'on tirait le canon. J'en entendis bientôt
coups sans en rien dire ; ils devinrent plus fi
Je lui dis : « On tire le canon ! » Elle écoute,
pâlit, se laisse aller et s'évanouit. Je la dé
Moi-même, j'étais prête à tomber là, mais la
où je me trouvai de la secourir me donna d(
Elle revint à elle. Jeannette criait comme u
Elle voulait rosser la M. V. Q., qui disait q
Camille qui était la cause de tout cela. Nous

ma la porte au nez. J'étais furieuse ; enfin on nous
vrit. Nous fûmes assez longtemps sans rien savoir.
pendant on vint nous dire que nous étions vain-
ieurs. A une heure, chacun vint raconter ce qui
était passé. Quelques Marseillais avaient été tués.
ais les récits étaient cruels. Camille arriva et me dit
ue la première tête qu'il avait vu tomber était celle
e Suleau. Robert était à la Ville et avait sous les
ux le spectacle affreux des Suisses que l'on massa-
ait. Il vint après le dîner, nous fit un affreux récit
ce qu'il avait vu, et toute la journée nous n'enten-
nes parler que de ce qui s'était passé. Le lendemain
nous vîmes le convoi des Marseillais. O Dieu !
el spectacle ! Que nous avions le cœur serré. Nous
nes, Camille et moi, coucher chez Robert. Je ne
s quelle crainte m'agitait ; il me semblait que nous
serions pas en sûreté chez nous.
Le lendemain 12, en rentrant, j'appris que Danton
it ministre....

Lettre de Lucile à Robespierre.

Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets
tre-révolutionnaires, de trahison envers la patrie?
qui as déjà tant profité des efforts que nous avons
s uniquement pour elle. Camille a vu naître ton
ueil, il a pressenti la marche que tu voulais suivre [illegible]
is il s'est rappelé votre ancienne amitié [illegible]
n de l'insensibilité de ton Saint-Just que de [illegible]
ses jalousies, il a reculé [illegible]
i de collége, un compagnon de [illegible]
in qui a pressé la [illegible] la plume [illegible]

funestes projets que t'ont inspirés sans
âmes viles qui t'entourent? As-tu oublié
que Camille ne se rappelle jamais sans
ment? Toi qui fis des vœux pour notre
joignis nos mains dans les tiennes, toi qu
mon fils et que ses mains enfantines ont c
de fois, pourras-tu donc rejeter ma prièr
mes larmes, fouler aux pieds la justice. Ca
toi-même, nous ne méritons pas le sort
prépare; et tu peux le changer. S'il n
c'est que tu l'auras ordonné! Mais quel
crime de mon Camille?....

Je n'ai pas sa plume pour le défendre; n
des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensi
seront pour moi. Crois-tu que l'on prendr
en toi, en te voyant immoler tes amis? C
l'on bénira celui qui ne se soucie ni des l
veuve, ni de la mort de l'orphelin? Si j'étai
de Saint-Just, je lui dirais : la cause de Ca
tienne, c'est celle de tous les amis de R

ouire à ta puissance, et que tu étais son plus ami, son meilleur ami. Lors même qu'il n'eût nt aimé la patrie, qu'il n'eût pas été autant à la République, je pense que son attache- ur toi lui eût tenu lieu de patriotisme, et tu que pour cela nous méritons la mort..... apper lui, c'est !.......

---

ladame Duplessis, belle-mère de Camille, à Robespierre.

Citoyen Robespierre,

st donc pas assez d'avoir assassiné ton meil- , tu veux encore le sang de sa femme! istre de Fouquier-Tinville vient de donner e l'emmener à l'échafaud; deux heures encore 'existera plus. Robespierre, si tu n'es pas à face humaine, si le sang de Camille ne t'a é au point de perdre tout à fait la raison, si pelles encore nos soirées d'intimité, si tu te les caresses que tu prodiguais au petit jue tu te plaisais à tenir sur tes genoux, si tu les que tu devais être mon gendre, épargne me innocente; mais, si ta fureur est celle du ıs nous prendre aussi, moi, Adèle et Horace; us [illegible] mains encore du [illegible] et qu'un [illegible]

[illegible] DUPLESSIS.

[illegible] à Robes-

RTEFEUILLE DE LUCILE

SUR LE 10 AOUT 1792

Jeudi, 9 août.

llons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, pauvre Camille! que vas-tu devenir? Je n'ai force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fa- Mon Dieu! s'il est vrai que tu existes, sauve es hommes qui sont dignes de toi. Nous voulons bres. O Dieu! qu'il en coûte. Pour comble de ur, le courage m'abandonne.

---

12 Décembre.

le lacune depuis le 9 août! que de choses! quel e j'aurais fait si j'avais continué. Comment me er tant de choses? N'importe, je vais en retracer e chose. Le 8 août, je suis revenue de la cam- Déjà tous les esprits fermentaient bien fort. it voulu assassiner Robespierre. Le 9, j'eus des llais à dîner: nous nous amusâmes assez. Après r, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère t, elle était on ne peut plus triste, son petit air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur

Quelque temps après cette première entr
événements amenèrent la question de l'am
noblement invoquée par le maréchal Gérard l
présidence, et plus énergiquement encore
par la retraite de ce vertueux ministre. Tou
en lisant un matin le *Constitutionnel*, j'ai la
tion d'y voir qu'une question aussi digne de
de la société tout entière, qu'une question p
d'humanité se trouve placée sous la prot
Camille Desmoulins. Notre *Vieux Cordelier*
reusement rappelé, redevient en ce moment
tion nouvelle et, pour ainsi dire, l'étoile co
qui doit éclairer les Français, et les ramener
ple de la réconciliation et de la concorde.

Je crois donc ne pouvoir ajouter à notre
tion rien de plus complétement historique
discussion si franchement soutenue par M.
Albin dans le *Constitutionnel* sur l'amnistie,
aujourd'hui et qui devra l'être à toutes les ép
les passions des hommes seront capables de

ié d'accepter en propriété l'original des
ographes qui composent la défense de
Desmoulins sur le rapport de Saint-Just.
ce n'appartenait à personne plus qu'à
t-Albin, puisqu'elle consacre ses sentiments
invariables. Elle sera pour lui et sa famille
honneur. J'aime à consigner ici le nom de
généreux qui, par un de ces mouvements
si rares dans tous les temps et surtout à
que nous rappelons, osa tenter, au péril de
e sauver, s'il l'avait pu, celles de Camille
is et de Danton.

---

t dans le *Constitutionnel*, 7 octobre 1834 :
once que le Roi a décidé que le portrait de
esmoulins serait placé dans le musée histo-
Versailles. Ce musée justifiera sa destination,
comprend toutes les célébrités qui ont paru
, avant et depuis la Révolution. On ne peut
istoire, et elle ne peut passer sous silence ni
i les personnes qui ont pris leur place sur la
monde. Les traits de Camille Desmoulins,
défigurés au milieu de tant de tumulte et
, n'avaient point été rétablis d'une manière
te pour ceux qui ont connu sa personne. On
avec regret l'expression qui est l'âme de la
nce. Elle se trouve heureusement conservée
miniature qui fut faite à la Conciergerie par
ntre de Louis XVI, alors emprisonné avec
Desmoulins, dans la proportion de nature.
rès cette miniature frappante de vérité que va
portrait dans la proportion de nature. L'ar-

Nous avons cru devoir reproduire ces deu
de l'édition Matton qui complètent, croyon
physionomie de l'écrivain dont nous avons
les œuvres.

J. C.

14 avril 1874.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLU

INDEX

A

B

C

D

E

F

I

J

K

L

1. La note relative à Kock a été reproduite, par erreur, à peu près dans les termes, pages 216 et 220.

M

N

O

S



ERRATUM

—

I, page 2, ligne 20. *Au lieu de :* On a aussi publié de
Desmoulins les Discours suivants que nous ne pouvons
aute de place, dans l'édition présente :

lire : On a publié, outre les Discours suivants, des Dis-
 nous ne pouvons donner dans l'édition présente.
es plus importants de Camille Desmoulins sont :

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Paris. — Imp. Viéville et Capiomont, 6, rue des Poitevins.



LITTÉRATURE CONTEMPORAINE

ÉCONOMIE POLITIQUE — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉDUCATION — SCIENCES

Audiganne. Mémoires d'un ouvrier.. 1 v.

Cabanis. Rapports du physique et du moral de l'homme, par le docteur Cerise. 2 v.

Channing. *Traduction avec Introduction et Notices par* Édouard Laboulaye.

— Œuvres sociales.............. 1 v.

— La Liberté spirituelle........... 1 v.

— Le Christianisme libéral.......... 1 v.

— De l'Esclavage.............. 1 v.

Deherain (P.-P.). Annuaire scientifique, de 1861 à 1869.................. 9 v.

Despois. Les Lettres et la Liberté... 1 v.

Forgues. Originaux et Beaux-esprits de l'Angleterre contemporaine......... 2 v.

— Vie de Nelson................. 1 v.

Géruzez (E.). Histoire de la Littérature française pendant la Révolution...... 1 v.

Jurien de la Gravière. Guerres maritimes sous la République et l'Empire....... 2 v.

Laboulaye (Éd.). Le Parti libéral... 1 v.

— La Liberté religieuse............ 1 v.

— Études morales et politiques....... 1 v.

— L'État et ses limites............ 1 v.

— Études contemporaines sur l'Allemagne et les pays slaves.................. 1 v.

— Histoire des États-Unis d'Amérique, depuis les premiers essais de colonisation jusqu'à l'adoption de la constitution fédérale (1620-1789)................ 3 v.

— Discours populaires.............. 1 v.

— Questions constitutionnelles........ 1 v.

Lamé (Emile). Julien l'Apostat..... 1 v.

Lanfrey (P.). Histoire de Napoléon Ier. (Les tomes I à IV sont en vente.)

— Études et Portraits politiques...... 1 v.

— Histoire politique des Papes...... 1 v.

Lavallée (Th.). Histoire des Français, depuis le temps des Gaulois jusqu'à nos jours. — Nouvelle édition, développée, sur le même plan, de 1814 à 1848, et continuée jusqu'en 1873, par M. Frédéric Lock. 6 v.

— Géographie physique, historique et militaire. *Édition entièrement refondue, corrigée et augmentée*, par M. P. Martine. 1 v.

Leroy-Beaulieu (Paul). La Question ouvrière au XIXe siècle............... 1 v.

— Le Travail des femmes au XIXe siècle. 1 v.

Martin (Aimé). Éducation des mères de famille..........................

Ménard (Louis). La Morale avant les philosophes..........................

— Du Polythéisme hellénique.........

Mérimée (Prosper). Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille..............

Mesnard (Paul). Histoire de l'Acad française..........................

Mézières. Shakspeare, ses œuvres et critiques.........................

— Prédécesseurs et Contemporains de Shakspeare..........................

— Contemporains et Successeurs de Shakspeare..........................

Mignet. Histoire de Marie Stuart....

— Antonio Perez et Philippe II.......

— Mémoires historiques.............

— Notices et Portraits..............

Nodier (Charles). Souvenirs de la Révolution et de l'Empire................

Poitou (Eugène). Portraits littéraires et philosophiques.......................

— Les Philosophes français contemporains leurs systèmes religieux............

— La Liberté civile et le Pouvoir administratif en France....................

Rambaud. Le Testament d'un Latin..

Rigault. Conversations littéraires...

Roussel. Système physique et moral de la femme, par le docteur Cerise......

Saint-Marc Girardin. Cours de littérature dramatique...................

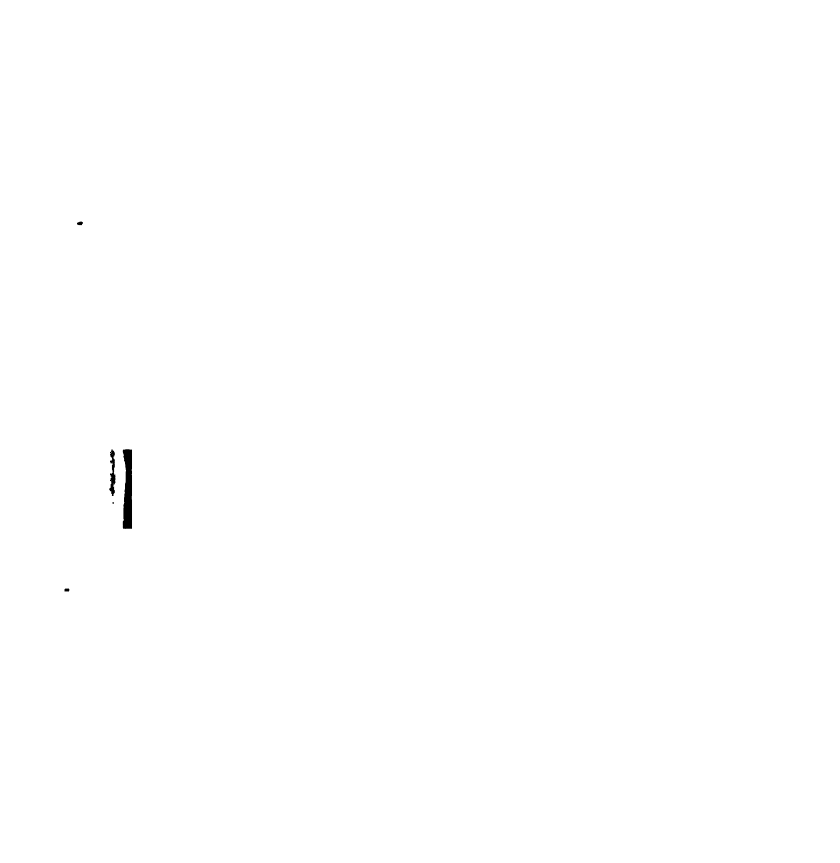
— Essais de littérature et de morale...

Thierry (Augustin). Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands. Nouvelle édition, suivie de la *Liste alphabétique des Conquérants de l'Angleterre* et de la description de la *Tapisserie de Bayeux*..........................

Vilbort (J.). L'Œuvre de M. de Bismarck 1863-1866..........................

Villetard (Edmond). L'Insurrection du 18 mars..........................

Paris. — Imprimerie Viéville et Capiomont, rue des Poitevins, 6.






3 2044 0

